

Sommaire des délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2019

N° des délibérations	Intitulé de délibération
082/2019	Transfert des garanties d'emprunts communales au profit de PAX-PROGRES-PALLAS de la Résidence Saint Exupéry 23/29, rue Guy Moquet 94800 Villejuif
083/2019	Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2018
084/2019	Budget principal de la Ville – Approbation du compte administratif 2018
085/2019	Budget principal de la Ville - Affectation des résultats de l'exercice 2018
086/2019	Budget annexe FLOBAIL – Approbation du compte de gestion 2018
087/2019	Budget annexe FLOBAIL assujetti à la T.V.A - Approbation du compte administratif 2018
088/2019	Création d'un poste de chargé de la régie facturation à la direction des accueils et formalités
089/2019	Suppression d'un poste de responsable de la cellule financière péri et extra-scolaire à la direction des accueils et formalités
090/2019	Créations de postes à la direction des territoires et du développement métropolitain
091/2019	Suppressions de postes à la direction des actions sociales et à la direction du patrimoine bâti
092/2019	Création de poste d'assistante de direction a la direction des ressources humaines
093/2019	Suppression de poste d'adjoint paie à la direction des ressources humaines
094/2019	Création de poste de chargé de mission TLPE et enseignes à la direction générale adjointe territoire et cadre de vie
095/2019	Suppression du poste de chargé de mission TLPE à la direction de l'environnement de la propreté et du développement durable
096/2019	Création de poste à la direction de la petite enfance et la parentalité
097/2019	Créations de postes de la direction accueil et formalités

098/2019	Suppressions de postes de la direction accueil et formalités
099/2019	Création de postes à la direction de la sécurité, prévention, médiation
100/2019	Approbation du principe de création d'une société d'économie mixte (SEM) entre l'EPT GOSB, la ville de Villejuif, l'OPH de Villejuif et CDC HABITAT
101/2019	Subventions allouées au mouvement associatif (hors mouvement sportif)
102/2019	Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert de location et d'entretien de véhicules et d'engins
103/2019	Remplacement du modulaire du terrain de pétanque Paul Dubuisson : permis de démolir et de construire
104/2019	Adhésion à la charte « territoires sans perturbateurs endocriniens »
105/2019	Avis concernant le projet de zone de circulation restreinte sur la commune de Cachan
106/2019	Approbation du principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service des halles et marchés forains
107/2019	Cession au profit du groupe d'EIFFAGE Immobilier Ile-de-France de diverses propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne)
108/2019	Acquisition d'une parcelle de terrain située 54, avenue de la République à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AC numéro 45
109/2019	Protocole d'accord entre la commune de Villejuif et la SAS Faubourg Immobilier
110/2019	Acquisition de deux parcelles de terrain situées passage de la Pyramide à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrées section Q numéros 215p et 217
111/2019	Autorisation de lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réservation de 20 places en établissement d'accueil de jeunes enfants
112/2019	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la médiathèque Elsa Triolet
113/2019	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'acquisition de nouvelles collections pour les PULP
114/2019	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la construction des vestiaires et du club house de football du stade Karl Marx

115/2019	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la construction des vestiaires et locaux de football du stade Karl Marx
116/2019	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la couverture des terrains de tennis du complexe sportif Guy Boniface
117/2019	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour des travaux de réfection de deux terrains de tennis du complexe sportif Guy Boniface
118/2019	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour des travaux de réfection du terrain multi activités du stade Gabriel Thibault
Vœu	Vœu déposé par les conseillers municipaux



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LÉCAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LÉCAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LÉCAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

DÉLIBÉRATION N° 082/2019

SÉANCE DU 24 JUN 2019

OBJET : TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNALES AU PROFIT DE PAX-PROGRES-PALLAS DE LA RESIDENCE SAINT EXUPERY 23/29 RUE GUY MOQUET 94800 VILLEJUIF

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2252-1 à L. 2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération du 29 septembre 2011 portant garantie communale pour des emprunts, prêts PLS, contractés par la S.A. d'HLM France Habitation auprès de la BCME, d'un montant total de 23 074 774 euros pour la construction d'un Établissement d'Hébergement pour les personnes Âgées Dépendantes de 160 logements sur le site de l'Hôpital Paul Brousse,

VU la Convention conclue entre la Ville de Villejuif et S.A France Habitation – Groupe Action Logement,

CONSIDÉRANT que la S.A France Habitation – Groupe Action Logement a sollicité la ville de Villejuif pour procéder aux transferts des garanties communales concédées le 29 septembre 2011, au profit de Société Pax-Progrès-Pallas,

CONSIDÉRANT que la S.A France Habitation – Groupe Action Logement notifie à la ville de Villejuif son intention de vendre une partie de son patrimoine concernant des logements foyers à la Société Pax-Progrès-Pallas dans le courant de l'année 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve les transferts des garanties d'emprunts d'un montant total de 23 074 774 euros accordées à la S.A d'HLM France Habitation -.Groupe Action Logement pour son opération de 160 logements sur le site de l'Hôpital Paul Brousse sis 23/29 rue Guy Môquet 94800 VILLEJUIF au profit de la Société Pax-Progrès-Pallas à compter de son acquisition d'une partie du patrimoine concernant des logements foyers



Franck LE BOHELLEC
Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 43 voix pour ; 1 abstention



République Française
liberté • Egalité • Fraternité

Mairie de Ville
14807 Villejuif Cedex

tél. 01 45 59 20 00
fax 01 45 59 22 22

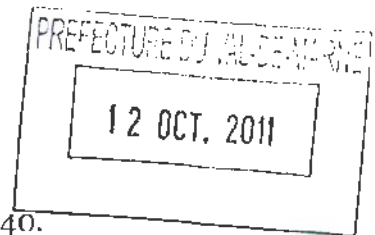
www.villejuif.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Garantie communale pour des emprunts, Prêts PLS, contractés par la S.A. d'HLM France Habitation auprès de la BCME, d'un montant total de 23 074 774 euros, pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 160 logements sur le site de l'Hôpital Paul Brousse

Conseillers municipaux :

En exercice : 43
Présents : 28
Absents représentés : 12
Absent(s) non représentés : 3



La séance est ouverte le 29 septembre 2011 à 20H 40.

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme Le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni en séance ordinaire sous sa présidence, dans la salle du conseil municipal.

Étaient présents : Mmes & Mlle & et MM. Claudine CORDILLOT, Philippe LE BRIS, Gérard TERILTZIAN, Sandra DA SILVA PEREIRA, Dominique GIRARD, Fayçal ARROUCHE, Monique STANCIU, Sonia JEDRZEJEWSKI, Rabah BAHLOUL, , Franck PERILLAT-BOTTONET, Brigitte CHARBONNEAU, Jacqueline BALTAGI, Jean-Pierre DOMENC, Daniel LEPELTIER, Christiane PAYEN-THIRY, Patrick BOURGOIS, Alain ROUY, Robert LE PRIELLEC, Laurentine BISSÉ-JENASTE, Anne LEBLANC, Sylvie THÉVENOT, Guillaume BULCOURT, Bernard ROUSSEAU, Pascal ARVEILLER, Aurélie DELAVAUULT, Jorge CARVALHO DA SILVA, Cécile DENIARD, Catherine CASEL.

Étaient représentés : Valérie MONCOURTOIS, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Josiane RAPON, Patrick STAAT, Gilles LAFON, Katia KERAUDY, Christine REVAULT D'ALLONNES, Muriel ROGER, Mostefa SOFI, Leila DJAHLAT-BUNOUX, Françoise BEURTHERET, François LABAT.

Absent non représenté : Emmanuel THEBAULT, Françoise VINCELET, Jean-François HAREL

Secrétaire de séance : M. PERILLAT - BOTTONET

Votants : 40
Abstentions : 0
Pour : 40
Contre : 0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vu et annexé à ma délibération n° 062/2019
en date du 24 Juin 2019

Le Maire de Villejuif



Objet : Garantie communale pour des emprunts, Prêts PLS, contractés par la S.A.d'HLM France Habitation auprès de la BCME, d'un montant total de 23.074.774 euros, pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 160 logements sur le site de l'Hôpital Paul Brousse.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code monétaire et financier,

Vu le code civil, notamment l'article 2298,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. D'HLM France Habitation, siège social situé 1 square Chaptal 92309 Levallois-Perret cedex, pour deux emprunts, Prêt PLS Bâti d'un montant de 18 260 742 euros, Prêt PLS Foncier d'un montant de 4 814 032 euros, auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME), pour le financement de la construction d'un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 160 logements sur le site de l'hôpital Paul Brousse, sur la commune de Villejuif (94800),

Vu le projet de convention à intervenir entre la Commune de Villejuif et France Habitation,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : La Commune de Villejuif accorde sa garantie à 100 % pour le remboursement de deux emprunts avec préfinancement d'un montant total de **23 074 774 euros** que France Habitation se propose de contracter auprès de la BCME. Ces prêts PLS sont destinés à financer la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 160 logements sur le site de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif (94800).

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :
Vu et annexé à ma délibération n° 062/2019 en date du 24 juin 2019

Prêt PLS Bâti :

- **Montant de l'emprunt :** 18 260.742 euros
- commission d'engagement** 0,20 % du montant

Période de préfinancement optionnelle

- Durée maximum : 24 mois
- Périodicité : annuelle
- Conditions financières : 3,34 % révisable indexé sur Livret A *

Phase de consolidation

- Durée : 40 ans
- Amortissement : progressif
- Périodicité : annuelle
- Conditions financières : 3,34 % révisable indexé sur Livret A *
- Remboursement anticipé : indemnité proportionnelle de 3 %.

* sur la base du Livret A de 2,25 % à ce jour.





Prêt PLS Foncier :

- **Montant de l'emprunt :** 4 814.032 euros
commission d'engagement 0,20 % du montant

Période de préfinancement optionnelle

- Durée maximum : 24 mois
- Périodicité : annuelle
- conditions financières : 3,34 % révisable indexé sur Livret A *-

Phase de consolidation

- Durée : 50 ans
- Amortissement : progressif
- Périodicité : annuelle
- Conditions financières : 3,34 % révisable index Livret A
- Remboursement anticipé : indemnité proportionnelle de 3 %.

* sur la base du Livret A de 2,25 % à ce jour.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour le prêt PLS Bâti et 50 ans pour le prêt PLS foncier, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par France Habitation, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la BCME, la collectivité s'engage à se substituer à France Habitation pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de garantie établie entre la Commune de Villejuif et France Habitation et à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la BCME et l'emprunteur.

**Claudine CORDILLOT
Maire**





CONVENTION

Vis et annexé à ma délibération
en date du : 29/09/11
Le Maire de Villejuif



C. Cordillot

E N T R E : La commune de Villejuif, représentée par son Maire,
Claudine CORDILLOT agissant en vertu de la délibération en date du 29 SEP. 2011

E T : La S.A.d'HLM France Habitation
le Directeur Général
1, square Chaptal
92309 Levallois-Perret Cedex

Publication le 30/09/11
Réception en sous-préfecture le 22/10/11
Certifié exécutoire,



C. Cordillot

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La commune de Villejuif garantit à hauteur de 100 % le paiement des intérêts et le remboursement du capital des emprunts, Prêt PLS Bâti d'un montant de 18.260.742 euros, Prêt PLS Foncier d'un montant de 4.814.032 euros, contracté par la S.A. D'HLM France Habitation auprès de la BCME, pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 160 logements sur le site de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif (94800).

Le remboursement de ces emprunts s'effectuera sur une période de 50 ans pour le Prêt PLS Foncier et sur une période de 40 ans pour le Prêt PLS Bâti.

Si France Habitation ne se trouve pas en mesure de tenir ses engagements, la commune de Villejuif prendra ses lieu et place et réglera le montant des annuités à concurrence de la défaillance de cet organisme à titre d'avances recouvrables.

Ces avances seront remboursées par France Habitation à la Commune.

Il est bien entendu que ce remboursement ne pourra être effectué qu'autant qu'il ne mettra pas obstacle au service régulier des annuités qui resteraient encore dues à l'établissement prêteur.

Ces avances ne porteront pas intérêts.

Le maintien de la garantie est conditionné par la production du contrat de prêt et du tableau d'amortissement et par la communication, pendant toute la durée du contrat, des comptes annuels certifiés conformes de France Habitation.

Fait à Villejuif, le 24 Juin 2015

Le Directeur Général
France Habitation

FRANCE HABITATION SA D'HLM
1, square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
N° Siret 58214281600294
N° TVA Intercommunautaire FR 11582142816

Vis et annexé à ma délibération n° 084/2015
en date du 24 Juin 2015

Le Maire de Villejuif



Claudine CORDILLOT
Maire de Villejuif

C. Cordillot





République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019

Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 083/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-5.

VU le document sur pièces établi par Madame le Trésorier Principal de Cachan pour l'exercice 2018 lequel comprend pour le Budget principal de la Ville :

- 1 - les recettes et les dépenses faites pendant les douze mois de l'exercice 2018.
- 2 - les recettes et les dépenses concernant les valeurs inactives,

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2018 établi au regard des comptes mentionnés et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice et pendant la journée complémentaire,

VU le Budget primitif 2018 et la décision modificative intervenue en 2018,

VU le compte administratif de l'exercice 2018,

VU le compte de gestion 2018,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de Madame le Trésorier Principal a bien été transmis avant le 1er juin 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Admet, statuant sur la situation comptable au 31 décembre 2018, les opérations effectuées tant pendant la gestion 2018, que pendant la journée complémentaire.

Article 2 : Constate les niveaux d'exécution de chaque section :

- Réalisation des recettes d'investissement (réelles et ordre) : 51 393 344,14 €
- Réalisation des dépenses d'investissement (réelles et ordre) : 29 875 814,19 €
- Réalisation des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) : 102 421 850,75 €
- Réalisation des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) : 91 058 336,45 €

Article 3 : Constate les résultats suivants :

- Résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement : 21 517 529,95 €
- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement : 11 363 514,30 €

Article 4 : Approuve les résultats figurant au compte de gestion de Madame le Trésorier Principal, conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2018.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France

Adoptée à 43 voix pour ; 1 abstention

Vu et annexé à ma délibération n° 083/2019
en date du 24 juin 2019

Le Maire de Villejuif



094003

TRES. CACHAN

04000 VILLEJUIF - COMMUNE

ORIGINE DU DOCUMENT : jean-philippe.notara

Exercice : 2018

Budget collectivité : 04000

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CACHAN

N° CODIQUE 094003

Date d'édition : 14/03/2019

IDENTIFIANT BUDGET 04000

N° de SIRET 21940076900010

VILLEJUIF - COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Véronique ROUSSIÈRE
094003 TRES. CACHAN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2018 AU 14/03/2019



GED

N° CODIQUE 094003
TRES. CACHAN
Date d'édition : 14/03/2019

Population : 56881
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.
Exercice 2018

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
1 Balance des comptes	Etat III-1 44
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 89
4EME PARTIE : Page des signatures	90

SITUATION PATRIMONIALE

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	9 280,44	Dotations	34 753,29
Terrains	41 114,25	Fonds globalisés	49 563,80
Constructions	219 780,98	Réserves	135 609,59
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	23 559,62	Différences sur réalisations d'immobilisations	22 915,41
Immobilisations corporelles en cours	12 713,62	Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	35 960,19	Résultat de l'exercice	11 363,51
Autres immobilisations corporelles	6 975,47	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	340 104,13	Subventions non transférables	50 830,06
Immobilisations financières	9 109,43	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	358 493,99	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	305 035,67
Créances	20 108,47	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	113 452,93
Disponibilités	36 741,12	Fournisseurs	3 914,53
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	18 586,24
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 849,60	Total dettes à court terme	22 500,77
Comptes de régularisations	27 714,26	TOTAL DETTES	135 953,70
		Comptes de régularisations	2 068,48
TOTAL ACTIF	443 057,85	TOTAL PASSIF	443 057,85

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	5 003 078,00	794 508,89	4 208 569,11	3 638 075,97
	Autres immobilisations incorporelles	2 847 530,82	1 853 337,44	994 193,38	725 468,92
	Immobilisations incorporelles en cours	4 077 674,84		4 077 674,84	4 077 674,84
	Terrains en toute propriété	41 409 695,14	295 449,14	41 114 246,00	37 904 391,09
	Constructions en toute propriété	219 509 617,18	62 296,05	219 447 321,13	214 503 169,60
	Construction sur sol autrui en tte prop	333 655,07		333 655,07	333 655,07
	Réseaux installations voirie rés divers	23 663 708,16	104 085,33	23 559 622,83	23 186 755,64
	Collections et oeuvres d'art	65 238,95		65 238,95	55 708,95
	Autres immobilisations corporelles	30 465 076,51	23 554 841,49	6 910 235,02	6 019 183,99
	Immobilisations corporelles en cours	12 713 617,06		12 713 617,06	4 889 822,79
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	35 960 189,38		35 960 189,38	35 960 189,38
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	376 049 081,11	26 664 518,34	349 384 562,77	331 294 096,24

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	376 049 081,11	26 664 518,34	349 384 562,77	331 294 096,24
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	3 192 963,23		3 192 963,23	3 192 963,23
	Autres titres immobilisés	471 828,18		471 828,18	471 828,18
	Prêts	457 347,05		457 347,05	457 347,05
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	4 987 287,52		4 987 287,52	4 987 287,52
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	385 158 507,09	26 664 518,34	358 493 988,75	340 403 522,22

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	4 009 618,52	395 473,00	3 614 145,52	2 762 280,83
	Créance irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	16 211 862,90		16 211 862,90	17 254 215,05
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	31 145,88		31 145,88	32 711,20
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	251 318,64		251 318,64	168 162,57
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	36 741 123,85		36 741 123,85	38 798 399,65
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL. II	57 245 069,79	395 473,00	56 849 596,79	59 015 769,30



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	27 712 377,67		27 712 377,67	27 712 377,67
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	1 884,00		1 884,00	
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	27 714 261,67		27 714 261,67	27 712 377,67
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	470 117 838,55	27 059 991,34	443 057 847,21	427 131 669,19



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	34 753 293,49	34 753 293,49
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collee de rattachement		
	Réserves	125 609 586,55	123 063 008,70
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	11 363 514,30	12 546 577,85
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	22 915 413,19	19 061 530,40
	Fonds globalisés	49 563 798,09	44 567 844,84
	Subventions non transférables	50 830 059,77	49 367 182,58
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	305 035 665,39	283 359 437,86



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	113 411 672,73	121 572 975,50
	Emprunts et dettes financières divers	41 254,49	46 840,63
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 226 271,77	3 125 095,51
	Dettes fiscales et sociales	4 030 022,66	3 147 399,28
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	48 589,00	14 972,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	64 201,31	389 970,39
	Fournisseurs d'immobilisations	688 261,36	463 450,11
	Produits constatés d'avance	14 443 423,55	15 887 765,90
	DETTES TOTAL III	135 953 696,87	144 648 469,32



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	2 068 484,95	-876 237,99
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	2 068 484,95	-876 237,99
	TOTAL GENERAL (I + II - III - IV)	443 057 847,21	427 131 669,19

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	70 876,20	72 072,09
Dotations et subventions reçues	17 332,59	17 290,85
Produits des services	6 033,52	6 382,21
Autres produits	1 041,59	1 174,72
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	95 283,90	96 919,88
Traitements, salaires, charges sociales	48 746,92	47 744,87
Achats et charges externes	14 514,80	13 628,00
Participations et interventions	14 249,68	14 255,47
Dotations aux amortissements et provisions	2 156,50	2 654,10
Autres charges	1 876,00	2 054,23
Charges courantes non financières	81 543,91	80 336,67
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	13 739,99	16 583,21
Produits courants financiers	1 532,07	31 194,02
Charges courantes financières	3 659,71	34 984,58
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-2 127,64	-3 790,56
RÉSULTAT COURANT	11 612,35	12 792,64
Produits exceptionnels	4 604,87	18 234,96
Charges exceptionnelles	4 853,71	18 481,03
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-248,84	-246,07
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 363,51	12 546,58

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
COMPTE DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	45 078 123,00	44 005 829,25
Autres impôts et taxes	25 796 075,53	28 066 263,76
Produits services, domaine et ventes div	6 033 524,10	6 382 214,12
Production stockée		
Production immobilisée	347 834,00	621 934,00
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	693 752,53	552 785,06
Dotations de l'Etat	11 446 852,00	11 528 817,00
Subventions et participations	4 236 163,51	4 148 406,93
Autres attributions (péréquation, compensa)	1 649 572,00	1 613 631,00
TOTAL I	95 283 896,67	96 919 881,12
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	36 829 170,78	35 364 124,59
Charges sociales	11 917 752,55	12 380 750,27
Achats et charges externes	14 514 796,40	13 627 996,37
Impôts et taxes	1 220 497,80	1 317 203,41
Dotations amortissements des inmob	2 076 495,99	2 584 101,80
Dot amort sur charges à répartir		

094003
TRES. CACHAN



GBD

I-4
Exercice 2018

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
COMPTE DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions	80 000,00	70 000,00
Autres charges	655 507,14	737 027,23
Contingents et participations	12 147 478,77	12 269 207,05
Subventions	2 102 206,00	1 986 262,00
TOTAL II	81 543 905,43	80 336 672,72
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	13 739 991,24	16 583 208,40
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	87 728,00	8 464,00
Autres intérêts et produits assimilés	1 444 342,35	1 444 342,35
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		29 741 211,75
TOTAL III	1 532 070,35	31 194 018,10
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	3 606 396,92	32 883 852,16
Pertes de change	53 314,04	71 896,01
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		2 028 834,08
TOTAL IV	3 659 710,96	34 984 582,25



094003
TRÈS CACHAN

GEB

I-4
Exercice 2018

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
COMPTE DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-2 127 640,61	-3 790 564,15
A - B - RESULTAT COURANT	11 612 350,63	12 792 644,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion - Subventions		
Prod exception gestion - Autres opér	20 149,23	65 961,37
Produits des cessions d'immobilisations	4 584 723,22	18 169 000,00
Diff réals(négatives)repte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital - Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	4 604 872,45	18 234 961,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion - subventions	43 200,00	36 146,74
Charg except op gestion-Autres opérations	224 785,56	275 206,03
Valeur comptable des immo cédées	730 840,43	2 532 254,48
Diff réals(positives)transf à investist	3 853 882,79	15 636 745,52
Charg excep op capital-Autres opérations	1 000,00	675,00
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	4 853 708,78	18 481 027,77



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
COMPTE DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-248 836,33	-246 066,40
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	101 420 839,47	146 348 860,59
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	90 057 325,17	133 802 282,74
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 363 514,30	12 546 577,85

ANNEXE



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2018

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2018

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	62 420 260,21	102 027 512,01	164 447 772,22
Titres de recettes émis (b)	26 763 981,46	120 956 804,05	147 720 785,51
Réductions de titres (c)	121 447,23	18 534 953,30	18 656 400,53
Recettes nettes (d = b - c)	26 642 534,23	102 421 850,75	129 064 384,98
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	62 420 260,21	102 027 512,01	164 447 772,22
Mandats émis (f)	30 743 747,30	93 950 616,23	124 694 363,53
Annulations de mandats (g)	867 933,11	2 892 279,78	3 760 212,89
Dépenses nettes (h = f - g)	29 875 814,19	91 058 336,45	120 934 150,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 363 514,30	8 130 234,34
(h - d) Déficit	3 233 279,96		

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	24 750 809,91		-3 233 279,96		21 517 529,95
Fonctionnement	12 546 577,85	12 546 577,85	11 363 514,30		11 363 514,30
TOTAL I	37 297 387,76	12 546 577,85	8 130 234,34		32 881 044,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
04002-VILLEJUIF FLOBAIL - ANNE					
Investissement					
Fonctionnement	9 557,46		-791,34		8 766,12
Sous-Total	9 557,46		-791,34		8 766,12
TOTAL II	9 557,46		-791,34		8 766,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	37 306 945,22	12 546 577,85	8 129 443,00		32 889 810,37



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060,40		8 895 060,40
20	Immobilisations incorporelles	928 008,00	1 689 297,19	2 617 305,19
204	Subventions d'équipement versées	635 100,00	741 147,65	1 376 247,65
21	Immobilisations corporelles	8 611 340,00	19 180 929,87	27 792 269,87
23	Immobilisations en cours	11 249 115,35	10 140 261,75	21 389 377,10
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	-120 000,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	30 438 623,75	31 631 636,46	62 070 260,21
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	30 438 623,75	31 631 636,46	62 070 260,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	350 000,00		350 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	350 000,00		350 000,00
TOTAL GENERAL		30 788 623,75	31 631 636,46	62 420 260,21



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
16	8 895 060,40	8 845 892,76		8 845 892,76	49 167,64
20	2 617 305,19	498 092,55		498 092,55	2 119 212,64
204	1 376 247,65	1 176 939,04		1 176 939,04	199 308,61
21	27 792 269,87	7 300 004,68	7 730,87	7 292 273,81	20 499 996,06
23	21 389 377,10	12 062 946,27	348 164,24	11 714 782,03	9 674 595,07
27					
SOUS-TOTAL	62 070 260,21	29 883 875,30	355 895,11	29 527 980,19	32 542 280,02
TOTAL	62 070 260,21	29 883 875,30	355 895,11	29 527 980,19	32 542 280,02
040	350 000,00	859 872,00	512 038,00	347 834,00	2 166,00
TOTAL	350 000,00	859 872,00	512 038,00	347 834,00	2 166,00
TOTAL GENERAL	62 420 260,21	30 743 747,30	867 933,11	29 875 814,19	32 544 446,02

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	2 550 500,00	13 615 904,42	16 166 404,42
13	Subventions d'investissement	6 434 882,60	-3 381 407,00	3 053 475,60
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	-6 000 000,00	
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
024	Produits de cessions (recettes)	9 958 242,00	-8 480 423,22	1 477 818,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	24 943 624,60	-4 245 925,80	20 697 698,80
	Opérations d'ordre de transfert entre se			
SOUS-TOTAL				
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	24 943 624,60	-4 245 925,80	20 697 698,80
21	Immobilisations corporelles			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS			
021	Virement de la section de fonctionnement	3 502 539,90	360 572,19	3 863 112,09
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 342 459,25	5 428 511,47	7 770 970,72
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 844 999,15	5 789 083,66	11 634 082,81
001	Solde d'exécution de la section d'invest		30 088 478,60	30 088 478,60
TOTAL GENERAL		30 788 623,75	31 631 636,46	62 420 260,21



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	16 166 404,42	17 545 339,10	2 808,00	17 542 531,10	-1 376 126,68
13	3 053 475,60	1 498 963,39	36 086,20	1 462 877,19	1 590 598,41
16					
21					
23		132 118,48		132 118,48	-132 118,48
024	1 477 818,78				1 477 818,78
SOUS-TOTAL	20 697 698,80	19 176 420,97	38 894,20	19 137 526,77	1 560 172,03
SOUS-TOTAL					
TOTAL	20 697 698,80	19 176 420,97	38 894,20	19 137 526,77	1 560 172,03
21					
SOUS-TOTAL					
021	3 863 112,09				3 863 112,09
040	7 770 970,72	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46	265 963,26
041					
TOTAL	11 634 082,81	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46	4 129 075,35
001	30 088 478,60				30 088 478,60
TOTAL GENERAL	62 420 260,21	26 763 981,46	121 447,23	26 642 534,23	35 777 725,98



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	18 659 496,20		18 659 496,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 475 000,00		52 475 000,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	-37 300,00	412 700,00
65	Autres charges de gestion courante	15 275 143,00	78 441,00	15 353 584,00
66	Charges financières	3 043 799,00		3 043 799,00
67	Charges exceptionnelles	368 850,00		368 850,00
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	80 000,00		80 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	90 352 288,20	41 141,00	90 393 429,20
023	Virement à la section d'investissement (3 502 539,90	360 572,19	3 863 112,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 342 459,25	5 428 511,47	7 770 970,72
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 844 999,15	5 789 083,66	11 634 082,81
TOTAL GENERAL		96 197 287,35	5 830 224,66	102 027 512,01

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	18 659 496,20	15 998 433,13	1 361 129,02	14 637 304,11	4 022 192,09
012	52 475 000,00	50 474 568,70	41 344,00	50 433 224,70	2 041 775,30
014	412 700,00	413 672,00	972,00	412 700,00	
65	15 353 584,00	15 257 304,31	352 112,40	14 905 191,91	448 392,09
66	3 043 799,00	3 796 611,12	980 688,41	2 815 922,71	227 876,29
67	368 850,00	342 466,48	73 480,92	268 985,56	99 864,44
68	80 000,00	80 000,00		80 000,00	
TOTAL	90 393 429,20	86 363 055,74	2 809 726,75	83 553 328,99	6 840 100,21
023	3 863 112,09				3 863 112,09
042	7 770 970,72	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46	265 963,26
TOTAL	11 634 082,81	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46	4 129 075,35
TOTAL GENERAL	102 027 512,01	93 950 616,23	2 892 279,78	91 058 336,45	10 969 175,56

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	518 000,00		518 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	5 004 723,00	737 062,62	5 741 785,62
73	Impôts et taxes	70 333 780,00	-136 188,00	70 197 592,00
74	Dotations et participations	16 909 177,00	672 626,82	17 581 803,82
75	Autres produits de gestion courante	1 596 115,00	-28 000,00	1 568 115,00
76	Produits financiers	1 484 342,35		1 484 342,35
77	Produits exceptionnels	1 150,00	4 584 723,22	4 585 873,22
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	95 847 287,35	5 830 224,66	101 677 512,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	350 000,00		350 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	350 000,00		350 000,00
TOTAL GENERAL		96 197 287,35	5 830 224,66	102 027 512,01



04000 - VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
013	518 000,00	592 022,64	3 711,36	588 311,28	-70 311,28
70	5 741 785,62	6 150 187,77	116 663,67	6 033 524,10	-291 738,48
73	70 197 592,00	71 289 348,53	450,00	71 288 898,53	-1 091 306,53
74	17 581 803,82	18 550 169,93	1 217 582,42	17 332 587,51	249 216,31
75	1 568 115,00	697 650,30	3 897,77	693 752,53	874 362,47
76	1 484 342,35	17 441 258,34	15 909 187,99	1 532 070,35	-47 728,00
77	4 585 873,22	5 376 294,54	771 422,09	4 604 872,45	-18 999,23
TOTAL	101 677 512,01	120 096 932,05	18 022 915,30	102 074 016,75	-396 504,74
042	350 000,00	859 872,00	512 038,00	347 834,00	2 166,00
TOTAL	350 000,00	859 872,00	512 038,00	347 834,00	2 166,00
TOTAL GENERAL	102 027 512,01	120 956 804,05	18 534 953,30	102 421 850,75	-394 338,74

094003

TRES CACHAN

Etat A5 11-4 630
Exercice 2018

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	8 643 259,13		8 643 259,13
1643	Emprunts auprès des établissements de cr	197 047,49		197 047,49
16811	Autres emprunts - organismes d'assurance	5 586,14		5 586,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	8 845 892,76		8 845 892,76
2031	Frais d'études	288 730,13		288 730,13
2032	Frais de recherche et de développement	18 480,00		18 480,00
2051	Concessions et droits similaires	190 882,42		190 882,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	498 092,55		498 092,55
2041512	Bâtiments et installations	800 330,57		800 330,57
204172	Bâtiments et installations	352 480,47		352 480,47
204182	Bâtiments et installations	24 128,00		24 128,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	1 176 939,04		1 176 939,04
2112	Terrains de voirie	1 802,63		1 802,63
2115	Terrains bâtis	3 694 324,36	7 730,57	3 686 593,79
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 136,04		6 136,04
2128	Autres agencements et aménagements, de te	190 036,50		190 036,50
21318	Autres bâtiments publics	1 296 000,00		1 296 000,00
2152	Installations de voirie	30 597,52		30 597,52
21531	Réseaux d'adduction d'eau	15 639,06		15 639,06
21534	Réseaux d'électrification	36 573,86		36 573,86
21571	Matériel et outillage de voirie - matér	185 058,81		185 058,81
21578	Autre matériel et outillage de voirie	909 291,95		909 291,95
2158	Autres installations matériel et outilla	152 443,65		152 443,65
2161	Oeuvres et objets d'art	4 370,00		4 370,00

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2182	Matériel de transport	48 646,29		48 646,29
2183	Matériel de bureau et matériel informati	205 622,23	0,30	205 621,93
2184	Mobilier	265 429,14		265 429,14
2188	Autres immobilisations corporelles	258 032,64		258 032,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	7 300 004,68	7 730,87	7 292 273,81
2312	Agencements et aménagements de terrains	123 037,13		123 037,13
2313	Constructions	11 610 379,45	348 164,24	11 262 215,21
2314	Constructions sur sol d'autrui	3 480,00		3 480,00
2315	Installations matériels et outillage tec	318 298,51		318 298,51
238	Avances et acomptes versés sur immobili	7 751,18		7 751,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	12 062 946,27	348 164,24	11 714 782,03
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	29 883 875,30	355 895,11	29 527 980,19
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	29 883 875,30	355 895,11	29 527 980,19
2313	Constructions	859 872,00	512 038,00	347 834,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	859 872,00	512 038,00	347 834,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	859 872,00	512 038,00	347 834,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	30 743 747,30	867 933,11	29 875 814,19

094003

TRES. CACHAN

Etat A6 11-4 **GRE**
Exercice 2018

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (3 107 601,00		3 107 601,00
10223	Taxe locale d'équipement	1 891 160,25	2 808,00	1 888 352,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 546 577,85		12 546 577,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	17 545 339,10	2 808,00	17 542 531,10
1312	Subventions d'équipement transférables -	10 839,00	10 839,00	
1322	Région	72 851,00		72 851,00
1328	Autres	431 511,33		431 511,33
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	101 941,00		101 941,00
1343	Pae (programme d'aménagement d'ensemble)	846 821,06	25 247,30	821 573,86
1388	Autres subv invest non transférables aut	35 000,00		35 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 498 963,39	36 086,30	1 462 877,19
2313	Constructions	1 010,00		1 010,00
238	Avances et acomptes versés sur immobilis	131 108,48		131 108,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	132 118,48		132 118,48
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPÉRATIONS	19 176 420,97	38 894,30	19 137 526,77
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 176 420,97	38 894,30	19 137 526,77
1641	Emprunts en euros	843 788,25		843 788,25
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	3 853 882,79		3 853 882,79
2111	Terrains nus	49 000,00		49 000,00
2112	Terrains de voirie	617 062,64		617 062,64
21318	Autres bâtiments publics	528,36		528,36
2132	Immeubles de rapport	59 553,30		59 553,30
21538	Autres réseaux	3 306,24		3 306,24
2183	Matériel de bureau et matériel infomati	1 389,89		1 389,89

094003

TRÈS CACHAN

Etat A6 II-4 **GFD**
Exercice 2018

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
2802	Amortissements frais liés à la réalisation	19 766,00		19 766,00
28031	Amortissements frais d'études	133 941,04	28 630,00	105 311,04
28032	Amortissements frais de recherche et de	1 560,00		1 560,00
28041512	Bâtiments et installations	188 720,62		188 720,62
2804171	Biens mobiliers, matériel et études	14 988,85		14 988,85
2804172	Bâtiments et installations	375 355,63		375 355,63
2804182	Bâtiments et installations	27 380,80		27 380,80
28051	Concessions et droits similaires	83 527,50		83 527,50
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 203,55		19 203,55
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	62 336,65		62 336,65
28132	Immeubles de rapport	23 411,00		23 411,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	17 892,86		17 892,86
281532	Réseaux d'assainissement	1 160,00		1 160,00
281571	Matériel roulant	172 941,29	41 448,00	131 493,29
281578	Amortissements autre matériel et outilla	119 326,03		119 326,03
28158	Autres installations matériel et outilla	75 059,73		75 059,73
28181	Installations générales agencements et a	10 370,00		10 370,00
28182	Matériel de transport	120 780,01	12 078,00	108 702,01
28183	Matériel de bureau et matériel informati	212 218,03	397,00	211 821,03
28184	Mobilier	168 691,00	0,03	168 690,97
28188	Amortissements autres immobilisations co	310 418,43		310 418,43
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	26 763 981,46	121 447,23	26 642 534,23

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
		1	2	3 = 1 + 2
6041	Achats d'études - autres que terrains à	40 626,32	3 438,00	37 188,32
6042	Achats de prestations de services - autr	2 545 730,12	305 814,47	2 239 915,65
60611	Achats non stockés de fournitures non st	323 156,92		323 156,92
60612	Achats non stockés de fournitures non st	1 271 775,56	143 134,30	1 128 641,26
60618	Autres fournitures non stockables	55 565,28	8 579,71	46 985,57
60622	Achats non stockés de carburants	213 114,68	23 838,68	189 276,00
60623	Achats non stockés d'alimentation	132 914,23	5 053,30	127 860,93
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	711 404,28	89 558,92	621 845,36
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	148 800,70	7 433,38	141 367,32
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	154 779,04	23 282,87	131 496,17
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	60 849,18	702,00	60 147,18
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	80 798,51	64 659,81	16 138,70
6064	Achats non stockés de fournitures admini	88 354,95	3 460,79	84 894,16
6065	Achats non stockés de livres disques cas	145 140,25	1 504,19	143 636,06
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	173 935,87	22,00	173 913,87
6068	Achats non stockés d'autres matières et	76 064,46	12 240,23	63 824,23
611	Contrats prestations de services	4 103 270,10	1 291,13	4 101 978,97
6132	Services extérieurs - locations immobili	478 246,84	89 628,95	388 617,89
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	462 851,65	28 390,83	434 460,82
614	Services extérieurs - charges locatives	79 605,24	1 600,00	78 005,24
61521	Services extérieurs - entretien et répar	148 905,36	10 022,80	138 882,56
615221	Bâtiments publics	186 683,48	22 107,96	164 575,52
615228	Autres bâtiments	13 968,00	6 468,00	7 500,00
615231	Voieries	355 161,40	78 295,23	276 866,17

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
615232	Réseaux	65 824,52	15 824,52	50 000,00
61551	Services extérieurs - entretien et répar	137 272,76	10 107,95	127 164,81
61558	Services extérieurs - entretien et répar	122 453,53	21 671,01	100 782,52
6156	Services extérieurs - maintenance	1 020 125,96	161 319,46	858 806,50
6161	Multirisques	121 970,10		121 970,10
6168	Autres	151 277,56		151 277,56
6182	Services extérieurs - divers - documenta	73 200,71	3 267,43	69 933,28
6184	Services extérieurs - divers - versement	147 603,34	68 358,04	79 245,30
6188	Services extérieurs - autres frais diver	4 427,58		4 427,58
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	9 042,94		9 042,94
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	88 631,16	10 119,92	78 511,24
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	1 167,60		1 167,60
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	20 289,72	6 945,80	13 343,92
6231	Publicité publications relations publicu	182 476,47	20 823,60	161 652,87
6232	Publicité publications relations publicu	3 425,33		3 425,33
6236	Publicité publications relations publicu	15 209,76		15 209,76
6237	Publicité publications relations publicu	203 704,29	19 693,90	184 010,39
6244	Transports - transports administratifs	77,87		77,87
6247	Transports - transports collectifs	53 988,26		53 988,26
6248	Transports - divers	2 114,70		2 114,70
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	785,42		785,42
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	1 781,39		1 781,39
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	11 250,30	942,10	10 308,20
6261	Frais d'affranchissement	184 671,29		184 671,29

094003

TRES. CACHAN

Etat A7 / II-4 **63D**
Exercice 2018

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
		1	2	3 = 1 + 2
6262	Frais de télécommunications	252 809,42	7 635,74	245 173,68
627	Autres services extérieurs - services ba	10 400,64		10 400,64
6281	Autres services extérieurs - concours di	362 252,32	42 256,00	319 996,32
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	55 858,34	1 760,61	54 097,73
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	361 184,61	13 324,08	347 860,53
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	16 384,65	1 920,00	14 464,65
6288	Autres services extérieurs	71 054,23	16 791,31	54 262,92
63512	Impôts directs - taxes foncières	184 468,63	5 159,00	179 309,63
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	10,00		10,00
6358	Autres droits administration des impôts	7 505,91	2 681,00	4 824,91
637	Autres impôts taxes et versements assimi	2 029,40		2 029,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	15 998 433,13	1 361 129,02	14 637 304,11
6218	Autre personnel extérieur au service	99 992,68	6 022,29	93 970,39
6331	Versement de transport	611 137,58		611 137,58
6336	Cotisation au centre national et au cent	423 186,28		423 186,28
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	27 304 854,09	33 648,16	27 271 205,93
64131	Personnel non titulaire - rémunération	9 456 600,24		9 456 600,24
64162	Emplois d'avenir	22 756,03		22 756,03
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	57 135,60		57 135,60
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	5 362 704,02		5 362 704,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 504 416,90		6 504 416,90
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	243 070,38		243 070,38
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	76 660,64		76 660,64
64731	Autres charges sociales allocations chôm	76 900,10	1 673,55	75 226,55

094003
 TRES. CACHAN

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	152 415,69		152 415,69
6478	Autres charges sociales diverses	6 155,00		6 155,00
6488	Autres charges de personnel	76 583,47		76 583,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	50 474 568,70	41 344,00	50 433 224,70
739223	Fonds de péréquation des ressources comm	412 700,00		412 700,00
7398	Reversements et restitutions et prélèvem	972,00	972,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	413 672,00	972,00	412 700,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	479 226,00		479 226,00
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	28 445,53		28 445,53
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	68 633,82		68 633,82
6535	Frais de formation des maires adjoints e	30 274,10	5 549,60	24 724,50
6541	Créances admises en non-valeur	49 955,60	537,56	49 418,04
6542	Créances éteintes	5 059,25		5 059,25
6553	Contingents et participations obligatoir	957 885,96	172 904,84	784 981,12
65541	Contributions au fonds de compensation d	10 319 740,96	1 317,00	10 318 423,96
65548	Autres contributions	1 192 605,34	148 803,40	1 043 801,94
6558	Contingents et participations obligatoir	271,75		271,75
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS	1 117 746,00		1 117 746,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	1 007 460,00	23 000,00	984 460,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	15 257 304,31	352 112,40	14 905 191,91
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 927 393,08	0,01	2 927 393,07
66112	Intérêts - rattachement des icne	814 104,00	978 888,40	-164 784,40
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	1 800,00	1 800,00	
666	Pertes de change	53 314,04		53 314,04

094003

TRES. CACHAN

Etat A7 / II-4 **CFD**
Exercice 2018

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	3 796 611,12	980 688,41	2 815 922,71
6711	Charges exceptionnelles - intérêts morat	46 799,60	30 000,00	16 799,60
6713	Charges exceptionnelles secours et dots	166 270,76	43 402,44	122 868,32
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	21 218,89		21 218,89
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	12 443,13	78,48	12 364,65
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	51 534,10		51 534,10
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées	43 200,00		43 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	342 466,48	73 480,92	268 985,56
6817	Dotations provisions dépréciation des ac	80 000,00		80 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux prov	80 000,00		80 000,00
TOTAL	DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	86 363 055,74	2 809 726,75	83 553 328,99
6681	Indemnités pour remboursement anticipé d	843 788,25		843 788,25
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	730 840,43		730 840,43
6761	Différences sur réalisations (positives)	3 853 882,79		3 853 882,79
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	2 159 049,02	82 553,03	2 076 495,99
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 587 560,49	82 553,03	7 505 007,46
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	93 950 616,23	2 892 279,78	91 058 336,45

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6091	Rabais - remises - ristournes obtenus su	1 837,22		1 837,22
6094	Rabais - remises - ristournes obtenus su	3 600,00	3 600,00	
6096	Rabais - remises - ristournes obtenus su	23 924,08		23 924,08
619	Rabais - remises - ristournes obtenus su	838,32		838,32
629	Rabais - remises - ristournes obtenus su	3 704,54		3 704,54
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	55 110,49		55 110,49
6459	Remboursement sur charges de sécurite so	503 007,99	111,36	502 896,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	592 022,64	3 711,36	588 311,28
70311	Utilisation du domaine - concession dans	158 685,00		158 685,00
70312	Utilisation du domaine - redevances funé	43 717,00		43 717,00
70321	Utilisation du domaine - droits stationn	662 554,29		662 554,29
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	127 811,00		127 811,00
70384	Forfait de post-stationnement	96 986,70		96 986,70
704	Travaux	165,84	9,90	155,94
7062	Prestation services redevances et droits	11 819,54		11 819,54
70631	Redevances et droits des services à cara	70 019,61		70 019,61
70632	Redevances et droits des services à cara	7 639,20		7 639,20
7066	Prestation services - redevances et droi	4 289 432,97	115 274,17	4 174 158,80
7067	Prestations services - redevances et dro	271 502,94	272,60	271 230,34
70688	Prestations de services autres prestatio	87 795,41	523,80	87 271,61
70848	Mise à disposition de personnel facturée	26 692,25		26 692,25
70876	Autres produits remboursement frais par	189 820,83		189 820,83
70878	Autres produits - remboursement de frais	105 312,61	583,20	104 729,41
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	232,58		232,58

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	6 150 187,77	116 663,67	6 033 524,10
73111	Taxes foncières et d'habitation	45 078 123,00		45 078 123,00
73211	Attribution de compensation	19 801 375,00		19 801 375,00
73222	Fonds de solidarité des communes de la r	3 073 534,00		3 073 534,00
7337	Taxes services publics et domaine - droi	391 931,68	450,00	391 481,68
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	723 416,39		723 416,39
7362	Impôts et taxes activités services - tax	45 923,46		45 923,46
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	28 157,36		28 157,36
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	2 146 887,64		2 146 887,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	71 289 348,53	450,00	71 288 898,53
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	8 858 581,00		8 858 581,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de	1 802 764,00		1 802 764,00
74127	Dotation nationale de péréquation	420 848,00		420 848,00
745	Dotation spéciale au titre des institute	2 808,00		2 808,00
7461	D.G.D	361 851,00		361 851,00
74712	Emplois d'avenir	27 139,34		27 139,34
74718	Autres participations de l'Etat	717 483,35	7 000,00	710 483,35
7472	Participations - Régions	212 840,00		212 840,00
7473	Participations - Départements	3 900,00		3 900,00
7478	Participations - autres organismes	4 492 383,24	1 210 582,42	3 281 800,82
74834	Etat compensation au titre des exonérati	119 068,00		119 068,00
74835	Etat compensation au titre des exonérati	1 484 054,00		1 484 054,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	46 450,00		46 450,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	18 550 169,93	1 217 582,42	17 332 587,51

093003

TRES. CACHAN

Etat A8 - II-4 **GED**
Exercice 2018

04000 VILLEJUIF - COMMUNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
752	Autres produits de gestion courante - re	120 847,22	3 897,77	116 949,45
757	Autres produits de la gestion courante -	277 344,13		277 344,13
7588	Autres produits divers de gestion couran	299 458,95		299 458,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	697 650,30	3 897,77	693 752,53
761	Produits financiers-produits des partici	109 150,09	21 422,09	87 728,00
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA c	17 332 108,25	15 887 765,90	1 444 342,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	17 441 258,34	15 909 187,99	1 532 070,35
7713	Produits exceptionnels sur opérations ge	20,00		20,00
7714	Produits exceptionnels sur opérations ge	359,86		359,86
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	14 685,00		14 685,00
773	Produits exceptionnels mandats annulés (5 084,37		5 084,37
775	Produits exceptionnels - produits des ce	5 356 145,31	771 422,09	4 584 723,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 376 294,54	771 422,09	4 604 872,45
TOTAL	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	120 096 932,05	18 022 915,30	102 074 016,75
722	Immobilisations corporelles	859 872,00	512 038,00	347 834,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	859 872,00	512 038,00	347 834,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	859 872,00	512 038,00	347 834,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNF	120 956 804,05	18 534 953,30	102 421 850,75

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		34 268 424,38						34 268 424,38		34 268 424,38
10222	FCTVA		34 756 396,64			3 107 601,00			37 863 997,64		37 863 997,64
10223	TLE		6 093 501,82			2 808,00 1 891 160,25		2 808,00	7 984 662,07		7 981 854,07
10228	Autres fonds d'investissement		3 717 946,38						3 717 946,38		3 717 946,38
	Sous Total compte 1022		44 567 844,84			2 808,00 4 998 761,25		2 808,00	49 566 606,09		49 563 798,09
10251	Dons et legs en capital		484 869,11						484 869,11		484 869,11
	Sous Total compte 1025		484 869,11						484 869,11		484 869,11
	Sous Total compte 102		79 321 138,33			2 808,00 4 998 761,25		2 808,00	84 319 899,58		84 317 091,58
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		124 475 930,76			12 546 577,85			137 022 508,61		137 022 508,61
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	1 412 922,06							1 412 922,06		1 412 922,06
	Sous Total compte 106	1 412 922,06 124 475 930,76				12 546 577,85			1 412 922,06 137 022 508,61		138 609 586,55
	Sous Total compte 10	1 412 922,06 203 797 069,09				2 808,00 17 545 339,10			1 415 730,06 221 342 408,19		219 926 678,13
110	Report à nouveau solde créditeur			12 546 577,85 12 546 577,85					12 546 577,85 12 546 577,85		0,00

04000 - VILLEJUIF - COMMUNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 11			12 546 577,85	12 546 577,85			12 546 577,85	12 546 577,85		0,00
12	Résultat exercice excéd déficit	12 546 577,85		12 546 577,85				12 546 577,85	12 546 577,85		0,00
	Sous Total compte 12	12 546 577,85		12 546 577,85				12 546 577,85	12 546 577,85		0,00
1312	Subv éqipt transf - Région					10 839,00	10 839,00	10 839,00	10 839,00		0,00
	Sous Total compte 131					10 839,00	10 839,00	10 839,00	10 839,00		0,00
1321	Etat et EPN	7 751 718,01						7 751 718,01	7 751 718,01		0,00
1322	Région	8 188 421,72				72 851,00		8 261 272,72	8 261 272,72		0,00
1323	Dépt	8 213 469,35						8 213 469,35	8 213 469,35		0,00
13251	GFP de rattachement	8 806 789,70						8 806 789,70	8 806 789,70		0,00
	Sous Total compte 1325	8 806 789,70						8 806 789,70	8 806 789,70		0,00
1326	Autres EPI	47 778,27						47 778,27	47 778,27		0,00
1328	Autres	13 282 803,65				421 511,33		13 704 314,98	13 704 314,98		0,00
	Sous Total compte 132	29 487 875,03				504 362,33		29 992 237,36	29 992 237,36		0,00

STATISTIK GELIMPER

Jember, 14 Februari 2013

No	Nama	Pendidikan					Umur			Kecamatan	Jumlah
		SMP	SMA	PKA	SD	TK	10-15	16-25	26-35		
1	Abrar	3	1	1	1	1	1	1	1	1	
2	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
3	Abubakar	3	1	1	1	1	1	1	1	1	
4	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
5	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
6	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
7	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
8	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
9	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
10	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
11	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
12	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
13	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
14	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
15	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
16	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
17	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
18	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
19	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
20	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
21	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
22	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
23	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
24	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
25	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
26	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
27	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
28	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
29	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
30	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
31	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
32	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
33	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
34	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
35	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
36	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
37	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
38	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
39	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
40	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
41	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
42	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
43	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
44	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
45	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
46	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
47	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
48	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
49	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	
50	Abulhasan	2	1	1	1	1	1	1	1	1	

Logo of the institution

Statistik Gelimper is a statistical report for the year 2012. It contains data on the number of students in various educational levels (SMP, SMA, PKA, SD, TK) and their ages (10-15, 16-25, 26-35). The data is presented in a table format.

The total number of students is 1000. The distribution is as follows:

- SMP: 300
- SMA: 250
- PKA: 150
- SD: 200
- TK: 100

The age distribution is as follows:

- 10-15: 400
- 16-25: 350
- 26-35: 250

This report is intended for the use of educational institutions and researchers.



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 084/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, L.2121-14, L.2121-29, L.2121-31, D.2342-11 et D.2342-12,

VU le Budget primitif et le budget supplémentaire 2018,

VU le compte de gestion 2018 présenté par Madame le Trésorier Principal de Cachan,

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : Donne acte des montants, des dépenses et des recettes suivants :

• **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 29 875 814,19 €

Recettes : 51 393 344,14 €

• **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 91 058 336,45 €

Recettes : 102 421 850,75 €

Article 2 : Précise que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 21 517 529,95 €,
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 11 363 514,30 €.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

Dépenses engagées reportées : 29 294 201,42 €

Recettes engagées reportées : 191 049,00 €

Solde déficitaire : 29 103 152,42 €

Article 4 : Précise que les restes à réaliser seront repris au budget 2019 dans le cadre de la décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional d'Ile de France

Adoptée à 22 voix pour ; 20 voix contre



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2019

VILLE DE VILLEJUIF

Vu et annexé à ma décision n° 084/2019
En date du : 24 juin 2019

Le Maire de Villejuif



Tables des matières

Introduction	1
I Quelques éléments d'analyse financière	2
A – Résultats de l'exercice 2018	2
1/ Résultat de l'exécution 2018.....	2
2/ Résultat de clôture et résultat global.....	2
3/ Affectation des résultats 2018 au Budget 2019	2
B – Indicateurs et Ratios financiers.....	3
1/ Epargne Brute	3
2/ Capacité d'Autofinancement	3
3/ Ressources d'investissement (hors emprunt) et besoin de financement.....	4
4/ Encours de dette.....	4
5/ Capacité de désendettement.....	5
II – Structure et Analyse du Compte Administratif 2018	6
A – La structure et l'évolution de la section de fonctionnement.....	6
1/ Les recettes de fonctionnement (102,4 M€)	6
a) La fiscalité	7
b) Les autres taxes	9
c) Les dotations, compensations et subventions reçues	9
d) Les produits des services.....	10
e) Les autres produits de gestion courante	11
f) Les atténuations de charges.....	11
g) Les produits financiers	12
h) Des recettes exceptionnelles.....	12
2/ Les dépenses de fonctionnement (102,4 M€)	13
a) Les charges de personnel (chapitre 012)	14
b) Les charges à caractère général (chapitre 011)	15
c) Les subventions versées	16
d) Les charges financières	16
e) Les charges exceptionnelles.....	16
f) Des charges de fonctionnement respectant le plafond de dépenses contractualisées	17
B La structure et l'évolution de la section d'investissement.....	18
1/ Financement des dépenses d'investissement	18

2/ Les dépenses d'investissement	19
a) Education.....	20
b) Aménagement urbain et espaces publics.....	20
c) Sport et Jeunesse	20
d) Equipement des services	20
e) Culture	20
f) Sécurité et prévention	21
g) Soutien au logement et commerce	21
h) Petite enfance, famille et Santé	21
C – La gestion de la dette	22
1/ L'évolution de l'encours de la dette de la Ville de Villejuif en 2018.....	22
2/ Annuité de la dette	23
3/ La structure de l'encours dette.....	23
4/ Capacité de désendettement.....	24

Introduction

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Le compte de gestion quant à lui retrace les comptes tenus par le Comptable, et la situation patrimoniale de la Ville à la clôture de l'exercice.

L'exercice 2018 marque une nouvelle étape dans le redressement des comptes de la ville de Villejuif : les résultats et ratios financiers continuent de s'améliorer considérablement alors que l'endettement diminue. L'exercice est clôturé avec un excédent de 32,9 M€ mesurant le chemin parcouru depuis 5 ans et les efforts réalisés. Pour rappel, la collectivité avait clôturé les exercices 2014 et 2015 avec un excédent de 1 M€ puis 2 M€ en 2016 et 2017 marquant le retour à l'équilibre (excédent de 37,3 M€).

Le contexte était pourtant difficile. Après 5 années de baisses des dotations de l'Etat et de financement croissant de la péréquation nationale ayant amputé de près de 15 M€ les ressources de notre Ville, alors que son dynamisme et son attractivité mobilisent des moyens supplémentaires, *la santé financière de la Ville est confortée à fin 2018.*

En effet, par le cumul d'une épargne nette en progression, par des efforts de gestion poursuivis (plus de rigueur et de rationalisation dès 2014), par la quasi-absence de recours à l'emprunt les quatre exercices précédents et sans hausse de taux, la Ville renforce encore ses marges de manœuvres et peut ainsi relancer un cycle d'investissement conséquent orienté vers les besoins des habitants. Dans la continuité et parallèlement, la ville améliore notablement ses ratios de désendettement permettant ainsi de revenir à un cadre légal bien meilleur que le plafond désormais fixé par la loi à 12 ans.

Cette adaptation de notre Ville ne s'est pour autant pas faite au détriment de sa capacité à accompagner la demande de services adressée par les Villejuifois, qu'elle provienne des quartiers nouveaux ou des quartiers existants, que ce soit au travers de l'action directe portée par les services municipaux ou par celles des partenaires notamment associatifs. Cette adaptation ne s'est pas non plus accompagnée de la réduction drastique de ses dépenses d'équipement, puisque 2018 constitue une année de progression en matière d'exécution des crédits d'équipement, avec un montant investi de près de 20,7 M€ (auxquelles s'ajoutent 29,29 M€ de restes à réaliser).

Néanmoins, il convient de rester vigilant d'autant que l'environnement fiscal des collectivités est incertain. Ainsi au regard des contreparties prévues au titre de la contractualisation instaurée par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, notre Ville devra s'attacher à contenir ses dépenses de fonctionnement au maximum à +1,45 % par an (y compris ses dépenses de personnel), faire face à l'effet ciseaux de la croissance maîtrisée de sa population qui ne se traduit que très lentement dans les données officielles de l'INSEE, mais également à optimiser tant la gestion de toutes ses recettes que la programmation des investissements au regard des priorités retenues, afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement.

I – Quelques éléments d'analyse financière

A – Résultats de l'exercice 2018

1/ Résultat de l'exécution 2018

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Le résultat de l'exécution de l'exercice 2018 présente un excédent de 8,1 M€ composé d'un excédent de fonctionnement de 11,3 M€ et d'un déficit d'investissement de 3,2 M€.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	102 421 850,75	26 642 534,23	129 064 384,98
Dépenses de l'exercice	91 058 336,45	29 875 814,19	120 934 150,64
Résultat d'exécution	11 363 514,30	- 3 233 279,96	8 130 234,34

2/ Résultat de clôture et résultat global

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

L'exercice 2018 est clôturé avec un résultat positif de 32,9 M€ contre 37,3 M€ en 2017.

Les restes à réaliser constatés fin 2018 s'établissent à 29,3 M€ en dépenses (contre 13 M€ fin 2017) et à 0,2 M€ en recettes, soit un solde net à financer de - 29,1 M€.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Solde d'exécution	11 363 514,30	- 3 233 279,96	8 130 234,34
Résultat reporté de 2017		24 750 809,91	24 750 809,91
Résultat de clôture	11 363 514,30	21 517 529,95	32 881 044,25
Restes à réaliser		- 29 103 152,42	- 29 103 152,42
<i>recettes</i>		191 049,00	
<i>dépenses</i>		29 294 201,42	
Résultat global	11 363 514,30	- 7 585 622,47	3 777 891,83

L'excédent de clôture (32,8 M€) permet de financer le solde net des restes à réaliser (-29,1 M€), c'est-à-dire que les opérations engagées fin 2018 sont financées et ne viennent pas ponctionner les ressources 2019. Le résultat global est donc positif (3,8 M€).

3/ Affectation des résultats 2018 au Budget 2019

Le Budget Primitif 2019 a été voté le 11 décembre 2018 sans reprise anticipé des résultats 2018. Ainsi, l'excédent 2018 constaté en section de fonctionnement (11 363 514,30€) sera repris de la façon suivante au budget 2019 :

- 7 585 622,47 € affectés au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de l'investissement engagé en 2018 ;

- le solde de **3 777 891,83 €**, sera également affecté au compte 1068, il constitue une ressource pour le financement de l'investissement programmé en 2019.

L'excédent d'investissement 2018 (21,5 M€) sera repris dans son intégralité en recettes d'investissement au budget 2019.

B – Indicateurs et Ratios financiers

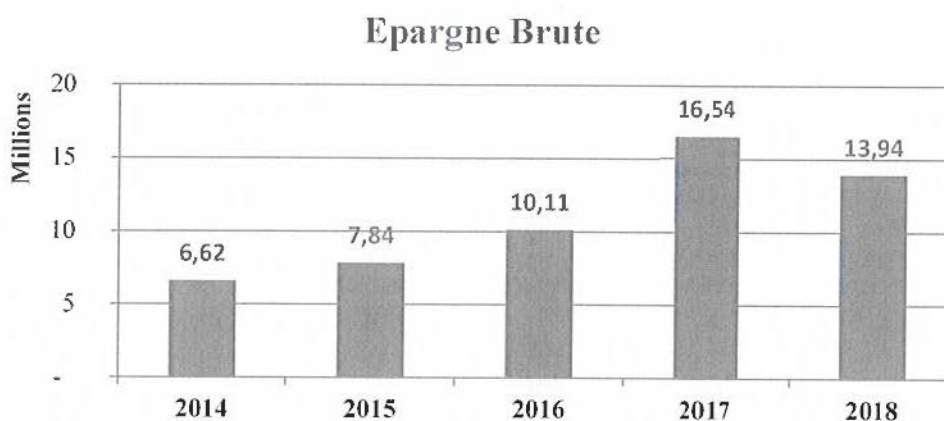
L'exécution budgétaire de l'exercice 2018 montre un redressement significatif de la situation financière de la ville de Villejuif. Ce qui accentue les efforts de gestion réalisés depuis 4 ans pour absorber la baisse des dotations de l'Etat et redonner à la collectivité une capacité plus dynamique à investir. Les indicateurs de gestion et ratios financiers sont en nette amélioration.

1/ Epargne Brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

En 2018, l'épargne brute de la ville de Villejuif se trouve à un niveau correct (13,9 M€) et a progressé de +7,3 M€ en l'espace de quatre exercices. Le taux d'épargne s'élève à 14,29% (contre 7,89% en 2014).

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles (<i>hors cessions</i>)	83 826 393	84 043 916	92 737 604	98 710 219	97 489 294
Dépenses réelles	77 210 329	76 202 332	82 625 394	82 172 639	83 553 329
Epargne Brute	6 616 064	7 841 584	10 112 210	16 537 580	13 935 965
<i>Taux d'épargne</i>	<i>7,89%</i>	<i>9,33%</i>	<i>10,90%</i>	<i>16,75%</i>	<i>14,29%</i>



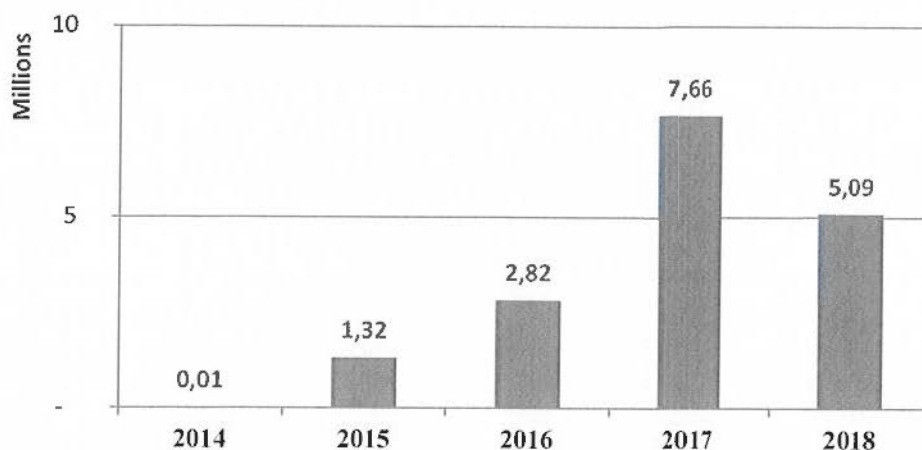
2/ Capacité d'Autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la capacité d'une collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursements de ses échéances de dette.

La CAF de la ville de Villejuif continue de s'améliorer significativement depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne Brute	6 616 064	7 841 584	10 112 210	16 537 580	13 935 965
Remboursement des emprunts	6 601 870	6 525 491	7 289 144	8 878 343	8 845 893
Capacité d'Autofinancement	14 194	1 316 093	2 823 066	7.659 236	5.090 072

Capacité d'Autofinancement



3/ Ressources d'investissement (hors emprunt) et besoin de financement

Outre la capacité d'autofinancement, d'autres ressources sont affectées au financement des dépenses d'équipement en section d'investissement. Il s'agit des cessions foncières, des subventions affectées à des dépenses d'investissement (notamment des PUP), du reversement du Fonds de Compensation de la TVA relatif aux opérations réalisées sur l'exercice n-1 et de la taxe d'aménagement.

Les ressources d'investissement de la ville (16,1 M€) ont diminué en 2018 en comparaison à l'exercice 2017 particulièrement marqué par la concrétisation de cessions et PUP.

Le besoin de financement des investissements est en conformité avec les capacités financières de la Ville.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité d'Autofinancement	14 194	1 316 093	2 823 066	7 659 236	5 090 072
Cessions foncières	1 116 545	39 000	3 993 000	18 169 000	4 584 723
FCTVA et Taxe d'Aménagement	1 965 926	2 557 015	1 073 332	736 613	4 995 953
Subventions d'investissement et autres	612 801	1 746 938	2 886 105	14 161 083	1 427 877
Ressources d'investissement (hors emprunts)	3 709 465	5 659 046	10 775 502	40 725 933	16 098 625
Dépenses d'équipement	16 454 894	8 181 637	10 465 452	7 593 908	20 682 087
Besoin de financement	12 745 428	2 522 591	- 310 051	- 33 132 024	4.583 462

4/ Encours de dette

En 2018, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt (la Ville n'ayant pas un besoin de financement) et a remboursé 8,8 M€. L'encours de la dette a donc diminué pour la deuxième année consécutive depuis le réaménagement des emprunts toxiques fin 2016. L'encours de la

dette, constatée en clôture 2018 témoigne encore une fois de la trajectoire de désendettement engagée depuis 2015.



5/ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 8 à 10 ans est acceptable, et qu'au-delà de 12 ans la situation devient dangereuse (12 années étant le seuil toléré par les services de l'Etat).

Grace à une très bonne gestion, la capacité de désendettement de la Ville progresse encore et tombe à 8 ans, en dessous du seuil légal des 12 ans.

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31/12/N	109 596 187	105 037 629	130 333 485	121 443 304	112 597 411
Epargne Brute	6 616 064	7 841 584	10 112 210	16 537 580	13 935 965
Capacité de désendettement	16,57	13,39	12,89	7,34	8,08

II – Structure et Analyse du Compte Administratif 2018

Pour rappel, le budget se présente en dépenses et en recettes budgétaires d'investissement et de fonctionnement et comprend des « opérations réelles » correspondant à des entrées et des sorties de fonds et des « opérations d'ordre », écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement financier.

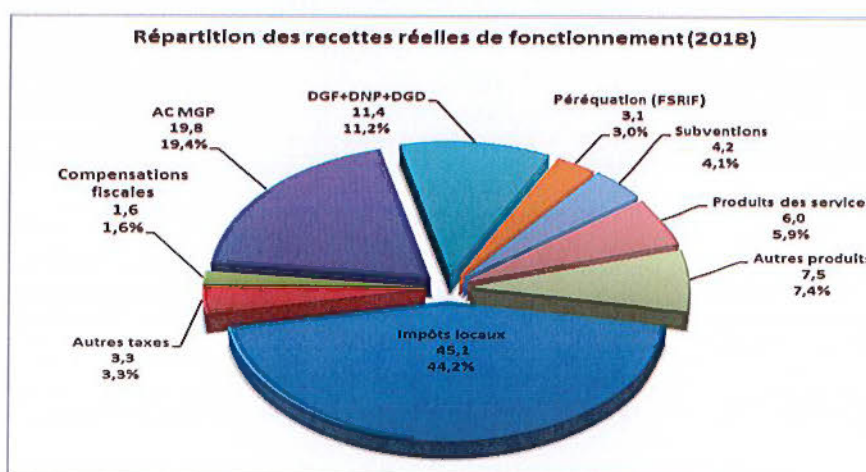
A – La structure et l'évolution de la section de fonctionnement

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 102 074 016,75 €, dont 97 489 293,53 € hors recettes de cession d'actifs (4 584 723,22 € en 2018), pour des dépenses réelles qui s'élèvent à 83 553 328,99 €, l'épargne brute finançant l'investissement pour 2018 ressort à 13 935 964,54 €.

1/ Les recettes de fonctionnement (102,4 M€)

Les recettes de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2018 sont de 102,4 M€ dont 102,1 M€ de recettes réelles.

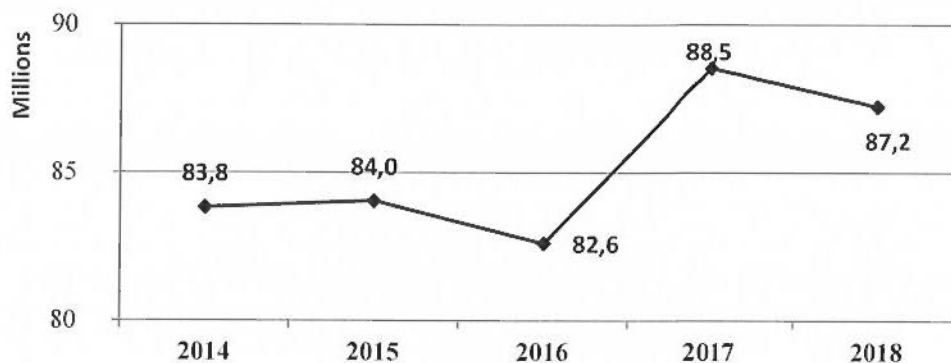
	2014	2015	2016	2017	2018
013 Atténuation des charges	977 753	886 325	717 524	446 724	588 311
70 Produits des services	5 161 510	4 367 340	4 062 179	6 382 214	6 033 524
73 Impôts et taxes	52 411 808	56 060 561	68 347 313	72 518 873	71 288 899
74 Dotations et participations	24 662 202	22 035 083	17 584 249	17 293 855	17 332 588
75 Autres produits de gestion courante	459 261	526 877	511 323	552 785	693 753
Recettes de gestion courante	83 672 534	83 876 186	91 222 587	97 194 451	95 937 074
76 Produits financiers	149 492	151 231	1 459 430	1 452 806	1 532 070
77 Produits exceptionnels	4 367	16 502	77 008	65 961	20 149
775 Cessions	1 116 545	39 000	3 993 000	18 169 000	4 584 723
Recettes réelles	84 942 938	84 082 919	96 752 026	116 882 219	102 074 017
042 Autres dépenses d'ordre	714	128 849	41 000	-	-
042 Travaux en régie	435 500	277 207	240 306	621 934	347 834
Mouvements issus des					
042 réaménagements des emprunts				29 741 212	-
Recettes d'ordre	436 214	406 056	284 306	30 363 146	347 834
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 379 151	84 488 975	97 036 332	147 245 365	102 421 851



Le périmètre de comptabilisation des dépenses et recettes des communes d'Ile-de-France a fortement évolué avec la création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris (MGP). De nouveaux flux financiers entre les communes, la MGP et les territoires ont été créés. Ainsi les recettes et les dépenses augmentent du même montant.

Il est proposé de neutraliser ces flux (MGP-ville) pour conserver un périmètre constant permettant une comparaison réelle avec les années précédentes.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Hors cessions foncières et hors flux financiers liés à la MGP et l'EPT, les recettes de fonctionnement ont baissé en 2018 (-1,47 %). Cette diminution de 1,3 M€ est en grande partie expliquée par la baisse du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (développement dans les paragraphes suivants).

L'essentiel des recettes réelles de fonctionnement est d'origine fiscale. Ce chapitre comprend les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), l'attribution de compensation (AC) versée par la MGP, les versements des fonds de péréquation (FSRIF) ainsi que les droits de mutation et autres taxes (taxe de séjour, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, ...).

a) La fiscalité

- Les produits de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) : 45,1 M€

A périmètre constant¹, les produits de la fiscalité directe des ménages ont évolué à la hausse en 2018 de + 1 M€, soit + 2,43%.

Cette augmentation est due à :

- la revalorisation forfaitaire des bases (1,2%) décidée par la loi de finances pour l'année 2018 ;
- la progression physique des bases (1,23%).

¹ Les parts de TH et TFNB perçue jusqu'en 2015 par la CAVB sont désormais perçues par la Ville mais reversées à l'EPT GOSB par le biais du FCCT.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'Habitation	15 880 252	16 209 232	24 177 647	24 535 567	25 262 714
TH - résidences secondaires	-	-	167 053	190 274	183 470
Taxe Foncière (Bâti)	18 427 249	18 208 381	18 263 773	18 763 624	19 230 547
Taxe Foncière (Non Bâti)	153 093	144 501	175 341	184 059	178 648
Rôles supplémentaires	224 913	132 217	374 948	337 036	222 744
Total CA	34 685 507	34 694 331	43 158 762	44 010 560	45 078 123
Part TH/TFPNB GOSB	-	-	6 651 061	6 677 665	6 757 797
Total après retraitement	34 685 507	34 694 331	36 507 701	37 332 895	38 320 326

Le produit de ces taxes représente moins de la moitié des recettes de fonctionnement et demeure la seule ressource significative sur laquelle le Conseil Municipal peut agir par la fixation des taux. Ce pouvoir va être largement remis en cause par la suppression progressive de la taxe d'habitation.

La perception, en contrepartie, d'une quote-part d'un impôt national réduira à nouveau les marges de manœuvre des collectivités.

A noter qu'en 2018, le montant du dégrèvement dû par la réforme de la taxe d'habitation 2018-2020 s'est élevé à 3,1 M€ (13 862 résidences principales imposées ont bénéficié de la réforme pour un montant de 3 M€ et 1 134 résidences secondaires imposées ont bénéficié de la réforme pour un montant de 0,1 M€).

- La fiscalité compensatoire correspondant au transfert de la fiscalité d'entreprises : 19,8 M€

En sus des produits fiscaux directement recouverts par la Ville, Villejuif perçoit une **attribution de compensation** au titre du transfert de la fiscalité d'entreprise (CVAE et CFE) et de la part de la dotation globale de fonctionnement compensant la perte de la part salaire de la taxe professionnelle, diminuée des charges transférées par la Ville à l'établissement public territorial Grand Orly Seine de Bièvre. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'attribution de compensation est dorénavant versée par la Métropole du Grand Paris (MGP).

L'Attribution de Compensation perçue par Villejuif s'est élevée à 19,8 M€ pour 2018, soit un niveau identique à 2017.

Au-delà des aspects techniques, il est essentiel de noter que l'Attribution de Compensation, qui représente un peu plus de 20% de l'ensemble des recettes de fonctionnement s'apparente à un forfait, non revalorisé dans le temps ; ne serait-ce que de l'inflation.

Le caractère figé de cette recette marque la perte d'autonomie financière des communes au profit de la strate intercommunale.

- La fiscalité péréquatrice – le FSRIF (3,1 M€) et le FPIC (0,4 M€)

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) assure une péréquation horizontale entre les communes de la région Ile de France.

Entre 2016 et 2017, le FSRIF a progressé de 2,9 M€ à 3,3 M€, soit + 18%. En 2018, cette recette a fléchi de 6% en raison de la baisse de population officielle au 1er janvier 2018. Elle s'est établie à 3,1 M€ en 2018.

La ville de Villejuif est contributrice au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communales (FPIC) pour un montant de 412 K€ contre 402 K€ en 2017, soit une hausse de 2,49% en un an.

b) Les autres taxes

Les autres taxes et impôts s'élèvent à **3,3 M€**. Elles regroupent principalement :

- la taxe sur l'électricité, dont le produit perçu est de **0,7 M€ (-2,08%)** ;
- le produit des droits de stationnement perçu s'élève à **0,4 M€** ;
- la taxe de séjour, a rapporté **0,05 M€** ;
- les taxes sur les publicités, dont le produit perçu est de **0,03 M€ (-12%)** ;
- les droits de mutation², dont le produit perçu pour 2018 est de **2,1 M€**.

c) Les dotations, compensations et subventions reçues

L'ensemble des dotations, compensations et subventions reçues au titre du chapitre 74 s'élève à 17,3 M€ en exécution 2018, soit à un niveau identique³ à 2017.

En 2018, ont donc été constatées en recettes de fonctionnement :

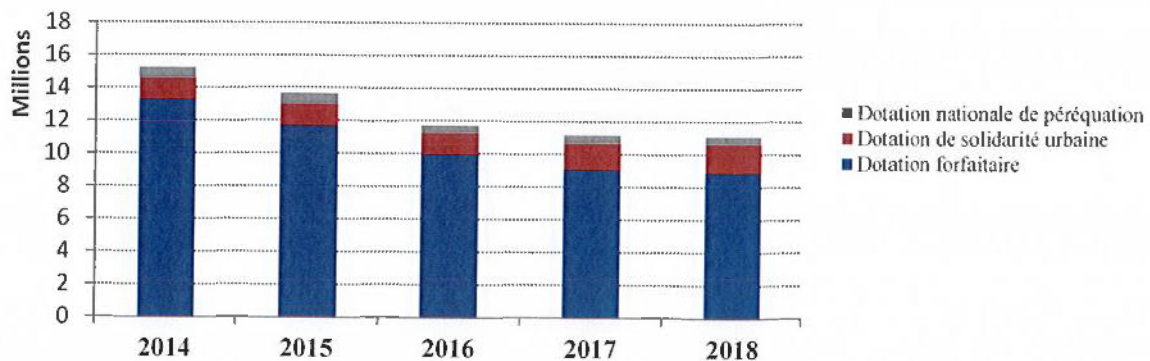
- **8,9 M€ au titre de la dotation forfaitaire**, en diminution de 200 K€ par rapport à 2017 (9,1 M€), soit une diminution de 2,32%. A noter toutefois, que la baisse de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est due à la baisse de population officielle au 1er janvier 2018 ;
- **1,8 M€ au titre de la dotation de solidarité urbaine**, en augmentation de 280 K€ par rapport à 2017 (+ 9,41% comparé à 2017) ;
- **0,4 M€ au titre de la dotation nationale de péréquation (DNP)**, en diminution de 32 K€ par rapport à 2017 (- 7,1% comparé à 2017) ;
- **0,4 M€ au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD)**, identique à 2017 ;
- **1,6 M€ au titre des compensations d'exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation⁴**, en légère augmentation par rapport à 2017 (1,5 M€).

² Toutes les transactions immobilières, locaux neufs ou anciens, logements ou locaux professionnels, sont soumises aux Droits de Mutation à Titre Onéreux.

³ La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 traduit le souhait exprimé par le Président de la République de stabiliser la dotation globale de fonctionnement sur le quinquennat.

⁴ Les allocations compensatrices ont été en partie dévoyées de leur rôle compensatoire des exonérations fiscales accordées par l'Etat. Depuis 1996, elles servent également de variables dites « d'ajustement » pour financer la stabilisation, puis la baisse, de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

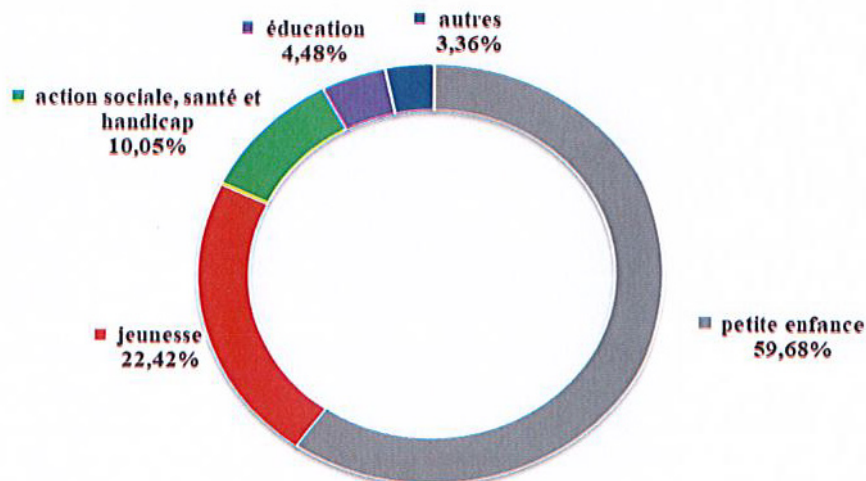
Évolution de la DGF



Les subventions reçues (hors dotations de l'État, subventions correspondant aux subventions fléchées sur des projets) s'élèvent à 4 236 164 € en 2018 (contre 4 151 406,93 € en 2017), dont 2 528 241 € en faveur de la petite enfance, 949 801 € pour développer les activités de jeunesse, 189 966 € pour l'éducation, 425 885 € pour l'action sociale, la santé et le handicap, ou encore 28 101 € pour la sécurité.

Plus de 75 % de ces participations ont été versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-De-Marne (3,2 M€).

Subventions reçues en 2018 par domaine

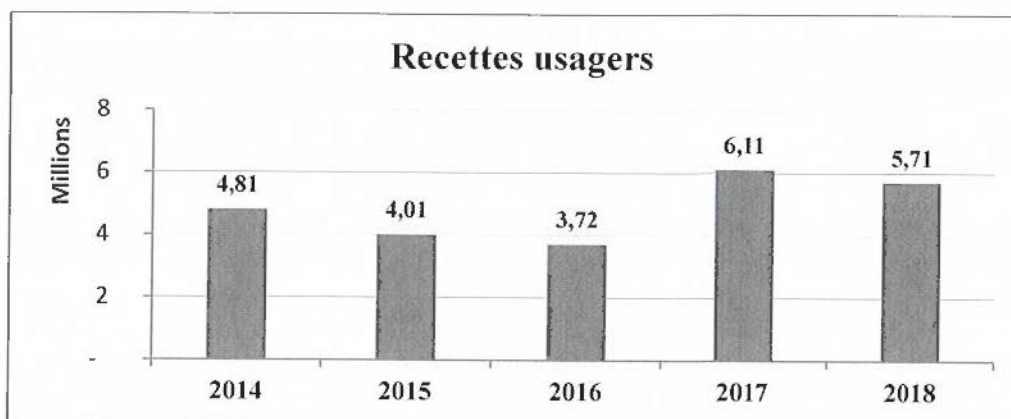


d) Les produits des services

Les produits des services (chapitre 70) ne représentent que 5,91% des recettes réelles de fonctionnement perçus par la Ville. Ces produits sont constitués principalement des recettes des prestations rendues aux usagers⁵ (consultations au Centre Municipal de Santé, restauration scolaire, études, activités sportives, spectacles...).

Les recettes de prestations rendues aux usagers connaissent des variations différenciées selon les exercices notamment en fonction d'un rythme de facturation ne correspondant pas forcément avec l'exercice budgétaire.

⁵ Compte 703 à 707.



On note principalement :

- le centre de santé a reçu, en 2018, 1,8 M€ de recettes de la part des caisses de sécurité sociale, des mutuelles et dans une moindre mesure des patients. Le montant des recettes perçues par le centre de santé se stabilise par rapport à 2017 (2 M€) suite à une optimisation des activités du Centre Municipal Santé : amélioration du cadre et de l'organisation du travail permettant d'accroître le nombre de patients.
- les activités périscolaires, de restauration, d'accueils de loisirs et de centres de vacances engendrent de la part des usagers une recette de 1,8 M€ en 2018 contre 1,9 M€ en 2017 ;
- les recettes des crèches s'élèvent à 0,6 M€, identiques à 2017 ;
- les redevances principalement constituées des produits perçus en contrepartie d'autorisations ponctuelles (chantiers,...) ou prolongées (terrasses de cafés,...) d'occupation du domaine public se sont élevées à 0,7 M€ (identique à 2017).

Le total du chapitre s'établit à **6 M€**, en baisse de 0,4 M€ par rapport au CA 2017 (- 6,25%). Pour mémoire, le résultat de l'exercice 2017 s'explique notamment par les efforts mis en place par l'administration en 2017 pour permettre le recouvrement effectif des sommes dues par les usagers Villejuifois et ainsi, rattraper le retard.

e) Les autres produits de gestion courante

Ils sont principalement constitués des loyers perçus par la Ville, de certaines redevances et de remboursements divers (notamment sinistres). Ces recettes (0,7 M€) ont augmenté en 2018.

f) Les atténuations de charges

Les atténuations de charges (chapitre 013) regroupent les rabais, remises et ristournes obtenus, des trop perçus de la part de salariés ou des organismes sociaux. Ces recettes (0,6 M€) sont en augmentation mais sont fonction de dépenses réalisées.

g) Les produits financiers

Les produits financiers (chapitre 76) proviennent principalement de l'aide versée par le fonds de soutien dans le cadre du réaménagement des emprunts toxiques ainsi que des revenus des titres de participation. A ce titre la Ville a perçu 1,5 M€ en 2018.

h) Des recettes exceptionnelles

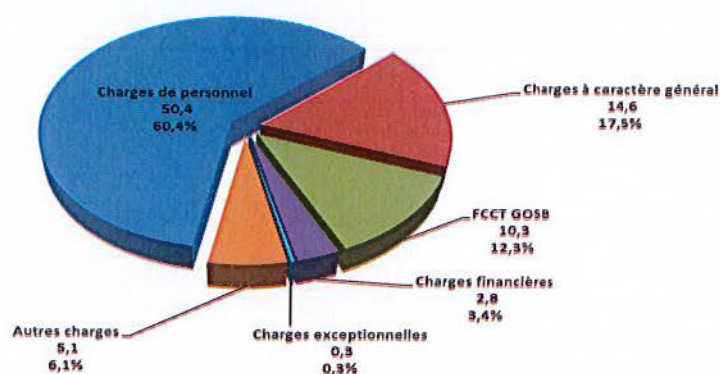
Le chapitre 77 «recettes exceptionnelles» est crédité de **4,6 M€**, correspondant principalement au produit de cessions foncières. Ces produits ont fait preuve d'un dynamisme important entre 2016 et 2018, en raison des cessions foncières réalisées, qui ont généré 4,58 M€ de produits de cessions en 2018, correspondant à une plus-value de 3,85 M€.

2/ Les dépenses de fonctionnement (102,4 M€)

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2018 sont de 91,1 M€ dont 83,6 M€ de dépenses réelles et 7,5 M€ de dépenses d'ordre.

	2014	2015	2016	2017	2018
011 Charges à caractère général	16 186 121	14 534 664	14 293 800	13 898 123	14 637 304
012 Charges de personnel	49 302 397	48 599 361	48 359 464	49 238 676	50 433 225
014 Atténuation de produits	523 534	680 519	406 742	446 780	412 700
65 Autres charges de gestion courante	4 956 342	5 081 073	4 960 839	4 817 887	4 586 768
65 FCCT EPT GOSB	-	-	10 148 005	10 174 609	10 318 424
Dépenses de gestion courante	70 968 394	68 895 618	78 168 850	78 576 075	80 388 421
66 Charges financières	4 744 065	4 757 482	4 077 440	3 214 536	2 815 923
67 Charges exceptionnelles	1 416 419	2 468 759	299 103	312 028	268 986
68 Dotations aux provisions	85 000	80 473	80 000	70 000	80 000
Total dépenses réelles	77 213 878	76 202 332	82 625 394	82 172 639	83 553 329
042 Régularisation encours de dette	-	-	-	29 741 212	843 788
042 Dotations aux amortissements	3 164 380	3 386 377	3 035 691	4 612 936	2 076 496
042 Autres dépenses d'ordre (cessions)	1 117 259	41 800	4 037 000	18 169 000	4 584 723
Total dépenses d'ordre	4 281 639	3 428 177	7 072 691	52 523 148	7 505 007
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 495 516	79 630 509	89 698 085	134 695 787	91 058 336

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (2018)



Comme en recettes, il est important de signaler que le périmètre de comptabilisation des dépenses des communes d'Ile-de-France a fortement évolué avec la création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris (MGP). De nouveaux flux financiers entre les communes, la MGP et les territoires ont été créés, les communes reversant une partie des attributions de compensation (AC) versées par la Métropole aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT). Ainsi, pour Villejuif, une dépense (et recette) de 10,3 millions € est ajoutée, la ville servant finalement de chambre d'enregistrement.

Il est proposé de neutraliser ces flux pour conserver un périmètre constant permettant une comparaison réelle avec les années précédentes.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



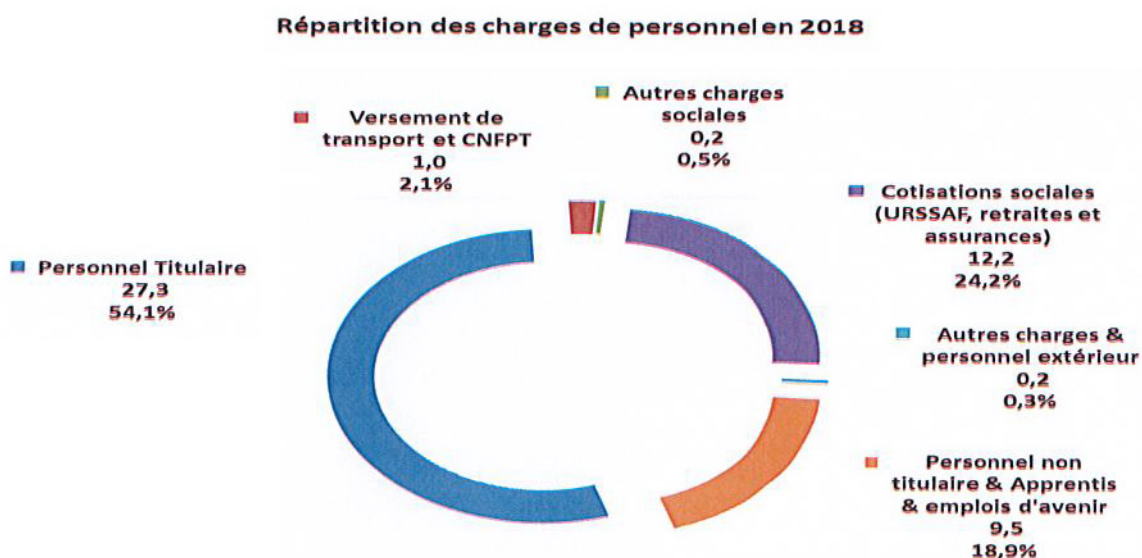
Les dépenses de fonctionnement de la Ville ont diminué entre 2014 et 2017 grâce à d'importants efforts de gestion réalisés sur les deux postes de dépenses suivants : les charges de fonctionnement des services municipaux et les intérêts de la dette.

Ces efforts ont permis de réduire le train de vie de la Ville, et de redresser sa situation financière sans affecter la qualité du service rendu aux Villejuifois.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 72 M€ en 2017 à 73.3 M€ en exécution 2018. Elles sont globalement en augmentation de +1,8 %.

a) Les charges de personnel (chapitre 012)

Premier poste de dépenses, les charges du personnel (Chapitre 012) s'élèvent à 50,4 M€. La progression des charges de personnel s'établit de ce fait à +2,4 % par rapport à l'exercice précédent.



La progression de la masse salariale a été en bonne partie liée aux incidences des mesures gouvernementales initiées en 2018, à savoir :

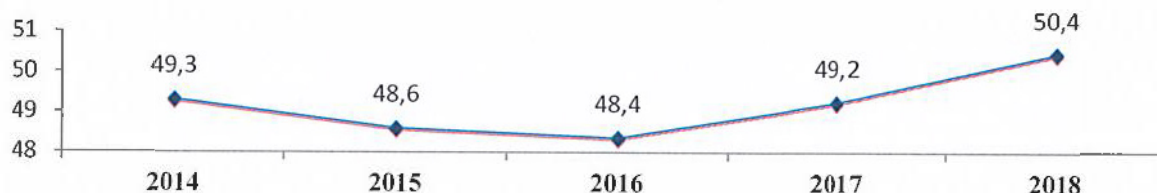
- la hausse de la contribution sociale généralisée de + 1,7% (de 5,10% à 6,80%) depuis le 1er janvier 2018 qui prévoyait la suppression de la contribution de solidarité exceptionnelle (CES) ainsi que la création par décret d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents calculée sur la base de la rémunération perçue durant l'année 2017 ;
- l'augmentation du taux de cotisation de retraite de 10,29 % à 10,56 %. Cette augmentation a été volontairement compensée par la collectivité pour tous ses agents ;
- la hausse des cotisations patronales relatives aux taux de transports (taxe de transports) ;
- l'augmentation des rémunérations de l'ensemble des agents de catégorie B et C à hauteur de 197€ annuel brut par agent (200 K€) ;
- et le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'avancée de carrière des agents municipaux ;

La Ville a concentré ses efforts en matière de recrutement sur les services en contact direct avec la population Villejuifoise tout en cherchant une efficacité dans le service rendu. Il s'agit notamment :

- en matière de politique de sécurité, de 18 postes de policiers municipaux qui ont été créés pour compléter le dispositif existant ;
- en matière de politique éducative, d'accentuer l'offre famille en renforçant, en 2018, les équipes qui ont eu la charge de l'ouverture du Café Ludo (2 postes) ou le recrutement d'un chef de projet numérique éducatif ;
- enfin, différents recrutements ont participé à cette évolution (ajustements sur postes vacants, emploi d'avenir, apprentis).

La Ville, poursuit par ailleurs, la modernisation de son administration afin de rendre un service public efficace tout en améliorant les conditions de travail de ses agents (formation, résorption de l'emploi précaire, adaptabilité aux nouveaux besoins du service public).

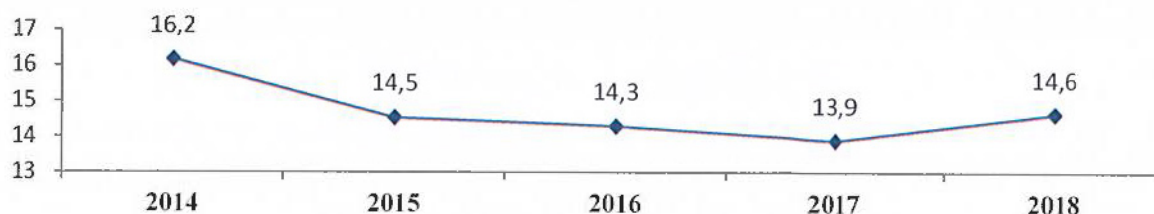
Evolution des charges de personnel



b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses, les dépenses de fonctionnement hors masse salariale du chapitre 011 (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...) ont représenté 14,6 M€ en exécuté 2018 (dont 2,1 M€ de rattachements), soit une augmentation de + 5% par rapport à l'exécuté 2017. Cette augmentation a permis de financer notamment des charges de chauffage supplémentaires dans les bâtiments communaux et l'entretien des espaces publics.

Evolution des charges à caractère général



On peut citer les principales augmentations suivantes :

- augmentation des prestations de service pour 297 946 € pour la préservation du cadre de vie : propreté, complément d'entretien des espaces verts (désherbage de la voirie élagage et abattage d'arbres, entretien de l'arrosage automatique), équipements Vélib, locations (sanitaires publics, engins et matériels de propreté) ;

- augmentation des frais de maintenance liés à l'exploitation des parcimètres (+195 921 €). Cette augmentation est due à la dépénalisation du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- augmentation des dépenses relatives aux réservations de places en crèche, dans le cadre de partenariats avec des structures privées ou hospitalières (+ 112 302 €). Cette augmentation du nombre de places en crèche permet à la Ville d'améliorer la réponse aux besoins des familles Villejuifoises ;
- augmentation des frais de restauration scolaire (+ 300 060 €). Cette augmentation des dépenses est due à une augmentation des effectifs scolaires.

c) Les subventions versées

Dernier grand poste de dépenses, les dépenses de versement de contributions diverses au titre du chapitre 65 ont diminué de 87 KC en exécution 2018.

L'explication est une contribution moindre à la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris au titre de l'année 2018 (- 175 K€).

Pour autant, la participation de la Ville au financement des actions de son CCAS s'est élevée à 1.1 M€ en 2018 (en augmentation de + 158 K€ par rapport à 2017), conformément aux engagements de la Ville et correspondant aux crédits ouverts en 2018. Cette participation s'établit à 1 069 157 € au titre de la subvention d'équilibre. A ce montant vient s'ajouter une somme de 48 589 € relative au fonctionnement du Programme de Réussite Educative (PRE).

Le budget de subventions aux organismes de droit privé représente 1.045 M€. A noter que ce montant intègre une subvention au titre du transfert de la compétence développement économique à l'EPT (subvention de fonctionnement à la Mission Locale INNOVAM).

En complément de ces subventions, la ville de Villejuif poursuit ses efforts **en matière d'aides indirectes attribuées aux associations**. Ces aides peuvent être accordées soit de manière permanente, soit de manière ponctuelle, notamment à l'occasion de manifestations publiques, sous la forme de prêt de salles municipales et de mise à disposition de matériels.

Ces aides indirectes ont été valorisées en 2018 à hauteur de 0,26 M€.

d) Les charges financières

Les intérêts de la dette ont représenté une dépense de 2,8 M€ en 2018, soit moins de 4% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles apparaissent en diminution pour la troisième année consécutive. D'une part, la Ville se désendette et d'autre part, la Ville profite pleinement d'une stratégie de gestion active de sa dette et des taux actuellement bas.

e) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont représenté en 2018 une dépense de 0.3 M€.

f) Des charges de fonctionnement respectant le plafond de dépenses contractualisées

Le périmètre des dépenses faisant l'objet de la contractualisation comprend l'ensemble des charges réelles de fonctionnement à l'exclusion des chapitres 014, 68 et diminué des recettes correspondant à des atténuations de charges retracées au chapitre 013. **Le respect du contrat s'apprécie au regard des sommes exécutées.**

	2018	Retraitement contractualisation
011 Charges à caractère général	14 637 304	14 637 304
012 Charges de personnel	50 433 225	50 433 225
014 Atténuation de produits	412 700	-
65 Autres charges de gestion courante	4 586 768	4 586 768
65 FCCT EPT GOSB	10 318 424	10 318 424
66 Charges financières	2 815 923	2 815 923
67 Charges exceptionnelles	268 986	268 986
68 Dotations aux provisions	80 000	-
013 Atténuation des charges	588 311	- 588 311
Dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement		82 472 318

Le plafond de dépenses fixé pour 2018 s'établissait à 82 386 667 €. En ce sens, la contractualisation a été respectée.

Toutefois, la bonne gestion financière a eu pour incidence de mettre à jour des factures antérieures à l'exercice 2018 (de 2012 à 2016) non traitées. Il a été procédé à leur liquidation - afin d'assainir la situation- pour un montant total de 92.3 K€.

Ce surplus de dépenses, non prévu au budget 2018, a pour conséquence de porter à 1.55% le taux d'évolution annuel de nos dépenses de fonctionnement au lieu des 1.45% autorisés par la contractualisation. L'écart au plafond est de 85 651 €, soit + 0,1%.

B – La structure et l'évolution de la section d'investissement

La section d'investissement est clôturée avec un résultat positif de +21,52 M€ correspondant à un déficit d'exécution 2018 de -3,23 M€ et à la reprise du résultat positif 2017 reporté de 24,75M€.

Le solde net des engagements reportés à l'exercice 2018 (restes à réaliser en dépenses et en recettes) et de -29,1 M€, ce qui porte le résultat global en investissement à -7,58 M€, déficit couvert par l'excédent de fonctionnement (11,36 M€).

1/ Financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au total à 26,64 M€ dont 19,14 M€ de recettes réelles et 3,85 M€ de cessions d'immobilisations.

	2014	2015	2016	2017	2018
13 Subventions d'investissement	612 801	1 746 938	2 886 105	14 331 631	1 462 877
16 Emprunts et dettes	9 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-
2x Immobilisations	39 227	2 748	134 113	10 076	132 118
RECETTES D'EQUIPEMENT	9 652 028	3 749 686	3 020 218	16 341 707	1 594 996
10 Dotations et fonds divers	2 731 926	2 940 494	1 517 333	736 613	4 995 953
1068 Excédents de fct capitalisés	2 782 001	4 447 546	5 599 880	7 316 825	12 546 578
27 Autres immobilisations financières	331 239	191 708	74 597	5 584	-
RECETTES FINANCIERES	5 845 166	7 579 748	7 191 810	8 059 022	17 542 531
RECETTES REELLES	15 497 193	11 329 434	10 212 028	24 400 728	19 137 527
Mouvements issus des réaménagements des					
040 emprunts toxiques	-	-	-	31 770 046	843 788
040 Cessions d'immobilisations	800 596	-	1 439 871	15 636 746	3 853 883
040 Amortissements	3 481 043	3 428 177	5 632 820	5 116 356	2 807 336
041 Opérations patrimoniales	31 406	42 828	2 836	47 886 287	-
RECETTES D'ORDRE	4 313 044	3 471 005	7 075 527	100 409 435	7 505 007
RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 810 238	14 800 439	17 287 555	124 810 163	26 642 534

En 2018, la Ville a perçu 1,5 M€ de subventions (chapitre 13) de la part de différents partenaires :

- 785 000 € au titre des PUP pour la réalisation des projets des 2 groupes scolaires Jean VILAR et Simone VEIL ;
- 431 511 € de la CAF, dont 417 942 € pour les ALSH Jean VILAR et 13 569 € pour la petite enfance ;
- 72 851 € de la Région, dont 54 111 € pour la santé et 18 740 € pour le groupe scolaire Jean VILAR ;
- 35 000 € de remboursement du SAF 94 au titre de l'opération 177 avenue de la République ;
- et 102 K€ de produits des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur le territoire communal. Cette dernière recette est dite affectée et doit servir au financement d'aménagement de sécurité routière.

En 2018, la ville n'a pas mobilisé d'emprunts nouveaux.

Les dotations et fonds divers (chapitre 10) regroupent :

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une dotation représentant 16,404% du montant TTC des dépenses d'équipement de l'année précédente. Cette recette a atteint 3,10 M€ en 2018 ;

- la Ville a également perçu 1,9 M€ de taxe d'aménagement ;
- l'excédent de fonctionnement capitalisé affecté par délibération du 13 novembre 2018 pour couvrir les investissements de l'année 2018 s'élève à 12,5 M€.

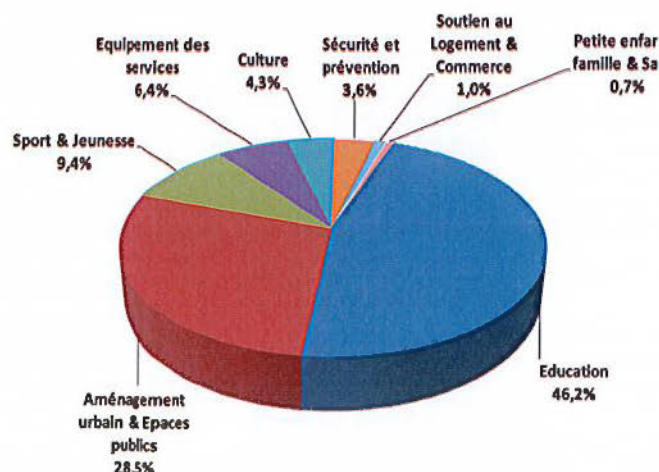
2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2018 à 29,87 M€ dont 29,53 M€ de dépenses réelles auxquelles s'ajoutent 29,29 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement sur 2018 ou années antérieures et non encore mandatées). Ces dépenses réelles se répartissent entre les dépenses d'équipement (20,68 M€) et le remboursement en capital de la dette (8,85 M€).

	2014	2015	2016	2017	2018
20 Immobilisations incorporelles	117 723	278 439	262 368	183 091	498 093
204 Subventions d'équipements	308 479	552 764	487 231	2 477 664	1 176 939
21 Immobilisations corporelles	5 903 452	3 280 840	3 834 818	1 159 407	7 292 274
23 Immobilisations en cours	10 125 240	3 973 121	5 881 035	3 773 747	11 714 782
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 454 894	8 085 164	10 465 452	7 593 908	20 682 087
16 Emprunts et dettes	6 601 870	6 525 491	7 289 144	8 878 343	8 845 893
26 Participations et créances ratt	107 860	-	-	-	-
27 Autres immobilisations financières	-	14 550	-	-	-
DEPENSES FINANCIERES	6 709 730	6 540 041	7 289 144	8 878 343	8 845 893
DEPENSES REELLES	23 164 624	14 625 205	17 754 596	16 472 252	29 527 980
040 Autres dépenses d'ordre	436 214	406 056	284 306	30 363 146	347 834
041 Opérations patrimoniales	31 406	42 828	2 836	47 886 287	-
DEPENSES D'ORDRE	467 619	448 884	287 142	78 249 433	347 834
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 632 243	15 074 090	18 041 738	94 721 684	29 875 814

Les dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23) comprennent les travaux réalisés, les frais d'études, les acquisitions mobilières et immobilières ainsi que les subventions versées destinées à financer des investissements. Ces dépenses (20,68 M€) sont en nette augmentation en 2018 et retrouve un niveau soutenable et conforme aux capacités financières de la Ville. Par ailleurs, ces dépenses ont été financées sans recourir à l'emprunt.

Education	9 562 008 €
Aménagement urbain	5 889 284 €
Sport & Jeunesse	1 938 085 €
Equipement des services	1 316 237 €
Culture	881 244 €
Sécurité et prévention	742 444 €
Soutien au Logement & Commerce	211 227 €
Petite enfance, famille & Santé	141 559 €



Les investissements réalisés en 2018 se sont essentiellement concentrés sur les secteurs prioritaires de la municipalité :

a) Education

- la fin des travaux d'extension du groupe scolaire Jean Vilar pour 0.22 M€ ;
- la poursuite de la construction du nouveau groupe scolaire Simone Veil pour 7,77 M€ ;
- des travaux dans l'école Karl Marx pour 0.6 M€ et dans le groupe scolaire Robespierre pour 0,45 M€ ;
- des travaux dans les autres groupes scolaires pour 0,21 M€ ;
- l'acquisition de matériel pour le fonctionnement des écoles à hauteur 0.29 M€.

b) Aménagement urbain et espaces publics

- rachat d'une partie du périmètre du SAF pour un total de 2.48 M€, dont le 123/125 Avenue du Colonel Fabien (1.85 M€) et le périmètre Bizet (0,61 M€) ;
- les acquisitions foncières pour un total de 1.23 M€, dont l'acquisition en VEFA de parkings au 107 A Croizat (0.83 M€), du pavillon 96 rue Delaune (0.29 M€) et d'un logement au 4 Boulevard Chastenet Gery (0,11 M€) ;
- travaux de rénovation dans les quartiers Sud pour 0,08 M€ ;
- l'acquisition de nouveaux parcmètres pour 0.43 M€ ;
- l'acquisition de véhicules de voirie et de matériels horticoles pour 0,3 M€ ;
- des travaux divers mise en sécurité et accès voirie à hauteur de 1.45 M€.

c) Sport et Jeunesse

- l'acquisition en VEFA de la coque à aménager pour la Halle des sports Colette Besson pour 1.35 M€ ;
- des travaux d'aménagement pour l'installation du Café Ludo à hauteur de 0.26 M€ ;
- des travaux d'amélioration des éclairages des stades pour 0,11 M€ ;
- d'autres dépenses pour les structures collectives à hauteur 0.22 M€.

d) Equipement des services

- des dépenses en équipements et logiciels informatiques pour 0.65 M€ ;
- aménagement d'un local pour l'installation de l'épicerie solidaire pour 0.14 M€ ;
- des travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments communaux pour 0.36 M€ ;
- l'acquisition de véhicules, mobiliers et de matériels pour 0.16 M€.

e) Culture

- le versement d'une subvention d'investissement à l'EPT pour les travaux au sein du théâtre Romain Rolland d'un montant de 0.8 M€ ;
- l'entretien et l'acquisition de matériels pour l'ensemble des bâtiments culturels pour 0.08 M€.

f) Sécurité et prévention

- le déploiement de la vidéosurveillance initié en 2018 avec la livraison de la première tranche du projet, conduisant à l'installation d'une trentaine de caméra pour un montant de 0,43 M€ ;
- le versement de la subvention au titre du contingent incendie pour 0,15 M€ ;
- l'évolution des moyens d'intervention du service de la Police municipale pour 0,16 M€.

g) Soutien au logement et commerce

- le versement du 1^{er} acompte d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,18 M€ auprès de l'OPH au titre de l'opération Vinci-OPH Paul Guiraud au 54 Avenue de la République ;
- des travaux d'entretien des marchés Delaune et Varlin pour 0,03 M€.

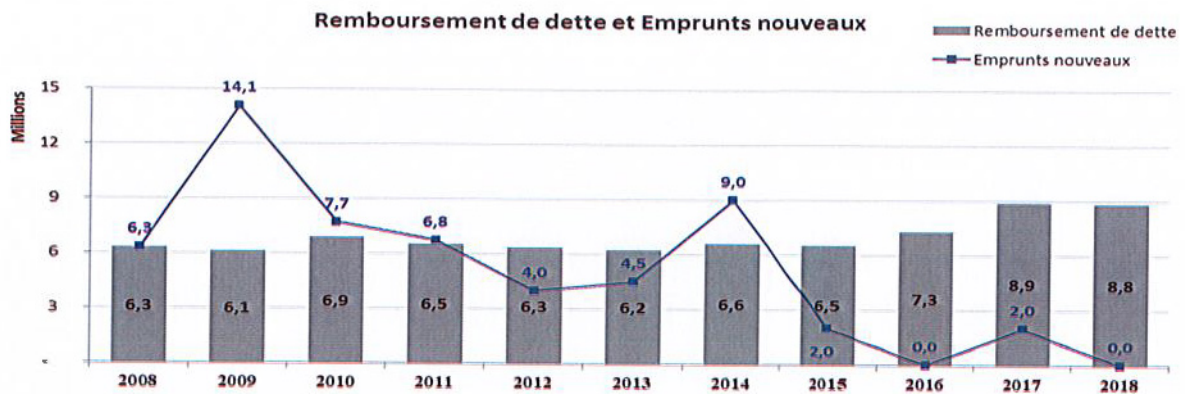
h) Petite enfance, famille et Santé

- l'achat de matériels divers pour le Centre Municipal de Santé, les crèches, la Maison des parents et le Café Ludo pour 0,14 M€.

C – La gestion de la dette

1/ L'évolution de l'encours de la dette de la Ville de Villejuif en 2018

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 8,85 millions d'euros en 2018. Le besoin de financement de la section d'investissement a été comblé en mobilisant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et sans recourir à l'emprunt. Le solde de désendettement est donc de 8,85 M €.



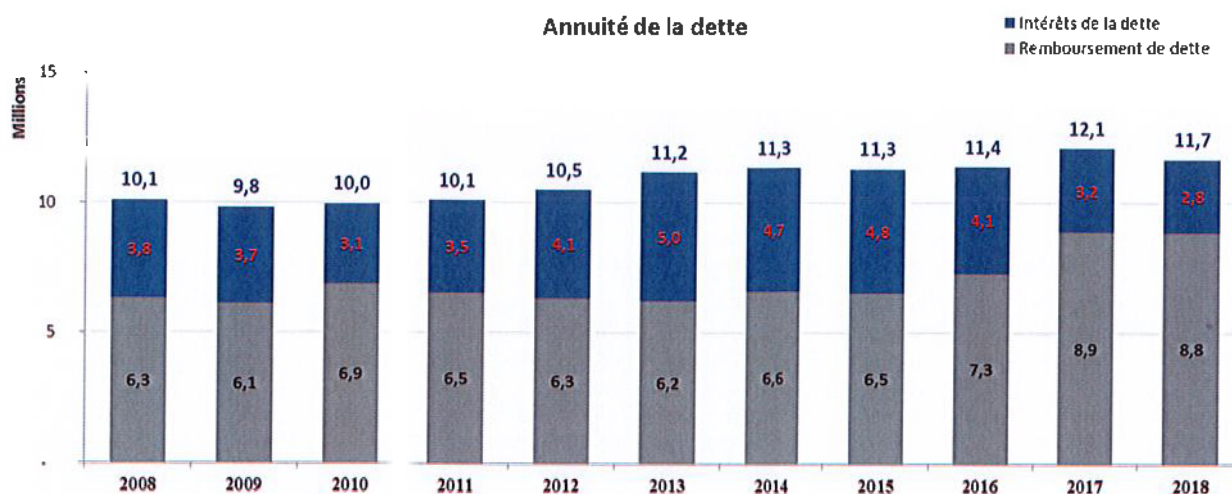
L'encours de dette de la Ville, a de nouveau diminué significativement cette année, passant de 121,44 M€ au 31/12/2017 à 112,6 M€ au 31/12/2018.

La trajectoire de désendettement est donc parfaitement acquise par la ville de Villejuif.



2/ Annuité de la dette

L'annuité de la dette (11,7 M€ en 2018) décroît légèrement par rapport à l'année 2017.



L'annuité de la dette pour 2018 s'élève à 11,7 M€ contre 12,1 M€ en 2017. Elle se décompose en 8,8 M€ (8,9 M€ en 2017) d'amortissement de capital et en 2,8 M€ (3,2 M€ en 2017) de charges financières.

Les remboursements augmentent consécutivement à la hausse de l'encours, due aux réaménagements des emprunts toxiques en 2016 et donc à une modification du profil d'amortissement.

A l'inverse les frais financiers (intérêts de la dette) ne cessent de diminuer depuis 2016. En 2018, ils représentent 2,8 M€, soit 3,07 % des dépenses de fonctionnement et seulement 2,49 % de l'encours de dette au 1er janvier de l'exercice.

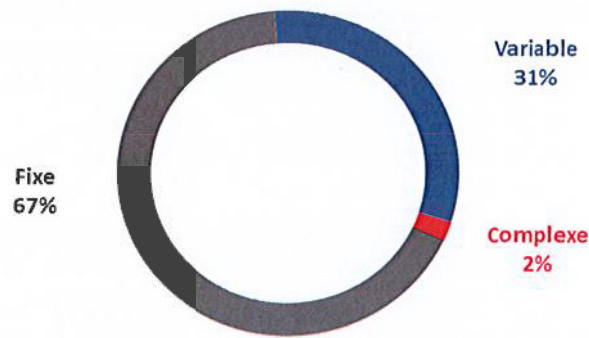
La Ville profite ainsi pleinement des taux d'intérêts historiquement bas et de la gestion active menée depuis 2014. Si la dette pèse lourd, elle reste maîtrisée et moins coûteuse.

3/ La structure de l'encours dette

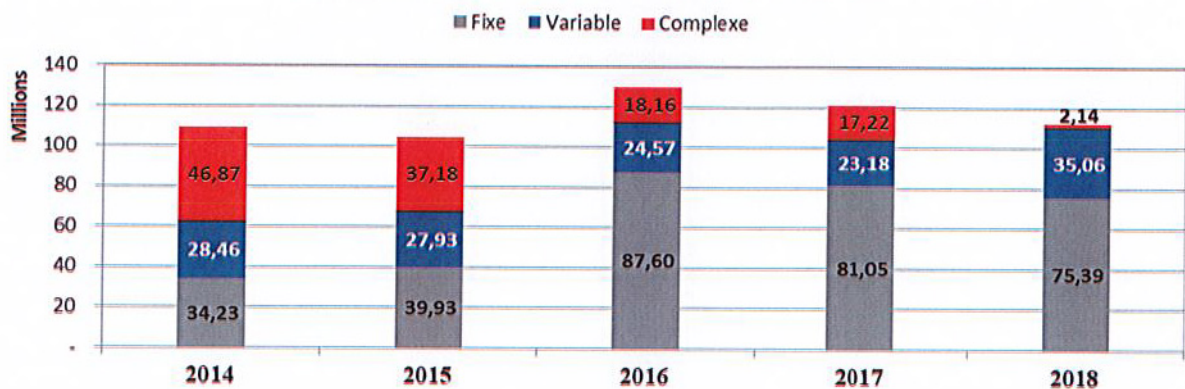
Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette se répartit en 45 contrats différents dont 40 (84,90% de l'encours) sont classés 1A, la meilleure note possible, selon la chartre de Gissler.

Compte tenu du contexte financier, la Ville poursuit la rigidification de l'encours de la dette à taux fixe. Un tiers de la dette étant à taux variable, la ville profite des taux historiquement bas mais se doit d'être attentive et vigilante en surveillant les opportunités de marché.

Structure de la dette au 31/12/2018

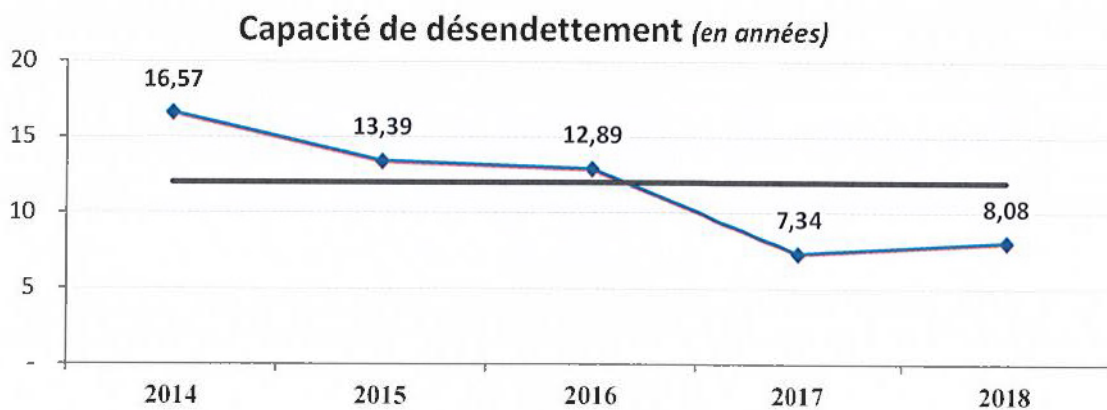


Evolution de la structure de l'encours de dette



4/ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'année qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement si elle y affectait la totalité de son épargne.



La capacité de désendettement s'est améliorée significativement par rapport à 2014, passant de 17 ans en 2014 à 8 ans en 2018.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- Ville de VILLEJUIF (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940076900010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CACHAN

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2018

Vu et annexé à ma délibération n° 084/2018
en date du 24 Juin 2018

Le Maire de Villejuif



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) À renseigner uniquement pour les budgets annexés

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	35
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	81
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	122
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	123
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	131
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	133
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	134
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	135
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	136
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	137
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Totalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	138
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	139
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	141
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	142
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	143
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	144
A10.3 - Opérations liées aux cessions	145
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	146
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	147
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	148
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	163
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	164
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	167
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	168
C1.2 - Actions de formation des élus	174
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	175
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	177
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	178
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	180
D2 - Arrêté et signatures	181

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 94076000000	Ville de VILLEJUIF Budget Principal	CA 2018
---------------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	57033
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	595
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
T12 GOSB	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
44509095	68496748	1188.60	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1465	1306
2	Produit des impositions directes/population	790.39	522
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1789.74	1419
4	Dépenses d'équipement brut/population	342	491
5	Encours de dette/population		1535
6	DGF/population	194.31	295
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60.36%	57.96%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	90.52%	99.86%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	19.11%	34.60%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	110.31%	108.17%

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement);

- budgétaires (délibération n° du)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	91 058 336,45	G	102 421 850,75
	Section d'investissement	B	29 875 814,19	H	26 642 534,23

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	24 750 809,91 (si excédent)

=		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	120 934 150,64	= G+H+I+J	153 815 194,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	29 294 201,42	L	191 049,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	29 294 201,42	= K+L	191 049,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	91 058 336,45	= G+I+K	102 421 850,75
	Section d'investissement	= B+D+F	59 170 015,61	= H+J+L	51 584 393,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	150 228 352,06	= G+H+I+J+K+L	154 006 243,89

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	29 294 201,42
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	191 049,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 058 712,27	0,00
204	Subventions d'équipement versées	98 667,18	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 101 044,22	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 035 777,75	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	18 659 496,20	12 515 839,97	2 121 464,14	0,00	4 022 192,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 475 000,00	49 923 495,07	509 729,63	0,00	2 041 775,30
014	Atténuations de produits	412 700,00	412 700,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 353 584,00	14 732 942,55	172 249,36	0,00	448 392,09
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		86 900 780,20	77 584 977,59	2 803 443,13	0,00	6 512 359,48
66	Charges financières	3 043 799,00	2 001 818,71	814 104,00	0,00	227 876,29
67	Charges exceptionnelles	368 850,00	264 621,37	4 364,19	0,00	99 864,44
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	80 000,00	80 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		90 393 429,20	79 931 417,67	3 621 911,32	0,00	6 840 100,21
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 863 112,09				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 186 247,50	7 505 007,46			-4 318 759,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 049 359,59	7 505 007,46			-455 647,87
TOTAL		97 442 788,79	87 436 425,13	3 621 911,32	0,00	6 384 452,34
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	518 000,00	582 514,28	5 797,00	0,00	-70 311,28
70	Produits services, domaine et ventes div	5 741 785,62	5 123 441,87	910 082,23	0,00	-291 738,48
73	Impôts et taxes	70 197 592,00	71 288 898,53	0,00	0,00	-1 091 306,53
74	Dotations et participations	17 581 803,82	15 820 105,74	1 512 481,77	0,00	249 216,31
75	Autres produits de gestion courante	1 568 115,00	669 756,99	23 995,54	0,00	874 362,47
Total des recettes de gestion courante		95 607 296,44	93 484 717,41	2 452 356,54	0,00	-329 777,51
76	Produits financiers	1 484 342,35	1 532 070,35	0,00	0,00	-47 728,00
77	Produits exceptionnels	1 150,00	4 604 872,45	0,00	0,00	-4 603 722,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		97 092 788,79	99 621 660,21	2 452 356,54	0,00	-4 981 227,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	350 000,00	347 834,00			2 166,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		350 000,00	347 834,00			2 166,00
TOTAL		97 442 788,79	99 969 494,21	2 452 356,54	0,00	-4 979 061,96
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 617 305,19	498 092,55	2 058 712,27	60 500,37
204	Subventions d'équipement versées	1 376 247,65	1 176 939,04	98 667,18	100 641,43
21	Immobilisations corporelles	27 792 269,87	7 292 273,81	20 101 044,22	398 951,84
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 389 377,10	11 714 782,03	7 035 777,75	2 638 817,32
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	53 175 199,81	20 682 087,43	29 294 201,42	3 198 910,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060,40	8 845 892,76	0,00	49 167,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	8 895 060,40	8 845 892,76	0,00	49 167,64
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	62 070 260,21	29 527 980,19	29 294 201,42	3 248 078,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	350 000,00	347 834,00		2 166,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	350 000,00	347 834,00		2 166,00
	TOTAL	62 420 260,21	29 875 814,19	29 294 201,42	3 250 244,60
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 053 475,60	1 427 877,19	191 049,00	1 434 549,41
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	132 118,48	0,00	-132 118,48
	Total des recettes d'équipement	3 053 475,60	1 559 995,67	191 049,00	1 302 430,93
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 619 826,57	4 995 953,25	0,00	-1 376 126,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	12 546 577,85	12 546 577,85	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	35 000,00	0,00	-35 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 062 542,00		0,00	
	Total des recettes financières	22 228 946,42	17 577 531,10	0,00	4 651 415,32
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	25 282 422,02	19 137 526,77	191 049,00	5 953 846,25
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	3 863 112,09			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 186 247,50	7 505 007,46		-4 318 759,96

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 049 359,59	7 505 007,46		-455 647,87
TOTAL		32 331 781,61	26 642 534,23	191 049,00	5 498 198,38
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 24 750 809,91			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 637 304,11		14 637 304,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 433 224,70		50 433 224,70
014	Atténuations de produits	412 700,00		412 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 905 191,91		14 905 191,91
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 815 922,71	843 788,25	3 659 710,96
67	Charges exceptionnelles	268 985,56	4 584 723,22	4 853 708,78
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000,00	2 076 495,99	2 156 495,99
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		83 553 328,99	7 505 007,46	91 058 336,45
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 845 892,76	0,00	8 845 892,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	498 092,55	0,00	498 092,55
204	Subventions d'équipement versées	1 176 939,04	0,00	1 176 939,04
21	Immobilisations corporelles (6)	7 292 273,81	0,00	7 292 273,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	11 714 782,03	347 834,00	12 062 616,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		29 527 980,19	347 834,00	29 875 814,19
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	588 311,28		588 311,28
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 033 524,10		6 033 524,10
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		347 834,00	347 834,00
73	Impôts et taxes	71 288 898,53		71 288 898,53
74	Dotations et participations	17 332 587,51		17 332 587,51
75	Autres produits de gestion courante	693 752,53	0,00	693 752,53
76	Produits financiers	1 532 070,35	0,00	1 532 070,35
77	Produits exceptionnels	4 604 872,45	0,00	4 604 872,45
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		102 074 016,75	347 834,00	102 421 850,75
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 995 953,25	0,00	4 995 953,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 546 577,85		12 546 577,85
13	Subventions d'investissement	1 462 877,19	0,00	1 462 877,19
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	843 788,25	843 788,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		3 853 882,79	3 853 882,79
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	730 840,43	730 840,43
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	132 118,48	0,00	132 118,48
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 076 495,99	2 076 495,99
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		19 137 526,77	7 505 007,46	26 642 534,23
Pour information				24 750 809,91
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				24 750 809,91

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	18 659 496,20	12 515 839,97	2 121 464,14	0,00	4 022 192,09
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	214 810,00	27 274,80	9 913,52	0,00	177 621,68
6042	Achats prestat ³ services (hors terrains)	3 725 573,51	1 831 927,65	407 988,00	0,00	1 485 657,86
60611	Eau et assainissement	344 156,92	295 228,42	27 928,50	0,00	21 000,00
60612	Energie - Electricité	1 293 343,08	1 126 264,48	2 376,78	0,00	164 701,82
60618	Autres fournitures non stockables	86 709,00	30 893,89	16 091,68	0,00	39 723,43
60622	Carburants	189 276,00	186 280,23	2 995,77	0,00	0,00
60623	Alimentation	143 989,85	107 810,06	20 050,87	0,00	16 128,92
60628	Autres fournitures non stockées	693 978,70	441 604,97	180 240,39	0,00	72 133,34
60631	Fournitures d'entretien	148 409,30	106 725,83	34 641,49	0,00	7 041,98
60632	Fournitures de petit équipement	153 892,48	106 674,63	24 821,54	0,00	22 396,31
60633	Fournitures de voirie	69 000,00	40 755,73	19 391,45	0,00	8 852,82
60636	Vêtements de travail	83 700,00	6 138,70	10 000,00	0,00	67 561,30
6064	Fournitures administratives	88 610,00	63 666,08	21 228,08	0,00	3 715,84
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	146 409,50	123 082,26	20 553,80	0,00	2 773,44
6067	Fournitures scolaires	186 100,00	165 983,61	7 930,26	0,00	12 186,13
6068	Autres matières et fournitures	74 057,45	48 855,07	14 969,16	0,00	10 233,22
611	Contrats de prestations de services	4 698 901,68	3 975 044,56	126 934,41	0,00	596 922,71
6132	Locations immobilières	445 434,68	308 014,63	80 603,26	0,00	56 816,79
6135	Locations mobilières	496 892,00	333 310,46	101 150,36	0,00	62 431,18
614	Charges locatives et de copropriété	79 605,24	45 400,69	32 604,55	0,00	1 600,00
61521	Entretien terrains	200 824,00	100 629,62	38 252,94	0,00	61 941,44
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	242 000,00	129 934,60	34 640,92	0,00	77 424,48
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 600,00	3 849,97	3 650,03	0,00	4 100,00
615231	Entretien, réparations voiries	428 615,00	191 085,94	85 780,23	0,00	151 748,83
615232	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	31 592,16	18 407,84	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	171 314,00	86 361,96	40 802,85	0,00	44 149,19
61558	Entretien autres biens mobiliers	112 507,00	64 783,23	35 999,29	0,00	11 724,48
6156	Maintenance	1 231 034,00	454 809,40	403 997,10	0,00	372 227,50
6161	Multirisques	121 970,10	121 970,10	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	173 229,90	151 277,56	0,00	0,00	21 952,34
6182	Documentation générale et technique	77 062,63	66 943,16	2 990,12	0,00	7 129,35
6184	Versements à des organismes de formation	135 500,00	23 945,06	55 300,24	0,00	56 254,70
6188	Autres frais divers	4 600,00	1 716,48	2 711,10	0,00	172,42
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 000,00	9 042,94	0,00	0,00	957,06
6226	Honoraires	202 313,00	72 210,24	6 301,00	0,00	123 801,76
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 167,60	0,00	0,00	332,40
6228	Divers	17 000,00	8 850,56	4 493,36	0,00	3 656,08
6231	Annonces et insertions	171 500,00	146 654,67	14 998,20	0,00	9 847,13
6232	Fêtes et cérémonies	17 805,00	3 299,32	126,01	0,00	14 379,67
6236	Catalogues et imprimés	15 600,00	15 209,76	0,00	0,00	390,24
6237	Publications	195 000,00	152 032,27	31 978,12	0,00	10 989,61
6244	Transports administratifs	1 000,00	77,87	0,00	0,00	922,13
6247	Transports collectifs	58 700,00	53 007,66	980,60	0,00	4 711,74
6248	Divers	11 000,00	2 114,70	0,00	0,00	8 885,30
6251	Voyages et déplacements	3 433,00	785,42	0,00	0,00	2 647,58
6256	Missions	6 450,00	1 493,39	288,00	0,00	4 668,61
6257	Réceptions	28 050,00	9 366,10	942,10	0,00	17 741,80
6261	Frais d'affranchissement	185 520,00	139 878,54	44 792,75	0,00	848,71
6262	Frais de télécommunications	251 500,00	220 028,92	25 144,76	0,00	6 326,32
627	Services bancaires et assimilés	9 580,00	10 155,71	244,93	0,00	-820,64
6281	Concours divers (cotisations)	349 604,10	316 829,87	3 166,45	0,00	29 607,78
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	80 000,00	20 973,51	33 124,22	0,00	25 902,27
6283	Frais de nettoyage des locaux	350 000,00	306 703,88	41 156,65	0,00	2 139,47
62878	Remb. frais à d'autres organismes	20 500,00	14 464,65	0,00	0,00	6 035,35
6288	Autres services extérieurs	65 400,00	31 120,53	23 142,39	0,00	11 137,08
63512	Taxes foncières	278 000,00	179 309,63	0,00	0,00	98 690,37
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	10,08	10,00	0,00	0,00	0,08

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6358	Autres droits	4 825,00	-813,16	5 638,07	0,00	0,09
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 100,00	2 029,40	0,00	0,00	70,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 475 000,00	49 923 495,07	509 729,63	0,00	2 041 775,30
6218	Autre personnel extérieur	130 245,00	84 240,76	9 729,63	0,00	36 274,61
6331	Versement de transport	576 070,00	611 137,58	0,00	0,00	-35 067,58
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	426 920,00	423 186,28	0,00	0,00	3 733,72
64111	Rémunération principale titulaires	28 683 335,00	26 771 205,93	500 000,00	0,00	1 412 129,07
64131	Rémunérations non tit.	8 794 000,00	9 456 600,24	0,00	0,00	-662 600,24
64162	Emplois d'avenir	150 000,00	22 756,03	0,00	0,00	127 243,97
6417	Rémunérations des apprentis	75 000,00	57 135,60	0,00	0,00	17 864,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 709 000,00	5 362 704,02	0,00	0,00	346 295,98
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 005 135,00	6 504 416,90	0,00	0,00	500 718,10
6455	Cotisations pour assurance du personnel	260 000,00	243 070,38	0,00	0,00	16 929,62
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	81 650,00	76 660,64	0,00	0,00	4 989,36
64731	Allocations chômage versées directement	305 100,00	75 226,55	0,00	0,00	229 873,45
6475	Médecine du travail, pharmacie	170 000,00	152 415,69	0,00	0,00	17 584,31
6478	Autres charges sociales diverses	12 500,00	6 155,00	0,00	0,00	6 345,00
6488	Autres charges	96 045,00	76 583,47	0,00	0,00	19 461,53
014	Atténuations de produits	412 700,00	412 700,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	412 700,00	412 700,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 353 584,00	14 732 942,55	172 249,36	0,00	448 392,09
6531	Indemnités	490 000,00	479 226,00	0,00	0,00	10 774,00
6533	Cotisations de retraite	31 500,00	28 445,53	0,00	0,00	3 054,47
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	78 500,00	68 633,82	0,00	0,00	9 866,18
6535	Formation	39 000,00	18 624,50	6 100,00	0,00	14 275,50
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	49 418,04	0,00	0,00	581,96
6542	Créances éteintes	8 000,00	5 059,25	0,00	0,00	2 940,75
6553	Service d'incendie	928 000,00	784 981,12	0,00	0,00	143 018,88
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	10 319 741,00	10 318 423,96	0,00	0,00	1 317,04
65548	Autres contributions	1 179 271,00	891 652,58	152 149,36	0,00	135 469,06
6558	Autres contributions obligatoires	300,00	271,75	0,00	0,00	28,25
657362	Subv. fonct. CCAS	1 117 746,00	1 117 746,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 111 526,00	970 460,00	14 000,00	0,00	127 066,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		86 900 780,20	77 584 977,59	2 803 443,13	0,00	6 512 359,48
66	Charges financières (b)	3 043 799,00	2 001 818,71	814 104,00	0,00	227 876,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 931 099,18	2 927 393,07	0,00	0,00	3 706,11
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	59 385,78	-978 888,40	814 104,00	0,00	224 170,18
666	Pertes de change	53 314,04	53 314,04	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	368 850,00	264 621,37	4 364,19	0,00	99 864,44
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50 000,00	16 799,60	0,00	0,00	33 200,40
6713	Secours et dots	215 200,00	122 818,32	50,00	0,00	92 331,68
6714	Bourses et prix	25 500,00	17 904,70	3 314,19	0,00	4 281,11
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	17 950,00	12 364,65	0,00	0,00	5 585,35
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	51 534,10	0,00	0,00	-36 534,10
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	43 200,00	43 200,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		90 393 429,20	79 931 417,67	3 621 911,32	0,00	6 840 100,21
023	Virement à la section d'investissement	3 863 112,09	0,00			3 863 112,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 186 247,50	7 505 007,46			-4 318 759,96
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	843 788,25	843 788,25			0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	730 840,43			-730 840,43
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	3 853 882,79			-3 853 882,79
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 342 459,25	2 076 495,99			265 963,26

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 049 359,59	7 505 007,46			-455 647,87
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 049 359,59	7 505 007,46			-455 647,87
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		97 442 788,79	87 436 425,13	3 621 911,32	0,00	6 384 452,34
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	814 104,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	978 888,40
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-164 784,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	518 000,00	582 514,28	5 797,00	0,00	-70 311,28
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	1 837,22	0,00	0,00	-1 837,22
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	23 924,08	0,00	0,00	-23 924,08
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	838,32	0,00	0,00	-838,32
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	3 704,54	0,00	0,00	-3 704,54
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	55 110,49	0,00	0,00	-5 110,49
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	468 000,00	497 099,63	5 797,00	0,00	-34 896,63
70	Produits services, domaine et ventes div	5 741 785,62	5 123 441,87	910 082,23	0,00	-291 738,48
70311	Concessions cimetières (produit net)	130 000,00	158 685,00	0,00	0,00	-28 685,00
70312	Redevances funéraires	39 000,00	43 717,00	0,00	0,00	-4 717,00
70321	Stationnement et location voie publique	150 000,00	307,36	662 246,93	0,00	-512 554,29
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 000,00	127 811,00	0,00	0,00	-123 811,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	96 986,70	0,00	0,00	-96 986,70
704	Travaux	180,00	155,94	0,00	0,00	24,06
7062	Redevances services à caractère culturel	59 000,00	11 819,54	0,00	0,00	47 180,46
70631	Redevances services à caractère sportif	65 000,00	70 019,61	0,00	0,00	-5 019,61
70632	Redevances services à caractère loisir	30 335,00	7 639,20	0,00	0,00	22 695,80
7066	Redevances services à caractère social	4 390 290,62	3 926 323,50	247 835,30	0,00	216 131,82
7067	Redev. services périscolaires et enseign	478 000,00	271 230,34	0,00	0,00	206 769,66
70688	Autres prestations de services	96 300,00	87 271,61	0,00	0,00	9 028,39
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	27 440,00	26 692,25	0,00	0,00	747,75
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	200 000,00	189 820,83	0,00	0,00	10 179,17
70878	Remb. frais par d'autres redevables	72 240,00	104 729,41	0,00	0,00	-32 489,41
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	232,58	0,00	0,00	-232,58
73	Impôts et taxes	70 197 592,00	71 288 898,53	0,00	0,00	-1 091 306,53
73111	Taxes foncières et d'habitation	44 728 987,00	45 078 123,00	0,00	0,00	-349 136,00
73211	Attribution de compensation	19 801 375,00	19 801 375,00	0,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	3 073 534,00	3 073 534,00	0,00	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	170 000,00	391 481,68	0,00	0,00	-221 481,68
7351	Taxe consommation finale d'électricité	603 696,00	723 416,39	0,00	0,00	-119 720,39
7362	Taxes de séjour	105 000,00	45 923,46	0,00	0,00	59 076,54
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	115 000,00	28 157,36	0,00	0,00	86 842,64
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 600 000,00	2 146 887,64	0,00	0,00	-546 887,64
74	Dotations et participations	17 581 803,82	15 820 105,74	1 512 481,77	0,00	249 216,31
7411	Dotation forfaitaire	8 858 581,00	8 858 581,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 802 764,00	1 802 764,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	420 848,00	420 848,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotation spéciale instituteurs	0,00	2 808,00	0,00	0,00	-2 808,00
7461	DGD	361 851,00	361 851,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	17 800,00	27 139,34	0,00	0,00	-9 339,34
74718	Autres participations Etat	691 324,00	696 983,35	13 500,00	0,00	-19 159,35
7472	Participat° Régions	192 800,00	25 040,00	187 800,00	0,00	-20 040,00
7473	Participat° Départements	9 000,00	3 900,00	0,00	0,00	5 100,00
74758	Participat° Autres groupements	18 820,00	0,00	0,00	0,00	18 820,00
7478	Participat° Autres organismes	3 556 443,82	1 970 619,05	1 311 181,77	0,00	274 643,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	119 068,00	119 068,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 484 054,00	1 484 054,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	46 450,00	46 450,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 568 115,00	669 756,99	23 995,54	0,00	874 362,47
752	Revenus des immeubles	185 115,00	92 953,91	23 995,54	0,00	68 165,55
757	Redevances versées par fermiers, conces.	283 000,00	277 344,13	0,00	0,00	5 655,87
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 100 000,00	299 458,95	0,00	0,00	800 541,05
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		95 607 296,44	93 484 717,41	2 452 356,54	0,00	-329 777,51
76	Produits financiers (b)	1 484 342,35	1 532 070,35	0,00	0,00	-47 728,00
761	Produits de participations	40 000,00	87 728,00	0,00	0,00	-47 728,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	1 444 342,35	1 444 342,35	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 150,00	4 604 872,45	0,00	0,00	-4 603 722,45
7713	Libéralités reçues	150,00	20,00	0,00	0,00	130,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	359,86	0,00	0,00	-359,86
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	14 685,00	0,00	0,00	-14 685,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	5 084,37	0,00	0,00	-4 084,37
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 584 723,22	0,00	0,00	-4 584 723,22
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		97 092 788,79	99 621 660,21	2 452 356,54	0,00	-4 981 227,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	350 000,00	347 834,00			2 166,00
722	Immobilisations corporelles	350 000,00	347 834,00			2 166,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		350 000,00	347 834,00			2 166,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		97 442 788,79	99 969 494,21	2 452 356,54	0,00	-4 979 061,96
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 617 305,19	498 092,55	2 058 712,27	60 500,37
202	Frais réalisat ³ documents urbanisme	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
2031	Frais d'études	1 467 735,31	288 730,13	1 124 004,81	55 000,37
2032	Frais de recherche et de développement	83 571,20	18 480,00	65 091,20	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 061 498,68	190 882,42	869 616,26	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 376 247,65	1 176 939,04	98 667,18	100 641,43
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	900 000,00	800 330,57	0,00	99 669,43
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	451 147,65	352 480,47	98 667,18	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat ³	25 100,00	24 128,00	0,00	972,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	27 792 269,87	7 292 273,81	20 101 044,22	398 951,84
2111	Terrains nus	99 420,00	0,00	99 420,00	0,00
2112	Terrains de voirie	15 100,00	1 802,63	13 297,37	0,00
2115	Terrains bâtis	16 748 528,00	3 686 593,79	13 060 934,21	1 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 233,21	6 136,04	17 097,17	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	573 866,34	190 036,50	351 910,62	31 919,22
21318	Autres bâtiments publics	2 518 600,00	1 296 000,00	1 222 600,00	0,00
2152	Installations de voirie	381 500,00	30 597,52	329 410,40	21 492,08
21531	Réseaux d'adduction d'eau	81 500,00	15 639,06	2 360,94	63 500,00
21534	Réseaux d'électrification	100 000,00	36 573,86	0,00	63 426,14
21571	Matériel roulant	366 906,81	185 058,81	168 867,96	12 980,04
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 534 908,84	909 291,95	1 550 002,98	75 613,91
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	174 379,74	152 443,65	18 060,81	3 875,28
2161	Oeuvres et objets d'art	4 370,00	4 370,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	631 367,05	48 646,29	582 720,76	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 294 281,65	205 621,93	2 084 957,26	3 702,46
2184	Mobilier	344 520,19	265 429,14	77 417,01	1 674,04
2188	Autres immobilisations corporelles	899 788,04	258 032,64	521 986,73	119 768,67
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	21 389 377,10	11 714 782,03	7 035 777,75	2 638 817,32
2312	Agencements et aménagements de terrains	482 538,17	123 037,13	276 994,00	82 507,04
2313	Constructions	19 888 138,23	11 262 215,21	6 092 378,30	2 533 544,72
2314	Constructions sur sol d'autrui	4 000,00	3 480,00	0,00	520,00
2315	Installat ³ , matériel et outillage techni	786 592,22	318 298,51	438 296,97	29 996,74
238	Avances versées commandes immo. incorp.	228 108,48	7 751,18	228 108,48	-7 751,18
Total des dépenses d'équipement		53 175 199,81	20 682 087,43	29 294 201,42	3 198 910,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060,40	8 845 892,76	0,00	49 167,64
1641	Emprunts en euros	8 698 012,91	8 643 259,13	0,00	54 753,78
1643	Emprunts en devises	197 047,49	197 047,49	0,00	0,00
16811	Emprunts - Organismes d'assurances	0,00	5 586,14	0,00	-5 586,14
18	Compte de liaison : affectat ³ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ³ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		8 895 060,40	8 845 892,76	0,00	49 167,64
454100	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		62 070 260,21	29 527 980,19	29 294 201,42	3 248 078,60
040	Opérat ³ ordre transfert entre sections (4)	350 000,00	347 834,00		2 166,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	350 000,00	347 834,00		2 166,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2313	Constructions	350 000,00	347 834,00		2 166,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
454100	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS DEPENSES	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		350 000,00	347 834,00		2 166,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		62 420 260,21	29 875 814,19	29 294 201,42	3 250 244,60
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 053 475,60	1 427 877,19	191 049,00	1 434 549,41
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	501 100,00	0,00	57 000,00	444 100,00
1322	Subv. non transf. Régions	405 286,00	72 851,00	43 274,00	289 161,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	469 648,60	431 511,33	20 775,00	17 362,27
1342	Amendes de police non transférable	101 941,00	101 941,00	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	1 505 500,00	821 573,86	0,00	683 926,14
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	132 118,48	0,00	-132 118,48
2313	Constructions	0,00	1 010,00	0,00	-1 010,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	131 108,48	0,00	-131 108,48
Total des recettes d'équipement		3 053 475,60	1 559 995,67	191 049,00	1 302 430,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 166 404,42	17 542 531,10	0,00	-1 376 126,68
10222	FCTVA	2 100 000,00	3 107 601,00	0,00	-1 007 601,00
10223	TLE	1 519 826,57	1 888 352,25	0,00	-368 525,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 546 577,85	12 546 577,85	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	35 000,00	0,00	-35 000,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	35 000,00	0,00	-35 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 062 542,00		0,00	
Total des recettes financières		22 228 946,42	17 577 531,10	0,00	4 651 415,32
454200	TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		25 282 422,02	19 137 526,77	191 049,00	5 953 846,25
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 863 112,09			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 186 247,50	7 505 007,46		-4 318 759,96
1641	Emprunts en euros	843 788,25	843 788,25		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	3 853 882,79		-3 853 882,79
2111	Terrains nus	0,00	49 000,00		-49 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	617 062,64		-617 062,64
21318	Autres bâtiments publics	0,00	528,36		-528,36
2132	Immeubles de rapport	0,00	59 553,30		-59 553,30
21538	Autres réseaux	0,00	3 306,24		-3 306,24
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 389,89		-1 389,89
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 766,00	19 766,00		0,00
28031	Frais d'études	105 311,04	105 311,04		0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	1 560,00		-1 560,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	188 720,61	188 720,62		-0,01
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 988,83	14 988,85		-0,02
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	375 354,78	375 355,63		-0,85
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	501 740,13	27 380,80		474 359,33
28051	Concessions et droits similaires	79 732,50	83 527,50		-3 795,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 203,55	19 203,55		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	58 550,00	62 336,65		-3 786,65

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28132	Immeubles de rapport	23 411,00	23 411,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	15 090,00	17 892,86		-2 802,86
281532	Réseaux d'assainissement	1 160,00	1 160,00		0,00
281571	Matériel roulant	131 493,29	131 493,29		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	97 478,03	119 326,03		-21 848,00
28158	Autres installat ⁿ , matériel et outillage	63 397,26	75 059,73		-11 662,47
28181	Installations générales, aménagt divers	10 370,00	10 370,00		0,00
28182	Matériel de transport	97 253,01	108 702,01		-11 449,00
28183	Matériel de bureau et informatique	161 289,52	211 821,03		-50 531,51
28184	Mobilier	158 784,00	168 690,97		-9 906,97
28188	Autres immo. corporelles	219 365,70	310 418,43		-91 052,73
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 049 359,59	7 505 007,46		-455 647,87
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 049 359,59	7 505 007,46		-455 647,87
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		32 331 781,61	26 642 534,23	191 049,00	5 498 198,38
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		24 750 809,91			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non vencibles	0 Services généraux administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------------------------	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

	REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)											
Dépenses réelles	8 845 893	1 316 237	742 444	9 562 008	881 244	1 938 085	54 774	86 785	180 000	5 889 283	31 227	29 527 980
- Equipements municipaux (2)		1 316 237	589 964	9 562 008	80 913	1 938 085	54 774	86 785	0	5 845 155	31 227	19 505 148
- Equip. non municipaux (s204) (3)		0	152 480	0	800 331	0	0	0	180 000	44 128	0	1 176 939
- Opérations financières	8 845 893											8 845 893
Dépenses d'ordre	0											347 834
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	8 845 893	1 664 071	742 444	9 562 008	881 244	1 938 085	54 774	86 785	180 000	5 889 283	31 227	29 875 814
Total recettes	49 793 652	1 390	101 941	132 118	0	436 682	54 111	13 569	0	859 880	0	51 393 344
Solde d'investissement	40 947 760	-1 662 681	-640 503	-9 429 889	-881 244	-1 501 403	-663	-73 216	-180 000	-5 029 403	-31 227	21 517 530
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	5 473 659	811 548	4 954 891	133 140	2 180 131	32 608	123 789	0	15 429 740	154 788	29 294 201
Total RAR recettes	0	57 000	0	16 775	0	0	43 274	4 000	0	70 000	0	191 049
SOLDE RAR investissement	0	-5 416 659	-811 548	-4 938 026	-133 140	-2 180 131	10 666	-119 789	0	-15 359 740	-154 788	-29 103 152

FONCTIONNEMENT

	REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)											
Total dépenses	19 549 454	39 375 678	2 427 595	8 509 739	2 819 297	9 071 212	4 629 511	7 131 858	181 310	6 075 629	287 054	91 058 336
Total recettes	59 050 090	25 111 615	516 569	629 560	50 972	2 567 398	2 428 709	3 440 967	2 276 001	6 192 157	157 811	102 421 851
Solde de fonctionnement	48 500 636	-14 264 063	-1 911 026	-7 880 179	-2 768 325	-6 503 814	-2 200 802	-3 690 891	2 094 692	116 528	-129 243	11 363 514
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	D1 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^s publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem ^t	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement	8 645 893	7 137 730	1 553 990	14 516 809	1 014 383	4 118 217	87 382	210 574	180 000	21 319 023	186 015	59 170 016	
Dépenses réelles	8 645 893	6 789 896	1 553 990	14 516 809	1 014 383	4 118 217	87 382	210 574	180 000	21 319 023	186 015	58 822 182	
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilées	8 645 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 645 893	
1641 Emprunts en euros	8 643 259	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 643 259	
1643 Emprunts en devises	197 047	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 047	
16811 Emprunts - Organismes d'assurances	5 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 586	
18 Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20 Immobilisations incorporelles	0	2 234 016	0	3 302	14 400	38 000	0	0	0	267 087	0	2 556 805	
2031 Frais d'études	0	1 107 946	0	3 302	14 400	20 000	0	0	0	267 087	0	1 412 735	
2032 Frais de recherche et de développement	0	83 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 571	
2051 Concessions, droits similaires	0	1 042 499	0	0	0	18 000	0	0	0	0	0	1 060 499	
204 Subventions d'équipement versées	0	0	251 148	0	800 331	0	0	0	180 000	44 128	0	1 275 606	
2041512 GFP nat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	800 331	0	0	0	0	0	0	800 331	
204172 Autres EPL : Bâtiments, installations	0	0	251 148	0	0	0	0	0	180 000	20 000	0	451 148	
204182 Autres org pub - Bâtiments et installat ⁿ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 128	0	24 128	
21 Immobilisations corporelles	0	3 194 524	1 286 647	619 499	17 352	2 836 303	62 313	164 768	0	19 061 913	150 000	27 393 318	
2111 Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 420	0	99 420	
2112 Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 100	0	15 100	
2115 Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 597 528	150 000	16 747 528	
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 233	0	23 233	
2125 Autres agencements et aménagement	0	0	0	447 976	0	0	0	0	0	93 971	0	541 947	

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Cultura	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	2 518 600	0	0	0	0	0	2 518 600
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 008	0	360 008
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000	0	18 000
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 574	0	36 574
21571	Matériel roulant	0	0	25 219	0	0	0	0	0	0	328 708	0	353 927
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	1 107 006	0	0	0	0	0	0	1 352 289	0	2 459 295
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	9 970	0	57 552	0	0	0	0	0	102 982	0	170 504
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	4 370	0	0	0	0	0	0	4 370
2182	Matériel de transport	0	631 367	0	0	0	0	0	0	0	0	0	631 367
2183	Matériel de bureau et informatique	0	2 290 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 290 579
2184	Mobilier	0	143 766	14 182	64 091	0	49 401	10 902	50 385	0	4 099	0	342 846
2188	Autres immobilisations corporelles	0	112 821	140 241	49 880	12 982	268 301	51 411	114 383	0	30 000	0	780 019
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 361 356	16 195	13 894 007	182 301	1 243 914	25 070	45 806	0	1 945 896	36 015	18 750 560
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	43 717	0	0	0	359 314	0	0	0	0	0	400 031
2313	Constructions	0	1 217 440	16 195	13 541 791	137 728	698 662	18 038	19 366	0	1 629 369	36 015	17 354 564
2314	Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0	3 480	0	0	0	3 480
2315	Installat., matériel et outillage techni	0	103 199	0	116 357	44 573	185 908	7 031	22 960	0	276 537	0	756 565
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	235 860	0	0	0	0	0	0	0	235 860
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	347 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 834
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	347 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 834
2313	Constructions	0	347 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 834
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement	49 793 652	58 390	101 941	148 893	0	436 682	97 385	17 569	0	929 880	0	51 584 393
---------------------------------	------------	--------	---------	---------	---	---------	--------	--------	---	---------	---	------------

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Recettes réelles	17 542 531	57 000	101 941	148 893	0	436 682	97 355	17 569	0	526 574	0	19 328 576
070	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 542 531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 542 531
10222	FCTVA	3 107 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 107 601
10223	TLE	1 888 352	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 888 352
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 546 578	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 546 578
13	Subventions d'investissement	0	57 000	101 941	16 775	0	436 682	97 355	17 569	0	526 574	0	1 653 926
1321	Subv. non transf. Etat, établi nationaux	0	57 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 000
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	16 740	97 355	0	0	0	0	116 125
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	0	70 000
1329	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	16 775	0	417 942	0	17 569	0	0	0	452 286
1342	Amendes de police non transférables	0	0	101 941	0	0	0	0	0	0	0	0	101 941
1343	P.A.E. non transférable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	821 574	0	821 574
1388	Autres subventions non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	0	35 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat (E.A./rge)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	132 118	0	0	0	0	0	0	0	132 118
2313	Constructions	0	0	0	1 010	0	0	0	0	0	0	0	1 010
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	131 108	0	0	0	0	0	0	0	131 108
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	7 500 311	1 390	0	0	0	0	0	0	0	3 306	0	7 505 007
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	7 500 311	1 390	0	0	0	0	0	0	0	3 306	0	7 505 007

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
1641	Emprunts en euros	843 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	843 768
192	Plus ou moins-values sur cession immo	3 853 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 853 883
2111	Terrains nus	49 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 000
2112	Terrains de voirie	617 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	617 063
21318	Autres bâtiments publics	528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	528
2132	Immeubles de rapport	59 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 553
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 306	0	3 306
2183	Matériel de bureau et informatique	0	1 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 390
2802	Frais liés à la réalisation des documents	19 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 766
29031	Frais d'études	105 311	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 311
29032	Frais de recherche et de développement	1 560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 560
29041512	GFP nat - Bâtements, installations	188 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 721
2904171	Autres EPL - Ben mobilier, matériel	14 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 989
2904172	Autres EPL - Bâtements, installations	375 356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	375 356
2904182	Autres org pub - Bâtements et installat	27 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 381
29051	Concessions et droits similaires	83 528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 528
29068	Autres immobilisations incorporelles	19 204	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 204
29121	Plantations d'arbres et d'arbustes	62 337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 337
21132	Immeubles de rapport	23 411	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 411
291531	Réseaux d'adduction d'eau	17 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 893
291532	Réseaux d'assainissement	1 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 160
291571	Matériel roulant	131 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 493
291578	Autre matériel et outillage de voirie	119 326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 326
29158	Autres installat, matériel et outillage	75 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 060
29181	Installations générales, aménagt divers	10 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 370
29192	Matériel de transport	108 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 702
29183	Matériel de bureau et informatique	211 821	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211 821
29184	Mobilier	168 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168 691
29188	Autres immo. corporelles	310 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 418
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem ^t	9 Action économique	TOTAL
001	Solde d'exécution reporté de N-1	24 750 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 750 810

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		10 549 454	39 375 678	2 427 595	8 509 739	2 819 297	9 071 212	4 629 511	7 131 658	181 310	6 075 629	287 054	91 058 336
Dépenses réelles		3 044 446	39 375 678	2 427 595	8 509 739	2 819 297	9 071 212	4 629 511	7 131 658	181 310	6 075 629	287 054	83 553 329
011	Charges à caractère général	84 066	6 123 534	371 410	3 854 777	590 791	810 960	356 240	1 061 215	181 310	1 165 495	37 435	14 637 304
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	0	31 378	0	0	0	0	0	0	0	5 810	0	37 158
6042	Achats prestat ^s services (hors terrains)	4 176	400 549	67 604	223 469	176 943	221 915	143 419	683 277	0	300 074	18 491	2 239 916
60511	Eau et assainissement	0	41 296	0	102 872	7 433	55 157	30 198	9 400	0	65 563	11 237	323 157
60612	Energie - Electri ^{cité}	0	246 566	0	458 630	169 350	148 763	13 299	77 766	0	12 225	2 021	1 128 641
60618	Autres fournitures non stockables	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	45 985	0	46 985
60622	Carburants	0	189 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 276
60623	Alimentation	0	2 366	0	500	8 542	13 759	2 310	100 384	0	0	0	127 861
60628	Autres fournitures non stockées	0	400 130	0	36 641	35 449	17 037	59 061	33 512	0	39 958	0	621 845
60631	Fournitures d'entretien	0	126 917	0	0	1 047	9 232	0	4 172	0	0	0	141 367
60632	Fournitures de petit équipement	0	90 956	0	0	6 295	15 770	1 859	10 156	0	6 421	0	131 456
60633	Fournitures de voirie	0	43 548	0	0	0	0	0	0	0	16 599	0	60 147
60636	Vêtements de travail	0	8 571	7 568	0	0	0	0	0	0	0	0	16 139
6064	Fournitures administratives	0	84 544	0	0	0	0	0	0	0	350	0	84 894
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	142 447	7	96	196	0	0	0	143 636
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	173 936	0	0	22	0	0	0	0	173 914
6068	Autres matières et fournitures	0	39 194	247	71	0	10 145	441	6 019	0	7 708	0	63 824
611	Contrats de prestations de services	0	1 602 268	0	2 478 524	3 725	11 630	0	5 389	0	0	442	4 101 979
6132	Locat ^o ns immobilières	0	274 425	0	0	0	4 844	32 025	77 325	0	0	0	388 615
6135	Locat ^o ns mobilières	0	310 671	0	10 845	1 404	7 256	799	0	0	103 486	0	434 461
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	24 500	0	7 805	0	45 700	0	78 005
61521	Entretien terrains	0	0	1 224	0	0	66 629	0	0	0	50 829	0	138 683
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	164 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 576
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	5 500	0	7 500
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	276 666	0	276 666

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ¹ publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
61551	Entretien matériel roulant	0	127 165	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 165
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	10 400	0	1 264	873	1 888	17 114	31 243	0	38 000	0	100 783
6156	Maintenance	0	356 780	238 592	113 915	8 286	11 279	47 247	4 596	0	77 721	0	858 807
6161	Multisociétés	0	121 970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 970
6168	Autres primes d'assurance	0	151 278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151 278
6182	Documentation générale et technique	0	44 213	0	0	25 565	0	0	155	0	0	0	69 933
6184	Versements à des organismes de formation	0	79 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 245
6188	Autres frais divers	0	3 951	0	0	477	0	0	0	0	0	0	4 428
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	9 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 043
6226	Honoraires	61 978	2 400	0	0	0	0	0	813	2 000	11 320	0	78 511
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 168	0	1 168
6228	Divers	13 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 344
6231	Annonces et insertions	0	160 689	0	0	0	0	0	0	0	964	0	161 653
6232	Fêtes et cérémonies	0	3 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 425
6236	Catalogues et imprimés	0	14 862	0	0	0	0	348	0	0	0	0	15 210
6237	Publications	0	184 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184 010
6244	Transports administratifs	0	0	78	0	0	0	0	0	0	0	0	78
6247	Transports collectifs	0	51 684	0	0	0	2 305	0	0	0	0	0	53 989
6248	Divers	0	2 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 115
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	0	83	702	0	0	0	0	0	785
6256	Missions	0	128	0	0	0	89	1 564	0	0	0	0	1 781
6257	Réceptions	0	10 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 308
6261	Frais d'affranchissement	0	184 651	0	0	20	0	0	0	0	0	0	184 671
6262	Frais de télécommunications	0	205 174	0	27 100	0	0	4 900	8 000	0	0	0	245 174
627	Services bancaires et assimilés	2 558	0	0	0	0	7 342	0	500	0	0	0	10 401
6281	Concours divers (cotisations)	0	301 031	0	4 533	1 853	2 650	1 320	116	0	3 200	5 293	319 996
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	0	0	54 098	0	0	0	0	0	0	0	0	54 098
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	189 999	0	157 861	0	0	0	0	0	347 861
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	14 465	0	0	0	0	0	0	0	14 465
6288	Autres services extérieurs	0	36 936	0	18 013	0	0	-686	0	0	0	0	54 263
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	179 310	0	0	179 310
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6358	Autres droits	0	4 825	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 825
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 029	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 029
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	20 774 542	1 271 204	4 572 539	2 122 915	7 450 799	4 199 972	4 885 597	0	4 885 086	240 569	50 433 225
6218	Autre personnel extérieur	0	44 000	0	0	34 725	0	15 245	0	0	0	0	93 970
6331	Versement de transport	0	228 576	12 694	61 385	33 430	94 915	57 104	62 083	0	58 030	2 921	611 138
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	177 902	8 292	34 541	17 233	64 523	37 875	41 841	0	39 010	1 969	423 186
64111	Rémunération principale titulaires	0	11 923 626	932 605	1 862 654	1 269 825	3 772 057	1 742 288	2 510 620	0	3 083 854	173 677	27 271 206
64131	Rémunérations non tit.	0	3 030 359	78 567	1 492 014	227 638	1 730 313	1 340 503	1 056 969	0	500 239	0	9 456 600
64162	Emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 756	0	22 756
6417	Rémunérations des apprentis	0	22 231	0	3 884	0	0	0	31 021	0	0	0	57 136
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	2 030 265	87 244	601 175	203 977	862 649	535 800	562 688	0	458 649	20 257	5 362 704
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 806 703	149 454	506 005	290 373	926 081	463 179	604 961	0	710 783	40 878	6 504 417
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	243 070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243 070
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	33 191	1 954	5 577	3 613	10 887	5 065	7 121	0	8 736	517	76 661
64731	Allocations chômage versées directement	0	42 037	0	4 859	0	16 499	2 025	6 995	0	2 810	0	75 227
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	152 416	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 416
6478	Autres charges sociales diverses	0	6 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 155
6488	Autres charges	0	34 012	393	445	38 101	2 875	89	1 299	0	220	350	76 583
014	Atténuations de produits	0	412 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 700
73923	Fonds pénitencier nass. com. et intérieur	0	412 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 700
65	Autres charges de gestion courante	49 418	11 964 861	784 981	82 179	98 850	765 300	7 810	1 117 746	0	25 047	9 000	14 905 192
6531	Indemnités	0	479 226	0	0	0	0	0	0	0	0	0	479 226
6533	Cotisations de retraite	0	29 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 446
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	68 634	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 634
6535	Formation	0	24 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 725
6541	Créances admises en non-valeur	49 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 418
6542	Créances éteintes	0	0	0	5 059	0	0	0	0	0	0	0	5 059
6553	Service d'incendie	0	0	784 981	0	0	0	0	0	0	0	0	784 981
65941	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	0	10 319 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 319 424
65548	Autres contributions	0	941 655	0	77 120	0	0	0	0	0	25 047	0	1 043 802

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
6558	Autres contributions obligatoires	0	272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	272
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	0	1 117 746	0	0	0	1 117 746
6574	Subv. fonct. "Associat", personnes privée	0	103 500	0	0	98 650	765 300	7 510	0	0	0	9 000	984 460
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	2 762 609	53 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 815 923
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 927 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 927 393
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-164 784	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-164 784
665	Pertes de change	0	53 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 314
67	Charges exceptionnelles	68 334	46 727	0	243	6 740	14 153	65 489	67 300	0	0	0	268 986
6711	Intérêts moratoires, pénalités / manché	16 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 800
6713	Secours et dots	0	0	0	0	6 740	0	65 489	50 639	0	0	0	122 868
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	0	9 008	0	12 211	0	0	0	21 219
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	3 527	0	243	0	5 145	0	3 450	0	0	0	12 365
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	51 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 534
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	43 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 200
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
6817	Dot. prov. dépric. actifs circulants	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
Dépenses d'ordre		7 505 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 505 007
042	Opérat' ordre transfert entre sections	7 505 007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 505 007
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	843 788	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	843 788
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	730 840	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730 840
6761	Différences sur réalisations (positives)	3 853 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 853 883
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	2 076 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 076 496
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralis administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement	59 050 090	25 111 615	516 569	629 560	50 972	2 567 398	2 428 709	3 440 967	2 276 001	6 192 157	157 811	102 421 851	
Recettes réelles	59 050 090	24 763 781	516 569	629 560	50 972	2 567 398	2 428 709	3 440 967	2 276 001	6 192 157	157 811	102 074 017	
013 Atténuations de charges	0	412 151	0	1 651	809	23 924	148 748	1 028	0	0	0	588 311	
6091 RRR obtenus sur matières premières	0	0	0	0	809	0	0	1 028	0	0	0	1 837	
6096 RRR obtenus sur approv. non stocké	0	0	0	0	0	23 924	0	0	0	0	0	23 924	
619 RRR obtenus sur services extérieurs	0	838	0	0	0	0	0	0	0	0	0	838	
629 RRR obtenus / autres services extérieurs	0	3 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 705	
6419 Remboursements rémunérations personnel	0	42 711	0	1 651	0	0	10 749	0	0	0	0	55 110	
6499 Rembours charges SS et prévoyance	0	364 897	0	0	0	0	138 000	0	0	0	0	502 897	
70 Produits des services, du domaine, vente	0	297 204	96 937	314 639	48 163	1 580 673	1 854 876	863 306	0	850 665	127 811	6 033 524	
70311 Concessions cimetières (produit net)	0	158 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 685	
70312 Redevances funéraires	0	43 717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 717	
70321 Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	662 554	0	662 554	
70323 Redev. occupat° domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127 811	127 811	
70354 Forfait de post-stationnement	0	0	96 937	0	0	0	0	0	0	0	0	96 937	
704 Travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	156	0	156	
7062 Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	11 820	0	0	0	0	0	0	11 820	
70631 Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	70 020	0	0	0	0	0	70 020	
70632 Redevances services à caractère loisir	0	2 655	0	0	0	4 944	0	0	0	0	0	7 599	
7066 Redevances services à caractère social	0	0	0	0	24 193	1 505 126	1 761 534	863 306	0	0	0	4 174 159	
7067 Redev. services périscolaires et enseign.	0	0	0	271 230	0	0	0	0	0	0	0	271 230	
70683 Autres prestations de services	0	75 267	0	0	12 005	0	0	0	0	0	0	87 272	

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non venantables	0 Services généralx administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70548	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	26 692	0	0	0	0	26 692
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189 821	0	189 821
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	6 540	0	43 409	146	350	45 850	0	0	8 134	0	104 729
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	233	0	0	0	0	0	233
73	Impôts et taxes	45 078 123	22 948 990	391 482	0	0	0	0	0	2 146 888	723 416	0	71 288 899
73111	Taxes foncières et d'habitation	45 078 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 078 123
73211	Attribution de compensation	0	19 801 375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 801 375
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	0	3 073 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 073 534
7337	Droits de stationnement	0	0	391 482	0	0	0	0	0	0	0	0	391 482
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	723 416	0	723 416
7362	Taxes de séjour	0	45 923	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 923
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	0	28 157	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 157
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0	0	0	0	0	0	0	0	2 146 888	0	0	2 146 888
74	Dotations et participations	12 264 467	667 184	28 101	192 774	2 000	962 801	425 855	2 576 633	0	12 742	0	17 332 588
7411	Dotaton forfaitaire	8 858 561	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 858 561
74123	Dotaton de solidarité urbaine	1 802 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 802 764
74127	Dotaton nationale de pénétration	0	420 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420 848
745	Dotaton spéciale instituteurs	0	0	0	2 808	0	0	0	0	0	0	0	2 808
7461	DGD	0	361 851	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 851
74712	Emplois d'avenir	0	27 139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 139
74715	Autres participations Etat	0	10 896	28 101	186 400	0	71 500	400 848	0	0	12 742	0	710 483
7472	Participat' Régions	0	0	0	0	0	187 800	25 040	0	0	0	0	212 840
7473	Participat' Départements	0	0	0	0	2 000	1 900	0	0	0	0	0	3 900
7478	Participat' Autres organismes	0	0	0	3 566	0	701 601	0	2 576 633	0	0	0	3 281 801
74834	Etat - Compens. exonérat' taxes foncières	119 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 068
74835	Etat - Compens. exonérat' taxe habitat	1 484 054	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 484 054
7485	Dotaton pour les titres sécurisés	0	46 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 450

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Amenagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	170 345	231 798	0	120 495	0	0	0	0	129 114	12 000	30 000	693 753
752	Revenus des immeubles	0	42 015	0	62 934	0	0	0	0	0	12 000	0	116 949
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	189 783	0	57 561	0	0	0	0	0	0	30 000	277 344
758	Autres produits div. de gestion courante	170 345	0	0	0	0	0	0	0	129 114	0	0	299 459
76	Produits financiers	1 532 070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 532 070
761	Produits de participations	87 728	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 728
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	1 444 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 444 342
77	Produits exceptionnels	5 084	16 455	0	0	0	0	0	0	0	4 583 333	0	4 604 872
7713	Libéralités reçues	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
7714	Récupér. créances admises en non valeur	0	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
7718	Autres produits except. opérat ^l gestion	0	14 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 685
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 084
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	1 350	0	0	0	0	0	0	0	4 583 333	0	4 584 723
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Récettes d'ordre	0	347 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 834
042	Opérat ^l ordre transfert entre sections	0	347 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 834
722	Immobilisations corporelles	0	347 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	347 834
043	Opérat ^l ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act' européen	Total
DEPENSES		10 549 453,94	39 360 583,51	0,00	15 094,45	49 925 131,90
Réalizations		10 549 453,94	39 360 583,51	0,00	15 094,45	49 925 131,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	84 026,07	6 119 639,43	0,00	3 894,45	6 207 519,95
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	0,00	31 378,40	0,00	0,00	31 378,40
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	4 176,26	398 768,56	0,00	1 775,75	404 724,57
60611	Eau et assainissement	0,00	41 295,99	0,00	0,00	41 295,99
60612	Energie - Electricité	0,00	246 566,40	0,00	0,00	246 566,40
60622	Carburants	0,00	189 276,00	0,00	0,00	189 276,00
60623	Alimentation	0,00	2 365,52	0,00	0,00	2 365,52
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	400 130,21	0,00	0,00	400 130,21
60631	Fournitures d'entretien	0,00	126 916,71	0,00	0,00	126 916,71
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	90 956,27	0,00	0,00	90 956,27
60633	Fournitures de voirie	0,00	43 547,75	0,00	0,00	43 547,75
60636	Vêtements de travail	0,00	8 570,79	0,00	0,00	8 570,79
6064	Fournitures administratives	0,00	84 544,16	0,00	0,00	84 544,16
6068	Autres matières et fournitures	0,00	39 194,41	0,00	0,00	39 194,41
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 602 268,14	0,00	0,00	1 602 268,14
6132	Locations immobilières	0,00	274 424,67	0,00	0,00	274 424,67
6135	Locations mobilières	0,00	310 671,21	0,00	0,00	310 671,21
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	164 575,52	0,00	0,00	164 575,52
61551	Entretien matériel roulant	0,00	127 164,81	0,00	0,00	127 164,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	10 400,43	0,00	0,00	10 400,43
6156	Maintenance	0,00	356 780,47	0,00	0,00	356 780,47
6161	Multirisques	0,00	121 970,10	0,00	0,00	121 970,10
6168	Autres primes d'assurance	0,00	151 277,56	0,00	0,00	151 277,56
6182	Documentation générale et technique	0,00	44 212,66	0,00	0,00	44 212,66
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	79 245,30	0,00	0,00	79 245,30
6188	Autres frais divers	0,00	3 950,58	0,00	0,00	3 950,58
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	0,00	9 042,94	0,00	0,00	9 042,94
6226	Honoraires	61 978,16	2 400,00	0,00	0,00	64 378,16
6228	Divers	13 343,92	0,00	0,00	0,00	13 343,92
6231	Annonces et insertions	0,00	160 689,27	0,00	0,00	160 689,27

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat' décentralisée, act' européen.	Total
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	3 425,33	0,00	0,00	3 425,33
6236	Catalogues et imprimés	0,00	14 861,76	0,00	0,00	14 861,76
6237	Publications	0,00	164 010,39	0,00	0,00	164 010,39
6247	Transports collectifs	0,00	51 683,51	0,00	0,00	51 683,51
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	2 114,70	2 114,70
6256	Missions	0,00	128,30	0,00	0,00	128,30
6257	Réceptions	0,00	10 308,20	0,00	0,00	10 308,20
6261	Frais d'affranchissement	0,00	184 651,29	0,00	0,00	184 651,29
6262	Frais de télécommunications	0,00	205 173,68	0,00	0,00	205 173,68
627	Services bancaires et assimilés	2 558,33	0,00	0,00	0,00	2 558,33
6291	Concours divers (cotisations)	0,00	301 031,07	0,00	0,00	301 031,07
6288	Autres services extérieurs	0,00	36 935,96	0,00	0,00	36 935,96
6358	Autres droits	0,00	4 824,91	0,00	0,00	4 824,91
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 029,40	0,00	0,00	0,00	2 029,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	20 774 542,34	0,00	0,00	20 774 542,34
6218	Autre personnel extérieur	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00
6331	Vorserment de transport	0,00	228 576,40	0,00	0,00	228 576,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	177 901,95	0,00	0,00	177 901,95
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	11 923 625,73	0,00	0,00	11 923 625,73
64131	Rémunérations non tit	0,00	3 030 358,62	0,00	0,00	3 030 358,62
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	22 230,91	0,00	0,00	22 230,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	2 030 265,02	0,00	0,00	2 030 265,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2 808 702,52	0,00	0,00	2 808 702,52
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	243 070,38	0,00	0,00	243 070,38
6450	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	33 190,77	0,00	0,00	33 190,77
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	42 037,30	0,00	0,00	42 037,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	152 415,69	0,00	0,00	152 415,69
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	6 155,00	0,00	0,00	6 155,00
6488	Autres charges	0,00	34 012,05	0,00	0,00	34 012,05
014	Atténuations de produits	0,00	412 700,00	0,00	0,00	412 700,00
739223	Fonds péréquation reass. com. et intercom	0,00	412 700,00	0,00	0,00	412 700,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	7 505 007,45	0,00	0,00	0,00	7 505 007,45
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	843 788,25	0,00	0,00	0,00	843 788,25
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	730 840,43	0,00	0,00	0,00	730 840,43
6761	Différences sur réalisations (positives)	3 853 882,79	0,00	0,00	0,00	3 853 882,79
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporées	2 076 495,99	0,00	0,00	0,00	2 076 495,99
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Autres charges de gestion courante	49 418,04	11 953 660,50	0,00	11 200,00	12 014 278,54
6531	Indemnités	0,00	479 226,00	0,00	0,00	479 226,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	28 445,53	0,00	0,00	28 445,53
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	68 633,82	0,00	0,00	68 633,82

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(?)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat ¹ décentralisée, act ¹ européen.	Total
6535	Formation	0,00	24 724,50	0,00	0,00	24 724,50
6541	Créances admises en non-valeur	49 418,04	0,00	0,00	0,00	49 418,04
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	10 318 423,56	0,00	0,00	10 318 423,56
65545	Autres contributions	0,00	941 634,94	0,00	0,00	941 634,94
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	271,75	0,00	0,00	271,75
6574	Subv. fonct. Associat ¹ , personnes privées	0,00	92 300,00	0,00	11 200,00	103 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 762 608,67	53 314,04	0,00	0,00	2 815 922,71
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 927 393,07	0,00	0,00	0,00	2 927 393,07
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-164 784,40	0,00	0,00	0,00	-164 784,40
666	Perles de change	0,00	53 314,04	0,00	0,00	53 314,04
67	Charges exceptionnelles	68 333,70	46 727,20	0,00	0,00	115 060,90
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	16 799,60	0,00	0,00	0,00	16 799,60
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	3 527,20	0,00	0,00	3 527,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	51 534,10	0,00	0,00	0,00	51 534,10
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	43 200,00	0,00	0,00	43 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	59 050 090,15	25 111 615,38	0,00	0,00	84 161 705,53
	Réalisations	59 050 090,15	25 111 615,38	0,00	0,00	84 161 705,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	412 150,58	0,00	0,00	412 150,58
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	838,32	0,00	0,00	838,32
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	3 704,54	0,00	0,00	3 704,54
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	42 710,74	0,00	0,00	42 710,74
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	364 896,98	0,00	0,00	364 896,98
042	Opérat¹ ordre transfert entre sections	0,00	347 834,00	0,00	0,00	347 834,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	347 834,00	0,00	0,00	347 834,00
043	Opérat¹ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	287 203,50	0,00	0,00	287 203,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	158 685,00	0,00	0,00	158 685,00
70312	Redevances funéraires	0,00	43 717,00	0,00	0,00	43 717,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	2 695,00	0,00	0,00	2 695,00
70688	Autres prestations de services	0,00	75 266,50	0,00	0,00	75 266,50
70978	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	6 840,00	0,00	0,00	6 840,00
73	Impôts et taxes	45 078 123,00	72 948 989,82	0,00	0,00	118 027 112,82
73111	Taxes foncières et d'habitation	45 078 123,00	0,00	0,00	0,00	45 078 123,00
73211	Atribution de compensation	0,00	19 801 375,00	0,00	0,00	19 801 375,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	0,00	3 073 534,00	0,00	0,00	3 073 534,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat' décentralisée, act' européen.	Total
7302	Taxes de séjour	0,00	45 923,46	0,00	0,00	45 923,46
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	28 157,36	0,00	0,00	28 157,36
74	Dotations et participations	12 264 467,00	967 194,34	0,00	0,00	13 131 661,34
7411	Dotation forfaitaire	8 858 581,00	0,00	0,00	0,00	8 858 581,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 802 764,00	0,00	0,00	0,00	1 802 764,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	420 848,00	0,00	0,00	420 848,00
7451	DGD	0,00	361 851,00	0,00	0,00	361 851,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	27 139,34	0,00	0,00	27 139,34
74718	Autres participations Etat	0,00	10 896,00	0,00	0,00	10 896,00
74834	Etat - Compens. exonérat ¹ taxes foncières	119 068,00	0,00	0,00	0,00	119 068,00
74835	Etat - Compens. exonérat ¹ taxe habitat ¹	1 484 054,00	0,00	0,00	0,00	1 484 054,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	46 450,00	0,00	0,00	46 450,00
75	Autres produits de gestion courante	170 345,43	231 798,39	0,00	0,00	402 143,82
752	Revenus des immeubles	0,00	42 015,40	0,00	0,00	42 015,40
757	Redevances versées par fermiers, conces	0,00	189 782,99	0,00	0,00	189 782,99
7588	Autres produits div. de gestion courante	170 345,43	0,00	0,00	0,00	170 345,43
76	Produits financiers	1 532 070,35	0,00	0,00	0,00	1 532 070,35
761	Produits de participations	87 728,00	0,00	0,00	0,00	87 728,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital	1 444 342,35	0,00	0,00	0,00	1 444 342,35
77	Produits exceptionnels	5 084,37	16 454,75	0,00	0,00	21 539,12
7713	Libéralités reçues	0,00	20,00	0,00	0,00	20,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	359,86	0,00	0,00	359,86
7718	Autres produits except. opérat ¹ gestion	0,00	14 685,00	0,00	0,00	14 685,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 084,37	0,00	0,00	0,00	5 084,37
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 389,89	0,00	0,00	1 389,89
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	48 500 636,21	-14 248 968,13	0,00	-15 094,45	34 236 573,63

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ¹ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ¹ de coopérat ¹ décentralisée
	DEPENSES	33 516 350,28	1 200 251,40	1 035 420,14	1 361 748,16	1 447 468,49	677 417,46	121 927,58	11 200,00	3 894,45
	Réalisations	33 516 350,28	1 200 251,40	1 035 420,14	1 361 748,16	1 447 468,49	677 417,46	121 927,58	11 200,00	3 894,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 068 500,54	17 888,24	10 221,62	458 900,88	1 447 468,49	2 947,99	113 711,66	0,00	3 894,45
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	31 378,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	046 Autres act' de coopérat' décentralisée
6042	Achats prestati services (hors terrains)	262 426,98	0,00	578,00	104 646,39	29 007,19	2 110,00	0,00	0,00	1 779,75
60611	Eau et assainissement	19 313,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 962,80	0,00	0,00
60612	Energie - Electrolé	214 704,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 882,26	0,00	0,00
60622	Carburants	189 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 185,17	0,00	0,00	0,00	1 180,35	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	392 768,59	0,00	1 366,23	0,00	5 160,40	837,99	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	126 916,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	90 966,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	43 547,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	6 570,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	80 493,25	0,00	4 050,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	35 039,70	4 154,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	130 951,55	0,00	0,00	0,00	1 411 469,99	0,00	59 846,60	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	274 424,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	221 581,94	0,00	0,00	89 089,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	164 575,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	127 164,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 400,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	355 457,93	0,00	0,00	1 322,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multiqués	121 970,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	151 277,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	44 212,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	79 245,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 651,10	0,00	1 299,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	9 042,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	80 965,27	0,00	0,00	79 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	3 425,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	14 861,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	154 910,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	51 683,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6245	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 114,70
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	128,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	10 308,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	184 651,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6292	Frais de télécommunications	205 173,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6291	Concours divers (cotisations)	297 453,51	0,00	2 927,00	0,00	650,56	0,00	0,00	0,00	0,00
6298	Autres services extérieurs	36 935,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	4 824,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 675 049,60	581 333,31	1 024 926,77	902 847,27	0,00	582 169,47	8 215,92	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	181 553,94	14 799,13	11 858,50	12 149,91	0,00	0,00	8 215,92	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	151 359,69	5 543,06	7 999,21	7 812,77	0,00	5 187,22	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 378 203,81	65 855,97	640 147,81	443 651,10	0,00	389 767,04	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 296 578,28	380 681,35	118 349,09	219 721,04	0,00	25 028,96	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 230,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 689 054,63	82 977,22	98 083,29	107 210,56	0,00	54 939,32	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 421 621,66	31 204,26	142 274,39	105 893,22	0,00	105 708,99	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	243 070,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cots. aux autres organismes sociaux	28 583,14	256,85	1 738,92	1 267,92	0,00	1 345,94	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	36 895,55	0,00	0,00	5 141,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	152 415,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	33 326,92	15,47	477,56	0,00	0,00	192,10	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	412 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	412 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6651	Indemnité not ardoisé emprunt à risque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'État	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 260 053,90	601 029,85	271,75	0,00	0,00	92 300,00	0,00	11 200,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	479 226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	28 445,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	68 633,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	24 724,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	10 316 423,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65549	Autres contributions	941 634,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	271,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ⁿ , personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 300,00	0,00	11 200,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	53 314,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts rattachés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change	53 314,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	46 727,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 527,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	43 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funéraires	041 Subvention globale	043 Autres act' de coopérat' décentralisée
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. de préc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	24 578 012,49	0,00	57 366,00	119 234,99	149 977,99	2 760,00	204 264,00	0,00	0,00
	Réalisations	24 578 012,49	0,00	57 366,00	119 234,99	149 977,99	2 760,00	204 264,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	412 159,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	838,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	3 704,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	42 710,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	364 896,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	347 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	347 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	6 840,00	0,00	0,00	73 404,50	2 695,00	0,00	204 264,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 685,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 717,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	2 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	73 404,50	0,00	0,00	1 862,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	22 948 989,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	19 801 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	3 073 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	45 923,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	28 157,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	609 838,34	0,00	57 346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	420 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	361 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	27 139,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	10 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat ⁿ taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat ⁿ taxe habitat ⁿ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	46 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	35 925,00	0,00	0,00	45 830,40	147 282,99	2 760,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	35 925,00	0,00	0,00	3 330,40	0,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00
757	Rédevances versées par fermiers, concés	0,00	0,00	0,00	42 500,00	147 282,99	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 434,75	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	359,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat ⁿ gestion	14 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 389,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-8 938 337,79	-1 200 251,40	-978 054,14	-1 242 513,26	-1 297 490,50	-674 697,46	82 336,42	-11 290,00	-3 894,45

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engagés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (f) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES	2 369 980,13	57 615,00	2 427 595,13
	Réalisations	2 369 980,13	57 615,00	2 427 595,13
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	313 795,24	57 615,00	371 410,24
6042	Achats prestat° services (non terrains)	14 993,37	52 610,59	67 603,96
60636	Vêtements de travail	7 567,91	0,00	7 567,91
6068	Autres matières et fournitures	0,00	247,08	247,08
61521	Entretien terrains	0,00	1 224,00	1 224,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	237 136,23	1 455,48	238 591,69
6244	Transports administratifs	0,00	77,87	77,87
6252	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	54 097,73	0,00	54 097,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 271 203,77	0,00	1 271 203,77
6331	Versement de transport	12 693,87	0,00	12 693,87
6336	Cotisations CNFPT et CDOFPT	8 292,19	0,00	8 292,19
64111	Rémunération principale titulaires	932 604,95	0,00	932 604,95
64131	Rémunérations non tit	78 567,39	0,00	78 567,39
6451	Cotisations à F.U.R.S. S.A.F.	87 244,11	0,00	87 244,11
6453	Cotisations aux caisses de retraites	149 454,09	0,00	149 454,09
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	1 953,81	0,00	1 953,81
6488	Autres charges	393,36	0,00	393,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	784 981,12	0,00	784 981,12
6553	Service d'incendie	784 981,12	0,00	784 981,12
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
RECETTES		516 569,38	0,00	516 569,38
Réalizations		516 569,38	0,00	516 569,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	96 986,70	0,00	96 986,70
70384	Frais de post-stationnement	96 986,70	0,00	96 986,70
73	Impôts et taxes	391 481,68	0,00	391 481,68
7337	Droits de stationnement	391 481,68	0,00	391 481,68
74	Dotations et participations	28 101,00	0,00	28 101,00
74718	Autres participations Etat	28 101,00	0,00	28 101,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-1 853 410,75	-57 615,00	-1 911 025,75

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	1 584 999,01	784 981,12	0,00
Réalizations		0,00	0,00	1 584 999,01	784 981,12	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	313 735,24	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	14 993,37	0,00	0,00
6066	Vêtements de travail	0,00	0,00	7 567,91	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	237 136,23	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	0,00	0,00	54 097,73	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 271 201,77	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	12 693,87	0,00	0,00
6336	Cotisations CNRPT et CDOGPT	0,00	0,00	8 292,19	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	932 604,95	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	78 567,39	0,00	0,00
6451	Cotisations à T.U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	87 244,11	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	149 454,09	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	1 953,81	0,00	0,00
6498	Autres charges	0,00	0,00	393,96	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	784 981,12	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	784 981,12	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	516 569,38	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	516 569,38	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	96 956,70	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	96 956,70	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	391 451,68	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	0,00	0,00	391 451,68	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	28 101,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	28 101,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	-1 068 429,63	-784 981,12	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réaffectations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		4 303 980,84	0,00	77 120,00	0,00	0,00	4 128 637,74	8 509 738,68
Réalizations		4 303 980,84	0,00	77 120,00	0,00	0,00	4 128 637,74	8 509 738,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 241 704,93	0,00	0,00	0,00	0,00	2 613 072,34	3 854 777,27
6042	Achats prestati services (hors terrains)	114 201,74	0,00	0,00	0,00	0,00	109 267,74	223 469,48
60611	Eau et assainissement	102 872,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 872,28
60612	Energie - Electricité	458 630,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 630,08
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499,63	499,63
60628	Autres fournitures non stockées	16 393,70	0,00	0,00	0,00	0,00	20 247,66	36 641,36
6067	Fournitures scolaires	173 935,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 935,87
6068	Autres matières et fournitures	70,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 478 524,31	2 478 524,31
6135	Locations mobilières	10 845,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 845,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 263,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 263,60
6156	Maintenance	113 914,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 914,97
6242	Frais de télécommunications	27 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 100,00
6261	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 533,00	4 533,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	189 999,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 999,11
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 464,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 464,65
6288	Autres services extérieurs	18 013,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 013,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 062 218,86	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510 320,60	4 572 539,46
6331	Versement de transport	34 884,01	0,00	0,00	0,00	0,00	26 501,25	61 385,26
6336	Cotisations CNFPT et CDOFPT	23 149,49	0,00	0,00	0,00	0,00	11 391,24	34 540,73
64111	Rémunération principale titulaires	1 700 934,81	0,00	0,00	0,00	0,00	161 719,67	1 862 654,48
64131	Rémunérations non tit.	595 758,15	0,00	0,00	0,00	0,00	696 255,90	1 492 014,05
6417	Rémunérations des apprentis	3 883,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 883,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	274 752,29	0,00	0,00	0,00	0,00	326 423,19	601 175,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	423 313,57	0,00	0,00	0,00	0,00	82 691,13	506 005,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 097,88	0,00	0,00	0,00	0,00	479,42	5 577,30
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 858,80	4 858,80
6488	Autres charges	444,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444,70

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	77 120,00	0,00	0,00	5 059,25	82 179,25
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 059,25	5 059,25
65548	Autres contributions	0,00	0,00	77 120,00	0,00	0,00	0,00	77 120,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	57,15	0,00	0,00	0,00	0,00	185,55	242,70
6715	Autres charges exceptionnelles gestion	57,15	0,00	0,00	0,00	0,00	185,55	242,70
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	297 202,18	0,00	0,00	0,00	0,00	332 357,93	629 560,11
	Réalisations	297 202,18	0,00	0,00	0,00	0,00	332 357,93	629 560,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	1 650,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,99
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 650,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	43 409,14	0,00	0,00	0,00	0,00	271 230,34	314 639,48
7067	Redev. services périscolaires et enseign.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 230,34	271 230,34
70878	Remb. frais par d'autres redevables	43 409,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 409,14
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	189 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 566,45	192 774,45
745	Dotation spéciale instituteurs	2 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 808,00
74718	Autres participations Etat	186 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 400,00
7476	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 566,45	3 566,45
75	Autres produits de gestion courante	62 934,05	0,00	0,00	0,00	0,00	57 561,14	120 495,19
752	Revenus des immeubles	62 934,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 934,05
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 561,14	57 561,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	20 Services communaux	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-4 006 778,76	0,00	-77 120,00	0,00	0,00	-3 796 279,81	-7 880 178,57

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	4 032 653,69	0,00	0,00	0,00	95 984,05
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	4 032 653,69	0,00	0,00	0,00	95 984,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	2 517 273,84	0,00	0,00	0,00	95 798,50
6042	Achats prestati services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	13 469,24	0,00	0,00	0,00	65 798,50
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	499,63	0,00	0,00	0,00	0,00
60626	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	20 247,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 478 524,31	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	4 533,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 510 320,63	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	26 501,28	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	11 391,24	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	561 715,67	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	896 255,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	326 423,19	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	82 691,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	479,42	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	4 856,80	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupees	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	5 059,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	5 059,25	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,55
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,55
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	326 891,63	0,00	0,00	0,00	5 466,24
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	326 891,63	0,00	0,00	0,00	5 466,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Rembournements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	265 764,10	0,00	0,00	0,00	5 466,24
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	265 764,10	0,00	0,00	0,00	5 466,24
70878	Remb. frais par d'autres redovables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	3 566,45	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotation spéciale instituteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74716	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	3 566,45	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	57 561,14	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces	0,00	0,00	0,00	57 561,14	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-3 705 762,00	0,00	0,00	0,00	-80 517,81

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 • L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES	311 478,24	479 294,65	1 870 535,32	157 988,54	2 819 296,75
	Réalisations	311 478,24	479 294,65	1 870 535,32	157 988,54	2 819 296,75
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	311 478,24	39 272,63	240 040,32	0,00	590 791,19
6042	Achats presta* services (hors terrains)	110 996,48	18 644,00	47 302,02	0,00	176 942,50
60611	Eau et assainissement	7 433,31	0,00	0,00	0,00	7 433,31
60612	Energie - Electricité	169 349,67	0,00	0,00	0,00	169 349,67
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	1 000,16	0,00	0,00	1 000,16
60623	Alimentation	7 153,05	689,13	500,00	0,00	8 542,18
60628	Autres fournitures non stockées	1 664,75	11 968,68	21 815,20	0,00	35 448,63
60631	Fournitures d'entretien	1 046,69	0,00	0,00	0,00	1 046,69
60632	Fournitures de petit équipement	4 176,49	2 118,26	0,00	0,00	6 294,75
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	-50,00	142 496,98	0,00	142 446,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 725,40	0,00	0,00	3 725,40
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	1 404,00	0,00	1 404,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	622,80	0,00	250,00	0,00	872,80
6156	Maintenance	7 785,69	500,00	0,00	0,00	8 285,69
6182	Documentation générale et technique	183,90	0,00	25 381,12	0,00	25 565,02
6188	Autres frais divers	0,00	477,00	0,00	0,00	477,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	83,00	0,00	83,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	20,00	0,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 065,41	0,00	768,00	0,00	1 833,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	321 431,91	1 630 495,90	170 988,54	2 122 915,45
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	34 725,39	34 725,39
6331	Versement de transport	0,00	5 035,83	19 729,95	8 664,10	33 429,98
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 035,12	13 306,45	691,42	17 232,99
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	122 340,15	1 122 499,25	24 985,58	1 269 825,12
64131	Rémunérations non tit.	0,00	109 896,58	74 387,02	43 353,93	227 637,53
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	44 277,40	145 980,75	13 718,76	203 976,91
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	36 448,61	251 451,71	8 472,38	296 372,70
6458	Cot. aux autres organismes sociaux	0,00	397,82	3 139,83	75,60	3 613,25
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	38 101,38	38 101,38

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	111 850,00	0,00	-13 000,00	98 850,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	111 850,00	0,00	-13 000,00	98 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	6 740,11	0,00	0,00	6 740,11
6713	Secours et dots	0,00	6 740,11	0,00	0,00	6 740,11
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		24 338,47	11 819,54	14 814,19	0,00	50 972,20
Réalizations		24 338,47	11 819,54	14 814,19	0,00	50 972,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	809,08	0,00	809,08
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	809,08	0,00	809,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	24 338,47	11 819,54	12 005,11	0,00	48 163,12
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	11 819,54	0,00	0,00	11 819,54
7066	Redevances services à caractère social	24 192,50	0,00	0,00	0,00	24 192,50
70668	Autres prestations de services	0,00	0,00	12 005,11	0,00	12 005,11
70876	Remb. frais par d'autres redevables	145,97	0,00	0,00	0,00	145,97
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-287 139,77	-467 475,11	-1 855 721,13	-157 988,54	-2 768 324,55

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		6 740,11	356 979,14	115 575,40	0,00	1 870 535,32	0,00	0,00	0,00
Realisations		6 740,11	356 979,14	115 575,40	0,00	1 870 535,32	0,00	0,00	0,00
002	Resultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	35 547,23	3 725,40	0,00	240 040,32	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	18 644,00	0,00	0,00	47 302,02	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electriots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	1 000,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	889,13	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	11 968,68	0,00	0,00	21 815,20	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 118,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	-80,00	0,00	0,00	142 496,98	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 725,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	25 381,12	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	477,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	83,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	788,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	321 431,91	0,00	0,00	1 630 455,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	5 035,63	0,00	0,00	19 729,95	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 036,42	0,00	0,00	13 306,45	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	122 340,25	0,00	0,00	1 122 439,29	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	109 856,58	0,00	0,00	74 387,02	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	44 277,40	0,00	0,00	145 960,75	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	36 448,61	0,00	0,00	251 451,71	0,00	0,00	0,00
6458	Cofis aux autres organismes sociaux	0,00	397,82	0,00	0,00	3 139,83	0,00	0,00	0,00
6458	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	111 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privées	0,00	0,00	111 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 740,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	6 740,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	11 819,54	0,00	0,00	14 804,59	0,00	9,60	0,00
	Réalisations	0,00	11 819,54	0,00	0,00	14 804,59	0,00	9,60	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	809,08	0,00	0,00	0,00
6091	RPR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	809,08	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	11 819,54	0,00	0,00	11 995,61	0,00	9,60	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	11 819,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	11 995,61	0,00	9,60	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Raprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-6 740,11	-345 159,60	-115 575,40	0,00	-1 855 730,73	0,00	9,60	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à caractère unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES	3 887 064,65	135 190,03	5 048 957,73	9 071 212,47
	Réalisations	3 887 064,65	135 190,03	5 048 957,73	9 071 212,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 17 879,82	135 190,03	357 690,37	810 960,28
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	8 413,19	0,00	213 501,47	221 914,66
60611	Eau et assainissement	55 157,24	0,00	0,00	55 157,24
60612	Energie - Electrote	57 064,78	91 698,03	0,00	148 762,81
60623	Alimentation	931,30	0,00	12 827,71	13 759,01
60625	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	17 036,99	17 036,99
60631	Fournitures d'entretien	9 232,07	0,00	0,00	9 232,07
60632	Fournitures de petit équipement	5 539,85	0,00	10 229,96	15 769,81
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	7,20	7,20
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	10 144,89	10 144,89
611	Contrats de prestations de services	4 966,94	6 662,70	0,00	11 629,64
6112	Locations immobilières	4 843,50	0,00	0,00	4 843,50
6115	Locations mobilières	0,00	0,00	7 256,00	7 256,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
61521	Entretien terrains	0,00	36 829,36	50 000,00	86 829,36
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 888,43	0,00	0,00	1 888,43
6156	Maintenance	11 278,68	0,00	0,00	11 278,68
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	2 304,75	2 304,75
6251	Voyages et déplacements	702,42	0,00	0,00	702,42
6256	Missions	0,00	0,00	89,09	89,09
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	7 342,31	7 342,31
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	2 650,00	2 650,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	157 861,42	0,00	0,00	157 861,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 794 876,64	0,00	4 615 922,61	7 410 799,25
6331	Versement de transport	33 694,41	0,00	61 220,37	94 914,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	22 675,95	0,00	41 847,44	64 523,39
64111	Rémunération principale titulaires	1 795 374,53	0,00	1 976 681,08	3 772 055,61
64131	Rémunérations non tit.	297 970,94	0,00	1 472 341,79	1 770 312,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	261 040,94	0,00	601 607,96	862 648,90
6453	Cotisations aux caisses de retraites	418 473,31	0,00	517 608,11	936 081,42

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
6458	Cotés, aux autres organismes sociaux	5 174,24	0,00	5 713,20	10 887,44
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	16 498,98	16 498,98
6458	Autres charges	472,32	0,00	2 402,78	2 875,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	765 300,00	0,00	0,00	765 300,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	765 300,00	0,00	0,00	765 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 008,19	0,00	5 144,75	14 152,94
6714	Bourses et prix	9 008,19	0,00	0,00	9 008,19
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	5 144,75	5 144,75
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		72 152,19	36 924,08	2 458 321,99	2 567 398,26
	Réalisations	72 152,19	36 924,08	2 458 321,99	2 567 398,26
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	23 924,08	0,00	23 924,08
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	23 924,08	0,00	23 924,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	70 252,19	0,00	1 510 420,99	1 580 673,18
70631	Redevances services à caractère sportif	70 019,61	0,00	0,00	70 019,61
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	4 944,20	4 944,20
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	1 505 126,49	1 505 126,49
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	350,30	350,30
7088	Produits activités annexes (abonnements)	232,58	0,00	0,00	232,58
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 900,00	13 000,00	947 901,00	962 801,00
74718	Autres participations Etat	0,00	13 000,00	58 500,00	71 500,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	187 800,00	187 800,00
7473	Participat° Départements	1 900,00	0,00	0,00	1 900,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	701 601,00	701 601,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(?)	Libellé	40	41	42	Total
		Services communs	Sports	Jeunesse	
	SOLDE (3)	-3 814 812,46	-88 266,01	-2 590 635,74	-6 503 814,21

(?)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	6 662,70	36 829,36	91 698,03	0,00	0,00	3 473 348,25	1 322 087,95	253 521,53
	Réalisations	6 662,70	36 829,36	91 698,03	0,00	0,00	3 473 348,25	1 322 087,95	253 521,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	6 662,70	36 829,36	91 698,03	0,00	0,00	143 540,82	92 187,50	122 162,05
6042	Achats prestaf services (hors loyers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 229,11	43 199,40	122 072,96
60811	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electronik	0,00	0,00	91 698,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60823	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 005,01	4 822,70	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 385,01	2 651,98	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 217,44	6 012,52	0,00
6085	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,20	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 144,89	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 662,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 256,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00
61521	Entretien locaux	0,00	36 829,36	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 217,05	1 087,70	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,09
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 342,31	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 325 427,99	1 229 900,45	133 594,17
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 634,88	15 986,80	1 559,99
6336	Cotisations CNFPT et CDDFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 016,62	10 754,49	1 076,33
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 899,77	587 664,89	94 117,32
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172 756,84	269 584,95	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 976,25	150 558,37	11 073,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 629,04	146 534,61	22 444,46
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 744,82	1 684,65	293,73
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 498,98	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6498	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770,07	632,71	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assodat°, personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 379,44	0,00	765,31
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 379,44	0,00	765,31
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	23 924,08	0,00	13 000,00	1 510 305,49	937 845,20	10 171,30
	Réalisations	0,00	0,00	23 924,08	0,00	13 000,00	1 510 305,49	937 845,20	10 171,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	23 924,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	FRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	23 924,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 495 305,49	4 944,20	10 171,30
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 944,20	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 495 305,49	0,00	9 821,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,30
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	15 000,00	932 901,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	58 500,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 800,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	688 601,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-6 662,70	-36 829,36	-67 773,95	0,00	13 000,00	-1 963 042,76	-384 242,75	-243 350,23

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01: Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		3 435 503,69	1 194 007,75	4 629 511,44
Réalizations		3 435 503,69	1 194 007,75	4 629 511,44
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	326 751,56	23 488,58	356 240,14
6042	Achats prestati services (hors terrains)	119 549,26	23 869,47	143 418,73
60611	Eau et assainissement	30 197,79	0,00	30 197,79
60612	Energie - Electricité	13 299,05	0,00	13 299,05
60623	Alimentation	311,07	1 999,18	2 310,25
60628	Aides fournitures non stockées	58 612,98	468,16	59 081,14
60632	Fournitures de petit équipement	1 296,54	602,01	1 898,57
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	965,74	965,74
6067	Fournitures scolaires	-22,00	0,00	-22,00
6068	Autres matières et fournitures	440,65	0,00	440,65
6132	Locations immobilières	32 025,01	0,00	32 025,01
6135	Locations mobilières	758,60	0,00	758,60
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 113,94	0,00	17 113,94
6196	Maintenance	47 247,11	0,00	47 247,11
6236	Catalogues et imprimés	348,00	0,00	348,00
6256	Missions	0,00	1 564,00	1 564,00
6262	Frais de télécommunications	4 900,00	0,00	4 900,00
6281	Concours divers (césations)	1 320,00	0,00	1 320,00
6288	Autres services extérieurs	-686,44	0,00	-686,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 108 752,13	1 091 220,35	4 199 972,48
6218	Autre personnel extérieur	15 245,00	0,00	15 245,00
6331	Versement de transport	43 661,07	13 442,53	57 103,60
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	29 128,79	8 746,45	37 875,24
64111	Rémunération principale titulaires	976 492,75	763 805,41	1 742 298,16
64131	Rémunérations non tit.	1 297 521,14	42 981,53	1 340 502,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	442 359,23	93 441,00	535 800,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	297 263,66	165 915,14	463 178,80
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 869,70	2 194,94	5 064,64
64731	Allocations chômage versées directement	2 025,52	0,00	2 025,52
6488	Autres charges	195,27	693,35	888,62

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libelle	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 810,00	7 810,00
6574	Subv. fonct. Associal', personnes privées	0,00	7 810,00	7 810,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	65 458,82	65 458,82
6713	Secours et dots	0,00	65 458,82	65 458,82
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 379 209,07	49 500,00	2 428 709,07
Réalizations		2 379 209,07	49 500,00	2 428 709,07
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	148 748,41	0,00	148 748,41
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 748,76	0,00	10 748,76
6459	Remboursr charges SS et prévoyance	137 999,65	0,00	137 999,65
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 854 076,15	0,00	1 854 076,15
7066	Redevances services à caractère social	1 781 533,90	0,00	1 781 533,90
70849	Mise à dispo personnel autres organismes	26 692,25	0,00	26 692,25
70878	Remb. frais par d'autres redevables	45 850,00	0,00	45 850,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	376 384,51	49 500,00	425 884,51
74719	Autres participations Etat	351 344,51	49 500,00	400 844,51
7472	Participat' Régions	25 040,00	0,00	25 040,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-1 056 294,62	-1 144 507,75	-2 200 802,37

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaires	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	3 413 073,27	22 430,42	1 115 089,82	0,00	5 619,11	73 298,82	0,00
Réalizations		0,00	3 413 073,27	22 430,42	1 115 089,82	0,00	5 619,11	73 298,82	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	304 321,14	22 430,42	23 869,47	0,00	5 619,11	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	97 870,56	21 678,70	23 869,47	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	30 197,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	13 299,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	311,07	0,00	0,00	1 999,18	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	58 612,93	0,00	0,00	0,00	468,16	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 296,54	0,00	0,00	0,00	602,03	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	985,74	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	-22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	440,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	32 025,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	798,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	17 113,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	47 247,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Messons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 564,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	-686,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 108 752,13	0,00	1 091 220,35	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	15 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	43 661,07	0,00	13 442,83	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDOGPT	0,00	29 123,79	0,00	8 746,45	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	976 482,75	0,00	763 805,41	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non lit	0,00	1 297 521,14	0,00	42 981,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à T.U.R.S S.A.P.	0,00	442 359,23	0,00	93 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	297 263,66	0,00	165 915,14	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 869,70	0,00	2 194,54	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	2 025,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	155,27	0,00	693,38	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 810,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 810,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté	524 Autres services
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 438,82	0,00
6713	Secours et dots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 438,82	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	2 379 209,07	0,00	49 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	2 379 209,07	0,00	49 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	148 748,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	10 748,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	137 999,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 854 076,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	1 781 533,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	26 692,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais part d'autres redevables	0,00	45 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	376 384,51	0,00	49 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	351 344,51	0,00	49 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat' Régions	0,00	25 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-1 033 864,20	-22 430,42	-1 065 589,82	0,00	-5 619,11	-73 298,82	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES	0,00	1 594 938,62	0,00	12 210,70	5 524 658,72	7 131 858,04
	Réalisations	0,00	1 594 938,62	0,00	12 210,70	5 524 658,72	7 131 858,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	231 264,23	0,00	0,00	829 950,94	1 061 215,17
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	224 729,69	0,00	0,00	458 547,30	683 276,99
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	9 399,50	9 399,50
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	77 766,42	77 766,42
60623	Alimentation	0,00	1 117,75	0,00	0,00	99 296,59	100 384,34
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	33 511,61	33 511,61
60631	Fournitures d'entretien	0,00	396,45	0,00	0,00	3 775,40	4 171,85
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	138,70	0,00	0,00	10 017,90	10 156,20
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	196,14	196,14
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	6 018,96	6 018,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 765,80	0,00	0,00	623,42	5 389,22
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	77 324,71	77 324,71
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	7 805,24	7 805,24
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	31 243,32	31 243,32
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	4 986,43	4 986,43
6192	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	155,40	155,40
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	813,00	813,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6281	Doncours divers (cotisations)	0,00	115,84	0,00	0,00	0,00	115,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	205 618,39	0,00	0,00	4 679 978,39	4 885 596,78
6331	Versement de transport	0,00	2 653,14	0,00	0,00	59 429,59	62 082,73
6336	Cotisations CNFPT et CDFPT	0,00	1 730,96	0,00	0,00	40 049,74	41 840,70
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	108 905,57	0,00	0,00	2 401 714,45	2 510 620,02
64131	Rémunérations non tit.	0,00	41 520,78	0,00	0,00	1 016 447,76	1 056 968,54
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	31 021,03	31 021,03
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	23 647,76	0,00	0,00	539 039,93	562 687,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	26 383,24	0,00	0,00	578 577,76	604 961,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	312,94	0,00	0,00	6 807,71	7 120,65

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
64731	Affectations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 995,47	6 995,47
6488	Autres charges	0,00	404,00	0,00	0,00	894,95	1 298,95
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 117 746,00	0,00	0,00	0,00	1 117 746,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	1 117 746,00	0,00	0,00	0,00	1 117 746,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	40 360,00	0,00	12 210,70	14 729,39	67 300,09
6713	Secours et dots	0,00	39 360,00	0,00	0,00	11 279,39	50 639,39
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	12 210,70	0,00	12 210,70
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00	3 450,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	215 994,50	0,00	48 392,00	3 176 580,92	3 440 967,42
	Réalisations	0,00	215 994,50	0,00	48 392,00	3 176 580,92	3 440 967,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,14	1 028,14
6091	RRR obtenus sur maisons premières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,14	1 028,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	215 994,50	0,00	0,00	647 311,41	863 305,91
7066	Redevances services à caractère social	0,00	215 994,50	0,00	0,00	647 311,41	863 305,91
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	48 392,00	2 528 241,37	2 576 633,37
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	48 392,00	2 528 241,37	2 576 633,37
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-1 378 994,12	0,00	35 181,30	-2 348 077,80	-3 690 890,62

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accès à la propriété	Total
DEPENSES		179 309,63	2 000,00	0,00	0,00	181 309,63
Réalizations		179 309,63	2 000,00	0,00	0,00	181 309,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	179 309,63	2 000,00	0,00	0,00	181 309,63
6226	Honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	179 309,63	0,00	0,00	0,00	179 309,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ⁿ ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 276 001,16	0,00	0,00	0,00	2 276 001,16
Réalizations		2 276 001,16	0,00	0,00	0,00	2 276 001,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ⁿ ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 146 887,64	0,00	0,00	0,00	2 146 887,64
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	2 146 887,64	0,00	0,00	0,00	2 146 887,64
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	129 113,52	0,00	0,00	0,00	129 113,52
7588	Autres produits div. de gestion courante	129 113,52	0,00	0,00	0,00	129 113,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	2 094 691,53	-2 000,00	0,00	0,00	2 094 691,53

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES	353 605,31	5 626 810,70	95 212,78	6 075 628,79
	Réalisations	353 605,31	5 626 810,70	95 212,78	6 075 628,79
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	353 605,31	716 677,37	95 212,78	1 165 495,46
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	0,00	5 809,92	0,00	5 809,92
6042	Achats presta ¹ services (hors terrains)	6 768,00	198 093,28	95 212,78	300 074,06
60611	Eau et assainissement	0,00	65 563,38	0,00	65 563,38
60612	Energie - Electri ¹	0,00	12 225,44	0,00	12 225,44
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	45 965,41	0,00	45 965,41
60628	Autres fournitures non stockées	34 862,57	5 132,85	0,00	39 995,42
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	6 420,57	0,00	6 420,57
60633	Fournitures de voie	0,00	16 599,43	0,00	16 599,43
6064	Fournitures administratives	350,00	0,00	0,00	350,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	7 707,74	0,00	7 707,74
6135	Locations mobilières	81 595,20	21 890,78	0,00	103 485,98
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	45 700,00	0,00	45 700,00
61521	Entretien terrains	0,00	50 829,20	0,00	50 829,20
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
615231	Entretien, réparations voies	113 598,35	163 267,82	0,00	276 866,17
615232	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
61559	Entretien autres biens mobiliers	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
6156	Maintenance	44 269,91	33 451,55	0,00	77 721,46
6226	Honoraires	11 320,08	0,00	0,00	11 320,08
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 167,60	0,00	0,00	1 167,60
6231	Annonces et insertions	963,60	0,00	0,00	963,60
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	0,00	0,00	3 200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	10,00	0,00	0,00	10,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 885 088,33	0,00	4 885 088,33
6331	Versement de transport	0,00	58 030,10	0,00	58 030,10
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	39 009,66	0,00	39 009,66
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	3 083 853,58	0,00	3 083 853,58
64131	Rémunérations non tit.	0,00	500 238,71	0,00	500 238,71
64162	Emplois d'avenir	0,00	22 756,03	0,00	22 756,03

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	B1 Services urbains	B2 Aménagement urbain	B3 Environnement	Total
6451	Cotisations à FUR S.S.A.F.	0,00	458 648,64	0,00	458 648,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	710 783,32	0,00	710 783,32
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	8 736,13	0,00	8 736,13
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	2 810,48	0,00	2 810,48
6488	Autres charges	0,00	219,68	0,00	219,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	25 047,00	0,00	25 047,00
65548	Autres contributions	0,00	25 047,00	0,00	25 047,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		197 954,83	5 994 201,79	0,00	6 192 156,62
	Realisations	197 954,83	5 994 201,79	0,00	6 192 156,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	197 954,83	882 710,23	0,00	860 665,06
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	662 554,29	0,00	662 554,29
704	Travaux	0,00	155,94	0,00	155,94
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	189 820,83	0,00	0,00	189 820,83
70878	Remb. frais par d'autres redevables	8 134,00	0,00	0,00	8 134,00
73	Impôts et taxes	0,00	723 416,39	0,00	723 416,39
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	723 416,39	0,00	723 416,39
74	Dotations et participations	0,00	12 741,84	0,00	12 741,84
74718	Autres participations Etat	0,00	12 741,84	0,00	12 741,84
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 583 333,33	0,00	4 583 333,33
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 583 333,33	0,00	4 583 333,33
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-158 650,48	367 391,69	-95 212,78	116 527,83

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		58 081,19	50 000,00	0,00	130 789,91	45 624,21	3 200,00	65 910,00
Réalizations		58 081,19	50 000,00	0,00	130 789,91	45 624,21	3 200,00	65 910,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	58 081,19	50 000,00	0,00	130 789,91	45 624,21	3 200,00	65 910,00
6031	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	6 768,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60619	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	34 862,57	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	15 685,20	0,00	0,00	65 910,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	67 974,14	45 624,21	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	44 269,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	11 320,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 167,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	963,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et COGFPPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
814	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	197 954,83	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	197 954,83	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	197 954,83	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876		0,00	0,00	199 820,83	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	8 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-58 081,19	-50 000,00	197 954,83	-130 789,91	-45 624,21	-3 200,00	-45 910,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Équipements de voirie	822 Voierie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' apécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		729 829,12	5 502,28	599 360,13	4 254 208,38	38 910,79	95 212,78	0,00	0,00	
Réalizations		729 829,12	5 502,28	599 360,13	4 254 208,38	38 910,79	95 212,78	0,00	0,00	
092	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	196 715,88	5 502,28	259 824,72	240 779,76	13 863,79	95 212,78	0,00	0,00	
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	0,00	0,00	0,00	5 809,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
6042	Achats prestati' services (hors terrains)	196 715,88	0,00	0,00	1 377,40	0,00	95 212,78	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	58 793,54	6 769,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	12 225,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	45 965,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 132,85	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de pesti équipement	0,00	0,00	0,00	6 420,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	16 599,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	7 707,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	5 502,28	16 368,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	45 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	49 606,00	1 023,20	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	122 343,25	40 924,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	33 451,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	532 113,24	0,00	339 535,41	4 013 437,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	6 915,10	0,00	3 609,02	47 505,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 654,59	0,00	2 431,44	31 923,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	253 715,39	0,00	256 792,52	2 573 345,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	133 162,92	0,00	0,00	367 075,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	22 756,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	61 183,77	0,00	24 986,14	372 478,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 634,42	0,00	51 070,74	588 078,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	847,06	0,00	645,55	7 243,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	2 810,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	219,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	25 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	25 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
RECETTES		748 314,17	0,00	662 554,29	0,00	4 583 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		748 314,17	0,00	662 554,29	0,00	4 583 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	155,94	0,00	662 554,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	662 554,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	155,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le CFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	723 416,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	723 416,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	52 741,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	12 741,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	4 583 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 583 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Réprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		19 485,05	-5 502,28	63 194,16	-4 254 208,38	4 544 422,54	-95 212,78	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public du budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du COCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Faires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact, BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		287 053,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 053,62
Réalizations		287 053,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 053,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	37 484,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 484,78
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	18 490,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 490,70
60611	Eau et assainissement	11 237,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 237,43
60612	Energie - Electricité	2 021,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 021,39
611	Contrats de prestations de services	442,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,26
6281	Concours divers (cotisations)	5 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 293,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	240 568,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 568,84
6331	Versement de transport	2 920,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 920,98
6336	Cotisations CNFPT et CDCFPT	1 969,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 969,13
64111	Rémunération principale titulaires	173 677,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 677,38
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 257,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 257,04
6453	Cotisations aux caisses de retraites	40 878,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 878,05
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	516,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516,65
6458	Autres charges	349,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
656		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux Industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact, BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Frais fonctionnement des groupes d'élus								
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 900,00	30 000,00	0,00	124 911,00	0,00	0,00	0,00	157 811,00
	Réalisations	2 900,00	30 000,00	0,00	124 911,00	0,00	0,00	0,00	157 811,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ¹ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ¹ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 900,00	0,00	0,00	124 911,00	0,00	0,00	0,00	127 811,00
70323	Redev. occupat ¹ domaine public communal	2 900,00	0,00	0,00	124 911,00	0,00	0,00	0,00	127 811,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-284 153,62	30 000,00	0,00	124 911,00	0,00	0,00	0,00	-129 242,62

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les classes des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act' européen.	Total
	DEPENSES (2)	8 845 892,76	7 137 729,86	0,00	0,00	15 983 622,62
	Réalisations	8 845 892,76	1 664 070,95	0,00	0,00	10 509 963,71
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	347 834,00	0,00	0,00	347 834,00
2313	Constructions	0,00	347 834,00	0,00	0,00	347 834,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 845 892,76	0,00	0,00	0,00	8 845 892,76
1641	Emprunts en euros	8 643 259,13	0,00	0,00	0,00	8 643 259,13
1643	Emprunts en devises	197 047,49	0,00	0,00	0,00	197 047,49
16811	Emprunts - Organismes d'assurances	5 586,14	0,00	0,00	0,00	5 586,14
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	427 623,73	0,00	0,00	427 623,73
2031	Frais d'études	0,00	218 261,31	0,00	0,00	218 261,31
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	18 480,00	0,00	0,00	18 480,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	190 882,42	0,00	0,00	190 882,42
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	375 719,49	0,00	0,00	375 719,49
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	8 009,79	0,00	0,00	8 009,79
2192	Matériel de transport	0,00	48 646,29	0,00	0,00	48 646,29
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	205 621,93	0,00	0,00	205 621,93
2184	Mobilier	0,00	72 368,56	0,00	0,00	72 368,56
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	41 072,92	0,00	0,00	41 072,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	512 893,73	0,00	0,00	512 893,73

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopéral' décentralisée, act' européen.	Total
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	10 216,73	0,00	0,00	10 216,73
2313	Constructions	0,00	468 298,93	0,00	0,00	468 298,93
2315	Installat', matériel et outillage techni	0,00	34 378,07	0,00	0,00	34 378,07
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	5 473 658,91	0,00	0,00	5 473 658,91
RECETTES (2)		49 793 652,34	58 389,89	0,00	0,00	49 852 042,23
Réalizations		49 793 652,34	1 389,89	0,00	0,00	49 795 042,23
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	24 750 809,91	0,00	0,00	0,00	24 750 809,91
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	7 500 311,33	1 389,89	0,00	0,00	7 501 701,22
1641	Emprunts en euros	843 768,25	0,00	0,00	0,00	843 768,25
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	3 853 882,79	0,00	0,00	0,00	3 853 882,79
2111	Terrains nus	49 000,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
2112	Terrains de voirie	617 062,64	0,00	0,00	0,00	617 062,64
21319	Autres bâtiments publics	528,36	0,00	0,00	0,00	528,36
2132	Immeubles de rapport	59 553,30	0,00	0,00	0,00	59 553,30
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 389,89	0,00	0,00	1 389,89
2602	Frais liés à la réalisation des document	19 766,00	0,00	0,00	0,00	19 766,00
28031	Frais d'études	105 311,04	0,00	0,00	0,00	105 311,04
28032	Frais de recherche et de développement	1 560,30	0,00	0,00	0,00	1 560,30
28041512	GFP rat - Bâiments, installations	188 720,52	0,00	0,00	0,00	188 720,52
2804171	Autres EPL - Bien mobilier, matériel	14 988,85	0,00	0,00	0,00	14 988,85
2804172	Autres EPL - Bâiments, installations	375 355,63	0,00	0,00	0,00	375 355,63
2804182	Autres org pub - Bâiments et installat'	27 380,80	0,00	0,00	0,00	27 380,80
28051	Concessions et droits similaires	83 527,50	0,00	0,00	0,00	83 527,50
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 203,55	0,00	0,00	0,00	19 203,55
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	62 336,65	0,00	0,00	0,00	62 336,65
28132	Immeubles de rapport	23 411,00	0,00	0,00	0,00	23 411,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	17 892,86	0,00	0,00	0,00	17 892,86
281532	Réseaux d'assainissement	1 160,00	0,00	0,00	0,00	1 160,00
281571	Matériel roulant	131 493,29	0,00	0,00	0,00	131 493,29
281578	Autre matériel et outillage de voirie	119 326,03	0,00	0,00	0,00	119 326,03
28158	Autres installat', matériel et outillage	75 059,73	0,00	0,00	0,00	75 059,73

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat' décentralisée, act' européen.	Total
28181	Installations générales, aménagt divers	10 370,00	0,00	0,00	0,00	10 370,00
28182	Matériel de transport	108 702,01	0,00	0,00	0,00	108 702,01
28183	Matériel de bureau et informatique	211 821,03	0,00	0,00	0,00	211 821,03
28184	Mobilier	168 690,97	0,00	0,00	0,00	168 690,97
28188	Autres immo. corporelles	310 418,43	0,00	0,00	0,00	310 418,43
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 542 531,10	0,00	0,00	0,00	17 542 531,10
10222	FCTVA	3 107 601,00	0,00	0,00	0,00	3 107 601,00
10223	TLE	1 888 352,25	0,00	0,00	0,00	1 888 352,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 546 577,85	0,00	0,00	0,00	12 546 577,85
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00
SOLDE (2)		40 947 759,58	-7 079 339,97	0,00	0,00	33 868 419,61

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat' générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act' de coopérat' de décentralisée
DEPENSES (2)		7 061 620,90	0,00	29 132,53	2 293,70	0,00	3 966,00	40 716,73	0,00	0,00
Réalizations		1 620 362,79	0,00	27 231,73	2 293,70	0,00	3 966,00	10 216,73	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	347 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	347 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16811	Emprunts - Organismes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	427 623,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	215 261,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	18 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	190 882,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	346 194,06	0,00	27 231,73	2 293,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outl. techniques	8 009,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Matériel de transport	48 646,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Matériel de bureau et informatique	205 621,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Mobilier	45 136,63	0,00	27 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres immobilisations corporelles	38 779,22	0,00	0,00	2 293,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat' générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act' de coopérat' décentralisée
23	Immobilisations en cours	498 711,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 966,00	10 216,73	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 216,73	0,00	0,00
2313	Constructions	464 332,93	0,00	0,00	0,00	0,00	3 966,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat', matériel et outillage techni	34 378,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		5 441 258,11	0,00	1 500,30	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		58 389,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		1 389,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
049	Opérat' ordre transfert entre sections	1 389,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 389,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat'générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	045 Autres act' de coopérat' décentralisée
28041512	GFP int : Bâtements, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Ben mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtements, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub : Bâtements et installat'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat', matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagement divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ¹ de coopérat ² décentralisée
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-7 003 231,61	0,00	-29 132,53	-2 293,70	0,00	-3 966,00	-40 716,73	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	1 553 989,96	0,00	1 553 989,96
	Réalisations	742 444,27	0,00	742 444,27
001	Solde d'exécution sect ^r d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^r (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	152 480,47	0,00	152 480,47
204172	Autres EPL - Bâtiments, installations	152 480,47	0,00	152 480,47
21	Immobilisations corporelles	573 768,60	0,00	573 768,60
21571	Matériel roulant	25 218,68	0,00	25 218,68
21576	Autre matériel et outillage de voirie	431 540,85	0,00	431 540,85
2194	Mobilier	14 181,95	0,00	14 181,95
2198	Autres immobilisations corporelles	102 827,12	0,00	102 827,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 195,20	0,00	16 195,20
2313	Constructions	16 195,20	0,00	16 195,20
26	Participat ^r et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	611 545,69	0,00	611 545,69

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
RECETTES (2)		101 941,00	0,00	101 941,00
Réalizations		101 941,00	0,00	101 941,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	101 941,00	0,00	101 941,00
1342	Amendes de police non transférable	101 941,00	0,00	101 941,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 452 048,96	0,00	-1 452 048,96

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		2 660,36	0,00	1 300 181,95	251 147,65	0,00
Réalizations		2 660,36	0,00	587 303,44	152 480,47	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	152 480,47	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	152 480,47	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 660,36	0,00	571 108,24	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	25 216,68	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voie	2 660,36	0,00	428 880,49	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	14 181,95	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	102 827,12	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	16 195,20	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	16 195,20	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	712 878,51	98 667,18	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 660,36	0,00	-1 192 240,93	-251 147,65	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV -- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 -- Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	13 692 215,08	610 191,45	0,00	0,00	0,00	14 402,04	14 516 808,57
	Réalisations	6 924 657,55	631 469,21	0,00	0,00	0,00	5 681,04	9 562 007,80
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 302,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302,49
2031	Frais d'études	3 302,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 302,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	260 406,53	0,00	0,00	0,00	0,00	5 681,04	266 087,57
2128	Autres agencements et aménagements	133 860,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 860,96
2158	Autres inst. matériel, outill. techniques	56 121,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 121,55
2184	Mobilier	59 600,72	0,00	0,00	0,00	0,00	4 490,10	64 090,82
2188	Autres immobilisations corporelles	10 823,30	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190,94	12 014,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 661 148,62	631 469,21	0,00	0,00	0,00	0,00	9 292 617,83
2313	Constructions	8 573 482,02	631 469,21	0,00	0,00	0,00	0,00	9 204 951,23
2315	Installat', matériel et outillage techni	79 915,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 915,42

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Lib#	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexés de l'enseignement	Total
238	Avances versées commandes immo. incorp.	7 751,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 751,15
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		4 767 357,53	178 722,24	0,00	0,00	0,00	8 721,00	4 954 800,77
RECETTES (2)		148 593,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 593,48
Réalizations		132 118,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 118,48
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat' (BA,régs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	132 118,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 118,48
2313	Constructions	1 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	131 108,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 108,48
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	20 Services communa	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Restes à réaliser au 31/12	16 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 775,00
	SOLDE (2)	-13 543 321,60	-810 191,45	0,00	0,00	0,00	-14 402,04	-14 367 915,09

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	810 191,45	0,00	0,00	14 402,04	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	631 469,21	0,00	0,00	5 681,04	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 681,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres mat. matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	4 490,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 190,94	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	631 469,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	631 469,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	178 722,24	0,00	0,00	8 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-510 191,45	0,00	0,00	-14 402,84	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)	44 573,07	809 183,86	161 626,55	0,00	1 014 383,48
	Réalisations	20 782,64	807 277,48	53 183,43	0,00	881 243,55
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	14 400,00	0,00	14 400,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	14 400,00	0,00	14 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	800 330,57	0,00	0,00	800 330,57
2041512	GFP rat : Bâiments, installations	0,00	800 330,57	0,00	0,00	800 330,57
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 946,91	1 902,01	0,00	8 848,92
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	4 370,00	0,00	0,00	4 370,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 576,91	1 902,01	0,00	4 478,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 782,64	0,00	36 881,42	0,00	57 664,06
2313	Constructions	0,00	0,00	36 881,42	0,00	36 881,42
2315	Installat*, matériel et outillage techni	20 782,64	0,00	0,00	0,00	20 782,64
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	23 790,43	906,38	108 443,12	0,00	133 139,93

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
RECETTES (2)						
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-44 573,07	-208 183,86	-161 626,55	0,00	-1 014 383,48

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)									
Réalizations		0,00	7 853,29	800 330,57	0,00	147 694,55	0,00	0,00	13 932,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	6 946,91	800 330,57	0,00	39 251,43	0,00	0,00	13 932,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	800 330,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtements, installations	0,00	0,00	800 330,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 946,91	0,00	0,00	1 902,01	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	4 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 576,91	0,00	0,00	1 902,01	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	22 949,42	0,00	0,00	13 932,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	22 949,42	0,00	0,00	13 932,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	906,38	0,00	0,00	103 443,12	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-7 853,29	-800 330,57	0,00	-147 694,55	0,00	0,00	-13 932,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		504 570,90	3 029 261,70	584 384,22	4 118 216,82
Réalizations		214 689,08	1 385 636,95	337 759,35	1 938 085,38
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 021,66	1 296 547,99	45 195,30	1 377 764,95
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 296 000,00	0,00	1 296 000,00
2184	Mobilier	15 512,59	0,00	33 888,62	49 401,41
2188	Autres immobilisations corporelles	20 509,07	547,99	11 306,48	32 363,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	178 687,42	89 088,96	292 564,05	560 320,43
2312	Agencements et aménagements de terrains	112 820,40	0,00	0,00	112 820,40
2313	Constructions	31 599,54	89 088,96	292 564,05	413 252,55
2315	Installat', matériel et outillage techni	34 247,48	0,00	0,00	34 247,48
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	Restes à réaliser au 31/12	289 881,82	1 643 624,75	246 624,87	2 180 131,44
	RECETTES (2)	0,00	0,00	436 681,96	436 681,96
	Réalisations	0,00	0,00	436 681,96	436 681,96
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	436 681,96	436 681,96
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	18 740,00	18 740,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	417 941,96	417 941,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-504 570,90	-3 029 261,70	-147 702,26	-3 681 534,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	2 791 515,30	62 746,40	0,00	175 000,00	0,00	140 505,12	443 879,10	0,00
	Réalisations	1 372 890,55	12 746,40	0,00	0,00	0,00	6 068,72	331 690,63	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 296 547,99	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310,72	43 684,58	0,00
21315	Autres bâtiments publics	1 296 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 888,82	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	547,99	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310,72	9 995,76	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	76 342,56	12 746,40	0,00	0,00	0,00	4 758,00	287 806,05	0,00
2312	Agrémentés et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	76 342,56	12 746,40	0,00	0,00	0,00	4 758,00	287 806,05	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	1 418 624,75	50 000,00	0,00	175 000,00	0,00	134 436,40	112 188,47	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 681,96	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 681,96	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 681,96	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 740,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 947,96	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁽¹⁾ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁽¹⁾ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de biers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 791 515,30	-62 746,40	0,00	-175 000,00	0,00	296 176,84	-443 879,10	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		87 382,28	0,00	87 382,28
Réalizations		54 774,02	0,00	54 774,02
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de saison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 239,71	0,00	33 239,71
2134	Mobilier	10 901,99	0,00	10 901,99
2156	Autres immobilisations corporelles	22 337,72	0,00	22 337,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 534,31	0,00	21 534,31
2313	Constructions	18 038,13	0,00	18 038,13
2315	Installat', matériel et outillage techni	3 496,18	0,00	3 496,18
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		32 608,26	0,00	32 608,26
RECETTES (2)		97 385,00	0,00	97 385,00
Réalizations		54 111,00	0,00	54 111,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	54 111,00	0,00	54 111,00
1322	Subv. non transf. Régions	54 111,00	0,00	54 111,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		43 274,00	0,00	43 274,00
SOLDE (2)		10 002,72	0,00	10 002,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services commune	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	86 892,28	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	54 774,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté	524 Autres services
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	33 239,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2104	Mobilier	0,00	10 901,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2108	Autres immobilisations corporelles	0,00	22 337,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	21 534,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	18 038,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat', matériel et outillage techni	0,00	3 496,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	32 106,26	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	97 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	54 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	54 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	54 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ¹ pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ¹ pour personnes en difficulté	524 Autres services
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	43 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	10 502,72	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	8 350,37	0,00	736,31	201 487,19	210 573,87
	Réalisations	0,00	8 350,37	0,00	736,31	77 698,54	86 785,22
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 350,37	0,00	736,31	55 438,54	64 523,22
2184	Mobilier	0,00	8 270,38	0,00	736,31	41 378,35	50 385,04
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	79,99	0,00	0,00	14 058,19	14 138,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	22 262,00	22 262,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 840,00	9 840,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00	3 480,00
2315	Installat°, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	8 942,00	8 942,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	123 788,65	123 788,65

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maladie	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	17 569,37	17 569,37
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	13 569,37	13 569,37
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	13 569,37	13 569,37
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	13 569,37	13 569,37
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
SOLDE (2)		0,00	-8 350,37	0,00	-736,31	-163 917,82	-193 004,50

[1] Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

[2] Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
	Réalisations	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	n.n.s.
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
204172	Autres EPL : Bâiments, installations	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-180 000,00	0,00	-180 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)	339 470,58	20 979 552,43	0,00	21 319 023,01
	Réalisations	185 089,60	5 704 153,64	0,00	5 889 243,24
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 979,02	40 787,40	0,00	52 766,42
2031	Frais d'études	11 979,02	40 787,40	0,00	52 766,42
204	Subventions d'équipement versées	0,00	44 128,00	0,00	44 128,00
204172	Autres EPL - Bâtimnts, installations	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
204182	Autres org pub - Bâtimnts et instalat'	0,00	24 128,00	0,00	24 128,00
21	Immobilisations corporelles	36 573,86	4 555 747,49	0,00	4 592 321,35
2111	Terains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terains de voirie	0,00	1 802,63	0,00	1 802,63
2115	Terains bâtis	0,00	3 666 593,79	0,00	3 666 593,79
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	6 136,04	0,00	6 136,04
2126	Autres agencements et aménagements	0,00	56 175,54	0,00	56 175,54
2152	Installations de voirie	0,00	30 597,52	0,00	30 597,52
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	15 639,06	0,00	15 639,06
21534	Réseaux d'électrification	36 573,86	0,00	0,00	36 573,86
21571	Matériel roulant	0,00	159 840,13	0,00	159 840,13
21576	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	477 751,10	0,00	477 751,10
2158	Autres inst. matériel, outill. techniques	0,00	88 312,31	0,00	88 312,31
2164	Mobilier	0,00	4 099,37	0,00	4 099,37

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	28 800,00	0,00	28 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	136 536,72	1 063 530,75	0,00	1 200 067,47
2313	Constructions	0,00	1 063 530,75	0,00	1 063 530,75
2315	Installat°, matériel et outillage techni	136 536,72	0,00	0,00	136 536,72
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		154 380,98	15 275 358,79	0,00	15 429 739,77
RECETTES (2)		70 000,00	859 880,10	0,00	929 880,10
Réalizations		0,00	859 880,10	0,00	859 880,10
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	3 306,24	0,00	3 306,24
21558	Autres réseaux	0,00	3 306,24	0,00	3 306,24
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	856 573,86	0,00	856 573,86
1325	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	821 573,86	0,00	821 573,86
1388	Autres subventions non transférables	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	81	82	83	Total
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	
	SOLDE (2)	-269 470,58	-20 119 672,33	0,00	-20 389 142,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Total
		810	811	812	813	814	815	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	26 360,00	0,00	0,00	0,00	276 536,72	0,00	36 573,86
	Realisations	11 979,02	0,00	0,00	0,00	136 536,72	0,00	36 573,86
901	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
049	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 979,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 979,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL - Bâiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâiments et installat'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 573,86
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 573,86
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel outl. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	136 536,72	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	136 536,72	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	14 380,98	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
SOLDE (2)		-26 360,00	0,00	0,00	0,00	-276 536,72	70 000,00	-36 573,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Équipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		16 973 934,07	1 352 289,04	696 316,01	361 669,05	1 595 344,36	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		3 861 660,76	477 751,10	191 328,65	166 582,91	1 006 670,22	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat' ordre transfert enre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communa	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	40 787,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	40 787,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	24 128,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	
204192	Autres org pub - Bâtiments et installat'	24 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	3 719 493,16	477 751,10	191 328,65	160 126,91	7 047,67	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrens nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2112	Terrens de voirie	0,00	0,00	891,00	0,00	911,63	0,00	0,00	0,00	
2115	Terrens bâtis	3 686 593,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	6 136,04	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	56 175,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	30 597,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	15 639,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	159 840,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	477 751,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	88 312,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	4 099,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	28 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	77 452,20	0,00	0,00	6 456,00	979 622,55	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	77 452,20	0,00	0,00	6 456,00	979 622,55	0,00	0,00	0,00	
2315	Installat', matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Acti ¹ spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	Restes à réaliser au 31/12	13 112 073,31	874 537,94	504 987,36	195 086,14	528 674,04	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	3 306,24	0,00	0,00	0,00	656 573,88	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	3 306,24	0,00	0,00	0,00	656 573,88	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect ¹ d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ¹ ordre transfert entre sections	3 306,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 306,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	656 573,88	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	621 573,88	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-16 970 627,83	-1 352 289,04	-496 316,01	-361 669,05	-738 770,40	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le classement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Folres et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact, BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	155 015,00	0,00	0,00	155 015,00
	Realisations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 227,00	0,00	0,00	31 227,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	31 227,00	0,00	0,00	31 227,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	31 227,00	0,00	0,00	31 227,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact. BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	154 788,00	0,00	0,00	154 788,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, Régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-156 015,00	0,00	0,00	-156 015,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9617751177A	21/11/2017	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB850007 IC du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					166 534 793,49									
1641 Emprunts en euros (total)					156 825 252,30									
000466	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/09/2001	01/09/2001	01/09/2004	2 896 531,00	V	Livret A + 1,2	4,200	4,200	EUR	A	P	O	A-1
000474	CREDIT MUTUEL	31/12/2002	31/12/2002	31/12/2003	1 740 000,00	F	Taux fixe à 3,42 %	3,420	3,420	EUR	A	P	O	A-1
000476	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/04/2003	01/04/2003	01/04/2006	3 353 878,00	V	Livret A + 1,2	4,200	4,200	EUR	A	P	O	A-1
000477	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/04/2003	01/04/2003	01/04/2007	6 097 961,00	V	Livret A + 0,25	3,250	3,250	EUR	A	P	O	A-1
000480	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/09/2003	01/09/2003	01/09/2006	3 658 777,00	V	Livret A + 1,2	3,450	3,450	EUR	A	P	O	A-1
000481	CREDIT MUTUEL	30/11/2003	30/11/2003	30/11/2004	2 500 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0,08 sur Euribor 12 M) + 0,08	2,550	2,590	EUR	A	P	O	A-1
000483	CREDIT AGRICOLE	29/12/2003	29/12/2003	02/02/2004	1 000 000,00	C	3,05-Cap Binaire sur Euribor 12 Mois (4 / 1,85)	3,050	3,090	EUR	A	P	O	A-1
000486	CREDIT MUTUEL	31/05/2004	31/05/2004	31/05/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
000489	CREDIT AGRICOLE	10/01/2005	10/01/2005	10/01/2006	2 040 000,00	C	((Euribor 12 M(Positive)) + Cap à 4,05 désactivant à 5 sur Euribor 12 M(Positive))-Floor 2,25 sur Eur	2,670	2,710	EUR	A	C	O	A-1
000490	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/04/2005	22/04/2005	01/06/2008	4 333 924,00	V	LEP + 0,2	3,450	3,450	EUR	A	P	O	A-1
000496	CREDIT MUTUEL	17/10/2005	17/10/2005	15/10/2006	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,21 %	3,210	3,210	EUR	A	P	O	A-1
000497	CREDIT AGRICOLE	07/11/2005	07/11/2005	07/11/2006	2 361 000,00	V	Taux fixe à 2,89 %	2,890	2,930	EUR	A	P	O	A-1
000505	CREDIT AGRICOLE	12/02/2007	12/02/2007	12/02/2008	1 500 000,00	V	Livret A + 0,65	3,400	3,400	EUR	A	P	O	A-1

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
000506	SOCIETE GENERALE	23/10/2006	23/10/2006	24/11/2008	2 455 611,94	C	(Eonia(Postfixe))-Floor -0,08 sur Eonia(Postfixe)) + 0,08	3,410	3,570	EUR	A	P	O	A-1
000536	SOCIETE GENERALE	10/11/2014	12/11/2014	12/02/2015	3 000 000,00	F	Taux fixe à 2,071 %	2,070	2,120	EUR	T	C	O	A-1
510	CREDIT AGRICOLE	01/12/2007	31/12/2007	31/12/2008	2 000 000,00	V	Livret A + 0,65	3,650	3,700	EUR	A	P	O	A-1
514	SFIL CAFFIL	19/06/2008	19/06/2008	01/02/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,58 %	4,580	4,700	EUR	T	P	O	A-1
515	SOCIETE GENERALE	02/03/2009	02/03/2009	02/03/2010	2 570 000,00	C	Taux fixe à 3,44 %	3,440	3,490	EUR	A	P	O	A-1
518	CREDIT AGRICOLE	30/06/2009	15/12/2009	15/03/2010	6 500 000,00	V	Eurbor 03M + 0,8	1,510	1,543	EUR	T	C	O	A-1
519-Consolidation	SOCIETE GENERALE	29/12/2010	29/12/2010	29/12/2011	9 000 000,00	C	3,39 %	3,390	3,443	EUR	A	P	O	A-1
520	SFIL CAFFIL	08/06/2010	29/07/2010	01/11/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2,43 %	2,430	2,450	EUR	T	P	O	A-1
521	SFIL CAFFIL	06/07/2010	01/07/2003	01/08/2003	6 336 943,99	C	Taux fixe à 3,19 %	3,190	3,190	EUR	A	C	O	E-1
522	CAISSE D'EPARGNE	19/07/2010	19/07/2010	15/11/2011	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,23 %	3,230	3,230	EUR	A	C	O	A-1
525	SFIL CAFFIL	01/06/2011	01/06/2011	01/01/2012	5 187 229,88	C	Taux fixe à 4,65 %	4,650	4,720	EUR	A	P	O	D-1
526	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2012	25/04/2012	25/04/2013	2 693 722,53	F	Taux fixe à 4,87 %	4,870	4,940	EUR	A	X	O	A-1
527	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/07/2012	04/07/2012	01/10/2013	2 000 000,00	V	Eurbor 03 M + 3,23	3,880	3,940	EUR	T	C	O	A-1
529 ex 517	SFIL CAFFIL	01/07/2009	01/07/2009	01/08/2009	7 423 936,40	C	(Eurbor 12 M(Postfixe))-Floor -0,45 sur Eurbor 12 M(Postfixe)) + 0,45	1,830	1,860	EUR	A	P	O	E-2
531	SFIL CAFFIL	20/07/2012	01/08/2012	01/08/2013	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5,25 %	5,250	5,330	EUR	A	C	O	A-1
532	SOCIETE GENERALE	01/10/2013	01/10/2013	01/01/2014	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3,62 %	3,620	3,729	EUR	T	C	O	A-1
533	SOCIETE GENERALE	21/05/2013	21/05/2013	01/07/2014	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3,67 %	3,670	3,769	EUR	T	C	O	A-1
534	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2013	18/12/2013	05/06/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,4 %	3,400	3,443	EUR	T	C	O	A-1
535	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/08/2014	04/08/2014	04/08/2015	1 500 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
538	CAISSE D'EPARGNE	26/08/2015	02/07/2015	25/10/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,96 %	1,960	1,910	EUR	T	C	O	A-1
539	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/03/2016	01/09/2016	01/09/2016	6 599 967,01	F	Taux fixe à 3,24 %	3,240	3,330	EUR	T	C	O	A-1
540	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/03/2016	01/08/2016	01/09/2016	21 280 000,00	F	Taux fixe à 1,21 %	1,210	1,230	EUR	T	C	O	A-1
541	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/03/2016	01/07/2016	01/10/2016	2 782 349,67	F	Taux fixe à 3,25 %	3,250	3,340	EUR	T	C	O	A-1
542	SFIL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/03/2016	01/07/2016	01/10/2016	1 115 000,00	F	Taux fixe à 1,2 %	1,200	1,220	EUR	T	C	O	A-1
543	SFIL CAFFIL	31/03/2016	01/06/2016	01/11/2016	10 903 247,20	F	Taux fixe à 3,25 %	3,250	3,340	EUR	T	C	O	A-1
544	SFIL CAFFIL	31/03/2016	01/08/2016	01/11/2016	7 650 000,00	F	Taux fixe à 1,21 %	1,210	1,230	EUR	T	C	O	A-1

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profit d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
545	SFIL CAFFIL	31/03/2016	01/12/2016	01/03/2017	3 655 772,70	F	Taux fixe à 3,23 %	3,230	3,320	EUR	T	C	O	A-1
546	SFIL CAFFIL	31/03/2016	01/12/2016	01/03/2017	540 000,00	F	Taux fixe à 1,05 %	1,050	1,070	EUR	T	C	O	A-1
547	CAISSE D'EPARGNE	30/12/2016	25/03/2017	25/07/2017	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	1,200	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					4 458 051,69									
000459	DEXIA CL	01/01/2001	01/01/2001	01/01/2002	1 441 956,92	C	5,16 %	5,160	5,160	CHF	A	P	O	F-6
000467	DEXIA CL	01/01/2002	01/01/2002	01/01/2003	3 016 094,77	C	4,47 %	4,470	4,470	CHF	A	P	O	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					5 251 489,50									
537 ex 523 consolidation	SOCIETE GENERALE	01/10/2011	01/10/2011	01/04/2012	5 251 489,50	C	Taux fixe à 3,6 %	3,600	3,700	EUR	A	P	O	A-1
165 Dépôts et cautions reçues (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					72 870,63									
1681 Autres emprunts (total)					72 870,63									
000427	Association Interprofessionnelle d'Aide à la Construction	29/12/1995	29/12/1995	29/12/2006	72 870,63	F	Taux fixe à 3 %	3,000	3,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					166 607 664,12									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture 7 ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		112 585 730,85					8 840 306,62	2 926 875,09	0,00	813 173,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		106 137 756,66					8 487 390,40	2 655 063,34	0,00	670 639,13
000466	N	0,00	A-1	1 128 962,63	7,67	V	Libret A - 1,2	1,940	144 242,45	24 627,50	0,00	7 277,10
000474	N	0,00	A-1	422 083,72	4,00	F	Autre... TEC 5 + 0.10	0,100	105 257,53	527,34	0,00	0,00
000476	N	0,00	A-1	1 603 063,64	9,25	V	Libret A - 1,2	1,950	165 136,04	34 479,89	0,00	23 357,97
000477	N	0,00	A-1	2 022 220,03	4,25	V	Libret A - 0,25	1,000	392 510,50	24 147,31	0,00	15 110,43
000480	N	0,00	A-1	1 740 019,83	9,67	V	Libret A - 1,2	1,940	179 244,27	37 425,65	0,00	11 215,88
000481	N	0,00	A-1	742 693,38	4,91	V	(Euribor 12 M Floor -0.08 sur Euribor 12 M) + 0.08	0,070	138 045,86	713,40	0,00	0,00
000483	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 03 M(Positive)-Floor -0.12 sur TAG 03 M(Positive)) + 0.12	0,000	79 616,89	0,00	0,00	0,00
000486	N	0,00	A-1	87 003,89	0,42	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	83 577,31	6 993,83	0,00	2 080,84
000489	N	0,00	A-1	714 000,00	6,03	V	(TAG 03 M(Positive)-Floor -0.1 sur TAG 03 M(Positive)) + 0.1	0,000	102 000,00	0,00	0,00	0,00
000490	N	0,00	A-1	1 866 385,40	6,42	V	LEP - 0,2	1,450	267 889,95	30 946,99	0,00	15 711,34
000496	N	0,00	A-1	324 470,75	1,79	F	Taux fixe à 3.21 %	3,200	154 706,58	15 381,59	0,00	2 169,90
000497	N	0,00	A-1	982 764,97	6,85	V	Euribor 03 M + 0.06	-0,030	125 070,29	0,00	0,00	-380,33
000505	N	0,00	A-1	1 253 695,44	13,11	V	Libret A + 0,65	1,400	69 059,35	18 518,57	0,00	15 504,04

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? DN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
000506	N	0,00	A-1	525 649,57	4,90	V	(Eurbor 01 M + 0 05)-Floor 0 sur Eurbor 01 M	0,000	111 652,65	0,00	0,00	5,11
000536	N	0,00	A-1	2 200 000,00	10,86	F	Taux fixe à 2 071 %	2,090	200 000,00	48 815,19	0,00	6 201,49
510	N	0,00	A-1	1 321 556,94	14,00	V	Livret A + 0 65	1,410	72 033,65	19 676,00	0,00	0,00
514	N	0,00	A-1	795 936,41	19,58	V	(Eurbor 03 M-Floor -0 16 sur Eurbor 03 M) + 0 16	0,000	24 300,45	0,00	0,00	0,00
515	N	0,00	A-1	1 976 243,56	15,17	F	Taux fixe à 4 39 %	4,440	79 557,75	88 835,21	0,00	6 988,77
518	N	0,00	A-1	3 575 000,00	10,96	V	Eurbor 03 M + 0 8	0,480	325 000,00	18 228,88	0,00	776,97
519-Consolidation	N	0,00	A-1	7 199 304,29	16,99	F	Taux fixe à 3 875 %	3,920	265 339,91	293 272,41	0,00	1 549,85
520	N	0,00	A-1	371 339,76	6,58	F	Taux fixe à 2 43 %	2,420	50 029,25	9 765,67	0,00	1 478,86
521	N	0,00	E-1	4 455 107,24	16,58	C	3 19-(5°Cap 7 sur CMS EUR 30 ans(Postfixé))	3,230	208 784,92	150 844,52	0,00	60 005,34
522	N	0,00	A-1	933 333,36	6,87	F	Taux fixe à 3 23 %	3,220	133 333,33	34 453,33	0,00	3 768,33
525	N	0,00	D-1	3 909 950,25	12,00	C	4 65-(5°Cap 5 7 sur Eurbor 12 M,Postfixé))	4,700	210 227,84	194 249,23	0,00	183 832,82
526	N	0,00	A-1	1 588 964,85	8,32	F	Taux fixe à 4 87 %	4,920	189 425,85	87 810,51	0,00	53 737,91
527	N	0,00	A-1	1 300 000,07	9,50	V	Eurbor 03 M + 3 23	2,940	133 333,32	40 717,25	0,00	9 569,15
529 ex 517	N	0,00	E-2	5 922 862,47	19,58	C	(Eurbor 12 M,Postfixé) + 1 75)-(4°Floor -0 5 sur Inflation européenne hors bbac)	1,610	170 593,05	97 057,74	0,00	40 762,46
531	N	0,00	A-1	1 200 000,02	8,58	F	Taux fixe à 5 25 %	5,310	133 333,33	70 972,22	0,00	26 600,00
532	N	0,00	A-1	1 666 666,60	9,75	F	Taux fixe à 3 62 %	3,660	166 666,68	64 992,40	0,00	15 250,93

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
533	N	0,00	A-1	1 743 999,94	10,25	F	Taux fixe à 3,67 %	3,710	166 666,68	68 990,89	0,00	16 234,65
534	N	0,00	A-1	1 366 666,73	10,18	F	Taux fixe à 3,4 %	3,390	133 333,32	49 300,00	0,00	3 226,65
535	N	0,00	A-1	1 200 000,00	15,59	V	Livret A + 1	1,750	75 000,00	22 312,50	0,00	8 516,67
538	N	0,00	A-1	1 566 666,71	11,57	F	Taux fixe à 1,96 %	1,960	133 333,32	32 940,00	0,00	5 544,26
539	N	0,00	A-1	5 857 865,11	19,67	F	Taux fixe à 3,24 %	3,280	296 600,76	198 510,44	0,00	15 616,24
540	N	0,00	A-1	17 791 475,40	12,67	F	Taux fixe à 1,21 %	1,220	1 395 409,84	228 948,57	0,00	17 939,74
541	N	0,00	A-1	2 497 791,16	19,50	F	Taux fixe à 3,25 %	3,290	126 470,44	84 908,87	0,00	20 520,05
542	N	0,00	A-1	947 750,03	12,50	F	Taux fixe à 1,2 %	1,210	74 333,32	12 095,89	0,00	2 874,84
543	N	0,00	A-1	9 594 857,53	16,33	F	Taux fixe à 3,25 %	3,290	581 506,52	328 120,11	0,00	51 972,14
544	N	0,00	A-1	6 502 500,00	12,58	F	Taux fixe à 1,21 %	1,220	510 000,00	83 677,04	0,00	13 113,38
545	N	0,00	A-1	2 991 086,78	8,92	F	Taux fixe à 3,23 %	3,270	332 342,96	104 745,11	0,00	8 051,01
546	N	0,00	A-1	441 818,16	8,92	F	Taux fixe à 1,05 %	1,060	49 090,92	5 029,62	0,00	386,59
547	N	0,00	A-1	1 800 000,02	13,32	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	133 333,32	22 411,67	0,00	3 867,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		2 143 495,08					197 047,49	139 400,53	0,00	131 780,80
000459	N	0,00	F-6	667 573,08	7,00	C	5,16 %	6,900	66 099,68	49 027,19	0,00	46 065,01
000467	N	0,00	F-6	1 475 922,00	8,00	C	4,47 %	5,810	130 947,81	90 373,34	0,00	65 715,79
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		4 304 479,11					155 868,73	132 411,22	0,00	10 754,02
537 ex 523 consolidation	N	0,00	A-1	4 304 479,11	17,25	F	Taux fixe à 2,998 %	3,030	155 868,73	132 411,22	0,00	10 754,02
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour MCTP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		11 680,05					5 586,14	517,98	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		11 680,05					5 586,14	517,98	0,00	0,00
00427	N	0,00	A-1	11 680,05	1,99	F	Taux fixe à 3 %	2,990	5 586,14	517,98	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		112 597 410,90					8 845 692,76	2 927 393,07	0,00	813 173,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
525	SFIL CAFFIL	5 187 229,86	3 909 950,25	1	19,58		Taux fixe à 4.65 %	Taux fixe à 4.65 %	1 083 944,11	4.65-(3*Cap 5.7 sur Euribor 12 M(Postfixe))	4,700	194 249,23	0,00	3,47
TOTAL (D)		5 187 229,86	3 909 950,25						1 083 944,11			194 249,23	0,00	3,47
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
521	SFIL CAFFIL	6 336 943,99	4 455 107,24	1	30,00		Taux fixe à 3.19 %	3.19-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30 ans(Postfixe))	0,00	3.19-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30 ans(Postfixe))	3,230	150 844,52	0,00	3,96
529 ex 517	SFIL CAFFIL	7 423 936,40	5 922 862,47	2	3,08		(Euribor 12 M(Postfixe) + 0.45) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixe)-CMS EUR 01 an(Post	Taux fixe à 5.35 %	0,00	(Euribor 12 M(Postfixe) - 1.75)-(4*Floor -0.5 sur inflation européenne hors tabac)	1,610	97 057,74	0,00	5,26
TOTAL (E)		13 760 880,39	10 377 969,71						0,00			247 902,26	0,00	9,22

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Autres types de structures (F)														
00459	DEXIA CL	1 441 956,92	667 573,05	6	25,00		5,16 %	5,16 %	0,00	5,16 %	6,900	49 027,19	0,00	0,59
00467	DEXIA CL	3 016 054,77	1 475 922,00	6	25,00		4,47 %	4,47 %	0,00	4,47 %	5,810	90 373,34	0,00	1,31
TOTAL (F)		4 458 051,69	2 143 495,05						0,00			139 400,53	0,00	1,90
TOTAL GENERAL		23 426 161,94	16 431 415,04						1 683 944,11			581 552,02	0,00	14,59

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 - Indice zone euro / 2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	41	0	0	0	0	
	% de fincours	65,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	56 165 995,66	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de fincours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de fincours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de fincours	3,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 909 950,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	1	0	0	0	
	% de fincours	3,96	5,26	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 455 107,24	5 922 862,47	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						2
	% de fincours						1,90
	Montant en euros						2 143 495,08

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fin, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant dû au 31/12 N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (N) et à (N+1)	
					Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
							Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.						
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge ou prime en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2041512 - GPT DE RATTACHEMENT BATS ET INSTALLATIONS	5	17/12/2014
L	204171 - SUBVENTION LOGICIEL ETUDES	5	17/12/2014
L	204172 - SUBVENTION BATIMENTS	10	17/12/2014
L	20417BSPP -	5	17/12/2014
L	20418AUTO -	10	17/12/2014
L	20422 -	5	17/12/2014
L	A - FRAIS ETUDE	5	17/12/2014
L	AA - FRAIS URBANISME	5	17/12/2014
L	B - FRAIS RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	5	17/12/2014
L	C - LOGICIEL GROS SYSTEME	6	17/12/2014
L	D - LOGICIEL MICRO ORDINATEUR	3	17/12/2014
L	E - MATERIEL INFORMATIQUE	4	17/12/2014
L	F - MATERIEL ADMINISTRATIF DE BUREAU	3	17/12/2014
L	G - MOBILIER	10	17/12/2014
L	H - MATERIEL SPORTIF	4	17/12/2014
L	I - MATERIEL PEDAGOGIQUE ET SCOLAIRE	4	17/12/2014
L	II - LIVRES/CD MEDIATHEQUE	4	17/12/2014
L	J - MATERIEL CULTUREL	10	17/12/2014
L	K - EQUIPEMENT MEDICAL	7	17/12/2014
L	L - MATERIEL MEDICAL	4	17/12/2014
L	M - MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE DE DEFENSE CIVILE	8	17/12/2014
L	N - AUTOCAR	10	17/12/2014
L	O - VEHICULE DE VOIRIE	5	17/12/2014
L	OO - EQUIPEMENT MATERIEL DE VOIRIE	5	17/12/2014
L	P - VEHICULE LEGER	5	17/12/2014
L	Q - EQUIPEMENT DE GARAGE ATELIER	8	17/12/2014
L	R - OUTILLAGE ET MATERIEL LEGER	2	17/12/2014
L	S - ELECTRO MENAGER HIFI AUDIO ETC	4	17/12/2014
L	U - PLANTATIONS ARBRES ARBUSTES	20	17/12/2014
L	V - INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	20	17/12/2014
L	W - RESEAUX D ADDUCTION D EAU	40	17/12/2014
L	X - RESEAUX D ASSAINISSEMENT	50	17/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 895 060,40	8 845 892,76
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 895 060,40	8 845 892,76
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 698 012 91	8 643 259,13
1643	Emprunts en devises	197 047,49	197 047,49
16441	Opérat ² afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	5 586,14
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 845 892,76	29 294 201,42	0,00	38 140 094,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 887 939,91	7 107 449,24
Ressources propres externes de l'année (a)		3 619 826,57	5 030 953,25
10222	FCTVA	2 100 000,00	3 107 601,00
10223	TLE	1 519 826,57	1 888 352,25
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent invest. non transf.	0,00	35 000,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		12 268 113,34	2 076 495,99
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 766,00	19 766,00
28031	Frais d'études	105 311,04	105 311,04
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	1 560,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	188 720,61	188 720,62
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 988,83	14 988,85
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	375 354,78	375 355,63
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ²	501 740,13	27 380,80
28051	Concessions et droits similaires	79 732,50	83 527,50
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 203,55	19 203,55
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	58 550,00	62 336,65
28132	Immeubles de rapport	23 411,00	23 411,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	15 090,00	17 892,86
281532	Réseaux d'assainissement	1 160,00	1 160,00
281571	Matériel roulant	131 493,29	131 493,29
281578	Autre matériel et outillage de voirie	97 478,03	119 326,03
28158	Autres installat ² , matériel et outillage	63 397,26	75 059,73
28181	Installations générales. aménagt divers	10 370,00	10 370,00
28182	Matériel de transport	97 253,01	108 702,01
28183	Matériel de bureau et informatique	161 289,52	211 821,03
28184	Mobilier	158 784,00	168 690,97
28188	Autres immo. corporelles	219 365,70	310 418,43
29...	Prov. pour dépréciat ² immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ² des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 062 542,00	0,00
021	Virement de la sect ² de fonctionnement	3 863 112,09	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 107 449,24	191 049,00	24 750 809,91	12 546 577,85	44 595 886,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	38 140 094,18
Ressources propres disponibles	IV	44 595 886,00
Solde	V = IV - II (3)	6 455 791,82

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des produits budgétaires.

(3) Indiquer le signe à générer.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				5 404 017,00	3 162 803,00	1 080 803,00	1 160 411,00
2013	OPH Coquettes	5	28/06/2012	209 906,00	125 944,00	41 981,00	41 981,00
2013	SAF 10% 118 Stalingrad	5	11/04/2012	21 500,00	12 900,00	4 300,00	4 300,00
2013	SAF 10% 118 Stalingrad	5	11/04/2012	24 300,00	14 580,00	4 860,00	4 860,00
2013	SAF 10% 123 av Colonel Fabien	5	11/04/2012	84 100,00	50 460,00	16 820,00	16 820,00
2013	SAF 10% 15 rue des Villas	5	20/12/2011	55 500,00	33 300,00	11 100,00	11 100,00
2013	Stade Nautique Y Gagarine	5	17/10/2013	943 603,00	566 162,00	188 721,00	188 720,00
2013	AUTOLIB	5		31 516,00	18 910,00	6 303,00	6 303,00
2013	Contingent Incendie	5		132 513,00	79 508,00	26 503,00	26 502,00
2013	SIIM ETUDES	5	12/12/2013	74 944,00	44 966,00	14 989,00	14 989,00
2014	SAF 10% 123/125 colonel Fabien	5	23/05/2013	103 000,00	41 200,00	20 600,00	41 200,00
2014	SAF 10% 122 Stalingrad	5	26/09/2013	45 120,00	18 048,00	9 024,00	18 048,00
2014	Contingent Incendie	5		132 687,00	53 074,00	26 537,00	53 076,00
2014	AUTOLIB	5		27 672,00	11 068,00	5 534,00	11 070,00
2015	Contingent Incendie	5		88 917,00	17 783,00	17 783,00	53 351,00
2015	SAF 10%	5	11/04/2012	20 624,00	4 125,00	4 125,00	12 374,00
2015	AUTOLIB	5		26 784,00	5 357,00	5 357,00	16 070,00
2015	OPH Marcel Crosmesnil	5	27/03/2015	151 513,00	30 303,00	30 303,00	90 907,00
2015	ICF Guipons	5	26/09/2014	87 926,00	17 585,00	17 585,00	52 756,00
2015	SIF E Vaillant	5	26/09/2014	177 000,00	35 400,00	35 400,00	106 200,00
2016	OPH Marcel Grosmeuil	5	27/03/2015	151 513,00	0,00	30 303,00	121 210,00
2016	Contingent Incendie	5		90 809,00	0,00	18 162,00	72 647,00
2016	SAF 10%	5	11/04/2013	52 871,00	0,00	10 574,00	42 297,00
2016	SAF Gestion Lebon	5	20/11/2015	57 120,00	0,00	11 424,00	45 696,00
2016	3F 9-11 GORKI	5	17/12/2014	109 000,00	0,00	21 800,00	87 200,00
2016	AUTOLIB	5		25 916,00	0,00	5 183,00	20 733,00
2017	SADEV PASTEUR	5	31/03/2017	236 825,00	189 460,00	47 365,00	0,00
2017	SADEV Centre Ville	5	31/03/2017	2 134 971,00	1 707 977,00	426 994,00	0,00
2017	Contingent Incendie	5		80 851,00	64 681,00	16 170,00	0,00
2017	AUTOLIB	5		25 016,00	20 012,00	5 003,00	1,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	6 062 542,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	4 584 723,22
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	730 840,43

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/09/2017	18 Sentier Emile Zola & 82 Rue Bizet	610 758,82	0,00	0
15/12/2017	48 Avenue Karl Marx & 55 rue Youri Gagarine	1 296 000,00	0,00	0
19/12/2017	107 Rue Ambroise Croizat	831 600,00	0,00	0
26/01/2018	4 Boulevard Chastenet de Géry	110 000,00	0,00	0
16/04/2018	96 Rue Auguste Delaune	290 000,00	0,00	0
06/07/2018	123/125 Avenue du Colonel Fabien	1 844 234,97	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		4 982 593,79	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
12/10/2018	4/10 Impasse Rohri	607 890,92	0	0,00	0,00	4 070 000,00	4 070 000,00
19/10/2018	55 Rue de Verdun	63 387,90	0	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Cessions à titre gratuit							
07/10/2018	10 Passage des Réservoirs	0,00	0	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		671 278,82					5 120 000,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B.1.1

B.1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-16°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					18 142 631,44	14 261 709,76										266 908,51	821 474,09	
ADOMA	2002	P		CDC	551 194,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,2	4,200	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	9 620,73	16 493,38
ADOMA	2002	P		CDC	640 000,00	432 452,71	18,75	A	V	Livret A + 0,7	3,700	V	Livret A + 0,7	1,450	A-1	EUR	6 555,46	19 647,86
ADOMA	2017	P		CDC	398 756,61	381 255,93	18,75	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	5 383,21	17 500,68
ANTIN RESIDENCES	2016	P		CDC	810 000,00	734 833,71	17,50	A	V	Livret A + (-0,45)	0,300	V	Livret A + (-0,45)	0,300	A-1	EUR	2 317,72	37 738,93
ANTIN RESIDENCES	2016	P		CDC	60 000,00	52 256,97	12,50	A	V	Livret A + (-0,75)	0,000	V	Livret A + (-0,75)	0,000	A-1	EUR	0,00	3 881,17
ANTIN RESIDENCES	2016	P		CDC	879 028,00	823 487,89	22,50	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	11 495,82	28 053,97
ANTIN RESIDENCES	2002	P		CDC	4 365 837,87	2 976 498,68	18,67	A	V	Livret A + 1,2	4,200	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	60 546,03	128 425,97
ANTIN RESIDENCES	2002	P		CDC	1 296 189,66	1 088 501,84	33,67	A	V	Livret A + 1,2	4,200	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	21 663,15	22 428,82
ASS PREVENTION SOINS INSERTION	2016	P		CDC	963 408,80	1 899 282,76	27,92	A	V	Livret A + 1,11	0,460	V	Livret A + 1,11	1,640	A-1	EUR	30 992,07	51 327,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSO PREVENTION	2004	P		Crédit Foncier	1 158 612,50	787 268,57	14,33	A	V	Livret A + 1,8	4,110	V	Livret A + 1,8	2,580	A-1	EUR	21 267,87	35 340,14
ASSOC ETAI	2008	F		DEXIA CL	235 625,00	0,00	0,00	K	F	Taux Fixé à 4,07 %	4,130	F	Taux Fixé à 4,07 %	4,120	A-1	EUR	2 797,07	235 625,00
ASSOC ETAI	2012	C		CREDIT MUTUEL	4 096 500,00	3 413 750,00	25,00	T	V	Livret A + 1,07	3,360	V	Livret A + 1,07	1,820	A-1	EUR	63 683,51	136 550,00
ASSOCIATION LES AMIS DE L'ATELIER	2008	C		DEXIA CL	422 500,00	281 666,65	19,33	A	V	Euribor 12 M + 0,35	5,390	V	Euribor 12 M + 0,35	0,190	A-1	EUR	656,68	14 083,34
ASSOCIATION LES AMIS DE L'ATELIER	2006	C		Crédit Foncier	2 154 979,00	1 292 587,38	17,08	A	V	Livret A + 1,4	4,150	V	Livret A + 1,4	2,140	A-1	EUR	29 343,63	71 832,64
S/L PROLOGUES	2013	P		CDC	110 000,00	98 466,67	34,00	A	V	Livret A + (-0,2)	2,050	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	555,56	2 544,94
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					336 208 811,03	244 445 732,73											4 425 344,23	10 034 233,47
SF RESIDENCES	2017	P		CDC	1 804 728,54	1 804 728,54	60,58	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,210	A-1	EUR	0,00	0,00
BATIGERE	2009	P		Crédit Foncier	36 800 000,00	34 452 764,88	40,33	A	V	Livret A + 1,15	3,650	V	Livret A + 1,15	1,890	A-1	EUR	660 640,87	317 807,42
BATIGERE	2009	P		Crédit Foncier	7 115 000,00	5 823 284,99	20,28	A	V	Euribor 03 M + 0,4	1,880	V	Euribor 03 M + 0,4	0,080	A-1	EUR	4 361,46	225 270,98
BATIGERE EN ILE DE FRANCE	2017	P		CDC	1 160 254,93	1 160 254,93	15,33	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	0,620	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMAXIS	2008	P		CDC	3 197 336,37	1 582 163,86	6,50	A	V	Livret A + 0,52	4,020	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	22 902,97	230 958,78
DOMAXIS	2008	P		CDC	3 263 577,25	1 717 378,65	7,33	A	V	Livret A + 0,52	4,020	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	24 472,27	220 086,82
DOMAXIS	2008	P		CDC	6 041 810,72	3 600 978,13	11,42	A	V	Livret A + 1,3	4,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	79 945,14	298 784,60
DOMAXIS	2008	P		CDC	5 945 294,61	3 543 453,58	11,42	A	V	Livret A + 1,3	4,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	78 668,04	294 011,61
EPIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	4 426 180,00	3 738 118,10	30,25	A	V	Livret A + 0,6	3,100	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	51 768,74	96 603,30

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	4 426 180,00	3 943 267,50	40,25	A	V	Livret A + 0,6	3,100	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	54 201,62	71 667,23
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	944 012,00	774 673,27	30,25	A	V	Livret A + (-0,2)	2,300	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	4 386,45	22 862,36
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	944 012,00	818 637,21	40,25	A	V	Livret A + (-0,2)	2,300	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	4 600,17	17 757,61
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	3 214 312,00	2 517 801,67	20,75	A	V	Livret A + 1,13	2,380	V	Livret A + 1,13	1,870	A-1	EUR	49 159,50	97 065,10
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	3 214 312,00	2 929 273,65	40,75	A	V	Livret A + 1,13	2,380	V	Livret A + 1,13	1,870	A-1	EUR	55 957,03	47 164,26
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2009	P		CDC	3 677 025,00	3 120 964,04	30,75	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	43 221,85	80 654,33
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2011	P		CDC	1 764 156,89	1 110 129,64	10,92	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	23 833,50	100 808,77
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	1997	P		CDC	635 833,32	288 708,41	10,83	A	V	Livret A + 1,2	4,800	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	6 141,05	26 217,16
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	1997	P		CDC	381 122,54	173 863,74	10,50	A	V	Livret A + 1,2	4,800	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	3 703,32	16 050,10
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	1997	P		CDC	379 110,22	168 020,97	10,50	A	V	Livret A + 0,8	4,300	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	2 845,87	15 583,12
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2001	P		CDC	3 024 731,09	2 062 171,89	18,92	A	V	Livret A + 1,2	4,200	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	41 947,38	88 975,13
EFIDS SA HABITATION LOYER MODER	2002	P		CDC	1 490 195,83	1 251 422,47	33,92	A	V	Livret A + 1,2	4,200	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	24 905,56	25 785,14
ENTREPRISE SOCIALE POUR L HABITAT DOMNIS	2014	P		CREDIT AGRICOLE	5 388 626,00	5 322 378,91	43,74	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	1,850	A-1	EUR	100 228,44	66 247,01

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices du devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ENTREPRISE SOCIALE POUR LE HABITAT DOMNIS	2016	C		CREDIT AGRICOLE	6 586 099,00	6 421 446,52	38,04	A	V	(Livret A + 1,11)-Floor 0 sur Livret A	1,860	V	(Livret A + 1,11)-Floor 0 sur Livret A	1,850	A-1	EUR	245 002,88	164 652,48
ERLIA	2011	P		CDC	723 482,11	636 811,90	32,42	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	8 802,69	15 239,08
ERLIA	2011	P		CDC	270 454,89	247 645,17	42,42	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	3 400,30	4 229,05
ERLIA	2011	P		CDC	87 078,69	74 935,01	32,42	A	V	Livret A + (-0,2)	1,800	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	423,50	2 065,78
ERLIA	2011	P		CDC	94 230,54	84 464,49	42,42	A	V	Livret A + (-0,2)	1,800	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	474,11	1 736,98
ERLIA	2013	P		CDC	613 409,04	555 119,29	34,58	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	10 498,10	12 345,68
ERLIA	2013	P		CDC	439 277,07	408 517,06	44,58	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	7 679,09	6 568,79
ERLIA	2013	P		CDC	124 094,42	110 399,93	34,58	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	1 189,16	2 853,37
ERLIA	2013	P		CDC	88 928,89	81 358,76	44,58	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	870,96	1 589,65
ERLIA	2013	P		CDC	259 703,30	235 024,75	34,58	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	4 444,66	5 226,88
ERLIA	2013	P		CDC	184 165,03	171 269,01	44,58	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	3 219,42	2 753,94
ERLIA	2013	P		CDC	64 399,07	57 292,30	34,58	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	617,12	1 480,76
ERLIA	2013	P		CDC	45 739,06	41 845,01	44,58	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	447,96	817,61
ICF LA SABLIERE	2015	P		CDC	972 289,00	906 581,28	31,58	A	V	Livret A + 0,85	1,600	V	Livret A + 0,85	1,600	A-1	EUR	14 881,20	22 534,15
ICF LA SABLIERE	2015	P		CDC	264 994,00	244 500,26	31,58	A	V	Livret A + 0,05	0,800	V	Livret A + 0,05	0,800	A-1	EUR	2 014,08	6 970,57
ICF LA SABLIERE	2017	C		CREDIT AGRICOLE	224 305,00	216 828,17	28,42	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	1,860	A-1	EUR	4 172,07	7 476,83
IMMOBILIERE 3F	2006	P		CDC	3 317 117,25	1 672 123,86	8,92	A	V	Livret A + 1,2	3,950	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	36 221,05	165 366,10
IMMOBILIERE 3F	2006	P		CDC	2 126 638,42	1 119 741,51	6,58	A	V	Livret A + 1,2	3,950	V	Livret A + 1,2	11,350	A-1	EUR	135 840,57	111 825,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE 3F	2006	P		CDC	1 649 462,57	868 493,53	9,83	A	V	Livret A + 1,2	3,950	V	Livret A + 1,2	11,140	A-1	EUR	105 360,62	66 733,66
IMMOBILIERE 3F	2008	P		CDC	3 069 739,92	2 353 797,73	20,42	A	V	Livret A + 1,2	4,700	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	47 654,39	90 017,06
IMMOBILIERE 3F	2008	P		CDC	1 348 134,75	1 183 163,36	35,42	A	V	Livret A + 1,2	4,700	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	23 511,13	22 535,83
IMMOBILIERE 3F	2008	P		CDC	112 928,88	84 953,19	20,42	A	V	Livret A + 0,7	4,200	V	Livret A + 0,7	1,450	A-1	EUR	1 281,70	3 439,65
IMMOBILIERE 3F	2008	P		CDC	44 773,42	38 657,93	35,42	A	V	Livret A + 0,7	4,200	V	Livret A + 0,7	1,450	A-1	EUR	572,34	813,63
IMMOBILIERE 3F	2010	P		CDC	1 835 000,00	797 412,17	6,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	14 318,09	111 170,34
IMMOBILIERE 3F	2011	P		CDC	945 000,00	259 199,44	2,08	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	5 429,46	66 635,25
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CDC	895 000,00	564 083,42	8,83	A	V	Livret A + 0,6	2,850	V	Livret A + 0,6	2,840	A-1	EUR	17 745,80	58 576,27
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CDC	796 000,00	707 308,54	29,58	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	2,340	A-1	EUR	17 068,81	19 023,83
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CDC	151 000,00	140 656,55	44,58	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	2,340	A-1	EUR	3 358,58	2 261,70
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CDC	132 000,00	115 291,34	29,58	A	V	Livret A + (-0,2)	1,550	V	Livret A + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	1 841,67	3 525,86
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CDC	25 000,00	22 916,22	44,58	A	V	Livret A + (-0,2)	1,550	V	Livret A + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	362,14	447,76
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	1 789 000,00	1 735 355,50	38,17	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,190	A-1	EUR	23 881,50	33 644,50
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	821 000,00	809 396,48	48,17	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,190	A-1	EUR	11 083,50	11 603,52
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	121 000,00	118 287,28	38,17	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,490	A-1	EUR	665,50	2 712,72
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	75 000,00	73 692,71	48,17	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,490	A-1	EUR	412,50	1 307,29
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	86 000,00	80 433,11	46,75	A	V	(Livret A + (-0,2))-Floor -0,2 sur Livret A	0,550	V	(Livret A + (-0,2))-Floor -0,2 sur Livret A	0,550	A-1	EUR	452,55	1 848,49
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	156 000,00	143 633,26	36,75	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	812,58	4 107,83

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (4)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	1 064 000,00	988 882,34	36,75	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	13 688,56	25 085,35
IMMOBILIERE 3F	2015	P		CDC	688 000,00	649 116,93	46,75	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	8 938,19	12 971,13
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	972 000,00	972 000,00	39,33	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	0,440	A-1	EUR	0,00	0,00
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	640 000,00	640 000,00	59,33	A	V	Livret A + 0,43	1,180	V	Livret A + 0,43	0,390	A-1	EUR	0,00	0,00
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	244 000,00	244 000,00	39,33	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,180	A-1	EUR	0,00	0,00
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	169 000,00	169 000,00	59,33	A	V	Livret A + 0,43	1,180	V	Livret A + 0,43	0,390	A-1	EUR	0,00	0,00
IMMOBILIERE 3F	2016	P		CDC	714 000,00	680 482,31	37,33	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	1,860	A-1	EUR	12 968,79	16 764,48
IMMOBILIERE 3F	1999	P		CDC	351 855,38	171 454,60	12,33	A	V	Livret A + 0,8	3,800	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	2 875,61	14 081,88
IMMOBILIERE 3F	2017	P		CREDIT AGRICOLE	387 000,00	377 249,53	28,97	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	1,850	A-1	EUR	7 198,20	9 750,47
LOGIS TRANSPORT	2006	P		CDC	3 231 000,00	2 539 630,38	22,33	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	46 002,35	89 075,41
LOGIS TRANSPORT	2006	P		CDC	600 000,00	531 647,20	37,33	A	V	Livret A + 1	3,250	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	9 475,27	9 796,89
LOGIS TRANSPORT	2006	P		CDC	365 000,00	281 408,10	22,33	A	V	Livret A + 0,5	2,750	V	Livret A + 0,5	1,250	A-1	EUR	3 648,91	10 504,98
LOGIS TRANSPORT	2012	P		CDC	409 502,00	431 863,53	33,50	A	V	Livret A + 0,6	2,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	5 964,60	9 958,64
LOGIS TRANSPORT	2012	P		CDC	144 595,00	136 157,94	43,50	A	V	Livret A + 0,6	2,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	1 868,58	2 255,88
LOGIS TRANSPORT	2012	P		CDC	169 716,00	153 989,45	33,50	A	V	Livret A + (-0,2)	2,050	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	869,54	4 108,63
LOGIS TRANSPORT	2012	P		CDC	52 268,00	48 577,64	43,50	A	V	Livret A + (-0,2)	2,050	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	272,53	973,50
LOGIS TRANSPORT	2013	P		CDC	3 490 951,81	2 657 740,74	15,83	T	V	Livret A + 1,2	2,950	V	Livret A + 1,2	3,350	A-1	EUR	93 190,17	164 188,51
LOGIS TRANSPORT	2011	P		Crédit Foncier	561 199,00	522 894,48	34,41	A	V	Livret A + 1,15	3,200	V	Livret A + 1,15	1,920	A-1	EUR	10 229,85	8 143,31
LOGIS TRANSPORT	2011	P		Crédit Foncier	189 627,00	181 064,44	44,41	A	V	Livret A + 1,15	3,150	V	Livret A + 1,15	1,890	A-1	EUR	3 474,81	1 820,35

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIS TRANSPORT	2017	P		CDC	535 421,00	535 421,00	38,58	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,020	A-1	EUR	4 285,62	0,00
LOGIS TRANSPORT	2017	P		CDC	1 519 381,00	1 519 381,00	58,58	A	V	Livret A + 0,6	1,380	V	Livret A + 0,6	1,020	A-1	EUR	12 161,43	0,00
LOGIS TRANSPORT	1999	P		CDC	1 698 105,51	839 773,37	12,83	A	V	Livret A + 0,8	3,050	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	14 043,76	66 275,82
LOGIS TRANSPORT	2018	P		BANQUE POSTALE	398 622,00	398 622,00	40,33	X	V	(Livret A + 1,11)-Floor 0 sur Livret A	1,870	V	(Livret A + 1,11)-Floor 0 sur Livret A	1,750	A-1	EUR	6 195,58	0,00
LOGISTART STE ANONYME HLM	2018	P		CDC	4 395 418,35	4 361 953,64	34,58	T	V	Livret A + 1,07	0,450	V	Livret A + 1,07	1,790	A-1	EUR	39 703,13	33 464,71
LOGISTART STE ANONYME HLM	2018	P		CDC	3 679 008,21	3 661 109,72	44,58	T	V	Livret A + 1,07	0,450	V	Livret A + 1,07	1,790	A-1	EUR	33 254,69	17 898,49
LOGISTRAT	2011	P		DEXIA CL	4 687 498,00	4 361 953,64	34,58	T	V	Livret A + 1,07	3,360	V	Livret A + 1,07	1,810	A-1	EUR	80 145,79	66 387,28
LOGISTRAT	2013	P		DEXIA CL	3 835 226,00	3 661 109,71	44,58	T	V	Livret A + 0,04	1,320	V	Livret A + 0,04	0,800	A-1	EUR	29 502,66	35 507,04
OPHLM DE VILLEJUIF	2004	P		CDC	318 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	1 435,81	25 215,54
OPHLM DE VILLEJUIF	2005	P		CDC	685 501,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0,7	2,950	V	Livret A + 0,7	1,440	A-1	EUR	3 003,17	51 826,82
OPHLM DE VILLEJUIF	2005	P		CDC	318 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0,7	2,700	V	Livret A + 0,7	1,440	A-1	EUR	1 220,83	24 096,00
OPHLM DE VILLEJUIF	2005	P		CDC	1 004 270,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0,7	2,700	V	Livret A + 0,7	1,450	A-1	EUR	3 668,37	76 097,15
OPHLM DE VILLEJUIF	2006	P		CDC	1 421 458,00	645 895,58	7,17	A	V	Livret A + 0,65	2,900	V	Livret A + 0,65	1,400	A-1	EUR	10 189,38	80 489,02
OPHLM DE VILLEJUIF	2006	P		CDC	318 000,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 0,65	3,400	V	Livret A + 0,65	1,400	A-1	EUR	1 369,85	23 270,85
OPHLM DE VILLEJUIF	2006	P		CDC	2 194 880,00	948 475,18	7,92	A	V	Livret A + 0,65	3,400	V	Livret A + 0,65	1,400	A-1	EUR	14 960,82	122 155,14
OPHLM DE VILLEJUIF	2008	P		CDC	1 478 181,00	878 540,44	9,58	A	V	Livret A + 0,45	3,950	V	Livret A + 0,45	1,200	A-1	EUR	11 425,20	82 226,93
OPHLM DE VILLEJUIF	2008	P		CDC	710 000,00	386 643,77	9,92	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	1,000	A-1	EUR	4 194,19	36 590,31
OPHLM DE VILLEJUIF	2010	P		CDC	700 000,00	498 234,28	11,08	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	7 210,28	37 860,48

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPHLM DE VILLEJUIF	2013	P		CDC	3 016 426,00	2 740 084,82	34,33	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	37 813,82	60 936,65
OPHLM DE VILLEJUIF	2013	P		CDC	722 368,00	674 128,49	44,25	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	2,340	A-1	EUR	16 096,75	10 839,71
OPHLM DE VILLEJUIF	2013	P		CDC	303 549,00	271 209,69	34,33	A	V	Livret A + (-0,2)	1,550	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	1 530,21	7 409,60
OPHLM DE VILLEJUIF	2013	P		CDC	72 223,00	66 346,68	44,25	A	V	Livret A + (-0,2)	1,550	V	Livret A + (-0,2)	1,550	A-1	EUR	1 043,47	1 296,13
OPHLM DE VILLEJUIF	2014	P		CDC	1 150 449,00	1 064 280,87	35,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	20 111,85	22 845,92
OPHLM DE VILLEJUIF	2014	P		CDC	418 398,00	395 356,61	45,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	7 428,30	6 173,23
OPHLM DE VILLEJUIF	2014	P		CDC	154 679,00	141 165,98	35,25	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	1 519,38	3 537,15
OPHLM DE VILLEJUIF	2014	P		CDC	58 805,00	54 849,75	45,25	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	596,90	1 045,41
OPHLM DE VILLEJUIF	2012	P		Union logement	453 535,83	453 535,83	23,00	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,500	F	Taux fixe à 1,5 %	1,500	A-1	EUR	6 803,04	0,00
OPHLM DE VILLEJUIF	2012	P		Union logement	154 735,75	154 735,75	23,00	A	F	Taux fixe à 1,5 %	1,500	F	Taux fixe à 1,5 %	1,500	A-1	EUR	2 321,04	0,00
OPHLM DE VILLEJUIF	2013	P		CDC	697 784,00	481 971,39	9,83	T	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	2,330	A-1	EUR	11 953,31	44 737,19
OPHLM DE VILLEJUIF	2004	C		DEXIA CL	1 750 000,00	525 000,00	5,75	T	V	Eurbor 03 M + 0,35	2,560	V	Eurbor 03 M + 0,35	0,030	A-1	EUR	130,41	87 500,00
OPHLM DE VILLEJUIF	1981	P		CDC	109 963,98	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3,6 %	3,600	F	Taux fixe à 3,6 %	3,590	A-1	EUR	613,08	4 878,91
OPHLM DE VILLEJUIF	2008	P		DEXIA CL	1 250 000,00	528 256,00	4,58	A	F	Taux fixe à 5,33 %	5,330	F	Taux fixe à 5,33 %	5,320	A-1	EUR	32 961,95	90 167,02
OPHLM DE VILLEJUIF	2011	P		CE	556 800,00	218 574,69	3,28	T	F	Taux fixe à 3,7 %	3,750	F	Taux fixe à 3,7 %	3,690	A-1	EUR	9 421,84	57 446,46
OPHLM DE VILLEJUIF	1978	P		CDC	138 393,22	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3,6 %	3,600	F	Taux fixe à 3,6 %	3,590	A-1	EUR	237,22	6 589,12
OPHLM DE VILLEJUIF	1981	P		CDC	825 626,93	0,00	0,00	A	F	Taux fixe à 3,6 %	3,600	F	Taux fixe à 3,6 %	3,590	A-1	EUR	1 476,42	41 011,14
OPHLM DE VILLEJUIF	1992	P		CDC	5 462 869,58	2 169 701,51	8,58	A	V	Livret A + 1,3	5,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	49 387,72	239 455,66
OPHLM DE VILLEJUIF	1996	P		CDC	291 345,32	73 758,30	4,92	A	V	Livret A + 0,52	4,940	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	1 126,98	14 980,32

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPHM DE VILLEJUIF	1996	P		CDC	914 694,10	231 568,11	4,67	A	V	Livret A + 0,52	4,940	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	3 538,21	47 031,49
OPHM DE VILLEJUIF	1996	P		CDC	1 858 124,85	470 411,32	4,92	A	V	Livret A + 0,52	4,940	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	7 187,59	95 540,55
OPHM DE VILLEJUIF	1988	P		CDC	1 946 011,71	658 847,63	6,42	A	V	Livret A + 0,52	4,940	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	9 559,70	95 894,34
OPHM DE VILLEJUIF	1988	P		CDC	648 716,30	216 818,59	6,83	A	V	Livret A + 0,52	4,940	V	Livret A + 0,52	1,270	A-1	EUR	3 155,56	31 650,43
OPHM DE VILLEJUIF	1993	P		CDC	6 256 498,71	2 707 055,08	9,17	A	V	Livret A + 1,3	5,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	61 009,95	269 040,10
OPHM DE VILLEJUIF	2017	P		CDC	3 672 567,10	3 607 990,64	38,50	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	0,970	A-1	EUR	21 989,94	64 576,46
OPHM DE VILLEJUIF	2017	P		CDC	1 264 450,00	1 275 902,50	44,50	A	V	Livret A + 0,6	1,600	V	Livret A + 0,6	1,470	A-1	EUR	61 986,13	18 583,08
OPHM DE VILLEJUIF	2015	P		CDC	383 206,88	375 111,22	38,50	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,360	A-1	EUR	2 107,64	8 095,66
OPHM DE VILLEJUIF	2017	P		CDC	163 327,00	161 958,28	44,50	A	V	Livret A + (-0,2)	0,800	V	Livret A + (-0,2)	0,670	A-1	EUR	0,00	2 944,60
OPHM DE VILLEJUIF	2015	P		CDC	330 689,90	325 551,26	38,50	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	1,220	A-1	EUR	6 150,83	5 138,64
OPHM DE VILLEJUIF	2017	P		CDC	162 093,00	165 337,38	44,50	A	V	Livret A + 1,11	2,110	V	Livret A + 1,11	1,730	A-1	EUR	0,00	2 070,60
OPHM DE VILLEJUIF	2017	P		CDC	877 503,00	826 500,42	13,92	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	0,700	A-1	EUR	5 919,52	51 002,58
OPHM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	2 741 542,89	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	3,190	A-1	EUR	39 353,88	174 304,72
OPHM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	50 372,47	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	4,660	A-1	EUR	510,55	4 183,99
OPHM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	197 620,93	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	4,440	A-1	EUR	2 021,00	13 552,22
OPHM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	389 434,80	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	4,440	A-1	EUR	3 882,60	26 706,21
OPHM DE VILLEJUIF	2000	P		CDC	327 765,38	118 767,39	6,25	A	V	Livret A + 1,3	3,550	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	2 776,74	16 683,27
OPHM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	3 883 245,42	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	13 950,42	262 355,06
OPHM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	2 420 716,15	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	7 843,75	163 514,97

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPHLM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	44 105,56	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	274,64	2 843,11
OPHLM DE VILLEJUIF	1999	P		CDC	22 517,10	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	3,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	33,25	1 622,02
OSICA	2016	P		CDC	1 242 432,00	1 220 376,22	58,00	A	V	Livret A + 0,55	1,300	V	Livret A + 0,55	1,300	A-1	EUR	2 728,87	22 055,78
OSICA	2016	P		CDC	663 206,00	663 206,00	38,00	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	1 545,87	0,00
OSICA	2016	P		CDC	136 002,00	136 002,00	38,00	A	V	Livret A + (-0,2)	0,550	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	126,77	0,00
OSICA	2016	P		CDC	444 446,00	436 556,15	58,00	A	V	Livret A + 0,55	1,300	V	Livret A + 0,55	1,300	A-1	EUR	976,19	7 889,85
OSICA	2016	P		CDC	482 035,00	473 477,86	58,00	A	V	Livret A + 0,55	1,300	V	Livret A + 0,55	1,300	A-1	EUR	1 058,74	8 557,14
OSICA	2016	P		CDC	82 822,00	82 822,00	38,00	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	1,850	A-1	EUR	259,67	0,00
OSICA	2000	P		CDC	2 098 702,78	1 138 286,45	19,67	A	V	Livret A + 1,3	4,300	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	24 999,86	81 209,24
OSICA	2001	P		CDC	263 166,13	146 877,64	14,17	A	V	Livret A + 0,8	3,800	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	2 433,52	10 123,66
OSICA	2001	P		CDC	162 543,79	90 718,54	14,17	A	V	Livret A + 0,8	3,800	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	1 503,06	6 252,84
SA D'HLM LOGIREM	2011	P		CDC	4 597 370,67	3 714 952,60	20,42	T	V	Euribor 03 M + 0,46	1,650	V	Euribor 03 M + 0,46	0,140	A-1	EUR	5 230,66	129 391,61
SA D'HLM LOGIREM	2011	P		CDC	694 990,36	518 343,21	15,42	T	V	Euribor 03 M + 0,46	1,650	V	Euribor 03 M + 0,46	0,140	A-1	EUR	736,51	25 902,30
SA D'HLM LOGIREM	2011	P		CDC	7 390 353,96	5 263 712,74	13,42	T	V	Euribor 03 M + 0,46	1,650	V	Euribor 03 M + 0,46	0,140	A-1	EUR	7 520,80	311 835,79
SA D'HLM LOGIREM	2011	P		CDC	8 618 720,93	5 786 003,58	11,42	T	V	Euribor 03 M + 0,46	1,650	V	Euribor 03 M + 0,46	0,140	A-1	EUR	8 328,89	415 369,85
SA D'HLM LOGIREM	2016	P		CDC	2 432 471,75	1 941 539,79	11,92	A	V	Livret A + 1,2	1,950	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	41 041,61	163 158,15
SA D'HLM LOGIREM	2006	P		DEXIA CL	3 292 586,00	2 319 270,42	16,83	T	V	Livret A + 1,55	4,370	V	Livret A + 1,55	2,290	A-1	EUR	54 755,07	97 783,78
SA D'HLM LOGIREM	2008	P		DEXIA CL	2 960 146,11	2 349 397,92	20,33	T	V	Livret A + 1,5	5,090	V	Livret A + 1,5	2,240	A-1	EUR	53 858,49	70 527,12
SA D'HLM LOGIREM	2013	P		DEXIA CL	2 640 736,00	2 439 879,33	34,08	T	V	Livret A + 1,07	2,850	V	Livret A + 1,07	1,810	A-1	EUR	44 836,76	37 730,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM LOGIREM	2013	P		DEXIA CL	72 318,00	68 732,68	44,06	T	V	Livret A + 1,07	2,850	V	Livret A + 1,07	1,810	A-1	EUR	1 258,63	673,48
SA D'HLM LOGIREM	1974	P		CDC	30 718,48	890,33	0,07	A	F	Taux fixe à 1%	1,000	F	Taux fixe à 1%	1,000	A-1	EUR	17,72	881,58
SA D'HLM LOGIREM	1974	P		CDC	29 910,50	867,01	0,32	A	F	Taux fixe à 1%	1,000	F	Taux fixe à 1%	1,000	A-1	EUR	17,25	858,39
SA D'HLM LOGIREM	1995	P		CDC	4 069 918,20	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,3	5,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	46 481,52	161 570,21
SA D'HLM LOGIREM	2015	P		CDC	926 100,00	802 512,17	16,92	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	11 397,53	41 749,59
SA D'HLM TOIT ET JOIE	2013	P		CDC	13 685 000,00	12 206 134,33	29,00	A	V	Livret A + 0,6	2,850	V	Livret A + 0,6	2,840	A-1	EUR	397 231,30	328 297,33
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	627 567,07	538 477,46	31,33	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	7 450,14	13 394,49
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	348 748,45	313 417,83	41,33	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	4 305,68	5 520,04
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	94 688,73	79 179,12	31,33	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	447,90	2 257,35
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	36 222,88	31 772,87	41,33	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	178,44	670,86
SADEV	2010	C		CE	4 800 000,00	3 120 000,00	12,72	A	F	Taux fixe à 4,54 %	4,540	F	Taux fixe à 4,54 %	4,530	A-1	EUR	152 544,00	240 000,00
SAHLM IDF HABITAT	2008	P		CDC	1 065 000,00	817 500,68	39,58	A	V	Livret A + 0,8	4,300	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	13 380,47	30 028,14
SAHLM IDF HABITAT	2008	P		CDC	3 470 000,00	2 529 491,29	29,58	A	V	Livret A + 0,8	4,300	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	41 636,07	110 731,56
SAHLM IDF HABITAT	2008	P		CDC	55 000,00	41 158,27	39,58	A	V	Livret A + (-0,2)	3,300	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	235,35	1 632,62
SAHLM IDF HABITAT	2008	P		CDC	185 500,00	131 196,09	29,58	A	V	Livret A + (-0,2)	3,300	V	Livret A + (-0,2)	0,550	A-1	EUR	755,68	6 200,01
SAHLM IDF HABITAT	2014	P		CDC	2 572 195,13	2 374 881,71	35,58	A	V	Livret A + 0,6	1,600	V	Livret A + 0,6	1,600	A-1	EUR	38 613,78	50 979,36
SAHLM IDF HABITAT	2014	P		CDC	964 823,39	910 018,38	45,58	A	V	Livret A + 0,6	1,600	V	Livret A + 0,6	1,600	A-1	EUR	14 787,64	14 209,34
SAHLM IDF HABITAT	2014	P		CDC	208 101,21	189 499,24	35,58	A	V	Livret A + (-0,2)	0,800	V	Livret A + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	1 553,98	4 748,23
SAHLM IDF HABITAT	2014	P		CDC	78 037,96	72 632,09	45,58	A	V	Livret A + (-0,2)	0,800	V	Livret A + (-0,2)	0,800	A-1	EUR	592,13	1 384,34

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constant sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SAHLM IDF HABITAT	1995	P		CDC	2 427 952,75	1 161 657,71	11,58	A	V	Livret A + 1,3	6,800	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	25 789,90	96 386,43
SAHLM IDF HABITAT	1999	P		CDC	2 826 404,78	1 455 071,76	12,33	A	V	Livret A + 1,3	4,300	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	32 113,94	111 461,97
SAHLM IDF HABITAT	1999	P		CDC	250 016,38	125 168,19	12,50	A	V	Livret A + 0,8	3,800	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	2 093,22	9 878,41
SAHLM IDF HABITAT	2000	P		CDC	1 352 733,64	726 474,98	13,33	A	V	Livret A + 0,8	3,050	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	12 073,46	52 458,10
SAHLM IDF HABITAT	2000	P		CDC	2 295 119,96	1 274 079,08	13,33	A	V	Livret A + 1,3	3,550	V	Livret A + 1,3	2,040	A-1	EUR	27 945,47	89 114,55
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2004	P		CDC	2 514 489,41	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	63 632,75	40 945,12
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2004	P		CDC	6 333 507,29	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	137 206,15	175 050,95
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2004	P		CDC	122 193,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	3 177,24	2 044,43
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2004	P		CDC	49 981,00	42 918,14	35,50	A	V	Livret A + 0,7	2,950	V	Livret A + 0,7	1,450	A-1	EUR	635,41	903,30
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2004	P		CDC	57 050,00	42 256,09	20,50	A	V	Livret A + 1,2	3,450	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	855,51	1 616,01
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2004	P		CDC	28 776,00	20 757,55	20,50	A	V	Livret A + 0,7	2,950	V	Livret A + 0,7	1,450	A-1	EUR	313,17	840,50
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2007	P		CDC	45 875,00	34 728,77	23,75	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	0,750	A-1	EUR	270,34	1 316,24
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2007	P		CDC	71 626,00	61 466,91	38,75	A	V	Livret A	3,000	V	Livret A	0,750	A-1	EUR	471,15	1 352,51
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2007	P		CDC	50 140,00	39 636,68	23,75	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	1,750	A-1	EUR	716,74	1 320,02

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (4)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riiel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2007	P		CDC	78 283,00	0,00	0,00	A	V	Livret A + 1	4,000	V	Livret A + 1	1,740	A-1	EUR	1 545,98	1 241,40
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2009	P		CDC	322 721,37	284 800,98	40,00	A	V	Livret A	4,000	V	Livret A	0,750	A-1	EUR	2 180,37	5 914,46
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2009	P		CDC	343 995,99	232 974,90	30,00	A	V	Livret A	4,000	V	Livret A	0,750	A-1	EUR	1 797,21	6 653,61
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2011	P		CDC	800 000,00	704 163,25	32,42	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	9 733,69	16 850,82
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2010	P		CDC	89 716,13	56 959,75	12,17	A	V	Livret A + 1,2	2,950	V	Livret A + 1,2	1,940	A-1	EUR	1 199,82	4 569,64
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2014	P		CDC	1 046 376,00	1 800 595,14	35,17	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	34 026,07	38 651,69
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2014	P		CDC	919 785,00	869 131,95	45,17	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,840	A-1	EUR	16 330,00	13 570,92
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2014	P		CDC	419 227,00	382 602,57	35,17	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	4 117,99	9 536,77
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2014	P		CDC	209 042,00	194 981,72	45,17	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	1,050	A-1	EUR	2 056,33	3 716,26
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2018	P		CDC	2 190 623,50	2 149 032,15	35,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	9 495,57	42 591,35
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2018	P		CDC	4 752 344,98	4 573 388,88	20,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	20 599,73	178 956,10
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2018	P		CDC	109 379,81	107 253,19	35,50	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,730	A-1	EUR	474,12	2 126,62
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2018	P		CDC	71 050,35	69 790,24	38,75	A	V	Livret A + 0,93	1,680	V	Livret A + 0,93	1,670	A-1	EUR	595,97	1 260,11

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riiel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2015	P		CDC	1 044 154,72	983 770,69	36,83	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	1,350	A-1	EUR	13 556,28	20 398,52
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2015	P		CDC	417 673,00	403 072,46	47,25	A	V	Livret A - (-0,2)	0,550	V	Livret A - (-0,2)	0,550	A-1	EUR	2 257,16	7 320,29
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	775 678,00	740 802,25	37,25	A	V	Livret A - (-0,2)	0,550	V	Livret A - (-0,2)	0,550	A-1	EUR	4 170,58	17 485,70
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2015	P		CDC	214 107,00	214 107,00	39,00	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	0,880	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	651 408,00	651 408,00	59,00	A	V	Livret A + 0,64	1,390	V	Livret A + 0,64	0,660	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	229 593,00	229 593,00	59,00	A	V	Livret A + 0,64	1,390	V	Livret A + 0,64	0,660	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	370 786,00	370 786,00	39,00	A	V	Livret A - (-0,2)	0,550	V	Livret A - (-0,2)	0,260	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	265 516,00	265 516,00	39,00	A	V	Livret A + 1,11	1,860	V	Livret A + 1,11	0,880	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2016	P		CDC	2 915 867,00	2 915 867,00	59,00	A	V	Livret A + 0,64	1,390	V	Livret A + 0,64	0,660	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2015	P		CDC	6 777 110,00	6 777 110,00	39,00	A	V	Livret A + 0,6	1,350	V	Livret A + 0,6	0,640	A-1	EUR	0,00	0,00
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	1999	P		CDC	49 829,79	24 901,57	12,17	A	V	Livret A + 0,8	3,800	V	Livret A + 0,8	1,550	A-1	EUR	416,47	1 967,68
TOTAL GENERAL					354 351 442,52	258 707 442,49											4 692 252,74	10 855 707,56

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...)

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	823 846,39
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	8 845 892,76
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	9 669 739,15
Recettes réelles de fonctionnement	II	102 074 016,75

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,47
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
94 RENAISSANCE OFFICIELLE	0,00	Salle
94 SANS-FRONTIERE EQUILIBRE	0,00	Salle
ACCM ASSOCIATION CULTURELLE DE CAPOEIRA MUZENZA	0,00	Salle
ACIV ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE ISRAELITE DE VILLEJUIF	0,00	Matériel
AFI AMICALE FRANCO ITALIENNE	0,00	Car
AFPS ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	0,00	Car
AGIR A VILLEJUIF	200,00	Salle
AIDE A LA CREATION	40 000,00	
AIDE PROJETS CREATION DIFFUSION	-13 000,00	
AK TEAM	3 000,00	
ALPHA LOISIRS	0,00	Car
AMAP	0,00	Car
AMIS DU BAS DE LA COTE	0,00	Car
AMIS DU THEATRE R ROLLAND	650,00	Car
AOP ASSOCIATION DES ORIGINAIRES DU PORTUGAL	0,00	Matériel, local permanent
APAJH 94 ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES ENFANTS HANDICAPES	0,00	Matériel
APE GEORGE SAND ELEMENTAIRE	0,00	Salle
APE GROUPE SCOLAIRE ROBERT LEBON	500,00	
APE LISTE D'UNION GEORGE SAND MATERNELLE	0,00	Salle
APE ROBERT LEBON ET PAUL LANGEVIN	0,00	Matériel
APE UNAPE M. ROBESPIERRE MATERNELLE / ELEMENTAIRE	0,00	Salle
ARAC ASSOC	700,00	Local permanent
AS COLLEGE DU CENTRE	230,00	
AS COLLEGE GUY MOQUET	230,00	
AS COLLEGE JEAN LURCAT	230,00	
AS COLLEGE KARL MARX	230,00	
AS COLLEGE PASTEUR	230,00	
ASFI 94	30 000,00	
ASL DU CLOS CASSINI	0,00	Salle
ASMAVI	400,00	
ASS SPORTIVE DE VILLEJUIF(ASV)	3 000,00	
ASSO DEFENSE ET PROTECT DE L'ENFANCE	200,00	
ASSO INSERT	800,00	Salle
ASSO PARISIENNE (APARS)	300,00	
ASSO PHOT OEIL	3 000,00	Salle, matériel
ASSO REUSSITE	500,00	Salle
ASSOCIATION LE VILLAGE DES SORRIERES	200,00	
ASSOCIATION PHILATHELIQUE DE VILLEJUIF	200,00	
ATELIER DETOURNEMENT OBJET	1 000,00	
ATELIERS TRR JEUNESSE	21 850,00	
BANA BOMA PAS DEUX	0,00	Salle
BOUCHES B	0,00	Salle
CHIC ON RESSOURCE	4 400,00	Local permanent
CLUB CALYPSO	0,00	Salle
COMITE JUMELAGE DE VILLEJUIF	11 200,00	Salle, local permanent
COMPAGNIE 3 METRES 33	400,00	Salle
COMPAGNIE DEZ'ARTICULEE	0,00	Salle
COMPAGNIE MIMES	0,00	Salle
CORPS EN CONSCIENCE	0,00	Salle
CULTURE DU COEUR	200,00	
DYNAMIC VILLEJUIF	2 000,00	
ENSEMBLE VOCAL DE VILLEJUIF	3 000,00	Salle
ENTRAIDE CHATS VILLEJUIF	200,00	
ENTRAIDE ET AMITIE	200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EPICERIE SOCIALE	7 810,00	
ESPOIR D'AUJOURD'HUI	0,00	Salle
ESPRIT AUGUSTINA	500,00	
FAM TAMARIS APSI	0,00	Salle
FAP EFREI	5 600,00	
FCPE JEAN VILAR MATERNELLE / ELEMENTAIRE	0,00	Salle
FCPE JOLIOT-CURIE MATERNELLE / ELEMENTAIRE	0,00	Salle
FCPE M. ROBESPIERRE MATERNELLE / ELEMENTAIRE	0,00	Salle
FCPE PAUL LANGEVIN ELEMENTAIRE	0,00	Salle
FESTIVAL AMATEUR	4 000,00	
FLEUR D'ORCHIDEE	200,00	Salle
FNACA FEDERATION NATIONALE DES	1 000,00	Salle, matériel, local permanent
FRANCE INSOUmise	0,00	Salle
FRANCE YOYO ASSOCIATION	0,00	Salle
GAS GROUPE ACCUEIL SOLIDARITE	0,00	Salle
HERBES FOLLES	600,00	Salle
IMNIGUEN	0,00	Salle
JAZZ EN VILLE	1 600,00	
KILA SON	0,00	Salle
L ATELIER DES JOLIES CHOSES	200,00	
LA CROIX ROUGE	0,00	Local permanent
LA GRANDE OURSE	500,00	Salle
LE MERLIN S CUP	5 300,00	
LES AMIS DE LA LIBRAIRIE POINTS COMMUN	2 000,00	
LES DOIGTS CREATIFS	200,00	Salle
LES ENFANTS CUISINENT	5 000,00	
LES TOURTERELLES ASSOCIATION	500,00	
MAISON RONALD MC DONALD	0,00	Matériel
MIIE SUBVENTION PERMIS B MISSION LOCALE	7 000,00	
MISS ELEGANTE FRANCE-INTERNATIONAL	0,00	Salle
MOTO CLUB VILLEJUIFOIS	200,00	
MOUVEMENT DE LA PAIX	0,00	Salle
NUMERO 1 FORMATION REMEDIATION	2 500,00	
ORGANIC MUSIC PRODUCTION	1 400,00	
PARIS MUSIC ACADEMY	0,00	Salle
PARTI SOCIALISTE	0,00	Salle
RESTAURANTS DU CŒUR	0,00	Local permanent
SALSA DES HAUTES BRUYERES	0,00	Salle
SCOUTS DE FRANCE GROUPE	1 000,00	
SECOURS POPULAIRE	2 700,00	Salle, local permanent
SEL DE VILLEJUIF	0,00	Salle, car
SKLERIJENN AR MINTIN CERCLE CELTIQUE DE VILLEJUIF	0,00	Salle
SOPHROLOGIE POUR TOUS	0,00	Salle
STRETCH ME	0,00	Salle
SUBVENTION CANCER CAMPUS	40 000,00	
SUBVENTION CBE	9 000,00	
SUBVENTION LA JACQUERIE	4 000,00	
SUBVENTION OMS	75 000,00	
SUP BIOTECH	2 000,00	
THEATRE ROMAIN ROLLAND	42 000,00	Salle
TROC'SCENE	0,00	Salle
ULAC DE VILLEJUIF	750,00	
UN MONDE EN MOUVEMENT	0,00	Salle
UN PIANO A L HOPITAL	200,00	
UNAFAM VAL DE MARNE	200,00	
UNION LOCALE FCPE DE VILLEJUIF	0,00	Salle
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	400,00	Local permanent
USV ACADEMIE DE BOXES	35 000,00	Locaux
USV AIKIDO	14 850,00	Locaux
USV BADMINTON	2 000,00	Locaux
USV BASKET	19 000,00	Locaux
USV CULTURISME	800,00	Locaux
USV CYCLOTOURISME	915,00	Locaux
USV ECHECS	4 000,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
USV ECHECS	0,00	Salle
USV EDUCATION PHYSIQUE	750,00	Locaux
USV ESCRIME	11 700,00	Locaux
USV FOOTBALL	126 000,00	Locaux
USV GYM	76 500,00	Locaux
USV HAND BALL	10 835,00	Locaux
USV JUDO	26 000,00	Locaux
USV KARATE	4 200,00	Locaux
USV LUTTE	6 000,00	Locaux
USV NATATION MAISON	61 500,00	Locaux
USV PETANQUE	500,00	Locaux
USV PLONGEE	3 500,00	Locaux
USV RANDONNEE	600,00	Locaux
USV RETRAITE	8 000,00	Locaux
USV ROLLER SKATING	26 000,00	Locaux
USV RUGBY	74 000,00	Locaux
USV TENNIS	36 000,00	Locaux
USV TENNIS DE TABLE	13 000,00	Locaux
USV TIR A L ARC	3 000,00	Locaux
USV VOLLEY	70 000,00	Locaux
V ATHLON	2 000,00	
VILLAGE DE L AMITIE VAN CANH AU	200,00	Salle
VILLEJUIF CITY FUTSAL	3 000,00	
VILLEJUIF FUTSAL CLUB VFC	3 000,00	
VILLEJUIFNOTREVILLE	0,00	Salle
VILLEJUIFOIS SOLIDAIRES	0,00	Salle
VISITE DES MALADES DANS LES	500,00	
VIVIR ART	0,00	Salle
VOTRE ECOLE CHEZ VOUS	1 500,00	
VV89 VILLEJUIF VIVE 89	0,00	Salle
WE' ARTS	0,00	Salle
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
CONTINGENT INCENDIE INVESTISSEMENT	152 480,47	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 117 746,00	Locaux
EPT 12 GOSB POUR LE THEATRE ROMAIN ROLLAND	800 330,57	
OPH VILLEJUIF	180 000,00	
<u>Autres</u>		
AUTOLIB	24 128,00	
SAF 94	20 000,00	
TOTAL GENERAL	3 279 145,04	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette : Taxe de séjour			
Reste à employer au 01/01/N :			105 000,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
73	7362	Taxe de séjour	45 923,26
Total recettes			45 923,26
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
73	7362	Taxe de séjour	45 923,26
Total dépenses			45 923,26
Reste à employer au 31/12/N :			105 000,00

Libellé de la recette : Prduit des amendes de police			
Reste à employer au 01/01/N :			101 941,00
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	Amendes de police	101 941,00
Total recettes			101 941,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1342	Amendes de police	101 941,00
Total dépenses			101 941,00
Reste à employer au 31/12/N :			101 941,00

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		206 941,00
TOTAL Recettes	147 864,26	Total Dépenses 147 864,26
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		206 941,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		317,00	0,00	317,00	241,00	41,00	282,00
Adjoint administratif	C	72,00	0,00	72,00	65,00	3,00	68,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	99,00	0,00	99,00	88,00	0,00	88,00
Administrateur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	16,00	0,00	16,00	10,00	4,00	14,00
Attaché territorial	A	54,00	0,00	54,00	22,00	0,00	22,00
Attaché territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	25,00
Directeur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Directeur territorial	A	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	15,00	0,00	15,00	13,00	0,00	13,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	B	24,00	0,00	24,00	15,00	7,00	22,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		499,00	2,00	501,00	403,00	56,00	459,00
Adjoint technique	C	274,00	2,00	276,00	212,00	0,00	212,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	54,00	54,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	78,00	0,00	78,00	74,00	0,00	74,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	58,00	0,00	58,00	52,00	0,00	52,00
Agent de maîtrise	C	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
Agent de maîtrise principal	C	33,00	0,00	33,00	27,00	0,00	27,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	11,00	0,00	11,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur en chef Classe Normale	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur en chef Hors Classe	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	11,00	0,00	11,00	7,00	0,00	7,00
Technicien territorial	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		48,00	1,00	49,00	35,00	6,00	41,00
ASEM principal 1ère classe	C	21,00	0,00	21,00	19,00	0,00	19,00
ASEM principal 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	2,00	4,00	6,00
Agent social	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent social principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif principal	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	B	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Educateur principal de jeunes enfants	B	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		62,00	54,00	116,00	41,00	53,00	94,00
Auxiliaire de soins pal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Auxiliaire puéricultrice 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire puéricultrice principale 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Auxiliaire puéricultrice principale 2ème classe	C	28,00	0,00	28,00	15,00	13,00	28,00
Auxiliaire soins 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire soins principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire soins principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Cadre de santé 1ère classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chirurgien dentiste	A	2,00	6,00	8,00	0,00	7,00	7,00
Infirmier soins généraux classe normale	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Infirmier soins généraux classe supérieure	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Infirmier soins généraux hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Médecin 1ère classe	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin généraliste	A	1,00	9,00	10,00	0,00	7,00	7,00
Médecin hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin spécialiste	A	0,00	18,00	18,00	0,00	11,00	11,00
Orthodontiste	A	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Prothésiste dentaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Psychiatre	A	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Psychologue	A	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Psychologue classe normale	A	0,00	8,00	8,00	0,00	4,00	4,00
Psychologue hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Puéricultrice classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice classe supérieure	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien paramédical classe normale	A	1,00	5,00	6,00	1,00	3,00	4,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Conseiller territorial APS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Opérateur des APS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Opérateur principal des APS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		44,00	2,00	46,00	37,00	6,00	43,00
Adjoint patrimoine	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint patrimoine principal 2ème classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Assistant conservation	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant conservation principal 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Assistant conservation principal 2ème classe	B	9,00	0,00	9,00	6,00	2,00	8,00
Assistant enseignant artistique principal 1ère classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché territorial conservateur patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire territoriale	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Conservateur bibliothèque	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'anglais	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Professeur enseignant artistique classe normale	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Professeur enseignant artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		146,00	8,00	154,00	108,00	34,00	142,00
Adjoint animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	29,00	29,00
Adjoint animation	C	99,00	4,00	103,00	65,00	0,00	65,00
Adjoint animation principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint animation principal 2ème classe	C	19,00	1,00	20,00	19,00	0,00	19,00
Animateur Pal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal 1ère classe	B	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Animateur principal 2ème classe	B	4,00	1,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Animateur territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Animateur territorial	B	13,00	2,00	15,00	11,00	0,00	11,00
FILIERE POLICE (j)		20,00	0,00	20,00	17,00	0,00	17,00
Brigadier PM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal PM	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service de PM	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien	C	13,00	0,00	13,00	12,00	0,00	12,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		5,00	92,00	97,00	0,00	96,00	96,00
Collaborateurs de cabinet		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Emploi d'avenir	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Intervenant remise à niveau		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
MASSEUR KINESITHERAPEURE	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Surveillant restauration scolaire	C	0,00	90,00	90,00	0,00	90,00	90,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1 146,00	159,00	1 305,00	887,00	292,00	1 179,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				6 423 528,00		
ASEM principal 2ème classe	C	S		87 282,00	3-1	CDD A
Adjoint administratif	C	ADM		81 424,00	3-1	CDD A
Adjoint animation	C	ANIM		136 548,00	3-1	CDD A
Adjoint animation	C	ANIM		523 434,00	3-2	CDD A
Adjoint technique	C	TECH		389 929,00	3-1	CDD A
Adjoint technique	C	TECH		848 669,00	3-2	CDD A
Animateur Pal 2ème classe	B	ANIM		43 264,00	3-1	CDD A
Animateur territorial	B	ANIM		68 316,00	3-1	CDI A
Animateur territorial	B	ANIM		68 316,00	3-1	CDI A
Assistant conservation principal 2ème classe	B	CULT		54 542,00	3-2	CDD A
Assistant enseignant artistique principal 1ère classe	B	CULT		18 057,00	3-1	CDD A
Attaché principal	A	ADM		54 952,00	3-4	CDI A
Attaché principal	A	ADM		54 952,00	3-3-2'	CDD A
Attaché principal	A	ADM		54 952,00	3-1	CDD A
Attaché principal	A	ADM		54 952,00	3-2	CDD A
Attaché territorial	A	ADM		210 140,00	3-4	CDI A
Attaché territorial	A	ADM		252 168,00	3-3-2'	CDD A
Attaché territorial	A	ADM		84 056,00	3-1	CDD A
Attaché territorial	A	ADM		504 336,00	3-2	CDD A
Attaché territorial	A	ADM		51 537,00	3-2	CDD A
Auxiliaire de soins pal 2ème classe	C	MS		15 443,00	3-1	CDI A
Auxiliaire puéricultrice principale 2ème classe	C	MS		251 373,00	3-1	CDD A
Auxiliaire puéricultrice principale 2ème classe	C	MS		125 213,00	3-2	CDD A
Auxiliaire puéricultrice principale 2ème classe	C	MS		64 316,00	3-1	CDI A
Chirurgien dentiste	A	MS		105 044,00	3-2	CDD A
Chirurgien dentiste	A	MS		87 410,00	110	A
Collaborateurs de cabinet		OTR		43 564,00	3-2	CDD A
Conseiller socio éducatif	A	S		46 298,00	3-4	CDI A
Directeur	A	ADM		24 284,00	3-1	CDD A
Educateur de jeunes enfants	B	S		24 284,00	3-1	CDD A
Emploi d avenir	C	OTR		24 594,00	A Emploi avenir	A
Infirmier soins généraux classe supérieure	A	MS		41 825,00	3-2	CDD A
Ingénieur	A	TECH		53 671,00	3-1	CDI A
Intervenant remise à niveau		OTR		14 706,00	A Intervenant	A
Médecin généraliste	A	MS		114 238,00	3-3-2'	CDI A
Médecin généraliste	A	MS		77 403,00	3-2	CDD A

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - CA - 2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Médecin spécialiste	A	MS		129 937,00	3-1	CDI A
Médecin spécialiste	A	MS		101 177,00	3-2	CDD A
Orthodontiste	A	MS		26 681,00	3-1	CDI A
Professeur d'anglais	A	CULT		12 465,00	3-1	CDI A
Professeur enseignant artistique classe normale	A	CULT		45 051,00	3-1	CDI A
Professeur enseignant artistique hors classe	A	CULT		34 189,00	3-2	CDD A
Prothésiste dentaire	A	MS		32 348,00	3-1	CDI A
Psychiatre	A	MS		21 696,00	3-1	CDI A
Psychologue	A	MS		32 599,00	3-1	CDI A
Psychologue classe normale	A	MS		67 491,00	3-1	CDI A
Psychologue classe normale	A	MS		46 569,00	3-2	CDD A
Rédacteur principal 2ème classe	B	ADM		28 032,00	3-2	CDD A
Rédacteur territorial	B	ADM		194 796,00	3-2	CDD A
Surveillant restauration scolaire	C	OTR		784 028,00	A Surveillant de cantine	A
Technicien paramédical classe normale	A	MS		92 636,00	3-2	CDD A
Technicien principal 1ème classe	B	TECH		42 625,00	3-1	CDI B
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				6 423 528,00		

(1) CATEGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a¹ : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1^a : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-3-2^a : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3-3-3^a : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
3-3-4^a : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5^a : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1143 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Claudine CORDILLOT Elus de la majorité Jorge CARVALHO Laurence LOUDIERE Lucile YAPO	Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus (CIDEFF) Institut Européen des Politiques Publiques (IEPP) Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) DYNACOM BUSINESS Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) 01/07/2013 - Délégation de service public	SEMGEST	Société d'économie mixte de gestion	SA d'économie mixte à conseil d'administration	19 818,37
Détention d'une part du capital - Détention d'une part du capital	SADEV 94	Société d'aménagement et de développement des villes et département du Val de Marne	SA d'économie mixte à conseil d'administration	11 433,65
- Détention d'une part du capital	SEMGEST	Société d'économie mixte de gestion	SA d'économie mixte à conseil d'administration	19 818,37
- Détention d'une part du capital	SEMHACH	Société publique locale d'Energie	SA à conseil d'administration	107 859,75
Garantie ou cautionnement d'un emprunt - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASSO PREVENTION		Association	787 268,57
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Fondation des Amis de l'Atelier	Fondation des Amis de l'Atelier	Association déclarée, reconnue d'utilité publique	1 574 654,03
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	SA HLM Pierres et Lumières	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	962 847,28
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ETA1		Association	3 413 750,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	OPH VILLEJUIF	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial	24 506 565,41
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	BATIGERE	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	41 436 304,80
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	IDF HABITAT	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	11 808 829,47
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	OSICA	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	4 388 322,86
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LOGIREP	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	25 206 101,78
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	IMMOBILIERE 3F	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	17 780 782,84
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LOGIS TRANSPORT	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	10 778 171,28
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ERILIA	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	2 704 682,68
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	LOGISTART	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	16 046 126,71
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	SADEV 94	Société d'aménagement et de développement des villes et département du Val de Marne	SA d'économie mixte à conseil d'administration	3 120 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	EFIDIS	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	22 897 052,56
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	VALOPHIS	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Etablissement public local à caractère industriel ou commercial	25 243 372,83
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ANTIN RESIDENCES	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	5 675 579,09
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ADOMA	ADOMA	SA d'économie mixte à conseil d'administration	813 708,64
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	APSI		Association	1 898 282,75
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	DOMAXIS	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	10 443 974,22
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	TOIT ET JOIE	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	12 206 134,33
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	SNL PROLOGUES	SA à conseil d'administration	SA coopérative à conseil d'administration	98 466,67
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ICF LA SABLIERE	SA d'HLM	SA à conseil d'administration	1 367 909,71
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	DOMNIS	Entreprise sociale de l'habitat	SA à conseil d'administration	11 743 825,43
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	3F Résidences		SA à conseil d'administration	1 804 728,54
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme - Subventions	CCAS	Etablissement Public	Etablissement Public	1 117 746,00
- Subventions	USV GYM		Association	76 500,00
- Subventions	USV FOOTBALL		Association	126 000,00
- Subventions	OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE VILLEJUIF		Association	75 000,00

Autres				
--------	--	--	--	--

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Etablissement Public Territorial "Grand Orly Seine de Bièvre"		Fiscalité propre (CFE), complétée par les contributions budgétaires des communes (FCCT).	0,00
Métropole du Grand Paris "MGP"		Reversement de recettes par attribution de compensation et part CPS.	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal pou l'Informatique Municipale (SIIM94)		Participation communale	1 188 477,76
Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne		Participation communale	0,00
Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)		Participation versée en euros par habitant au prorata du nombre d'habitants de chaque commune	2 927,00
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France		participation communale directe	0,00
Syndicat mixte Paris Métropole		participation communale directe	5 293,00
Syndicat Interco Périphérie Paris pour l'Electricité Réseaux Communication (SIPPEREC)		participation communale directe	18 749,88
AUTOLIB METROPOLE		participation communale directe	60 928,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 420 260,21	29 875 814,19	29 294 201,42	3 250 244,60
RECETTES	62 420 260,21	26 642 534,23	191 049,00	35 586 676,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	97 442 788,79	91 058 336,45	0,00	6 384 452,34
RECETTES	97 442 788,79	102 421 850,75	0,00	-4 979 061,96

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : FLOBAIL / N°SIRET : 21940076900556				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	58 737,46	56 469,26	0,00	2 268,20
RECETTES	58 737,46	55 677,92	0,00	3 059,54

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 420 260,21	29 875 814,19	29 294 201,42	3 250 244,60
RECETTES	62 420 260,21	26 642 534,23	191 049,00	35 586 676,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	97 501 526,25	91 114 805,71	0,00	6 386 720,54
RECETTES	97 501 526,25	102 477 528,67	0,00	-4 976 002,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	159 921 786,46	120 990 619,90	29 294 201,42	9 636 965,14
TOTAL GENERAL DES RECETTES	159 921 786,46	129 120 062,90	191 049,00	30 610 674,56

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 420 260,21	29 875 814,19	29 294 201,42	3 250 244,60
RECETTES	62 420 260,21	26 642 534,23	191 049,00	35 586 676,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	97 501 526,25	91 114 805,71	0,00	6 386 720,54
RECETTES	97 501 526,25	102 477 528,67	0,00	-4 976 002,42

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	92 233 350,00	2,90	27,39	0,00	25 446 184,00	2,90
TFPB	77 358 274,00	2,40	24,84	0,00	19 230 547,00	2,50
TFPNB	140 127,00	-2,90	127,49	0,00	178 648,00	-2,90
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			44 855 379,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant :



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le ... 02 / 06 / 2019
Le Maire

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 085/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU sa délibération du 17 juin 2019 portant approbation du compte administratif 2018 du budget principal de la Ville,

CONSIDÉRANT le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture 2018 s'élevant à 11 363 514,30 euros,

CONSIDÉRANT le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2018, hors restes à réaliser s'élevant à 21 517 529,95 euros,

CONSIDÉRANT le solde déficitaire des restes à réaliser de 29 103 152,42 euros,

CONSIDÉRANT le besoin de financement d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, s'élevant à 7 585 622,47 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Affecte au compte 001 un résultat d'investissement excédentaire, hors restes à réaliser, de 21 517 529,95 euros.

Article 2 : Affecte au compte 1068 le montant de 7 585 622,47 euros, afin de couvrir le besoin de financement.

Article 3 : Affecte au compte 1068 l'intégralité du solde du résultat de fonctionnement s'élevant à 3 777 891,83 euros, afin de financer les investissements 2019.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France

Adoptée à 31 voix pour ; 4 voix contre ; 8 abstentions

Vu et annexé à ma délibération n° 085/2019
en date du 24 juin 2019

Le Maire de Villejuif



RESULTAT 2018

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Prévisions	97 442 788,79	97 442 788,79
Réalisations	91 058 336,45	102 421 850,75
<i>Excédent de clôture</i>		11 363 514,30

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Prévisions	62 420 260,21	62 420 260,21
Réalisations	29 875 814,19	51 393 344,14
<i>Excédent de clôture</i>		21 517 529,95
Restes à réaliser	29 294 201,42	191 049,00
<i>Solde des restes à réaliser</i>	29 103 152,42	
Besoin de financement	7 585 622,47	

Vu et annexé à ma délibération n°
en date du

Le Maire de Villejuif



AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Résultat de fonctionnement excédentaire de clôture :	11 363 514,30 €
Résultat d'investissement excédentaire de clôture, hors restes à réaliser :	21 517 529,95 €
Solde des restes à réaliser (RAR) :	29 103 152,42 €
Besoin de financement d'investissement, compte tenu des RAR :	7 585 622,47 €

Affectation :

Reprise au compte 001 du résultat d'investissement excédentaire de clôture 2018, hors restes à réaliser :	21 517 529,95 €
Affectation au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, soit :	7 585 622,47 €
Affectation au compte 1068 pour couvrir les investissements 2019, soit :	3 777 891,83 €



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 086/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : BUDGET ANNEXE FLOBAIL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-5,

VU le Budget primitif et le Budget Supplémentaire 2018,

VU le document sur pièces établi par Madame le Trésorier Principal de Cachan,

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2018 établi au regard des comptes mentionnés et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice et pendant la journée complémentaire,

VU le compte administratif de l'exercice 2018,

VU le compte de gestion,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de Madame le Trésorier Principal a bien été transmis avant le 1^{er} juin 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Déclare que le compte de gestion du budget annexe FLOBAIL dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 43 voix pour; 1 abstention

Vu et annexé à ma délibération n° 086/2019
en date du 24 juin 2019

Le Maire de Villejuif



094003

TRES. CACHAN

04002 VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

ORIGINE DU DOCUMENT : jean-philippe.notara

Exercice : 2018

Budget collectivité : 04002

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CACHAN

N° CODIQUE 094003

Date d'édition : 14/03/2019

IDENTIFIANT BUDGET 04002

N° de SIRET 21940076900556

VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VIL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Véronique ROUSSIERE
094003 TRES. CACHAN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2018 AU 14/03/2019

**GED**

N° CODIQUE 094003
TRES. CACHAN
Date d'édition : 14/03/2019

Population : 56336
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature
Exercice 2018

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures	41

SITUATION PATRIMONIALE

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	9,56
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-0,79
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	8,77
Créances	52,96	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs	11,23
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	32,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	52,96	Total dettes à court terme	44,19
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	44,19
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	52,96	TOTAL PASSIF	52,96

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER				

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	26 253,04		26 253,04	23 722,66
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	26 707,00		26 707,00	18 546,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	52 960,04		52 960,04	42 268,66

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	52 960,04		52 960,04	42 268,66

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collee de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	9 557,46	476,37
	Résultat de l'exercice	-791,34	9 081,09
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	8 766,12	9 557,46



GED

094003
TRES. CACHAN

E-2
Exercice 2018

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

04002 - VILLEJU'IF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 231,83	
	Dettes fiscales et sociales	1 816,21	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDI rattachées	31 145,88	32 711,20
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	44 193,92	32 711,20



095003
TRLS. CACHAN

1-2
Exercice 2018

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I - II - III - IV)	52 960,04	42 268,66

04002 - VILLEJUIF FLOBAH, - ANNEXE VILLE
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE
 En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	12,48	20,51
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	12,48	20,51
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	48,34	39,59
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	8,13	7,99
Charges courantes non financières	56,47	47,58
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	43,99	-27,07
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	43,99	-27,07
Produits exceptionnels	43,20	36,15
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	43,20	36,15
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-0,79	9,08

**GED**094003
TRES. CACHAN1-4
Exercice 2018**04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
COMPTE DE RESULTAT 2018**

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	12 477,01	20 510,12
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	12 477,01	20 510,12
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	48 341,09	39 585,23
Impôts et taxes	8 128,17	7 990,00
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		



094003
TRES CACHAN

1-4
Exercice 2018

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
COMpte DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		0,54
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	56 469,26	47 575,77
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-43 992,25	-27 065,65
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de factif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		



094003
TRES. CACHAN

GED

I-4
Exercice 2018

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
COMpte DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-43 992,25	-27 065,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	43 200,00	36 146,74
Prod exception gestion : Autres opér	0,91	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr opte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	43 200,91	36 146,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

094003
TRES. CACHAN



GED

I-4
Exercice 2018

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

COMPTE DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	43 200,91	36 146,74
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	55 677,92	56 656,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	56 469,26	47 575,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	-791,34	9 081,09

ANNEXE



04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2018

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



04002 - VILL. EUJIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2018

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		58 737,46	58 737,46
Titres de recettes émis (b)		55 677,92	55 677,92
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		55 677,92	55 677,92
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		58 737,46	58 737,46
Mandats émis (f)		56 469,26	56 469,26
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		56 469,26	56 469,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		791,34	791,34

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXEVILLE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement:					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services a					
caractère administratif					
VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VII					
Investissement					
Fonctionnement	9 557,46		-791,34		8 766,12
Sous-Total	9 557,46		-791,34		8 766,12
TOTAL II	9 557,46		-791,34		8 766,12
III - Budgets des services a					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III	9 557,46		-791,34		8 766,12

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2



04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4



04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2



04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4



094003
TRES. CACHAN

Etat A3 / II-3 **GED**
Exercice 2018
Page gauche 26

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	49 175,00	9 552,46	58 727,46
65	Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	10,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 180,00	9 557,46	58 737,46
TOTAL GENERAL		49 180,00	9 557,46	58 737,46



04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	58 727,46	56 469,26		56 469,26	2 258,20
65	10,00				10,00
TOTAL	58 737,46	56 469,26		56 469,26	2 268,20
TOTAL GENERAL	58 737,46	56 469,26		56 469,26	2 268,20



094003

TRES. CACHAN

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
75	Autres produits de gestion courante	5 980,00		5 980,00
77	Produits exceptionnels	43 200,00		43 200,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 180,00		49 180,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		9 557,46	9 557,46
TOTAL GENERAL		49 180,00	9 557,46	58 737,46



04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
75	5 980,00	12 477,01		12 477,01	-6 497,01
77	43 200,00	43 200,91		43 200,91	-0,91
TOTAL	49 180,00	55 677,92		55 677,92	-6 497,92
002	9 557,46				9 557,46
TOTAL GENERAL	58 737,46	55 677,92		55 677,92	3 059,54



094003
TRES. CACHAN

04002 VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2



094003
TRES. CACHAN

04002 VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2

094003
TRES. CACHAN



Etat A7 / II-4 **GED**
Exercice 2018

04002 VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6125	Services extérieurs - redevances de créd	39 403,88		39 403,88
6132	Services extérieurs - locations immobili	8 937,21		8 937,21
63512	Impôts directs - taxes foncières	8 128,17		8 128,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	56 469,26		56 469,26
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	56 469,26		56 469,26
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	56 469,26		56 469,26

094003
TRES. CACHAN



Etat A8 / II-4 GED
Exercice 2018

04002 VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
752	Autres produits de gestion courante - re	12 477,01		12 477,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	12 477,01		12 477,01
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	0,91		0,91
774	Produits exceptionnels - subventions exc	43 200,00		43 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	43 200,91		43 200,91
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55 677,92		55 677,92
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	55 677,92		55 677,92

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		476,37		9 081,09				9 557,46		9 557,46
	Sous Total compte 11		476,37		9 081,09				9 557,46		9 557,46
12	Résultat exercice excéd déficit			9 081,09				9 081,09		9 081,09	0,00
	Sous Total compte 12			9 081,09				9 081,09		9 081,09	0,00
	Total classe 1		9 557,46	9 081,09	9 081,09			9 081,09	18 638,55		9 557,46
4011	Fournisseurs			44 393,91				44 393,91		44 393,91	0,00
	Sous Total compte 401			44 393,91				44 393,91		44 393,91	0,00
408	Fournis factures non parvenues				11 231,83				11 231,83		11 231,83
	Sous Total compte 40			44 393,91	55 625,74			44 393,91	55 625,74		11 231,83
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	23 722,66		14 972,41	18 766,09			38 695,07		18 766,09	19 928,98
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			6 324,06				6 324,06			6 324,06
	Sous Total compte 414	23 722,66		21 296,47	18 766,09			45 019,13		18 766,09	26 253,04
	Sous Total compte 41	23 722,66		21 296,47	18 766,09			45 019,13		18 766,09	26 253,04

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44566	TVA déduct sur autres biens et services			8 899,00	8 899,00			8 899,00	8 899,00		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	18 546,00		89 619,00	81 458,00			108 165,00	81 458,00	26 707,00	
	Sous Total compte 4456	18 546,00		98 518,00	90 357,00			117 064,00	90 357,00	26 707,00	
44571	Etat - TVA collectée			738,36	2 495,40			738,36	2 495,40		1 757,04
	Sous Total compte 4457			738,36	2 495,40			738,36	2 495,40		1 757,04
	Sous Total compte 445	18 546,00		99 256,36	92 852,40			117 802,36	92 852,40	24 949,96	
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			9 682,80	9 682,80			9 682,80	9 682,80		0,00
4486	Autres charges à payer				59,17				59,17		59,17
	Sous Total compte 448				59,17				59,17		59,17
	Sous Total compte 44	18 546,00		108 939,16	102 594,37			127 485,16	102 594,37	24 890,79	
451002	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		32 711,20	55 642,03	54 076,71			55 642,03	86 787,91		31 145,88
	Sous Total compte 451		32 711,20	55 642,03	54 076,71			55 642,03	86 787,91		31 145,88
	Sous Total compte 45		32 711,20	55 642,03	54 076,71			55 642,03	86 787,91		31 145,88

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable			43 200,00	43 200,00			43 200,00	43 200,00		0,00
	Sous Total compte 4672			43 200,00	43 200,00			43 200,00	43 200,00		0,00
	Sous Total compte 467			43 200,00	43 200,00			43 200,00	43 200,00		0,00
	Sous Total compte 46			43 200,00	43 200,00			43 200,00	43 200,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,91	0,91			0,91	0,91		0,00
	Sous Total compte 478			0,91	0,91			0,91	0,91		0,00
	Sous Total compte 47			0,91	0,91			0,91	0,91		0,00
	Total classe 4	42 268,66	32 711,20	273 472,48	274 263,82			315 741,14	306 975,02	52 960,04	44 193,92
6125	Redevances de crédit - bail immobilier					39 403,88		39 403,88		39 403,88	
	Sous Total compte 612					39 403,88		39 403,88		39 403,88	
6132	Locations immobilières					8 937,21		8 937,21		8 937,21	
	Sous Total compte 613					8 937,21		8 937,21		8 937,21	
	Sous Total compte 61					48 341,09		48 341,09		48 341,09	

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Impôts directs - taxes foncières					8 128,17		8 128,17		8 128,17	
	Sous Total compte 6351					8 128,17		8 128,17		8 128,17	
	Sous Total compte 635					8 128,17		8 128,17		8 128,17	
	Sous Total compte 63					8 128,17		8 128,17		8 128,17	
	Total classe 6					56 469,26		56 469,26		56 469,26	
752	Revenus des immeubles						12 477,01		12 477,01		12 477,01
	Sous Total compte 75						12 477,01		12 477,01		12 477,01
7718	Autres prod except sur opé gestion						0,91		0,91		0,91
	Sous Total compte 771						0,91		0,91		0,91
774	subv exceptionnelles						43 200,00		43 200,00		43 200,00
	Sous Total compte 77						43 200,91		43 200,91		43 200,91
	Total classe 7						55 677,92		55 677,92		55 677,92
	Total général	42 268,66	42 268,66	282 553,57	283 344,91	56 469,26	55 677,92	381 291,49	381 291,49	109 429,30	109 429,30

04002 - VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VII
BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2018

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE pendant l'année 2018 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

094003

TRES. CACHAN

04002 VILLEJUIF FLOBAIL - ANNEXE VILLE

Nombre de pages : 38

FIN DE DOCUMENT



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 088/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE LA REGIE FACTURATION A LA DIRECTION DES ACCUEILS ET FORMALITES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution du service quotient et inscriptions de la direction des accueils et formalités, sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer le poste suivant :

- 1 poste de chargé de la régie et facturation (Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux).

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 18 voix contre ; 2 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 089/2019

SEANCE DU 24 JUN 2019

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA CELLULE FINANCIERE PERI ET EXTRA SCOLAIRE A LA DIRECTION DES ACCUEILS ET FORMALITES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution du service quotient et inscriptions sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer le poste suivant :

- 1 poste de responsable de la cellule financière péri et extra-scolaire (cadre d'emplois des attachés).



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019

Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LÉCAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LÉCAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LÉCAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 090/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : CREATIONS DE POSTES A LA DIRECTION DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT METROPOLITAIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le budget communal.

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction des territoires et du développement métropolitain, sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer les postes suivants :

- 1 poste de responsable de service habitat-logement (cadre d'emplois des attachés territoriaux).
- 1 poste de responsable adjoint Habitat (cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 18 voix contre ; 2 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 091/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTES À LA DIRECTION DES ACTIONS SOCIALES ET À LA DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction des territoires et du développement métropolitain sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

CONSIDERANT que le poste de technicien bâtiments n'est plus nécessaire à la direction du patrimoine bâti compte tenu de la nouvelle réorganisation du pôle territoire et cadre de vie et qu'il convient dans un souci de maîtrise de notre masse salariale d'optimiser nos ressources en fonction du besoin pour les services et les usagers.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de responsable logement (cadre d'emplois des attachés territoriaux).
- 1 poste de technicien des bâtiments (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux)


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N°092 /2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : CREATION DE POSTE D'ASSISTANTE DE DIRECTION A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

VU la consultation du Comité technique.

CONSIDERANT que l'évolution de la direction des Ressources Humaines, sans avoir d'incidences sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer le poste suivant :

- 1 poste d'assistante de Direction (Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou d'attaché territorial).

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs ou attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 18 voix contre ; 2 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conscillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 093/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT PAIE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction des Ressources Humaines sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer le poste suivant :

- 1 poste de responsable adjoint paie (cadre d'emplois des attachés territoriaux).



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 094/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

**OBJET : CREATION DE POSTE DE CHARGE DE MISSION TLPE ET
ENSEIGNES A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE
TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution du Pôle territoire et cadre de vie sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer le poste suivant :

1 poste de chargé de mission TLPE et enseignes (Cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 095/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

**OBJET : SUPPRESSION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION TLPE
A LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PROPETE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution du Pôle territoire et cadre de vie sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer le poste suivant :

- 1 poste chargé de mission TLPE (cadre d'emplois des techniciens territoriaux).

 **Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 096/2019

SEANCE DU 24 JUN 2019

OBJET : CREATION DE POSTE A LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET LA PARENTALITE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction de la petite enfance et de la parentalité, sans avoir d'incidences sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer le poste suivant :

- 1 poste de chargé de développement durable (Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ou attachés territoriaux)

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs ou attachés territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 16 voix contre ; 4 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 097/2019

SEANCE DU 24 JUNI 2019

OBJET : CREATIONS DE POSTES DE LA DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction accueil et formalités sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer les postes suivants :

- 3 postes d'agent d'accueil polyvalent (Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ou du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux)

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques et adjoints administratifs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 098/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTES DE LA DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction accueil et formalités sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer les postes suivants :

- 3 postes d'agent de gardiennage et de sécurité (cadres d'emplois des adjoints techniques et des adjoints administratifs territoriaux)
- 1 poste de responsable du service accueil central loge Mairie (cadres d'emplois des rédacteurs et attachés territoriaux).



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 19 voix contre ; 1 abstention



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019

Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LCAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LCAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LCAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 099/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : CREATION DE POSTES A LA DIRECTION DE LA SECURITE, PREVENTION, MEDIATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU le budget communal,

VU la consultation du Comité technique,

CONSIDERANT que l'évolution de la direction de la sécurité, prévention médiation, sans avoir d'incidences sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer les postes suivants :

- 3 postes d'opérateurs-vidéos (Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, ou du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, ou des agents de police municipale)

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques ou adjoints administratifs territoriaux ou des agents de police municipale à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

 Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 20 voix contre



République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL ¹	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au 4 a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 100/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) ENTRE L'EPT GOSB, LA VILLE DE VILLEJUIF, L'OPH DE VILLEJUIF ET CDC HABITAT

VU le code de commerce, et notamment son livre III,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN,

VU la délibération 89/2017 du 18 septembre 2017 portant changement de rattachement pour l'office public IILM de Villejuif à l'EPT conformément aux dispositions de la loi NOTRe,

CONSIDÉRANT l'obligation faite par les dispositions de la Loi ELAN aux offices municipaux de se regrouper dans des entités de plus de 12 000 logements,

CONSIDÉRANT le fait que l'OPH de Villejuif compte 3 183 logements, et qu'il est donc soumis à cette obligation,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la ville de Villejuif de participer avec l'EPT GOSB aux destinées de son principal bailleur social,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'OPH de Villejuif d'intégrer un organisme de type société d'économie mixte à vocation notamment d'habitat avec la Caisse des Dépôts et Consignation Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le principe de la création d'une société d'économie mixte à vocation notamment d'habitat par l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, regroupant l'EPT GOSB, la ville de Villejuif, l'OPH de Villejuif et CDC Habitat et sollicite l'EPT GOSB pour qu'il délibère en ce sens,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à mener pour le compte de la ville toutes les actions visant à la mise en œuvre de cette décision.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 23 voix pour ; 19 voix contre ; 1 abstention



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LCAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LCAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LCAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019

le Maire



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 101/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUÉES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF (HORS MOUVEMENT SPORTIF)

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-4

VU le budget communal alloué pour l'accompagnement du mouvement associatif, de 40 000 € pour les subventions de fonctionnement et les subventions d'aide au projet,

VU le budget communal alloué au titre de la politique de la ville pour subventionner des projets associatifs dans les quartiers prioritaires, de 20 000 euros,

VU le budget communal alloué pour l'aide aux projets culturels de la direction de l'action culturelle, de 12 000 €,

CONSIDÉRANT l'avis consultatif de la commission paritaire du 16 avril 2019 sur les demandes de subventions du mouvement associatif, hors mouvement sportif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Adopte la répartition et le versement des subventions allouées au mouvement associatif comme suit :

Subventions d'aides aux projets / actions

Nom de l'association	Description du projet	Subvention proposée en 2019
Amis de la Librairie Points Communs	Organisation du "Salon du livre jeunesse à Villejuif" qui aura lieu le 18 mai 2019.	1 000 €
ASMAVI	"ASMAVI fête ses 10 ans" Organisation d'une journée festive pour l'occasion dans le parc Pablo Neruda.	2 100 €

Nom de l'association	Description du projet	Subvention proposée en 2019
Doigts créatifs	Ateliers de fabrication d'accessoires d'objets de décoration à la MPT Gérard Philipe.	200 €
FCPE Louis Pasteur	"Au cœur de Pasteur" L'association souhaite organiser une fête du quartier Pasteur avec les 2 écoles et le collège Pasteur.	1 000 €
Fleur d'Orchidée	Organisation d'un tournoi international de Mah Jong (jeu de société d'origine chinoise) le 6 et 7 juillet 2019 à la MPT Gérard Philipe. Ce tournoi sera cette année ouvert à tous les villejuifois.	350 €
GAS Groupe Accueil Solidarité	"Économie circulaire et Solidaire" Aider au premier ameublement par la collecte, le réemploi, la réparation et la réutilisation de biens mobiliers donnés par des particuliers et collectés par l'association.	1 000 €
Herbes Folles	"Jardin cultivé square de la Charmoie " et "jardin mellifère au cimetière des pommiers" Mise en œuvre de deux espaces dédiés à la nature en ville et la biodiversité.	400 €
IGEM IONIS	"Cinergy" Le projet vise à produire de l'électricité à partir de mégots de cigarettes en faisant appel à la biologie de synthèse porté par des étudiants, notamment de Sup'biotech et Epita.	2 000 €
Justice et ville	Procès fictif - Reconstitution de procès correctionnel ateliers dans les collèges de Villejuif.	1 500 €
Ligue Contre le Cancer Comité du Val de Marne	Actions de dépistage, prévention à Villejuif (mois sans tabac, mars bleu et octobre rose en lien avec la direction de la santé. Participer à Mars bleu, octobre rose et la prévention solaire (l'été à Villejuif).	1 000 €
MRAP Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples	"70 ans du MRAP" Organisation d'une projection/débat dans le cadre des 70 ans du MRAP et faire découvrir la cité de l'immigration auprès des collégiens villejuifois.	400 €
ULAC Union Locale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Villejuif	"Travail de mémoire et transmissions à toutes les générations" L'association souhaite développer la conscience de la population et des scolaires sur l'importance des commémorations, débattre avec la population sur les causes et les conséquences des guerres.	700 €
Village des Sorrières	"Fête des enfants" L'association souhaite organiser un après-midi festif le 15 juin 2019 dans le square des Guipons avec des animations destinées aux jeunes enfants et leurs parents pour créer un moment convivial.	300 €
VMEH Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	L'association œuvre pour faire reculer la solitude dans les hôpitaux en visitant les malades, personnes âgées, handicapés dans les hôpitaux, maisons de retraite, EHPAD et clinique du Val de Marne.	550 €
TOTAL		12 500 €

Subventions d'aides aux projets Politique de la ville

Nom de l'association	Description du projet	Subvention proposée en 2019
We' arts	"Danse ensemble" organisation d'un grand évènement dans le parc du 8 mai avec les associations de danses de la ville	2 000 €
TOTAL		2 000 €

Subventions d'aide aux projets culturels de la direction de l'action culturelle

Nom de l'association	Description du projet	Subvention proposée en 2019
Ensemble vocal Villejuif	L'association organise un concert dans l'église St Cyr Ste Julitte le 29 juin 2019.	1 000 €
Villejuif Vive 89	"La révolution Française à voir et à entendre" Organisation de 3 conférences et une exposition " La révolution française à travers les timbres-postes.	800 €
TOTAL		1 800 €

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 102/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DE VÉHICULES ET D'ENGINS

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique notamment les articles R2113-1 ; R2124-2 ; R2131-16.2°alinéa et R2131-17 à 20 ; R2161-2 et R2161-3-2°alinéa puis R2161-5 ; R2162-2 et R2162-4.3°alinéa puis R2162-13 à 14,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer, d'étendre et de renforcer le parc de véhicules pour le compte de la ville de Villejuif,

CONSIDÉRANT la nécessité. pour ce faire, de procéder au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouverte sous forme d'accords-cadres mono attributaires de fournitures et services à bons de commande mono attributaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la conclusion de deux accords-cadres à bons de commande mono attributaires lot 1 pour la location longue durée de véhicules et engins et le lot 2 pour l'entretien et maintenance.

Article 2 : Dit que la période d'exécution est d'une année renouvelable trois fois sans excéder quatre années consécutives.

Article 3 : Dit que le montant maximum annuel est de 250 000 € HT pour le lot 1 et 150 000 € HT pour le lot 2 ainsi les montants maximum sur quatre ans sont respectivement de 1 000 000 € HT pour le lot 1 et 600 000 € HT pour le lot 2.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres n°011 du budget communal prévu à cet effet.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires au marché et tous les actes afférents.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour; 16 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019


Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCÉLLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LÉCAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCÉLLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LÉCAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LÉCAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 103/2019

SEANCE DU 24 JUN 2019

OBJET : REMPLACEMENT DU MODULAIRE DU TERRAIN DE PETANQUE PAUL DUBUISSON : PERMIS DE DÉMOLIR ET DE CONSTRUIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que la ville de Villejuif est propriétaire du site d'implantation situé à Villejuif, 35-41 rue Youri Gagarine, cadastré section AS numéro 213, sur lequel se trouve le modulaire du terrain de pétanque Paul Dubuisson,

CONSIDÉRANT la vétusté du modulaire du terrain de pétanque Paul Dubuisson, la Ville souhaite démolir le module existant et en construire un nouveau,

CONSIDÉRANT qu'il convient pour ce faire d'autoriser Monsieur le Maire a déposé un permis de démolir et un permis de construire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt du permis de démolir et de construire relatif aux travaux de remplacement du module au 35-41 rue Youri Gagarine, sur la parcelle cadastrée section AS numéro 213 pour environ 50 m².

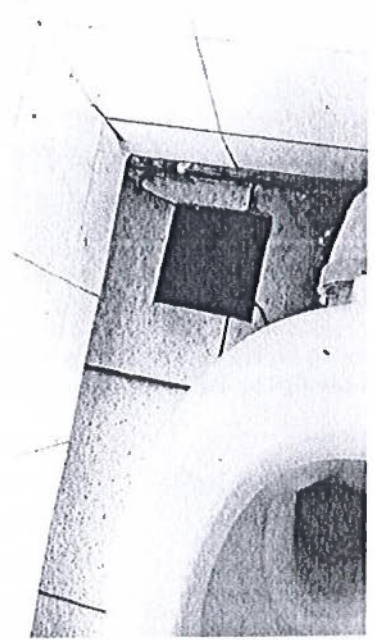
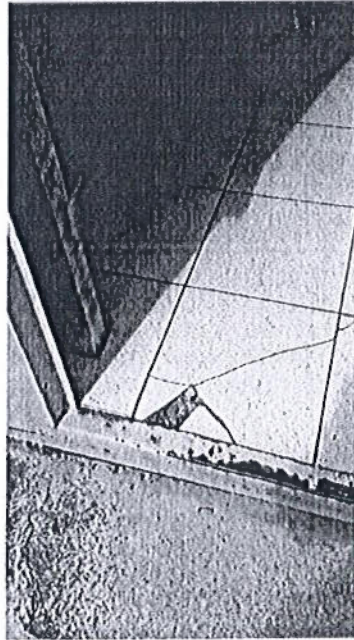
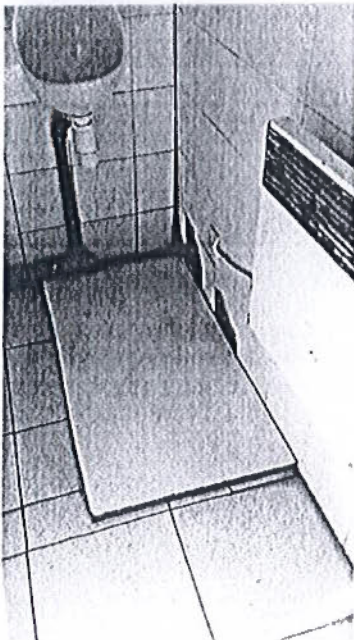
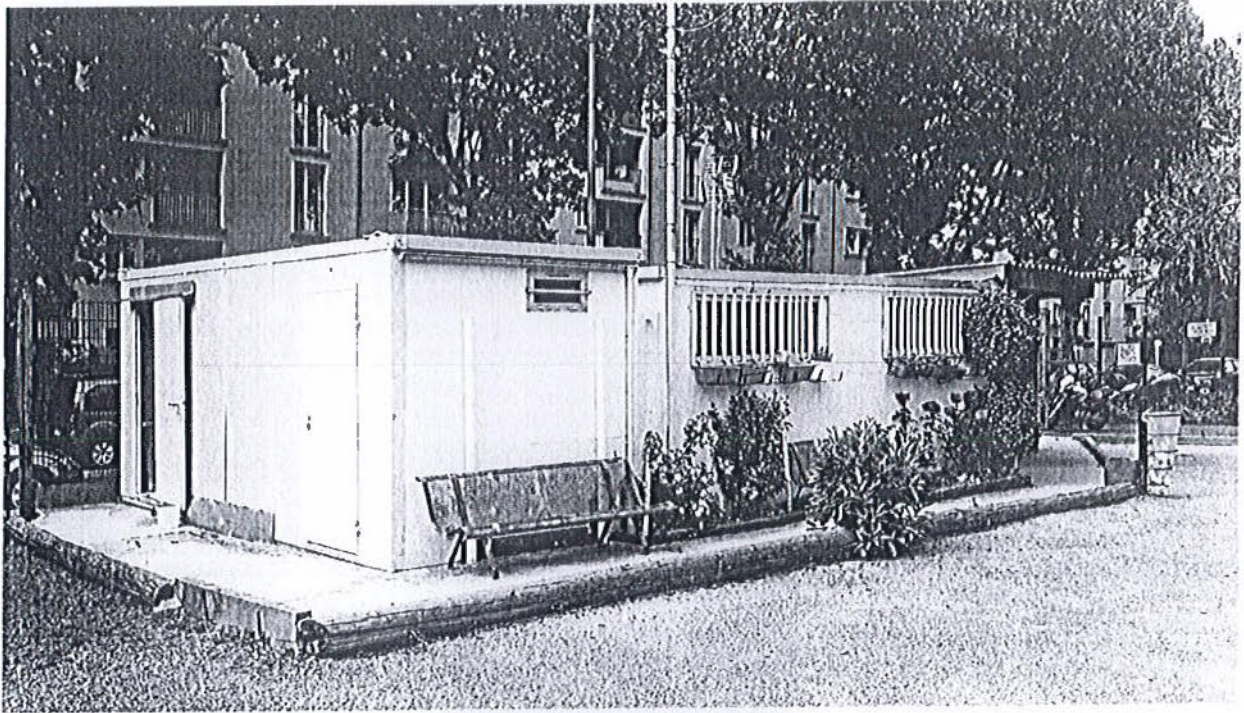


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité

Annexe au rapport
Du Conseil Municipal du 24 juin 2019
Remplacement du modulaire du terrain de pétanque Paul DUBUISSON

Modules existants :

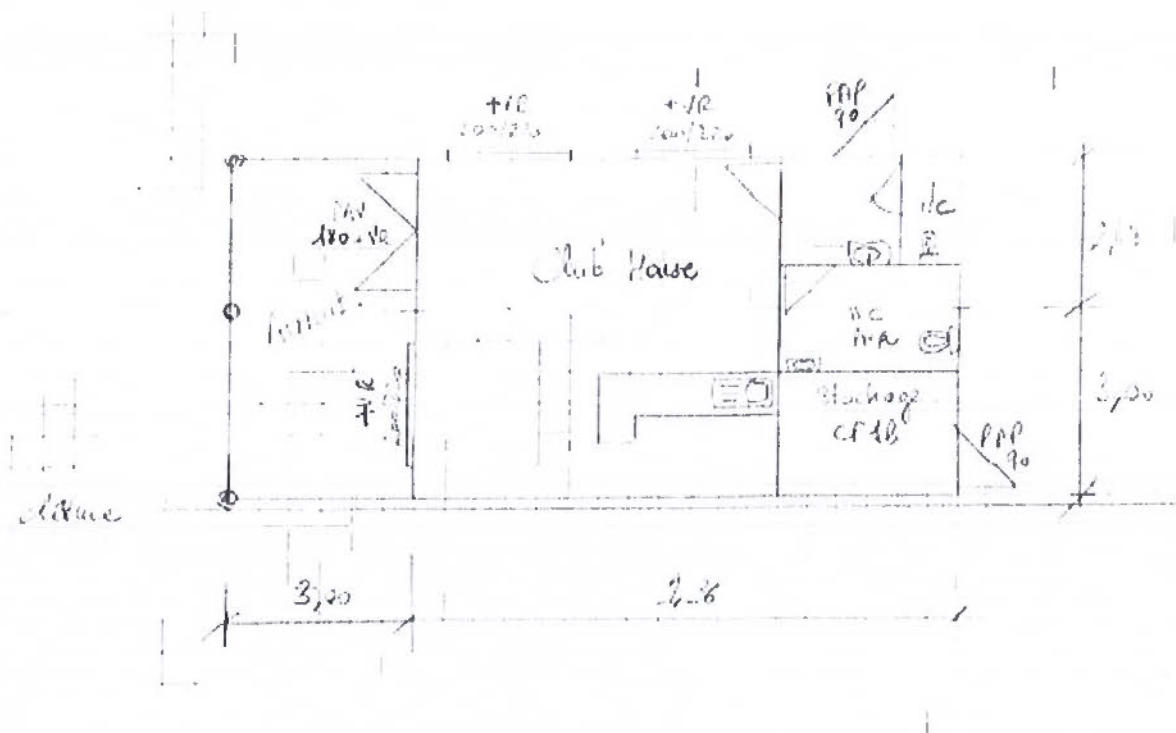


Vu et annexé à ma délibération n° 103/2019
en date du 24 juin 2019

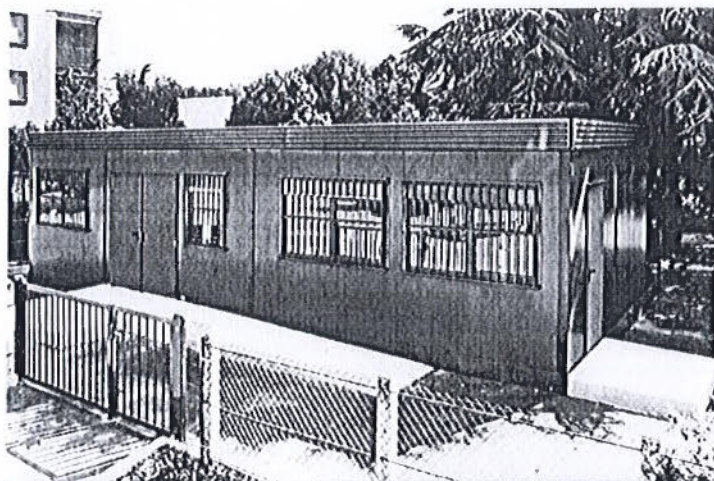
Le Maire de Villejuif



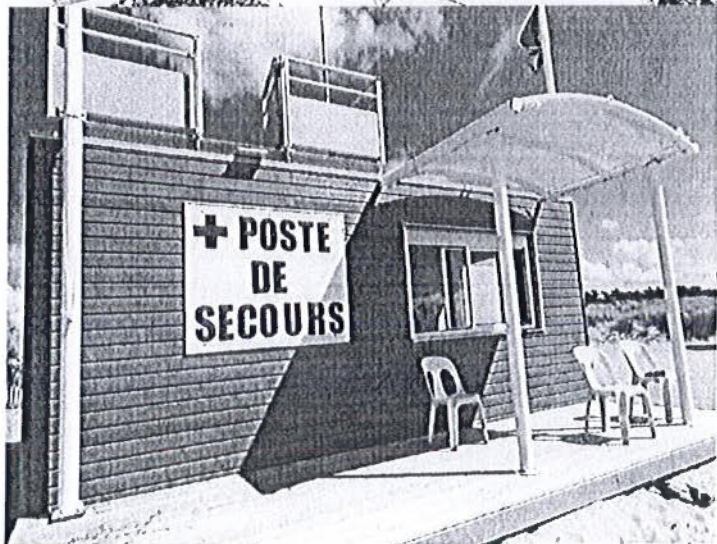
Projet du nouveau module :



Exemples de revêtement de façades du nouveau module :



Sans bardage



Bois

Vu et annexé à ma délibération n° 103/2010
en date du 24 juin 2010

Maire de Villejuif





République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 104/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : ADHESION À LA CHARTE « TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'adhésion au programme «*opération zéro phyto* » du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre,

VU la Charte d'engagement : Villes et Territoires «*sans perturbateurs endocriniens* » annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort de préservation de la biodiversité ainsi que de réduction de l'usage des produits phyto sanitaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve les termes de la charte d'engagement : Villes et Territoires «*sans perturbateurs endocriniens* » annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Autorise la signature de cette charte par Monsieur le Maire et de tous les actes et pièces afférents.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



Charte d'engagement : Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

..... s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

- 1/ Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions
- 2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
- 3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- 4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics
- 5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02.06.2019



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 105/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : AVIS CONCERNANT LE PROJET DE ZONE DE CIRCULATION RESTREINTE SUR LA COMMUNE DE CACHAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2213-4-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/11 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine (*engagement et rôle de la Métropole du Grand Paris pour un déploiement à compter de juillet 2019*),

VU le courrier de la Maire de CACHAN du 26 avril 2019 portant consultation sur le projet de ZCR sur la commune de CACHAN,

VU le projet d'arrêté de la commune de CACHAN instaurant une Zone à Circulation Restreinte (ZCR),

VU l'étude prospective jointe au courrier de la Maire de CACHAN,

CONSIDERANT les enjeux environnementaux et de santé publique associés à la qualité de l'air,

CONSIDERANT lorsqu'un Maire souhaite mettre en place une ZCR, il est tenu de consulter les conseils municipaux des communes limitrophes pour avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Émet un avis favorable concernant le projet d'arrêté de la commune de CACHAN instaurant la mise en place de la Zone à Circulation Restreinte.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 41 voix pour ; 1 abstention



VILLE DE
CACHAN

DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES



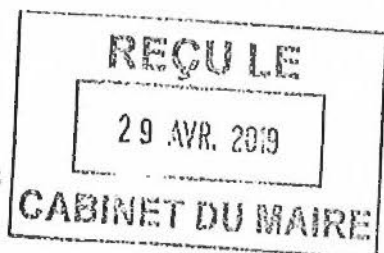
201904-R09274

29/04/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cachan, le

26 AVR 2019



Monsieur Franck LE BOHELLEC
Maire de Villejuif
Conseiller Régional

1, esplanade Pierre-Yves Cosnier
94800 VILLEJUIF

Vu et annexé à ma délibération n° 105/2019
en date du 24 Juin 2019

Le Maire de Villejuif



Réf : DDS/TS/238164

Affaire suivie par : David DE SOUSA

Ligne directe : 01 49 69 61 73

LRAR N°1A 152 759 1440 2

Objet : Consultation sur le projet de ZFE sur la commune de Cachan

Monsieur le Maire, Cher collègue,

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Pour y répondre, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté le 12 novembre dernier le projet de mise en place d'une Zone à Circulation Restreinte (ZCR) ou Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine qui interdira, à compter du 1^{er} juillet 2019 et de manière progressive, la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86. Il s'agit de l'action phare du Plan Climat Air Energie Métropolitain, mais également du Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France et de la feuille de route pour l'amélioration de la qualité de l'air.

La commune de Cachan prévoit de mettre en place ces dispositions, au 1^{er} septembre 2019, avec l'instauration de mesures d'interdiction la circulation aux véhicules Crit'Air 5 et non classés, quelle que soit leur motorisation (diesel ou essence).

En accord avec le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte, je soumetts à la consultation le présent dossier constitué comme suit :

- Le projet d'arrêté ;
- L'évaluation prospective des bénéfices apportés par la ZCR ;
- L'évaluation de la quantité de véhicules concernés par les restrictions ;
- Le résumé non technique de l'étude justifiant la création d'une ZCR.

En qualité de commune limitrophe, la mise en place de la zone à circulation restreinte, conformément à l'article L2213-4-1 du code général des collectivités territoriales, est soumise à l'avis de votre conseil municipal, lequel devra être rendu dans un délai de deux mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Cher collègue, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



La Maire

Samuel BESNARD

Pour la Maire, l'Adjoint(e) délégué(e)

Hélène de Comarmond

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES



VILLE DE
CACHAN
DEPARTEMENT DU
VAL-DE MARNE
ARRONDISSEMENT DE
L'HAY-LES-ROSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE
des
Arrêtés de la Maire

OBJET : Création d'une zone à circulation restreinte/zone de faible émission (ZFE)

LA MAIRE DE CACHAN,

Vu la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-4-1, L2521-1 et R2213-1-0-1, L. 2212-2 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles L318-1, R311-1, R318-2, R411-8, R411-19-1 et R433-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L 224-8 ;

Vu le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air transposant la directive 2008/50/CE ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte ;

Vu l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route ;

**Vu et annexé à ma délibération n° 265/2019
en date du 24 juin 2019**

Le Maire de Villejuif



Vu l'arrêté du 13 juillet 2015 relatif à l'expérimentation d'une signalisation d'une zone à circulation restreinte dans la commune de Paris pour certaines catégories de véhicules ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral IDF-2018-01-31-007 du 31 janvier 2018 relatif à l'approbation et à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Île-de-France pour la période 2018-2025;

Vu le rapport d'AIRPARIF relatif à la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris en 2017 ;

Vu l'étude d'AIRPARIF remise en décembre 2018 justifiant la création d'une zone à circulation restreinte établie conformément aux dispositions des articles L2214-3-1 et R. 2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/11 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine (engagement et rôle de la Métropole du Grand Paris pour un déploiement à compter de juillet 2019) ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/12 sur l'adoption du plan climat air énergie métropolitain ;

Vu la convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine ;

Vu l'accord du Préfet du Val-de-Marne pour les routes nationales traversant le territoire cachanais ;

Vu l'accord du Préfet des Hauts de Seine pour les routes nationales traversant le territoire cachanais

Vu l'accord de Monsieur Christian FAVIER Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ;

Vu les avis recueillis dans le cadre de la consultation s'étant déroulée du XXXX au XXXX conformément aux dispositions des articles L2214-3-1 et R. 2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis recueillis dans le cadre de la mise à disposition du projet au public prévue au III de l'article L2213-4-1 du code général des collectivités territoriales qui s'est déroulée du XXXX au XXXX ;

Considérant le caractère cancérigène certain de la pollution atmosphérique établi par le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé dans son rapport du 17 octobre 2013 ;

Considérant les conclusions du rapport « Données relatives aux aspects sanitaires de la pollution atmosphérique » remis par l'OMS à la Commission européenne en juillet 2013 dans le cadre de la révision de la directive 2008/50/CE sur le lien entre l'exposition au dioxyde d'azote et des effets néfastes sur la santé à court terme ;

Considérant que la Commission européenne a adressé des mises en demeure à la France les 23 novembre 2009 et 21 février 2013 pour dépassement des seuils maximaux de concentration de particules fixés par la directive 2008/50/CE;

Considérant l'arrêt rendu ClientEarth n°C-404/13 par la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 novembre 2014 jugeant que le respect des valeurs limites de dioxyde d'azote dans l'atmosphère constitue une obligation de résultat pour les Etats membres ;

Considérant que la Commission européenne a saisi la Cour de Justice de l'Union européenne d'un recours contre la France le 17 mai 2018, pour dépassement des valeurs limites de NO₂ dans douze zones dont Paris ;

Considérant que les concentrations mesurées en dioxyde d'azote et en particules PM₁₀ et PM_{2.5} dépassent de façon répétée dans la Métropole du Grand Paris les seuils réglementaires fixés par la directive 2008/50/CE et atteignent, pour le dioxyde d'azote, jusqu'au double du seuil réglementaire d'après les relevés d'AIRPARIF ;

Considérant la part significative du trafic routier régulièrement constatée par AIRPARIF dans les émissions de polluants en région Ile-de-France, notamment le dioxyde d'azote et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) ;

Considérant que la directive 2008/50/CE susvisée indique que des mesures destinées à limiter les émissions dues aux transports grâce à la planification et à la gestion du trafic peuvent être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés ;

Considérant que le plan de protection de l'atmosphère pour l'Île-de-France cite la création de zones à circulation restreinte comme l'action ayant l'impact le plus important avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air ;

Considérant que tant au regard du maillage des voies et de la densité de circulation existante dans la Métropole du Grand Paris, qu'au regard de l'objectif poursuivi d'amélioration significative de la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris, il apparaît souhaitable de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants ;

Considérant la nécessité d'adopter une mise en place graduée sur des plages horaires limitées de mesures de restrictions de circulation afin de permettre une transition progressive du parc de véhicules circulant dans la Métropole du Grand Paris vers des catégories moins polluantes ;

Considérant que cette mise en œuvre progressive a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain le 12 novembre 2018, avec une première étape au 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant que l'étude d'impact publiée par AIRPARIF prévoit que la création de la zone à faibles émissions métropolitaine sur le périmètre de l'intra A86 interdisant les véhicules non classés et « Crit'Air » 5 entraîne une baisse d'émission de l'ensemble des polluants atmosphériques et une diminution des émissions de gaz à effet de serre à court terme ;

Considérant que les investissements nécessaires à la transformation ou au renouvellement de certains véhicules aux fonctionnalités spécifiques seraient excessifs par rapport aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air poursuivis ;

Considérant que les investissements nécessaires pour la mise aux normes de certains types de véhicules nécessitent un délai pour la prise en compte des nouvelles mesures par les professionnels ;

ARRÊTE,

ARTICLE 1

Une zone à circulation restreinte est créée à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 3 ans sur l'ensemble des voies de la commune de Cachan.

La circulation y est interdite pour les véhicules appartenant aux catégories « non classés » et 5, conformément à la classification établie par l'arrêté du 21 juin 2016 susvisé :

- Deux roues, tricycles et quadricycles à moteur, du lundi au vendredi de 8h à 20h, exceptés les jours fériés ;
- Voitures, du lundi au vendredi de 8h à 20h, exceptés les jours fériés ;
- Véhicules utilitaires légers, du lundi au vendredi de 8h à 20h, exceptés les jours fériés ;
- Poids lourds, autobus et autocars, tous les jours de 8h à 20h.

ARTICLE 2

La mesure instaurée à l'article 1^{er} ne s'applique pas :

- Aux véhicules d'intérêt général prioritaire tels que définis au 6.5 de l'article R. 311-1 susvisé ;
- Aux véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage tels que définis au 6.6 de l'article R. 311-1 susvisé ;
- Aux véhicules du ministère de la défense ;
- Aux véhicules portant une carte de stationnement pour personnes handicapées ou une carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement » prévues par les articles L.241-3 ou L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Aux véhicules de transport en commun de personnes définis par l'article R2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3

La mesure instaurée à l'article 1^{er} ne s'applique pas :

- Aux véhicules affectés aux associations agréées de sécurité civile, dans le cadre de leurs missions, munis d'un document fourni par l'association prouvant leur qualité ;
- Aux véhicules des professionnels effectuant des opérations de déménagement munis d'une autorisation délivrée par l'autorité compétente ;
- Aux véhicules d'approvisionnement des marchés, munis d'une habilitation délivrée par la Mairie de Cachan, pour l'approvisionnement de ceux-ci ;
- Aux véhicules frigorifiques dont le certificat d'immatriculation porte la mention FG TD ;
- Aux véhicules citernes dont le certificat d'immatriculation porte les mentions CIT ou CARB ;
- Aux véhicules spécialisés non affectés au transport de marchandises tel que définis à l'annexe 5 de l'arrêté du 9 février 2009 susvisé, portant la mention VASP sur le certificat d'immatriculation ou VTSU sur la carte grise, à l'exception des autocaravanes ;
- Aux convois exceptionnels au sens de l'article R433-1 du code de la route munis d'une autorisation préfectorale ;
- Aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection » ;
- Aux véhicules de plus de 30 ans d'âge utilisés dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique, munis du K-Bis de la société détaillant cette activité ;
- Aux véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de voie publique de type festif, économique, sportif ou culturel, faisant l'objet d'une autorisation d'utilisation du domaine public, à l'exclusion des véhicules personnels des organisateurs et des participants ;
- Aux véhicules utilisés dans le cadre de tournages faisant l'objet d'une autorisation ;
- Aux véhicules affectés à un service public, dans le cadre d'interventions ponctuelles, munis d'un ordre de mission.

ARTICLE 4

Les documents prouvant l'appartenance à l'une des catégories détaillées à l'article 3 du présent arrêté doivent être affichées de façon visible derrière le pare-brise du

véhicule et, dans le cas des mentions inscrites au certificat d'immatriculation, être présentés en cas de contrôle.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services, le Chef de la police municipale, le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin municipal officiel de la ville de Cachan.

Fait à CACHAN, le

La Maire,

Hélène de Comarmond

Vu et annexé à ma délibération n° 105/2019
en date du 24 juin 2019

#ZFE #ZCR #ImpactQualitéAir

Le Maire de Villejuif

Décembre 2018



Zone à faibles émissions dans la Métropole du Grand Paris

ÉTUDE PROSPECTIVE - ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LES ÉMISSIONS DU
TRAFIC ROUTIER, LA QUALITÉ DE L'AIR ET L'EXPOSITION DES POPULATIONS
D'UNE RESTRICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES « NON CLASSÉS » ET
« CRIT'AIR 5 » DANS LE PÉRIMÈTRE INTRA A86





ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

ÉTUDE PROSPECTIVE

**Évaluation des impacts sur les émissions du
trafic routier, la qualité de l'air et l'exposition
des populations d'une restriction de
circulation des véhicules « Non classés » et
« Crit'Air 5 » dans le périmètre intra A86**

**Éléments mis à disposition en vue de la consultation
préalable conformément à l'article 2213-4-1 du CGCT**

Décembre 2018

Pour nous contacter

AIRPARIF - Surveillance de la Qualité de l'Air en Île-de-France

7 rue Crillon 75004 PARIS - Téléphone 01.44.59.47.64 - Site www.airparif.fr

Glossaire

Généralités :

Émissions : rejets de polluants dans l'atmosphère liés à différentes sources telles que les transports (routier, aérien, fluvial, ferré), les secteurs résidentiel et tertiaire (production de chauffage et d'eau chaude sanitaire), l'industrie...

Concentrations : les concentrations de polluants qui caractérisent la qualité de l'air que l'on respire, s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Elles sont notamment très influencées par la proximité des sources polluantes.

Parc roulant : caractérise la répartition des véhicules circulant selon cinq types de véhicules : véhicules particuliers (VP) ; véhicules utilitaires légers (VUL) ; poids lourds (PL) ; bus et cars (TC) et deux roues motorisés (2RM).

Parc technologique : caractérise, pour chacun des cinq types de véhicules (VP, VUL, PL, TC et 2RM), la répartition des véhicules en termes de carburant, de norme « euro » et de puissance du moteur (PTAC pour les PL et les TC).

ZAPA : Zone d'Action Prioritaire pour l'Air

ZCR : Zone à Circulation Restreinte

ZBE : Zone à Basses Émissions

ZFE : Zone à Faibles Émissions

Normes :

Objectif de qualité (OQ) : un niveau défini par la réglementation française à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Valeur limite (VL) : un niveau fixé par la réglementation européenne, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint. Ce sont des valeurs réglementaires contraignantes. En cas de dépassement de valeur limite, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution rapide des teneurs en dessous du seuil de la valeur limite.

Valeur cible (VC) : un niveau fixé par la réglementation européenne, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée. Elle se rapproche dans l'esprit des objectifs de qualité français, puisqu'il n'y a pas de contrainte contentieuse associée à ces valeurs, mais des enjeux sanitaires avérés.

Polluants :

NO_x : Oxydes d'azote

NO₂ : Dioxyde d'azote

PM₁₀ : Particules de diamètre inférieur à 10 µm

PM_{2.5} : Particules de diamètre inférieur à 2.5 µm

CO₂ : Dioxyde de carbone

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

Acronymes :

APUR : Atelier parisien d'urbanisme

DRIEA : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

DIRIF : Direction des routes d'Ile-de-France faisant partie de la DRIEA

DVD : Direction de la voirie des déplacements de la Mairie de Paris

Île-de-France Mobilités : Autorité organisatrice des transports en Ile-de-France (ex STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France)

MGP : Métropole du Grand Paris

SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	5
SOMMAIRE.....	7
1. INTRODUCTION.....	9
2. MISE EN ŒUVRE D'UNE ZFE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE	10
2.1. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE TESTÉES DANS L'ÉTUDE	10
2.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	11
2.3. DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA ZFE	11
2.3.1. Évaluation des impacts sur les émissions	12
2.3.2. Méthodologie pour la cartographie des concentrations	12
2.4. LIMITES DE LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION	14
3. ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR FRANCILIEN	16
3.1. UNE POPULATION EXPOSÉE À DES NIVEAUX DE POLLUTION AU-DELÀ DES VALEURS LIMITES	16
3.1.1. Particules PM ₁₀	16
3.1.2. Particules PM _{2.5}	18
3.1.3. Dioxyde d'azote NO ₂	19
3.1.4. Benzène	20
3.2. DES ÉMISSIONS IMPORTANTES LIÉES AU TRAFIC ROUTIER	21
4. IMPACTS D'UNE ZFE SUR LES ÉMISSIONS DU TRAFIC ROUTIER.....	25
4.1. TRAFIC ROUTIER	25
4.2. PARCS ROULANTS ET TECHNOLOGIQUES	27
4.2.1. Parc roulant de référence	27
4.2.2. Parc technologique de référence	28
4.2.3. Impact de la ZFE sur le parc technologique	30
4.3. ÉMISSIONS LIÉES AU TRAFIC ROUTIER	34
4.3.1. Émissions de polluants atmosphériques.....	34
4.3.2. Émissions de gaz à effet de serre.....	37
5. IMPACTS D'UNE ZFE SUR LES CONCENTRATIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR	39
5.1. CONCENTRATIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES	39
5.2. INDICATEURS D'EXPOSITION	41
5.2.1. Exposition de la population	41
5.2.2. Qualité de l'air au droit des axes routiers	45
6. RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS	47
ANNEXES	49
TABLE DES FIGURES	57

1. INTRODUCTION

En 2015, la Métropole du Grand Paris a été lauréate avec 7 collectivités territoriales partenaires (la Ville de Paris, les Établissements Publics Territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre et les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), de l'appel à projets « Villes Respirables en cinq ans » lancé par l'État et dont l'objectif est de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour reconquérir la qualité de l'air, et garantir un air sain aux populations. Parmi ces mesures, figure la **création ou la préfiguration d'une zone de faibles émissions (ZFE) à l'échelle métropolitaine**, conformément à ce qui est prévu par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile-de-France, adopté en janvier 2018. La ZFE est une des mesures les plus efficaces de lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier.

Dans ce cadre, et conformément à son programme stratégique de surveillance 2016-2021, intégrant des éléments d'aide au dimensionnement et au suivi des plans d'actions, **Airparif a accompagné la Métropole du Grand Paris et ses partenaires pour réaliser une évaluation prospective de l'impact sur la qualité de l'air de son projet de ZFE.**

L'étude a permis d'évaluer les modifications attendues sur les **émissions de polluants des véhicules** (oxydes d'azote (NO_x), particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 µm) et PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 µm)), sur la **qualité de l'air** respirée par les Franciliens (concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules PM₁₀ et PM_{2,5}) et sur **l'exposition à la pollution de l'air** de la population francilienne.

Ces travaux d'évaluation reposent sur des scénarios de trafic routier produits par les services de l'État (DRIEA), et sur des données de caractérisation du parc technologique.

Trois scénarios différents de ZFE, avec des niveaux de restriction croissants, ont été étudiés. En accompagnement du dossier de consultation, le présent rapport présente la méthodologie mise en œuvre et les résultats obtenus pour la mise en place du « scénario A » de ZFE métropolitaine.

Des noms différents pour des dispositifs identiques

Zone à Circulation Restreinte (ZCR), Zone à Basses Émissions (ZBE), Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA)...

Ces acronymes désignent des dispositifs équivalents, dont l'objectif est de diminuer les impacts du trafic routier sur la qualité de l'air en accélérant le processus de renouvellement du parc technologique. En anglais, ce sont toutes des LEZ (Low Emission Zones*) qui existent dans 230 villes en Europe !

Leur mise en œuvre s'appuie sur un classement des véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques. Les dispositifs les plus récents s'appuient sur l'arrêté du 21 juin 2016, qui a instauré la nomenclature des vignettes Crit'Air (cf. Annexe I).

* Zones à Faibles Émissions

2. MISE EN ŒUVRE D'UNE ZFE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

2.1. Modalités de mise en œuvre testées dans l'étude

Les restrictions de circulation étudiées sont basées sur la nomenclature Crit'Air (arrêté du 21 juin 2016) qui classe les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques.

Le tableau ci-dessous détaille les modalités des trois scénarios étudiés de mise en œuvre d'une ZFE en juillet 2019 dans le périmètre Intra A86, A86 exclue, pour les différents types de véhicules concernés.

Zone Intra A86	CRIT'Air	Véhicules concernés	
		Semaine (hors jours fériés) 8h00-20h00	7/7 8h00-20h00
Scénario A juillet 2019			
Scénario B juillet 2019			
Scénario C juillet 2019			

Tableau 1 : Modalités des scénarios étudiés pour la mise en œuvre d'une ZFE métropolitaine selon les niveaux de restriction. VP = véhicules particuliers, VUL = véhicules utilitaires légers, PL = poids lourds, TC = bus et cars, 2RM = deux roues motorisés

La restriction de circulation discutée dans cette étude, « scénario A » de la ZFE, correspond à l'interdiction des véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 », au sein du périmètre délimité par l'autoroute A86, A86 exclue.

La Figure 1 ci-dessous illustre les axes routiers modélisés pris en compte (en rouge) dans le cadre d'une ZFE dans le périmètre délimité par l'A86.

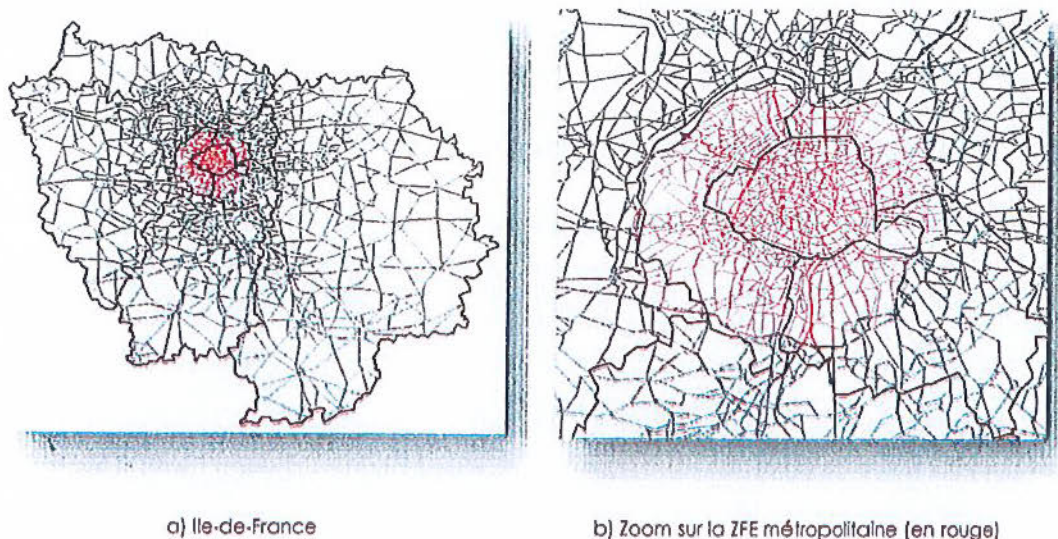


Figure 1 : Axes routiers modélisés de la ZFE métropolitaine (en rouge) dans le périmètre délimité par l'autoroute urbaine A86

2.2. Présentation des résultats

Les émissions et les concentrations sont évaluées pour le scénario A de mise en œuvre de la ZFE et comparées à celles calculées pour le cas de référence. Celui-ci correspond à l'horizon 2019, c'est-à-dire au « Fil de l'eau » 2019 intégrant la Zone de Circulation Restreinte (ZCR) parisienne actuelle, à savoir l'interdiction des véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » dans Paris (hors Boulevard Périphérique).

L'ensemble des résultats est présenté selon différentes zones afin de mettre en relief l'évolution des émissions, des concentrations et de la population exposée au sein du périmètre de la ZFE et en dehors de celui-ci. Cela permet de distinguer les impacts dus à la restriction de circulation des véhicules les plus anciens dans la ZFE et d'étudier les effets de report d'itinéraires et de renouvellement des véhicules en dehors.

2.3. Démarche d'évaluation des impacts de la ZFE

Les impacts sur les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de particules (PM_{10} et $\text{PM}_{2.5}$) sont quantifiés, ainsi que ceux sur les gaz à effet de serre via les émissions de CO_2 . Ces polluants sont émis de façon importante à l'échelle urbaine par le trafic routier.

En ce qui concerne la qualité de l'air, les particules et le dioxyde d'azote¹ sont des polluants réglementés dans l'air ambiant, dont les concentrations atteignent des niveaux problématiques en Ile-de-France, particulièrement dans le cœur dense de l'agglomération parisienne où ils dépassent de manière chronique et importante les niveaux prévus par la réglementation pour la protection de la santé. Les impacts sur les concentrations de ces polluants (NO_2 , PM_{10} et $\text{PM}_{2.5}$) et les indicateurs d'exposition associés ont été évalués.

¹ Le dioxyde d'azote est réglementé, mais ce sont les émissions de NO_x qui sont évaluées car le dioxyde d'azote est émis directement dans l'atmosphère mais est aussi produit à partir du monoxyde d'azote par des réactions chimiques.

Afin de tenir compte des impacts au-delà du périmètre de mise en œuvre du dispositif, la zone d'étude s'étend au-delà du périmètre de la ZFE métropolitaine, jusqu'aux contours de la Francilienne, ce qui intègre environ 80% de la population d'Ile-de-France.

2.3.1. Évaluation des impacts sur les émissions

L'évaluation prospective de l'impact sur les émissions de polluants de la mise en œuvre d'une ZFE s'appuie sur les outils de modélisation des émissions du trafic routier d'Airparif. Les données de trafic ont été fournies par la DRIEA, pour les différents scénarios étudiés, Référence et ZFE.

L'évaluation des émissions utilise les facteurs d'émission COPERT IV (v11.3) et la méthodologie de référence au niveau européen décrite dans le guide EMEP². À ce jour, une nouvelle version de cet outil est disponible (COPERT V), intégrant de nouveaux facteurs d'émissions pour les véhicules légers, mais pas pour les poids-lourds ; afin de travailler avec une méthode unique, le travail a été réalisé avec les données de COPERT IV.

Les facteurs d'émissions COPERT sont calculés à partir de données expérimentales (mesurées) recueillies dans différents programmes scientifiques et laboratoires européens : activités COPERT / CORINAIR (pour les véhicules particuliers et utilitaires des technologies les plus anciennes), projet ARTEMIS (Assessment and Reliability of Transport Emission Models and Inventory Systems) pour les véhicules plus récents. Les références détaillées figurent dans la documentation EMEP. Les données expérimentales intègrent des mesures suivant des cycles de conduite non réglementaires, permettant de couvrir une plage de fonctionnement du moteur plus large que les tests réglementaires et de refléter des conditions de conduite plus réalistes.

Plus de détails sur la méthodologie d'évaluation des émissions du trafic routier sont fournis dans le chapitre 4.

2.3.2. Méthodologie pour la cartographie des concentrations

Les cartographies des niveaux de polluants atmosphériques pour le scénario ZFE et le cas de référence sont issues de **modélisations réalisées à l'échelle régionale** (description des concentrations de polluants en fond urbain et rural), d'une part, **et à l'échelle urbaine** (description des concentrations en proximité du trafic routier), d'autre part (cf. Figure 2). Le niveau de fond régional est différent selon les scénarios étudiés. Les paragraphes suivants précisent la méthodologie adoptée et l'ensemble des hypothèses définies.

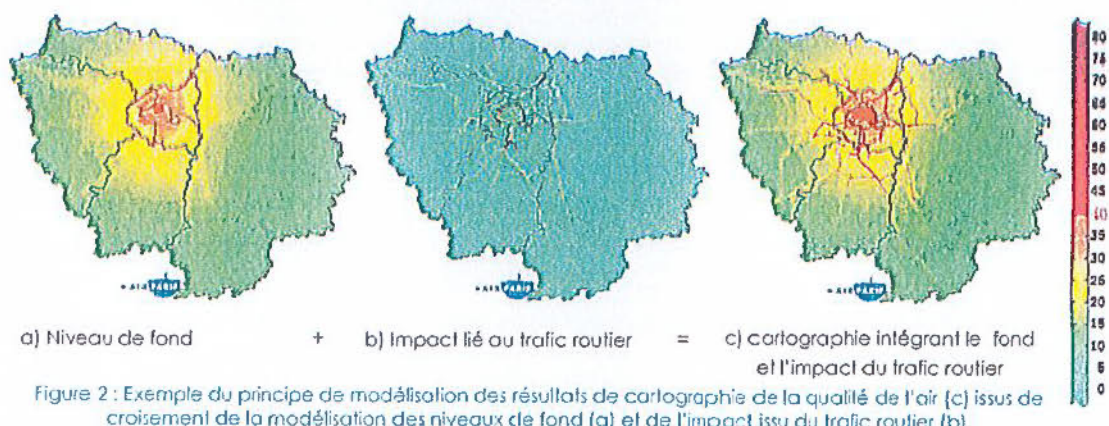


Figure 2 : Exemple du principe de modélisation des résultats de cartographie de la qualité de l'air (c) issus de croisement de la modélisation des niveaux de fond (a) et de l'impact issu du trafic routier (b).

² Voir <http://emisio.com/products/copert-4/documentation>

2.3.2.1. Déterminer le niveau de pollution en proximité du trafic routier

Les niveaux de polluants atmosphériques en proximité du trafic routier ont été calculés à l'aide d'un modèle statistique développé par Airparif. L'Annexe 2 présente en détails la méthodologie mise en œuvre. Celui-ci permet de déterminer l'impact du trafic routier sur les concentrations à proximité immédiate de l'ensemble du réseau routier modélisé et dans la zone d'influence propre à chaque polluant.

Ce modèle statistique liant émissions du trafic routier et impact sur les concentrations de polluants a été développé sur la base des résultats des modélisations effectuées dans le cadre de l'étude prospective réalisée pour la Ville de Paris, visant à évaluer les impacts sur les émissions, les concentrations et l'exposition des populations de différents scénarios de ZCR³.

2.3.2.2. Déterminer le niveau de fond « Fil de l'eau »

Les niveaux de fond « Fil de l'eau » de l'année 2019 ont été déterminés selon une évolution progressive et linéaire entre ceux mesurés en 2016 et ceux estimés de 2020, modélisés dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour le scénario « Fil de l'eau ».

La chaîne de modélisation utilisée est la version 2014 de la chaîne EMERALDA (développée et opérée par Airparif), adaptée pour intégrer les conditions aux limites du périmètre géographique, calculées par l'INERIS (version 2014, travaux du PREPA réalisés pour le compte du ministère en charge de l'environnement).

2.3.2.3. Déterminer le niveau de fond avec la mise en œuvre d'une ZFE

Lorsqu'une ZFE est mise en œuvre, les réductions des émissions liées à la modernisation anticipée du parc technologique impactent les teneurs de pollution au plus près du trafic routier et de sa zone d'influence, mais également les niveaux de fond.

Afin de prendre en compte l'influence de cette diminution des émissions du trafic routier sur l'ensemble de la zone d'étude, et non uniquement au droit des axes routiers et dans la zone d'influence du trafic, une méthodologie « simplifiée » a été appliquée aux niveaux de fond.

À partir de la baisse des émissions attendue au sein et en dehors de la ZFE, une diminution relative des concentrations de fond sur la zone considérée est appliquée selon le poids des émissions du trafic routier par rapport aux émissions globales de chaque zone. Ainsi, plus le poids des émissions liées au trafic routier est important, plus la diminution des concentrations de fond y sera importante.

Toutefois, il est important de différencier l'approche adoptée pour le dioxyde d'azote de celle mise en œuvre pour les particules. En effet, si le dioxyde d'azote peut être considéré comme étant un polluant majoritairement local, cela n'est pas le cas pour les particules : une part importante des concentrations de ce polluant est due à de l'import. En effet, d'après une étude menée par Airparif⁴, les deux tiers de la concentration annuelle en particules fines PM_{2,5} mesurée à Paris en situation de fond proviennent de sources extérieures à la région. Ainsi, la réduction du niveau de fond pour les particules est appliquée sur le tiers restant, représentant la contribution des émissions

³ Rapport Airparif, « Zone à Basses Émissions dans l'agglomération parisienne », mars 2018
http://www.airparif.asso.fr/pdf/publications/Rapport_ZBE_2016-2019_070518.pdf

⁴ Origine des particules en Ile-de-France, Airparif, LSCE – septembre 2011
<http://www.airparif.fr/pdf/publications/rapport-particules-110914.pdf>

locales aux concentrations. Les réductions sur des niveaux de fond sont ainsi moins marquées pour les particules que pour le dioxyde d'azote.

2.4. Limites de la démarche d'évaluation

Les évaluations réalisées par Airparif dans cette étude reposent sur les outils disponibles au sein de l'observatoire (utilisés en routine pour le suivi réglementaire de la qualité de l'air en Ile-de-France) et sur les données disponibles dans le cadre de ce travail prospectif au début de celui-ci. Il convient de noter que **des simplifications ont été opérées pour tenir compte notamment des informations existantes.**

- En l'absence de données prospectives, la répartition du parc roulant est construite sur la base des données les plus récentes disponibles à la date de l'étude (voir le paragraphe « Parcs roulants » au chapitre 4). Par parc roulant, on entend ici la part des différents grands types de véhicules : véhicules particuliers ; véhicules utilitaires légers ; poids lourds ; transport en commun (bus et cars) et deux roues motorisés.
- Pour construire les parcs technologiques associés à la mise en œuvre de la ZFE, l'hypothèse retenue collectivement par les participants au projet est que les véhicules concernés par les restrictions de circulation se reportent vers des véhicules de la catégorie la plus vertueuse à carburant et cylindrée identiques. Pour les véhicules particuliers et les deux-roues motorisés, ce changement de véhicules est de 70 %. Il est considéré que la part restante 30 %, se reporte sur les transports en commun et les modes doux ou effectue un changement d'itinéraire pour éviter la ZFE. Cette hypothèse avait été préconisée par le Ministère en charge de l'Environnement, lors des études de faisabilité d'une ZAPA (Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air) menées entre 2010 et 2012. A dire d'expert, ce chiffre de 70% est sans doute minorant, si l'on se base notamment sur les retours d'expérience (notamment celui de la Ville de Berlin) collectés par l'ADEME⁵. Cela permet cependant de maximiser les éventuels phénomènes de reports au plus près de la ZFE, c'est pourquoi il a été retenu.
- Le taux de respect de la mesure est supposé égal à 100 %, ce qui dans les faits est atteignable sous réserve de disposer d'un système de contrôle performant.
- Les mesures de restriction de circulation sont effectives de 8h00 à 20h00 tous les jours pour les poids-lourds, les bus et les cars ; de 8h00 à 20h00 les jours ouvrés seulement pour les véhicules légers.

Les outils de calcul des émissions permettent potentiellement de prendre en compte un parc technologique spécifique à chaque heure et en distinguant jours ouvrés et week-end, sous réserve de disposer de données d'entrée adaptées. Ainsi, le distinguo a été fait dans les calculs entre jours ouvrés et week-ends : un parc technologique spécifique a été construit pour le week-end, en prenant en compte les résultats d'une enquête portant sur la fréquence d'utilisation des véhicules motorisés par les Franciliens en semaine et le week-end⁶. Aucun élément analogue permettant de décliner cette approche au niveau horaire n'était disponible. Par défaut, les calculs d'émissions ont donc été réalisés en supposant que le parc technologique évolue de la même manière tout au long de la journée en lien

⁵ Zones à faibles émissions (Low Emission Zones) à travers l'Europe – Déploiement, retours d'expériences, évaluation d'impacts et efficacité du système, ADEME – mars 2018 <http://www.ademe.fr/zones-a-faibles-emissions-low-emission-zones-lez-a-travers-leurope>

⁶ Enquête TNS SOFRES sur le parc auto 2015 - volume Ile-de-France.

avec la mise en place de la ZFE. Cela est probablement faux pour un certain nombre d'usagers amenés à se déplacer uniquement de 20 heures à 8 heures. Cette simplification peut induire une surestimation des gains d'émissions liés à la ZFE, probablement mineure car la grande majorité des kilomètres parcourus est effectuée dans la plage horaire 8-20 heures. En effet, 70 % des véhicules.kilomètres sont réalisés en Ile-de-France sur la plage horaire comprise entre 8h et 20h durant les jours ouvrés.

- En ce qui concerne la détermination du niveau de fond influencé par la réduction des émissions du trafic routier en lien avec une ZFE, la méthodologie « simplifiée » mise en œuvre présente des limites puisqu'elle considère une diminution relative du niveau de fond homogène et strictement délimitée par la ZFE. Par exemple, l'influence de la réduction des émissions sur le niveau de fond est homogène au sein de l'anneau intra A86 (i.e. périmètre ZFE, Paris exclue). De la même manière, en-dehors de cette zone, l'impact de la ZFE est homogène sur le reste de l'Ile-de-France alors que la réduction des concentrations de fond est certainement plus importante au plus près de la ZFE et diminue en s'en éloignant. La conséquence de cela sur les concentrations modélisées et les indicateurs d'exposition de la population et des ERP est que les gains liés à une ZFE métropolitaine sont probablement légèrement sous-estimés près de sa frontière et surestimés loin de celle-ci.

3. ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR FRANCILIEN

Les éléments qui suivent sont ceux relatifs à l'année 2017, données plus récentes disponibles à la date à laquelle l'état des lieux de la qualité de l'air a été rédigé pour le projet.

3.1. Une population exposée à des niveaux de pollution au-delà des valeurs limites

Les éléments sont issus des résultats des bilans de la qualité de l'air en Ile de France et dans la MGP de l'année 2017.

3.1.1. Particules PM₁₀

Les cartes de la Figure 3 présentent le nombre de jours de dépassement de la **valeur limite journalière** (au maximum 35 jours dépassant $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$) en particules PM₁₀ en 2017 en de l'Ile-de-France, et sur la MGP.

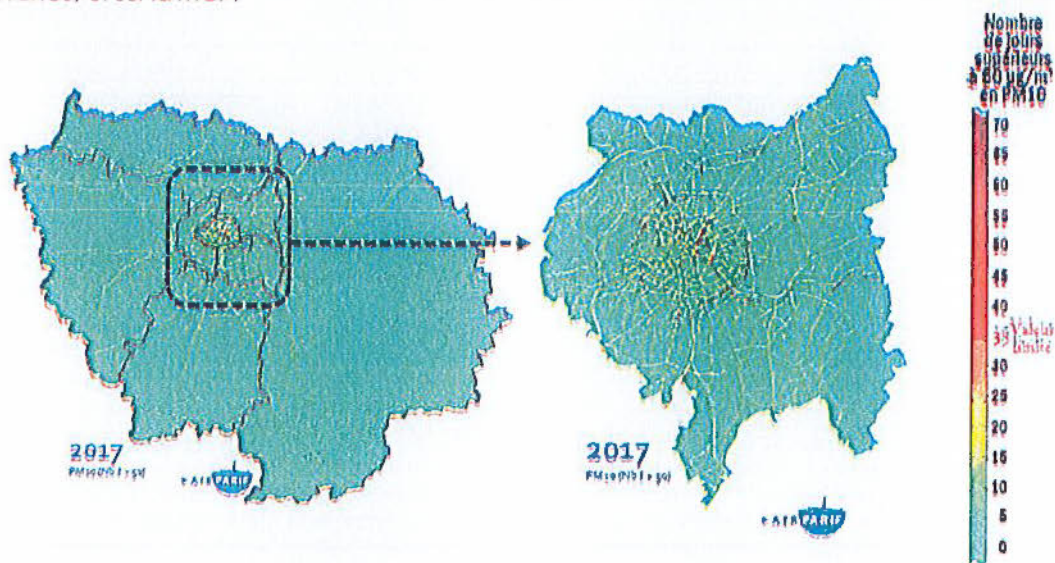


Figure 3 : Nombre de jours de dépassement du seuil de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière pour les particules PM₁₀ sur l'Ile de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.

En 2017, le nombre de dépassements du seuil journalier de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est le plus faible de l'historique des 5 dernières années.

La valeur limite journalière (35 jours supérieurs à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ autorisés) est toujours dépassée le long des grands axes routiers, ainsi que dans leur zone d'influence. Le tracé des axes à forte circulation apparaît clairement sur les cartes. C'est aux abords de ces axes que les concentrations sont les plus élevées, et que le dépassement de la valeur limite journalière est le plus important.

À l'échelle de l'Ile de France, la valeur limite journalière est dépassée à proximité du trafic routier, sur environ 1 % des axes routier franciliens, soit environ 90 km de voirie. La superficie du territoire

concernée par le dépassement est estimée à environ 20 km², soit moins de 1 % de la superficie régionale.

Au sein de la MGP, en situation de proximité au trafic, la valeur limite journalière est dépassée ; le nombre de jours de dépassement est compris entre 14 au minimum et 80 au maximum, au niveau la station Autoroute A1 qui présente les concentrations les plus élevées et dépasse le seuil réglementaire plus d'un jour sur cinq. Environ 130 000 personnes sont potentiellement exposées à un dépassement², soit environ 2 % de la population métropolitaine.

Concernant le réseau routier parisien modélisé, il est concerné par le dépassement de la valeur limite journalière à hauteur d'environ 6 % en 2017 soit environ 45 km de voirie. La superficie concernée par le dépassement de la valeur limite journalière est estimée à environ 10 km², soit environ 10% de la superficie parisienne. Environ 80 000 personnes sont potentiellement exposées à un dépassement, soit environ 4 % des Parisiens.

Les cartes de la Figure 4 présentent la concentration moyenne annuelle de particules PM₁₀ en 2017 en Ile-de-France (à gauche), et sur la MGP (à droite). La valeur limite européenne associée à cet indicateur est de 40 µg/m³ en moyenne annuelle, l'objectif de qualité étant de 30 µg/m³.

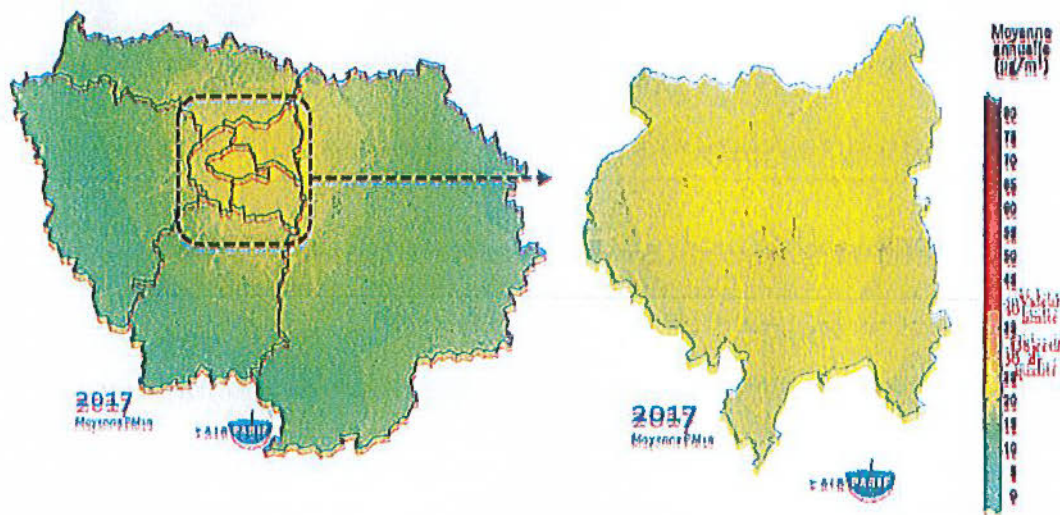


Figure 4 : Concentration moyenne annuelle de particules PM₁₀ sur l'Ile de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.

Comme pour le nombre de jours de dépassement, il y apparaît clairement que les concentrations sont plus élevées aux abords des principaux axes de circulation régionaux et parisiens, où elles sont proches voire très ponctuellement supérieures à la valeur limite annuelle (40 µg/m³).

Ainsi, en 2017, certains niveaux sont supérieurs à l'objectif de qualité (30 µg/m³) dans quatre territoires de la MGP (Paris, Plaine Commune, Est Ensemble et Paris Est Marne et Bois) à proximité des axes routiers et concernent environ 45 000 habitants au sein de la MGP.

Sur l'ensemble de la région, ce seuil est dépassé sur la moitié des sites trafic du réseau de mesure d'Airparif.

Le dépassement de l'objectif de qualité annuel concerne environ 50 km d'axes routiers parisiens, soit environ 7 % du réseau routier modélisé. Environ 30 000 Parisiens sont potentiellement exposés à un air excédant l'objectif de qualité annuel pour les particules PM₁₀.

² Exposition des personnes qui respireraient en permanence l'air extérieur au niveau de leur domicile.

3.1.2. Particules PM_{2.5}

Les cartes de la Figure 5 présentent la concentration moyenne annuelle de particules PM_{2.5} en 2017 sur l'Île de France et la MGP.

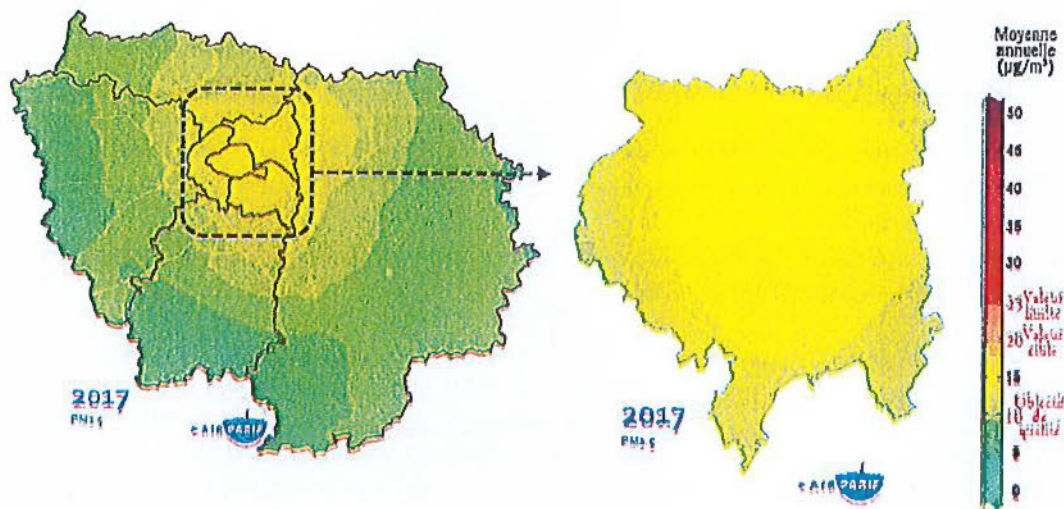


Figure 5 : Concentration moyenne annuelle de particules PM_{2.5} sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.

Comme pour les PM₁₀, les concentrations les plus élevées sont observables au voisinage des grands axes routiers.

En 2017, la valeur limite annuelle de 25 µg/m³ est respectée sur l'ensemble de la MGP. Le nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur cible annuelle (20 µg/m³) est trop faible pour être significatif au regard de la méthode d'estimation.

La totalité du territoire de la MGP et de ses habitants sont concernés par un dépassement de l'objectif de qualité (10 µg/m³).

3.1.3. Dioxyde d'azote NO₂

Les cartes de la Figure 6 présentent la concentration moyenne annuelle de NO₂ en 2017 sur l'Île de France et la MGP.

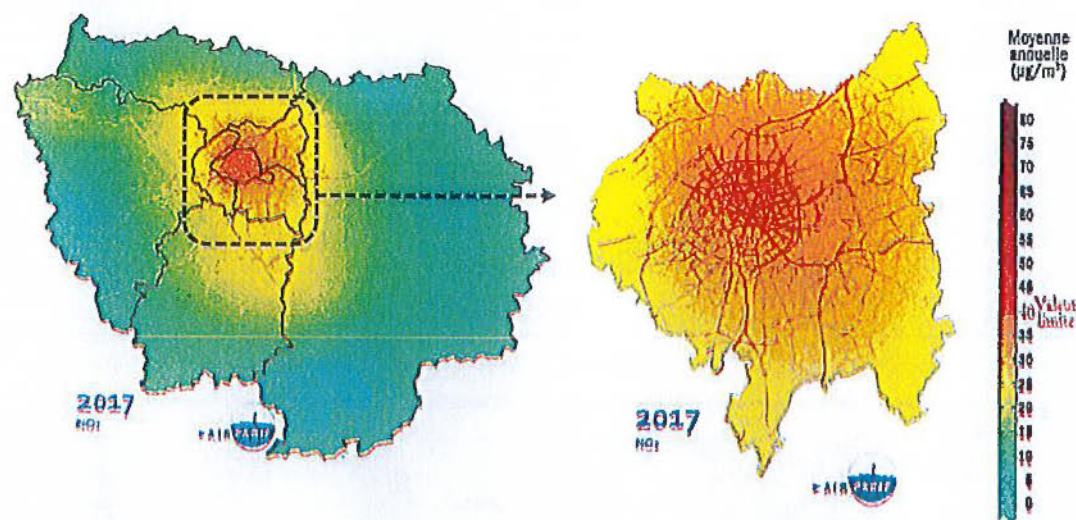


Figure 6 ; Concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote (NO₂) sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.

Les concentrations les plus élevées sont relevées au cœur de la MGP et au voisinage des principaux axes routiers. Elles présentent un écart plus important avec le fond environnant que les PM₁₀ et des dépassements sévères de la valeur limite annuelle.

Les teneurs annuelles de NO₂ à proximité des plus grands axes peuvent être jusqu'à 2 fois supérieures au seuil réglementaire (station du Boulevard Périphérique Porte d'Auteuil). Les concentrations sont généralement plus soutenues sur la rive droite de la Seine, le réseau routier y étant plus dense et constitué d'axes de plus grande importance.

À l'échelle de la région, c'est 1,3 million d'habitants, soit environ 10 % de la population francilienne qui y est exposée. Ce seuil est dépassé sur 910 km de voirie, soit environ 10 % du réseau francilien modélisé par Airparif en 2017.

Le dépassement de la valeur limite annuelle concerne en 2017 près de 1,3 million d'habitants au sein de la MGP, soit environ 20 % de la population.

Concernant l'agglomération parisienne, la valeur limite annuelle en NO₂ est dépassée sur près de 450 km d'axes routiers parisiens, soit environ 60% du réseau modélisé. Ce dépassement concerne en 2017 près de 1 million de Parisiens, soit près d'un Parisien sur deux.

3.1.4. Benzène

Parmi les COVNM (composés organiques volatils non méthaniques) ayant un impact sur la santé, le benzène est un polluant dont les niveaux sont élevés à proximité du trafic routier.

Les cartes de la Figure 7 présentent la concentration moyenne annuelle de benzène en 2017 sur l'Île de France et la MGP.

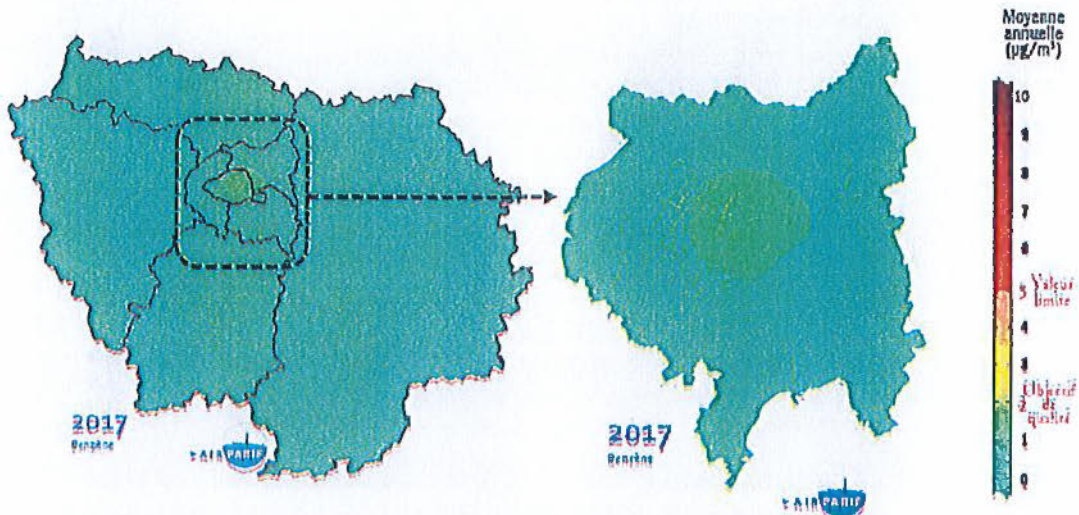


Figure 7 : Concentration moyenne annuelle de benzène sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.

Les concentrations en benzène sont légèrement plus élevées dans le cœur dense de la MGP. Les concentrations les plus élevées sont relevées à proximité des axes de circulation, et plus particulièrement près des axes parisiens où les conditions de circulation et de dispersion des émissions sont plus difficiles : configuration des axes, vitesse plus faibles, congestion du trafic, proportion importante de moteurs froids, **proportion importante de deux-roues motorisés**...

La valeur limite européenne relative au benzène ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est respectée au sein de la MGP, comme sur l'ensemble de l'Île-de-France, même à proximité des axes routiers importants. **L'objectif de qualité français ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est encore dépassé à proximité du trafic routier en 2017 dans la MGP, il concerne environ 75 000 habitants.**

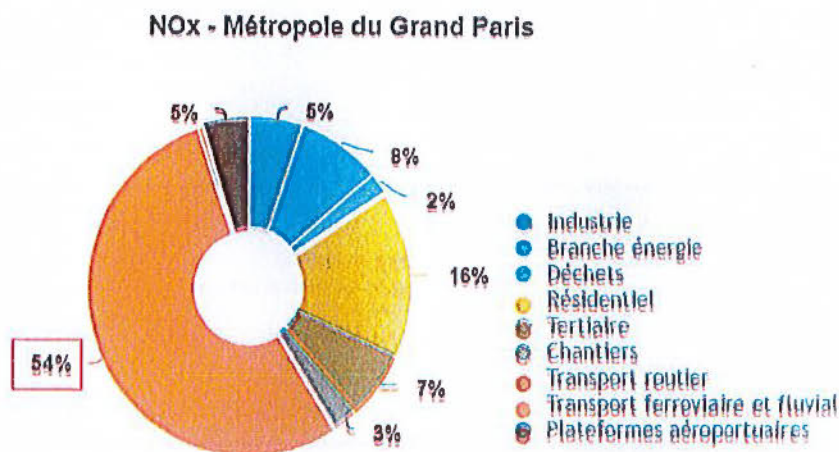
La moitié des stations trafic du réseau d'Airparif dépassent ce seuil réglementaire, Près de **85 km de voies** dans Paris et un peu moins de 5% des Parisiens sont également en situation de dépassement de l'objectif de qualité français

Les niveaux moyens de NO_2 les plus élevés de l'Île-de-France sont relevés au cœur de l'agglomération parisienne. La valeur limite annuelle est dépassée sur une majorité des axes routiers importants. Pour les PM_{10} et $\text{PM}_{2.5}$, les seuils réglementaires sont dépassés le long du trafic routier. Si, pour le benzène, la valeur limite est respectée même au plus près du trafic routier, certains axes parisiens enregistrent cependant des teneurs annuelles supérieures à l'objectif de qualité.

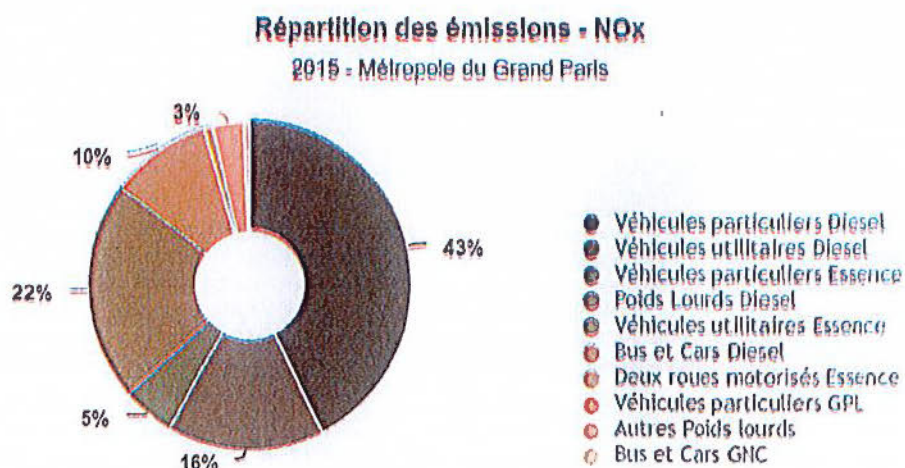
Dans la suite des travaux menés, l'estimation des gains d'émissions avec la mise en œuvre de la ZFE, un zoom spécifique est réalisé sur les polluants les plus problématiques en Île-de-France présentant des dépassements des valeurs limites fixées. Des éléments d'informations sont également donnés pour le benzène dont les concentrations à proximité du trafic routier peuvent dépasser l'objectif de qualité.

3.2. Des émissions importantes liées au trafic routier

Le trafic routier est le principal contributeur aux émissions d'oxydes d'azote (NO_x) avec 54% des émissions métropolitaines. Les Véhicules Particuliers (VP) représentent 48% des émissions du trafic routier (dont 90% uniquement dues aux véhicules particuliers diesel alors qu'ils représentent 68% des kilomètres parcourus par des véhicules particuliers), soit 26% des émissions métropolitaines. Les Bus et Cars (TC) et les Poids Lourds (PL) représentent respectivement 11% et 25% des émissions métropolitaines de NO_x du transport routier alors qu'ils représentent respectivement 1% et 5% des kilomètres parcourus dans la Métropole.



a) Contribution par secteur d'activité



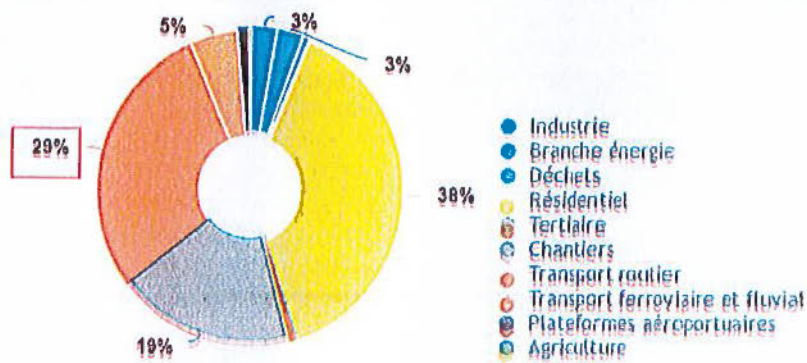
b) Contribution des différents véhicules

Figure 8 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions d'oxydes d'azote (NO_x en équivalent NO₂) dans la MGP pour l'année 2015.

Le trafic routier engendre également des émissions primaires^a importantes en particules PM₁₀ avec 29% des émissions métropolitaines en 2015.

En 2015, pour les particules PM₁₀, l'échappement des véhicules particuliers diesel contribue pour 8% aux émissions métropolitaines (26% des émissions du secteur du transport routier) alors que la contribution des véhicules particuliers essence est inférieure à 1%. Les véhicules utilitaires légers, les poids lourds sont responsables respectivement de 5 % et 1 % des émissions métropolitaines totales (pour 15 % et 5 % du trafic routier métropolitain). À l'échappement, les véhicules diesels sont responsables de la quasi-totalité des émissions primaires de particules du trafic routier. L'usure des routes, des pneus et plaquettes de freins est responsable de 14% des émissions métropolitaines de particules (50% des émissions primaires du secteur du transport routier). Il est rappelé que la remise en suspension par le passage des véhicules n'est pas considérée dans les émissions primaires.

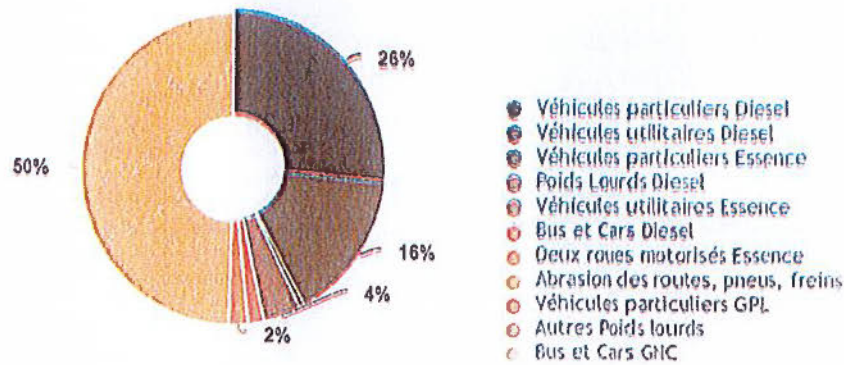
PM 10 - Métropole du Grand Paris



AIRPARIF DÉCEMBRE 2018

a) Contribution par secteur d'activité

Répartition des émissions - PM 10 2015 - Métropole du Grand Paris



AIRPARIF DÉCEMBRE 2018

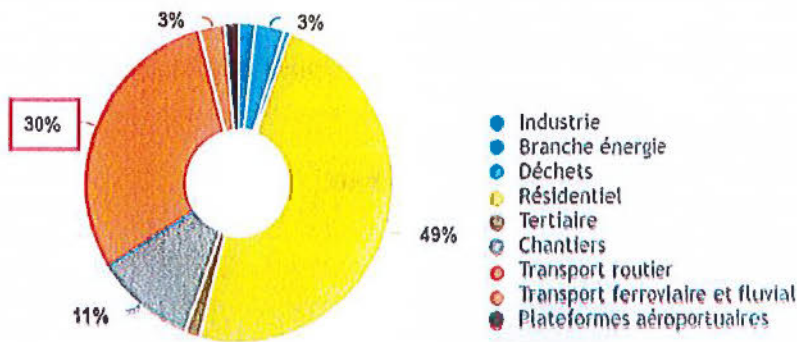
b) Contribution des différents véhicules

Figure 9 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions primaires de particules (PM₁₀) dans la MGP pour l'année 2015.

^a Émissions primaires de particules : particules directement émises dans l'air contrairement aux particules secondaires produites par réactions chimiques ou agglomération de particules plus fines. Les particules secondaires représentent de l'ordre de 30% des PM₁₀ et de 40% des PM_{2.5} mesurées dans l'air ambiant. Par conséquent, la contribution des différents secteurs d'activité aux émissions primaires ne reflète pas celle qui est présente dans l'air ambiant.

Pour les **particules plus fines PM_{2.5}**, la contribution du trafic routier dans la Métropole est également importante puisque 30% des émissions primaires sont engendrées par le trafic routier).

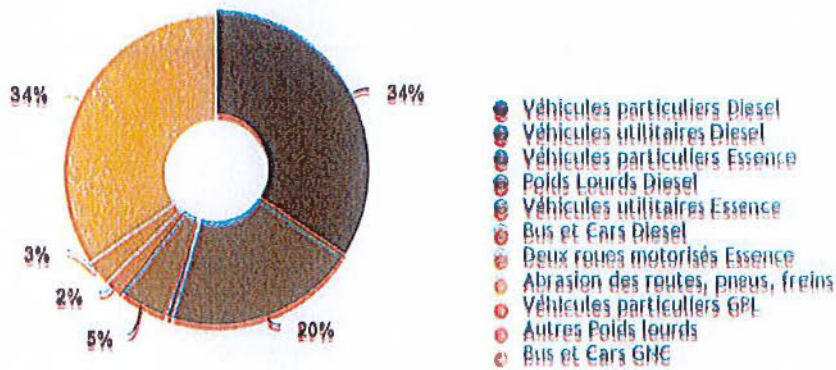
PM 2.5 - Métropole du Grand Paris



AIRPARIF DECEMBRE 2018

a) Contribution par secteur d'activité

Répartition des émissions • PM 2.5 2018 - Métropole du Grand Paris



AIRPARIF DECEMBRE 2018

b) Contribution des différents véhicules

Figure 10 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions primaires de particules (PM_{2.5}) dans la MGP pour l'année 2018.

Le trafic routier est également émetteur de **COVNM** à hauteur de 12% dans la MGP. Les COVNM regroupent plusieurs centaines d'espèces qui sont recensées pour leur impact sur la santé (telle que le benzène) ou comme précurseurs impliqués dans la formation de l'ozone.

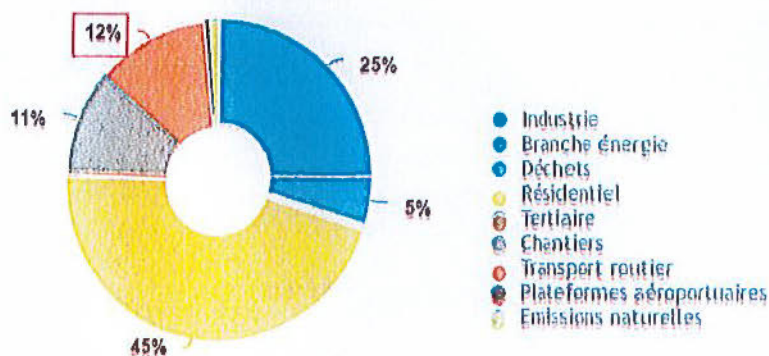
Les émissions de COVNM proviennent principalement des véhicules fonctionnant à l'essence, dont les deux-roues motorisés avec plus de la moitié des émissions métropolitaines du secteur du trafic routier*, tandis que les particules et les oxydes d'azote sont principalement émis par les véhicules diesel.

* Les COVNM sont émis par les véhicules à l'échappement, et également par évaporation, notamment au niveau du réservoir et du circuit de distribution du carburant. Les émissions se produisant au moment du remplissage du réservoir dans les stations-service ne sont pas comptabilisées ici.

Les émissions de COVNM dans le secteur du trafic routier sont en nette diminution depuis la généralisation des pots catalytiques et la transition des véhicules deux-roues motorisés à moteur deux-temps à carburateur vers des véhicules 4-temps à injection directe, moins émetteurs de COVNM à l'échappement comme à l'évaporation.

Le benzène est un des COVNM dont le trafic routier est le principal émetteur. Les véhicules essence, dont une grande majorité des deux-roues motorisés, émettent une part importante des émissions de benzène du trafic routier.

COVNM - Métropole du Grand Paris

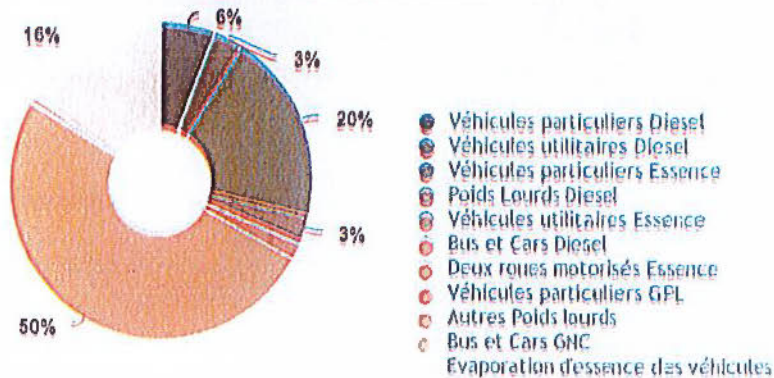


AIRPARIF DÉCEMBRE 2016

a) Contribution par secteur d'activité

Répartition des émissions - COVNM

2015 - Métropole du Grand Paris



AIRPARIF DÉCEMBRE 2016

b) Contribution des différents véhicules

Figure 11 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions primaires de COVNM dans la MGP pour l'année 2015.

Concernant le **dioxyde de carbone (CO₂)**, principal gaz à effet de serre, le trafic routier métropolitain contribue à hauteur de 28 % des émissions directes métropolitaine (cf. Annexe 3), dont 11% pour les véhicules particuliers diesel et 6% pour les véhicules particuliers essence.

Au sein de la Métropole du Grand Paris, la contribution du trafic routier aux émissions polluantes est importante. Le trafic routier présente ainsi, au regard de sa part dans les émissions métropolitaines de polluants atmosphériques, un des leviers d'action permettant de réduire la pollution de l'air et l'exposition de la population.

4. IMPACTS D'UNE ZFE SUR LES ÉMISSIONS DU TRAFIC ROUTIER

Préambule : L'ensemble des hypothèses, les choix des sources de données, les méthodologies de reconstitution des parcs technologiques et du trafic horaire pour la situation de référence et le scénario A de la ZFE ont été élaborés par Alparif à partir de données fournies par la DRIEA et la Mairie de Paris et validés par les spécialistes du trafic participants au projet : Mairie de Paris, DRIEA, Ile-de-France Mobilités, APUR.

L'évaluation des gains d'émissions nécessite de connaître le trafic routier heure par heure avec les vitesses associées, ainsi que le parc roulant et technologique pour les différents cas considérés (situation de référence et scénario ZFE).

4.1. Trafic routier

L'évaluation des émissions de polluants nécessite de connaître le trafic routier à toute heure de la journée. La DRIEA fournissant des données aux heures de pointes, il a été nécessaire de reconstituer le trafic routier à l'échelle horaire.

La DRIEA a calculé le trafic aux heures de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS) sur l'ensemble de l'Ile-de-France pour la situation de référence et le scénario ZFE (cf. Annexe 4). Le trafic routier est modélisé sur environ 10 000 km de voirie comme illustré à la Figure 12.

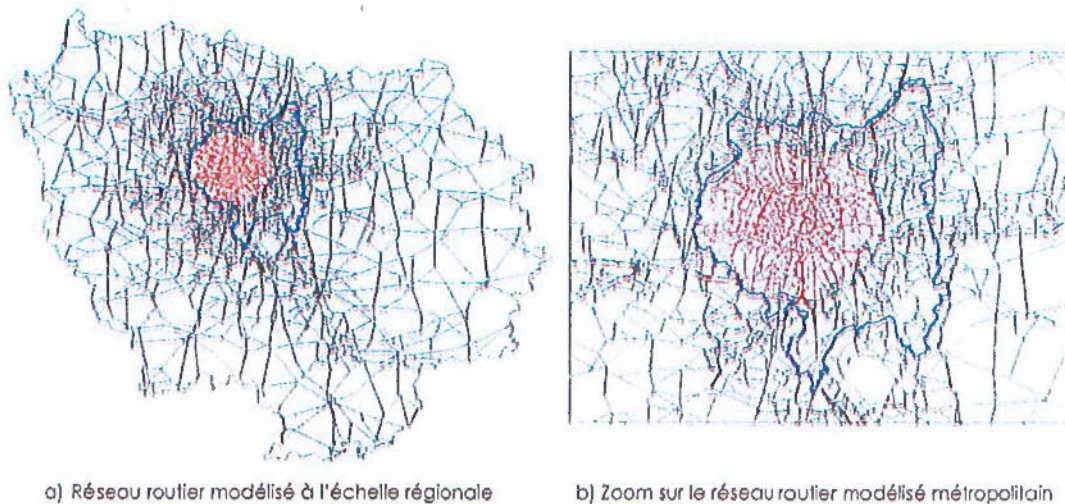


Figure 12 : Réseau routier pris en compte pour le calcul des émissions liées au trafic routier (Source : DRIEA – traitement et image Alparif).

La répartition horaire du trafic a été réalisée en s'appuyant sur des profils de trafic (des flux de véhicules et des vitesses) à différentes échelles temporelles (mois, semaine, journée) et spatiales (Paris intramuros, Boulevard Périphérique, Routes et Autoroutes).

Ces profils ont été établis à partir de données transmises par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) de la Mairie de Paris¹⁰ pour le trafic parisien et du Boulevard Périphérique et la Direction des Routes d'Ile-de-France (DIRIF)¹¹ pour les routes en dehors de la Capitale et les autoroutes.

La Figure 13 présente, à titre d'exemple, les profils mensuels (a) et hebdomadaires (b) des flux de véhicules obtenus pour chacune des 4 zones considérées, à savoir Paris Intramuros, le Boulevard Périphérique, les autoroutes et les axes routiers en dehors de Paris.

Pour les quatre zones, un minimum de trafic routier est observé en août, au cœur de la période estivale. Les profils hebdomadaires de Paris intramuros et du Boulevard Périphérique montrent une baisse de trafic le samedi (respectivement -10 % à -15 % et -3 %) et encore plus le dimanche (respectivement -20 % et -5 %). La baisse maximale de trafic sur les Routes et Autoroutes est observée le samedi (-50 % à -60 %), le trafic du dimanche étant légèrement plus élevé que le samedi sur ces zones.

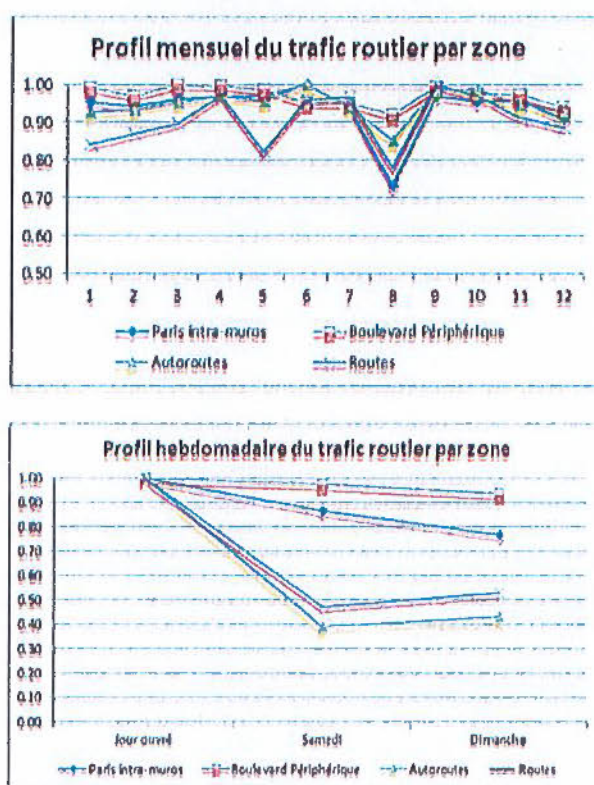


Figure 13 : Profils mensuels (a) et hebdomadaires (b) du trafic routier, par zone (Paris intramuros, Bd Périphérique, Autoroutes et Routes) Source : Airparif d'après données DRIEA, DIRIF et Mairie de Paris.

A partir de ces profils mensuels, hebdomadaires et horaires, il est possible de reconstituer le trafic routier horaire (flux de véhicules et vitesses) pour n'importe quelle heure de l'année, sur tout type d'axe.

Pour le scénario A, le volume du trafic routier reste relativement stable par rapport à la situation de référence à l'échelle de l'Ile de France.

¹⁰ Source : bilan des déplacements 2014.

¹¹ Autoroutes et routes : profil mensuel d'après les données autoroutes de la DIRIF avec quelques données de vitesse. Pour un même axe, le calcul a été fait à partir de plusieurs points de comptage. Pour les routes nationales, les données de la N118 dans les deux sens et de la N13, seules données mises à disposition, ont été utilisées.

4.2. Parcs roulants et technologiques

Afin de réaliser une évaluation la plus précise possible de l'impact des mesures prévues, Airparif s'est appuyée sur les données de parc roulant et de parc technologique les plus récentes et les plus précises disponibles au moment du lancement de l'étude.

Une enquête plaques et une enquête de composition de trafic a été réalisée par la Mairie de Paris en novembre 2016, mais les résultats consolidés n'étaient pas disponibles au moment du lancement de l'étude de la ZFE métropolitaine. Par ailleurs, une des actions du projet « Villes respirables en cinq ans » est la réalisation d'une enquête plaques métropolitaine sur l'ensemble du périmètre métropolitain. Cette enquête plaques a été réalisée en septembre 2018. Ces nouveaux éléments pourront être exploités pour constituer un état zéro du parc roulant dans la ZFE métropolitaine.

Les données de parcs utilisées ci-dessous sont des données exprimées en véhicules.kilomètres, relatives aux parcs roulant et technologique, c'est-à-dire les véhicules circulant réellement.

4.2.1. Parc roulant de référence

Le **parc roulant** distingue les véhicules circulant selon 5 types de véhicules : **véhicules particuliers (VP)** ; **véhicules utilitaires légers (VUL)** ; **poids lourds (PL)** ; **bus et cars (TC)** et **deux roues motorisés (2RM)**. Celui-ci est spécifique à un type de route (urbain, Boulevard Périphérique, route et autoroute) et varie selon le type de jour (jour ouvré, samedi/veille de jour férié et dimanche/jour férié) et chacune des 24 heures de la journée.

Le parc roulant est construit pour Paris et le Boulevard Périphérique sur la base d'enquêtes réalisées à intervalles réguliers par la Ville de Paris en différents points de Paris et du Boulevard Périphérique. Ailleurs, le parc roulant est construit sur la base de données de comptages SIREDO fournies par la DIRIF sur les routes nationales et autoroutes franciliennes.

Concernant le parc roulant parisien, Airparif a pris en compte pour la situation de référence, les dernières **enquêtes plaques réalisées par la Mairie de Paris en 2014 pour Paris Intra-muros et pour le Boulevard Périphérique**.

La Figure 14 présente le parc roulant utilisé pour caractériser le trafic parisien les jours ouvrés.

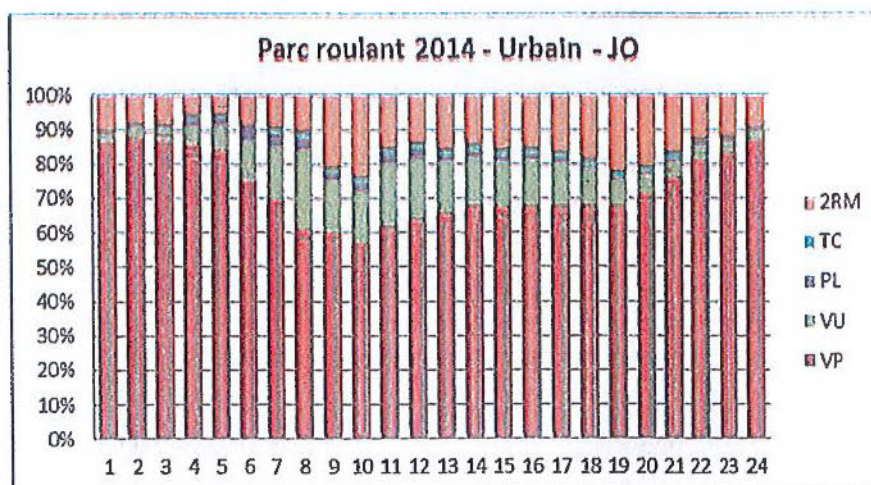


Figure 14 : Parc roulant appliqué les jours ouvrés (JO) sur les axes parisiens selon les heures de la journée.

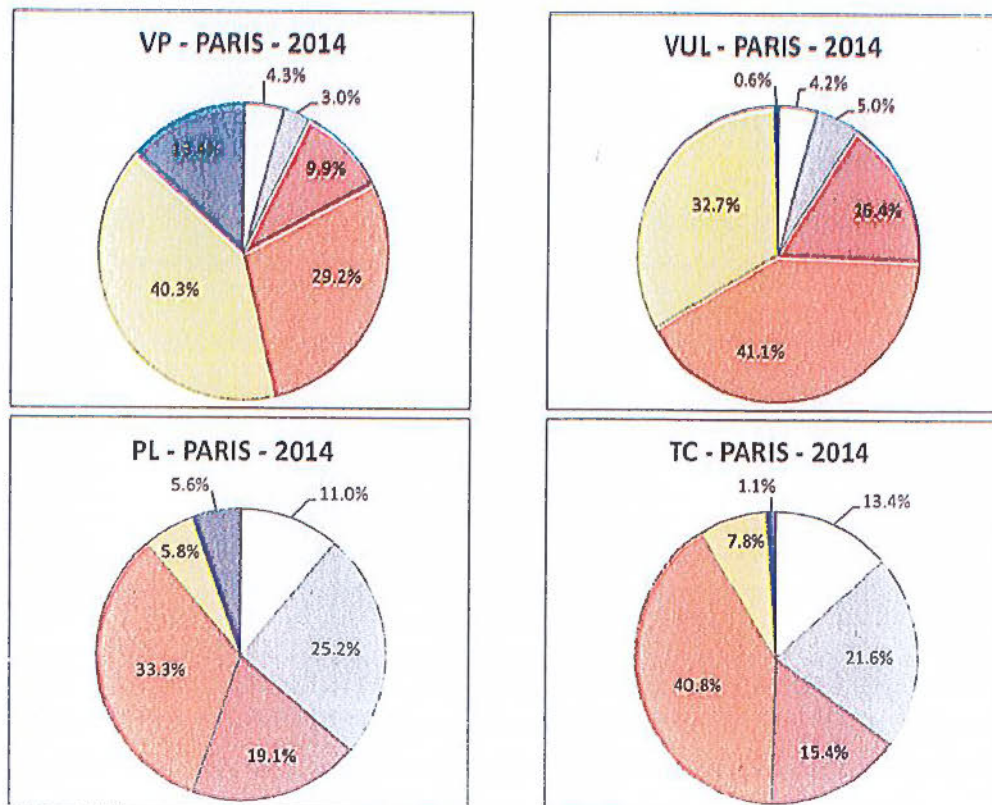
4.2.2. Parc technologique de référence

Pour les cinq types de véhicules (VP, VUL, PL, TC et 2RM), la connaissance de la composition du parc roulant en termes de carburant, de norme euro et de puissance du moteur (PTAC pour les PL et les TC) est indispensable pour calculer précisément les émissions de polluants atmosphériques qui varient en fonction des véhicules et de leur âge. Cette décomposition fine du parc roulant s'appuie sur la connaissance du **parc technologique**.

La caractérisation des parcs technologiques aux échelles de Paris et de l'Ile-de-France pour la situation de référence 2019 et pour le scénario A de ZFE métropolitaine a fait appel à plusieurs sources de données qui ont été étudiées et compilées (cf. Annexe 5). Les données de l'**enquête plaques réalisée par la Mairie de Paris en novembre 2014** ont été exploitées par Airparif pour caractériser le parc technologique parisien. La comparaison avec les différents parcs disponibles montre des différences significatives avec les données disponibles à l'échelle nationale, et confirme l'intérêt de disposer de parcs « locaux ».

La Figure 15 et la Figure 16 présentent les parcs technologiques par type de véhicules, caractérisant respectivement le trafic parisien et en dehors de Paris, en 2014. Les véhicules ont été classés selon la nomenclature Crit'Air.

Quel que soit le type de véhicule considéré, le parc technologique parisien est composé de véhicules plus récents que ceux roulant hors Paris. Par exemple, la part de véhicules particuliers (VP) « Crit'Air 2 » et « Crit'Air 1 » (incluant les véhicules électriques) s'élève à presque 54 % dans le parc parisien (Figure 15), contre 37 % en dehors de la Capitale (Figure 16). De même pour les poids lourds (PL), le parc parisien compte environ 11 % de véhicules appartenant à ces deux catégories, alors que le parc hors Paris présente 7 % de véhicules « Crit'Air 2 » et aucun véhicule de la catégorie la plus récente. Enfin, pour les véhicules utilitaires légers (VUL), ces pourcentages s'élèvent respectivement à 33 % (parc parisien) et 7 % (parc hors Paris).



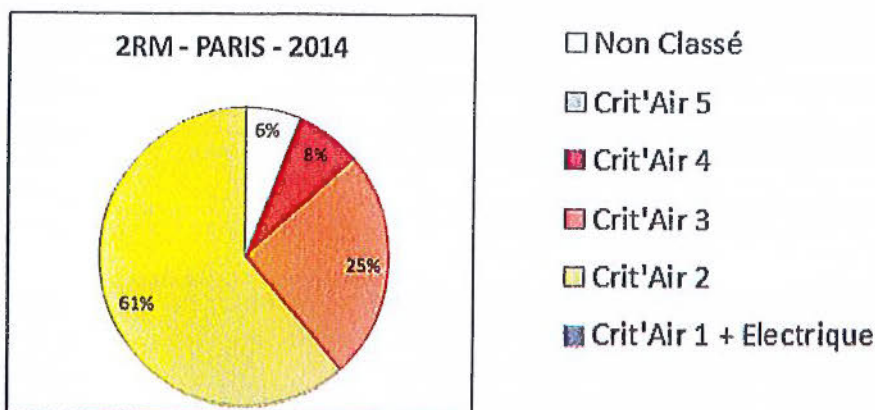
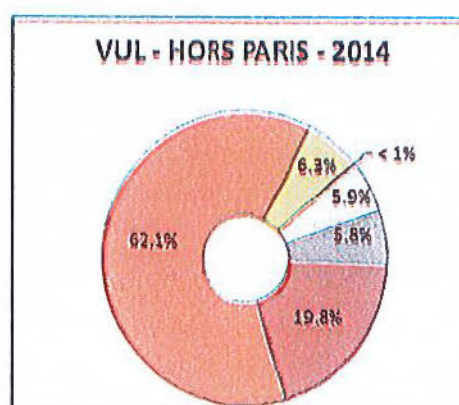
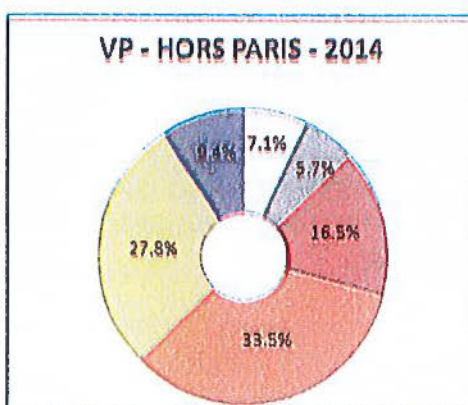


Figure 15 : Parcs technologiques parisiens par type de véhicules, selon la classification Crit'Air, pour l'année 2014.

Parmi les différents types de véhicules, les véhicules particuliers (VP) présentent le parc technologique le plus récent, comportant la plus grande part de véhicules « Crit'Air 1 » et « électrique » selon la classification Crit'Air. Dans l'agglomération parisienne, 13 % des kilomètres sont parcourus par des véhicules de cette catégorie, contre 9 % hors Paris.

Dans Paris, les véhicules VUL, PL et TC, roulant traditionnellement au Diesel (de ce fait classés au mieux « Crit'Air 2 »), présentent une faible part de kilomètres parcourus par des véhicules de la classe « Crit'Air 1 » et « Electrique ». La part de kilomètres parcourus par des poids lourds « Crit'Air 1 » et « Electrique » dépasse 5%. En dehors de Paris, les véhicules « Crit'Air 1 » et « Electrique » sont quasiment non représentés au sein des parcs technologiques des VUL, PL et TC.

Pour les Poids Lourds (PL) et les Bus et Cars (TC), les véhicules Pré Euro III (Euro I, II et avant) sont considérés comme des véhicules « Non Classés », ce qui n'est pas le cas pour les Véhicules Particuliers (VP) et Utilitaires Légers (VUL), pour lesquels les véhicules Euro 2 font partie de la catégorie « Crit'Air 5 ». De ce fait, la part des kilomètres parcourus par des véhicules « Non Classés » est, pour les PL et les TC, respectivement de 11% et 13% dans le parc parisien (13% et 14% dans le parc hors Paris), soit bien supérieure à celle observée pour les VP, VUL et 2RM (de l'ordre de 5%).



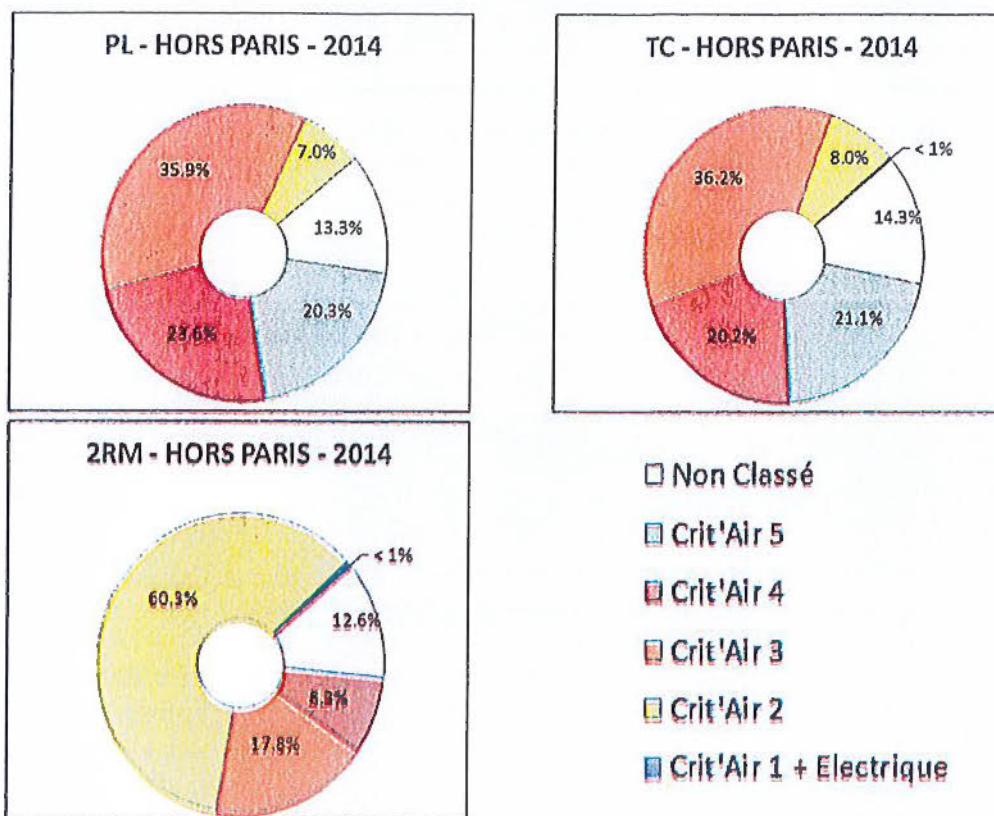


Figure 16 : Parc technologique hors Paris par type de véhicules, selon la classification Crit'Air, pour l'année 2014.

Les véhicules deux roues motorisés (2RM) ne sont pas concernés par la catégorie « Crit'Air 5 ». A l'inverse des autres types de véhicules, le parc des 2RM en dehors de Paris présente une faible part de véhicules « Crit'Air 1 », alors que cette catégorie n'est pas représentée dans le parc parisien. La part des véhicules les plus anciens (« Non classés ») est cependant deux fois plus élevée (13%) en dehors de Paris que dans la capitale (6%).

4.2.3. Impact de la ZFE sur le parc technologique

Le parc technologique prospectif pour la situation de référence, à savoir le « Fil de l'eau » 2019 intégrant la ZFE parisienne actuelle (interdiction des véhicules « Crit'Air 5 » dans Paris, hors Boulevard Périphérique) a été construit par Airparif à partir du parc de référence 2014 décrit précédemment et des évolutions nationales des parcs CITEPA pour cette échéance.

Le parc technologique prospectif pour le scénario A de ZFE métropolitaine à l'horizon 2019 a été construit à partir de la situation de référence 2019, en introduisant les restrictions de circulation (véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 »).

L'hypothèse retenue collectivement est que **les véhicules concernés par les restrictions de circulation se reportent vers des véhicules de la catégorie la plus vertueuse à carburant et cylindrée identiques**. Pour les véhicules particuliers, ce report est de 70% car il a été considéré que 30% des trajets en véhicules particuliers concernés par les restrictions de circulation se reportent sur les transports en commun, les modes doux ou effectuent un changement d'itinéraire pour éviter la ZFE.

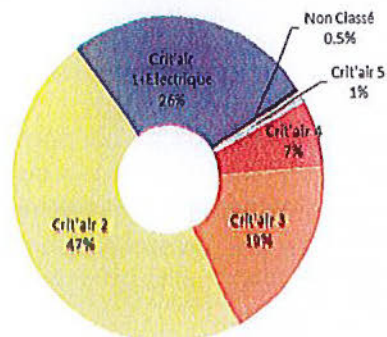
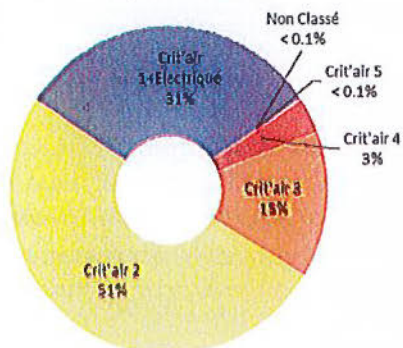
La Figure 17 présente l'évolution du parc technologique parisien et celui de la zone intra A86 (hors Paris) pour la situation de référence et le scénario A de ZFE métropolitaine. La présentation adoptée repose comme précédemment sur la nomenclature Crit'Air.

Parc technologique parisien

Parc technologique métropolitain

Part des véhicules.kilomètres parcourus dans Paris, cas de référence

Part des véhicules.kilomètres parcourus dans la ZFE (hors Paris), cas de référence



Part des véhicules.kilomètres parcourus dans Paris, scénario A

Part des véhicules.kilomètres parcourus dans la ZFE (hors Paris), scénario A

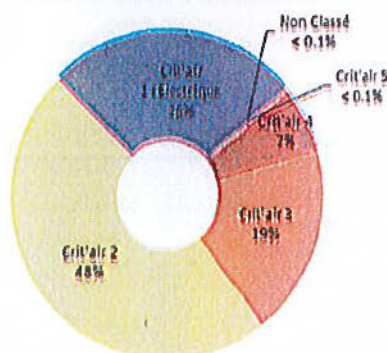
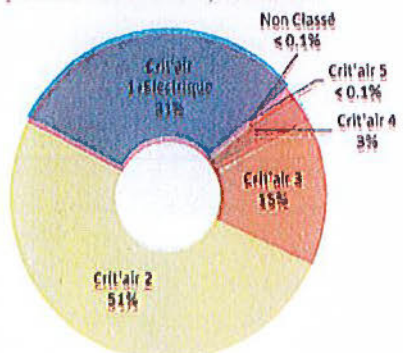


Figure 17 : Part des véhicules.kilomètres à Paris (à gauche) et dans l'intra A86 hors Paris (à droite), dans la situation de référence (en haut) et dans le cas du scénario A (en bas).

Dans la situation de référence, aucun véhicule des catégories « Non classé » et « Crit'Air 5 » ne circule dans Paris, du fait de la mise en œuvre précédemment (1^{er} juillet 2017) de la ZCR parisienne interdisant ces véhicules. **Aucun véhicule n'est Impacté dans Paris** du fait de la mise en place d'une ZFE de niveau « Crit'Air 5 ».

Dans le périmètre Intra A86 hors Paris, non concerné dans la situation de référence par une restriction de circulation, 0.5% et 1% des kilomètres sont parcourus par des véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 ». La mise en œuvre de la restriction de circulation des véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » (scénario A) touche donc **1.5% des kilomètres parcourus par les véhicules les plus anciens dans le périmètre Intra A86 hors Paris.**

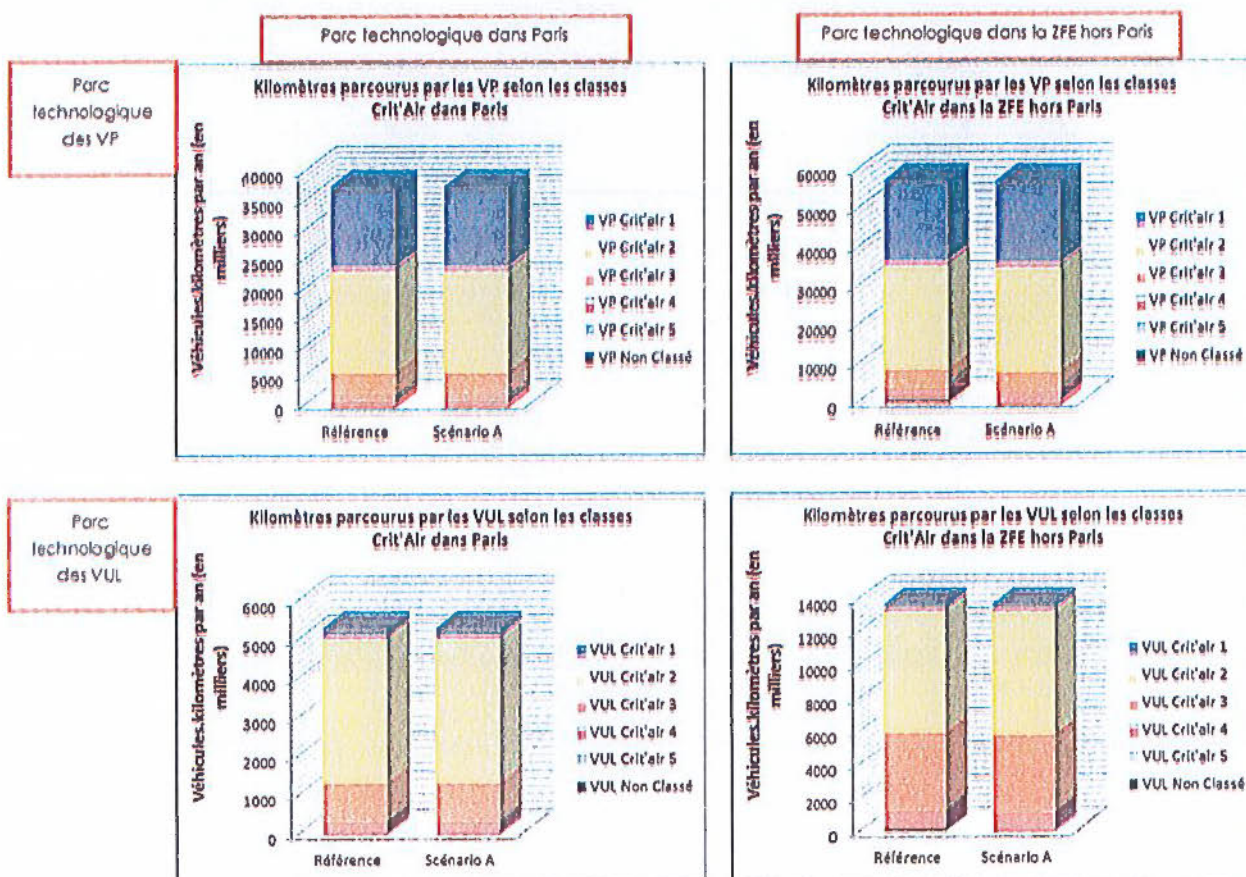
Les véhicules des classes Crit'Air dont la circulation est restreinte au sein de la ZFE ne disparaissent pas entièrement du parc car les VP, VUL et 2RM les plus anciens sont interdits uniquement les jours ouvrés de 8 à 20 heures.

Au sein de la Capitale, 3 % et 15 % des kilomètres sont parcourus par des véhicules « Crit'Air 4 » et « Crit'Air 3 » ; ces parts sont respectivement de 7 % et 19 % dans le reste du périmètre intra A86 (intra A86 hors Paris). 51% et 31% des kilomètres sont parcourus par des véhicules « Crit'Air 2 » et « Crit'Air 1 »+électriques ; ces parts sont de 48% et 26% dans le périmètre intra A86 hors Paris.

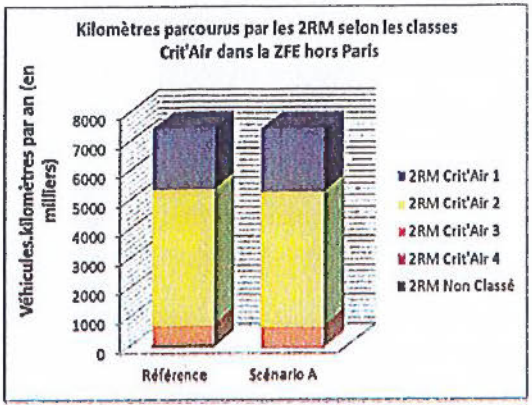
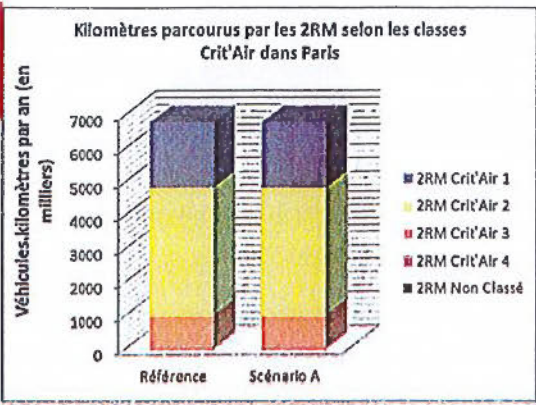
La Figure 18 illustre pour chaque catégorie de véhicules les parcs technologiques pour la situation de référence et pour le scénario A de mise en œuvre de ZFE métropolitaine, dans Paris (à gauche) et au sein de la ZFE hors Paris (à droite). Des variations de l'impact de cette mesure sont observées selon la zone et les types de véhicules.

Dans Paris, cette mesure n'a quasiment pas d'impact, du fait de l'existence de la ZCR Parisienne restreignant déjà la circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » (Figure 18, à gauche).

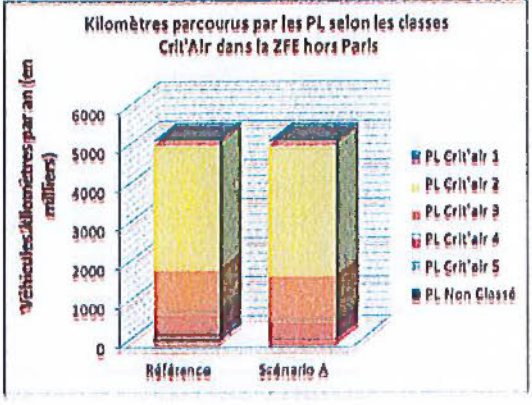
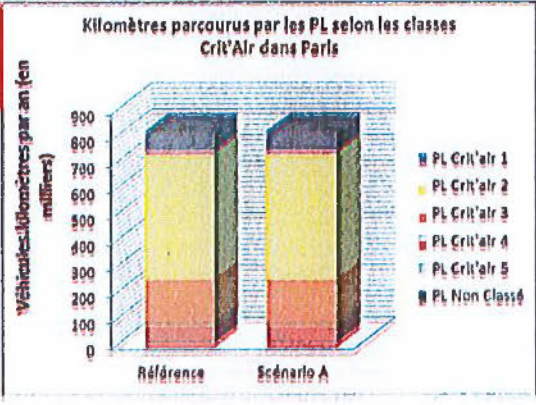
Dans la zone intra A86 hors Paris, le types de véhicules le plus touchés par la restriction de circulation des véhicules les plus anciens, « Non classés » et « Crit'Air 5 », sont les TC et PL avec respectivement presque 8 % et 5 % des kilomètres parcourus de leur catégorie (Figure 18, à droite). La restriction de circulation fixée pour ces plus anciens véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » concerne 1,3% des kilomètres parcourus par les VP et les VUL, et moins de 1 % des kilomètres parcourus par les 2RM (Figure 18, à droite).



Parc technologique des 2RM



Parc technologique des PL



Parc technologique des TC (bus et cars)

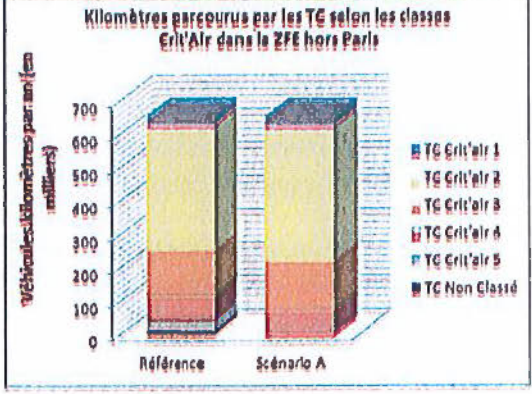
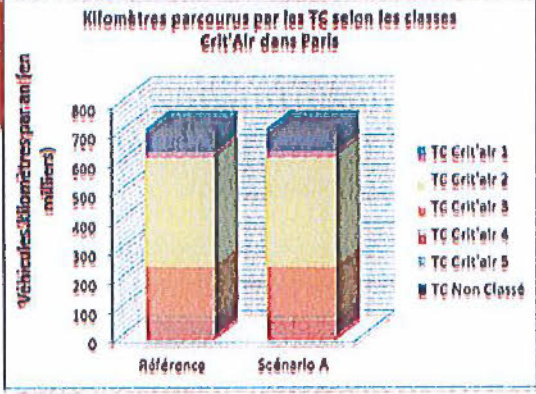


Figure 18 : Part des véhicules.kilomètres potentiellement touchés à Paris et au sein de la ZFE, hors Paris, par la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.

4.3. Émissions liées au trafic routier

4.3.1. Émissions de polluants atmosphériques

La Figure 19 présente la part des kilomètres parcourus dans le périmètre intra A86, impactés par la restriction de circulation, et les gains en émissions qui en résultent pour les NO_x, les particules PM₁₀ et PM_{2.5} et le CO₂, pour la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.

Nota bene : les gains sont évalués par comparaison à la situation de référence.

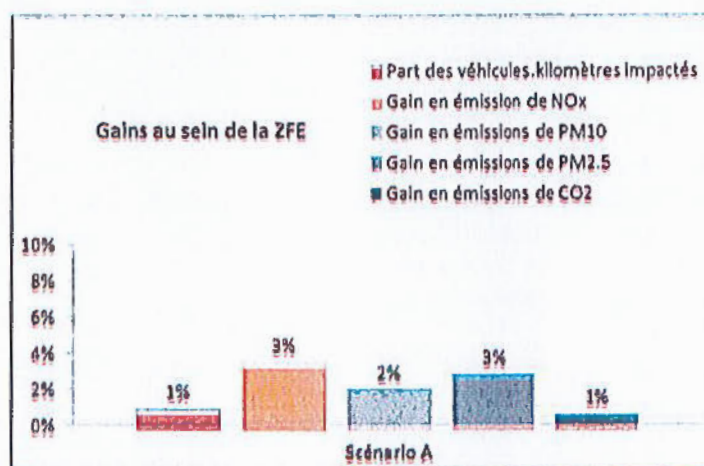


Figure 19 : Gains en émissions et part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE métropolitaine, avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.

La mise en œuvre de la ZFE accélère le renouvellement du parc technologique et induit une baisse des émissions de polluants atmosphériques liées au trafic routier métropolitain.

Les gains en émissions au sein du périmètre intra A86 sont au maximum de 3% pour la mise en place du scénario A de ZFE métropolitaine. D'une part, les véhicules concernés par cette mesure représentent une faible part (1%) des kilomètres parcourus à l'échelle du périmètre intra A86. D'autre part, les gains sont calculés en comparant le scénario A au cas de référence. La restriction de circulation étant déjà effective dans Paris, la part des kilomètres parcourus impactés et les gains en émissions y sont ainsi quasi nuls.

Les gains les plus importants (légèrement supérieurs à 3 %) sont observés pour les NO_x, polluant pour lequel la part des émissions du trafic est élevée (un peu plus de la moitié des émissions de NO_x au sein de la MGP).

Concernant les particules, le gain en émissions par rapport à la situation de référence atteint 2 % pour les PM₁₀ et 3 % pour les PM_{2.5}.

La Figure 20 présente les gains en émissions et la part des kilomètres parcourus dans le périmètre intra A86 hors Paris, impactés par la restriction de circulation, en lien avec la mise en place du scénario A de ZFE métropolitaine.

Les gains obtenus dans le périmètre de la ZFE hors Paris atteignent 6 % pour les émissions NO_x, 4 % pour les PM_{2.5} et 3 % pour les PM₁₀. La part de kilomètres parcourus concernés par la restriction de circulation atteint 2 % dans la ZFE hors Paris.

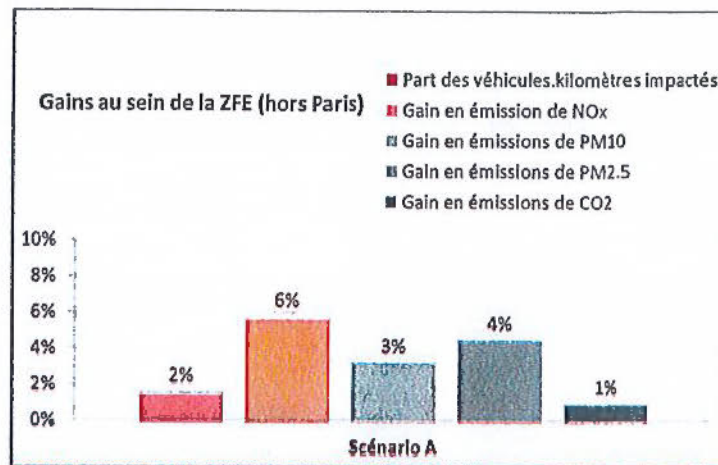


Figure 20 : Gains en émissions et part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE hors Paris, avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.

La réduction plus faible des émissions de particules PM₁₀ par rapport à celles de NO_x s'explique par les émissions liées à l'abrasion (freins, pneus et de la route) qui restent les mêmes lors du remplacement d'un véhicule ancien par un véhicule plus récent. La restriction de circulation des véhicules plus anciens modernise le parc technologique, engendrant des émissions dues à la combustion généralement bien inférieures à celles d'un véhicule plus ancien¹², mais est sans influence sur l'abrasion. Les particules PM_{2,5}, dont les émissions sont davantage liées à la combustion que celles des PM₁₀, présentent des gains plus importants que celles de PM₁₀.

La mise en œuvre du scénario A, restreignant la circulation des véhicules les plus anciens « Non classés » et « Crit'Air 5 », engendre une **baisse importante des émissions de benzène, avec une diminution d'environ 5 % à l'échelle de toute la ZFE, et de plus de 7 % si l'on considère le périmètre ZFE sans inclure Paris**. En effet, les émissions de benzène sont essentiellement liées aux véhicules essence les plus anciens. Cette mesure est très positive au regard du peu de kilomètres parcourus par les véhicules les plus anciens concernés par les restrictions de circulation lors de la mise en œuvre du scénario A.

La mise en œuvre de la ZFE métropolitaine entraîne une **diminution des émissions de polluants, non seulement au sein de la ZFE, mais également en dehors de son périmètre**. La part de kilomètres impactés par la ZFE et les gains en émissions sont présentés en Figure 21. Ils sont plus faibles que ceux estimés au sein de la ZFE, atteignant au **maximum 2 % de gains d'émission de NO_x** et environ 1 % en particules PM₁₀ et PM_{2,5}.

Lors de la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine, 1 % des kilomètres réalisés dans le périmètre intra A86 par les véhicules « Non classés » et « Crit'air 5 » sont impactés par la mise en œuvre de la ZFE ; au-delà de l'A86, la part des kilomètres réalisés par ces mêmes véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » est inférieure à 1 %.

¹² Ce n'est pas le cas pour les émissions de NO_x des véhicules particuliers diesel de norme Euro 5, plus émetteurs que les véhicules particuliers diesel Euro 4.

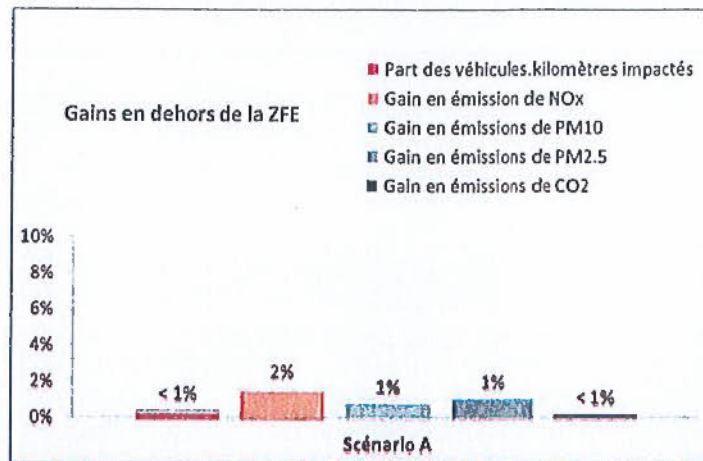


Figure 21 : Gains en émissions et part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation, en dehors de la ZFE, avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.

Les gains d'émissions en dehors de la ZFE sont logiquement moins importants. Ils sont dus au renouvellement des véhicules les plus anciens ayant un lien avec la ZFE (trajets en transit dans l'intra A86 ou d'échange avec ce territoire) au profit de véhicules plus récents autorisés dans la ZFE. En dehors de la ZFE, les véhicules les plus anciens, et les plus polluants, peuvent continuer de circuler s'ils ne sont pas en lien avec la ZFE, d'où des baisses d'émissions moins importantes au-delà de l'A86 qu'au sein de l'intra A86.

Le report modal, du véhicule particulier en faveur des transports en commun pour les trajets en lien avec la ZFE, contribue également à la baisse des émissions en dehors de celle-ci.

Les bénéfices de la ZFE sur les émissions sont positifs, y compris en dehors de son périmètre strict d'application, compte-tenu également des reports d'itinéraires (cas des véhicules les plus anciens ayant auparavant un trajet en lien avec la ZFE et ayant changé d'itinéraire au profit d'un parcours plus long, du fait de la restriction de circulation au sein de la ZFE).

La baisse des émissions relativement à la part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par la restriction de circulation est présentée dans la Figure 22 pour le périmètre de la ZFE métropolitaine, et hors ZFE.

Quel que soit le périmètre considéré, la ZFE favorise une baisse relative des émissions des polluants locaux supérieure à la part relative du nombre de kilomètres impactés par la restriction de circulation (ratio supérieur à 1).

La diminution des émissions d'oxydes d'azote est presque 4 fois plus importante que le pourcentage de kilomètres parcourus touchés par la restriction de circuler au sein de la ZFE, et presque 4.5 fois supérieure en dehors. L'indicateur calculé (ratio) calculé est plus élevé dans la zone hors ZFE, mais pour des réductions d'émissions plus faibles.

Le ratio est également très favorable pour les particules PM_{10} pour lesquelles les gains en émissions sont 2 fois plus importants que la part de kilomètres parcourus par des véhicules impactés par la ZFE, et plus encore pour les $PM_{2.5}$ pour lesquelles il atteint 3 dans la ZFE métropolitaine.

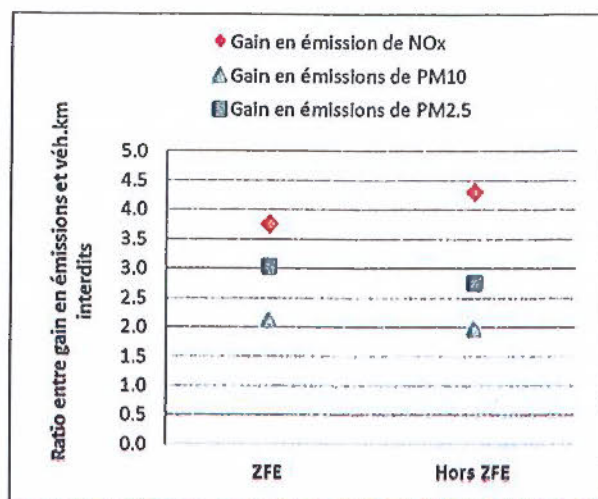


Figure 22 : Ratio entre les gains en émissions attendus avec la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine (scénario A) et la part des kilomètres concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE et au dehors de celle-ci.

Le ratio pour Paris est nettement plus faible que pour le périmètre intra A86, du fait de l'existence de la ZCR Parisienne qui entraîne de très faibles impacts dans la capitale.

Le ratio entre les gains d'émissions et la part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation est toujours supérieur à 1 pour les polluants atmosphériques, autrement dit les gains d'émissions sont supérieurs aux kilomètres parcourus par les véhicules impactés par la ZFE.

4.3.2. Émissions de gaz à effet de serre

La mise en œuvre d'une ZFE métropolitaine n'entraîne pas d'effet antagoniste entre polluants locaux (ayant un effet sur la santé) et gaz à effet de serre (ayant un effet sur le climat) et engendre bien des effets positifs sur ces deux enjeux.

Toutefois, l'efficacité de la ZFE est moins importante pour le dioxyde de carbone que pour les polluants locaux. Pour le scénario A de ZFE métropolitaine, le gain en émissions de CO₂ est faible (1% dans le périmètre de la ZFE, et un peu moins de 1% au-delà de ce périmètre, Figure 19, Figure 20 et Figure 21).

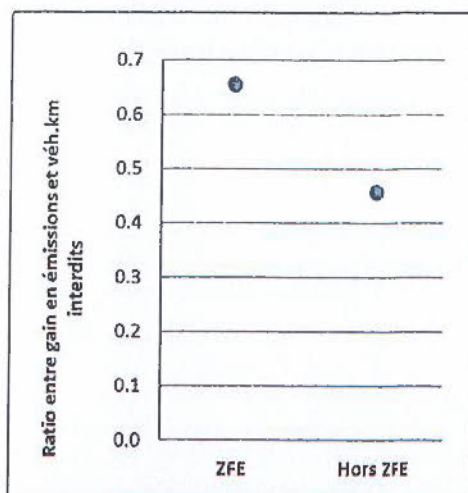


Figure 23 ; Ratio entre les gains en émissions de CO₂ attendus avec la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine (scénario A) et la part des kilomètres concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE et au dehors de celle-ci,

Le ratio entre les gains en émissions de CO₂ et la part de kilomètres concernés par la restriction de circulation est inférieur à 1, traduisant une baisse de CO₂ moins importante que la part de kilomètres parcourus par les véhicules impactés dans la ZFE.

Ce résultat s'explique par des performances en termes de baisse des émissions moins bonnes sur le CO₂ par rapport aux polluants locaux pour lesquels la mise en œuvre des normes Euro a engendré de fortes diminutions des émissions. En effet, les normes Euro n'ont pas été mises en place pour résoudre la question du changement climatique mais bien celle des émissions de polluants locaux.

Ces résultats confirment ceux de l'étude¹³ sur l'impact des modifications de trafic dans Paris entre 2002 et 2012, avec la diminution des émissions des polluants atmosphériques la plus importante liée au renouvellement du parc automobile (avec des véhicules récents moins polluants) et la diminution des rejets de CO₂ la plus importante liée au contraire à des diminutions de trafic dans Paris.

Le renouvellement du parc technologique des véhicules les plus anciens par des véhicules moins polluants engendre sur le périmètre Intra A86 (A86 exclue) et au-delà de ce périmètre des diminutions des émissions de polluants atmosphériques. Il en est de même pour le dioxyde de carbone (CO₂, gaz à effet de serre), même si pour ce dernier la baisse des émissions est plus faible.

¹³ « Évolution de la qualité de l'air à Paris entre 2002 et 2012 » - Juillet 2013, Airparif, http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/rapport-pdo-130703.pdf

5. IMPACTS D'UNE ZFE SUR LES CONCENTRATIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR

5.1. Concentrations de polluants atmosphériques

Les cartographies de la Figure 24 illustrent les concentrations annuelles de NO₂ (en haut), PM₁₀ (au milieu) et PM_{2.5} (en bas) dans la situation de référence (à gauche) et pour le scénario étudié de mise en œuvre de la ZFE métropolitaine (au milieu). Les cartographies de différences (à droite) présentent les écarts de concentrations pour chaque polluant entre le scénario ZFE et le cas de référence : diminutions et éventuelles augmentations liées au report de trafic routier. Les concentrations et les différences sont données en µg/m³.

Afin de tenir compte des impacts au-delà du périmètre de mise en œuvre du dispositif, la zone de visualisation s'étend au-delà des limites intra A86, jusqu'aux contours de la Francilienne, ce qui représente environ 80% de la population régionale. Cette zone représente le périmètre pour lequel les gains d'émissions et les reports de trafic routier sont les plus importants. Ce périmètre illustre ainsi les teneurs de polluants au-delà de la limite de la Métropole du Grand Paris (illustrée en noir sur les cartographies).

Par rapport au cas de référence, les niveaux de NO₂ diminuent seulement à l'extérieur de Paris, à proximité du trafic routier et en situation de fond ; en effet, sur Paris, la restriction de circulation pour les véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » ayant été mise en œuvre en juillet 2017, l'impact de la ZFE métropolitaine, de même niveau de restriction, est inclus dans le cas de référence.

Compte-tenu de la diminution des émissions liées à la mise en œuvre du scénario A de ZFE et malgré la part importante du trafic routier dans les émissions métropolitaines totales de NO_x, la baisse des teneurs de NO₂ dans le périmètre intra A86 hors Paris est faible : la diminution est en moyenne légèrement inférieure à 1 µg/m³ dans les limites de la ZFE. À proximité immédiate du trafic routier, la diminution peut être plus marquée, notamment sur les axes majeurs où elle atteint presque 3,5 µg/m³. En dehors du périmètre de restriction délimité par l'A86, les concentrations baissent également légèrement à proximité des axes routiers majeurs.

La baisse des teneurs de NO₂ atteint, pour le scénario A, une diminution moyenne inférieure à 0,5 µg/m³ (environ 0,1 µg/m³) en moyenne annuelle à l'échelle de l'Île de France. Il est important de noter que **le scénario A conduit en tout point du territoire à des baisses des concentrations de NO₂**.

Du fait de la faible diminution des émissions de particules due au scénario A de ZFE et d'une plus faible part du trafic routier dans les émissions métropolitaines totales de PM, **la baisse des teneurs en particules dans le périmètre intra A86 hors Paris est très limitée en situation de fond**. Une légère baisse est observée à proximité immédiate des principaux axes routiers, où elle atteint 0,3 µg/m³ et 0,2 µg/m³ pour les PM₁₀ et PM_{2.5} respectivement.

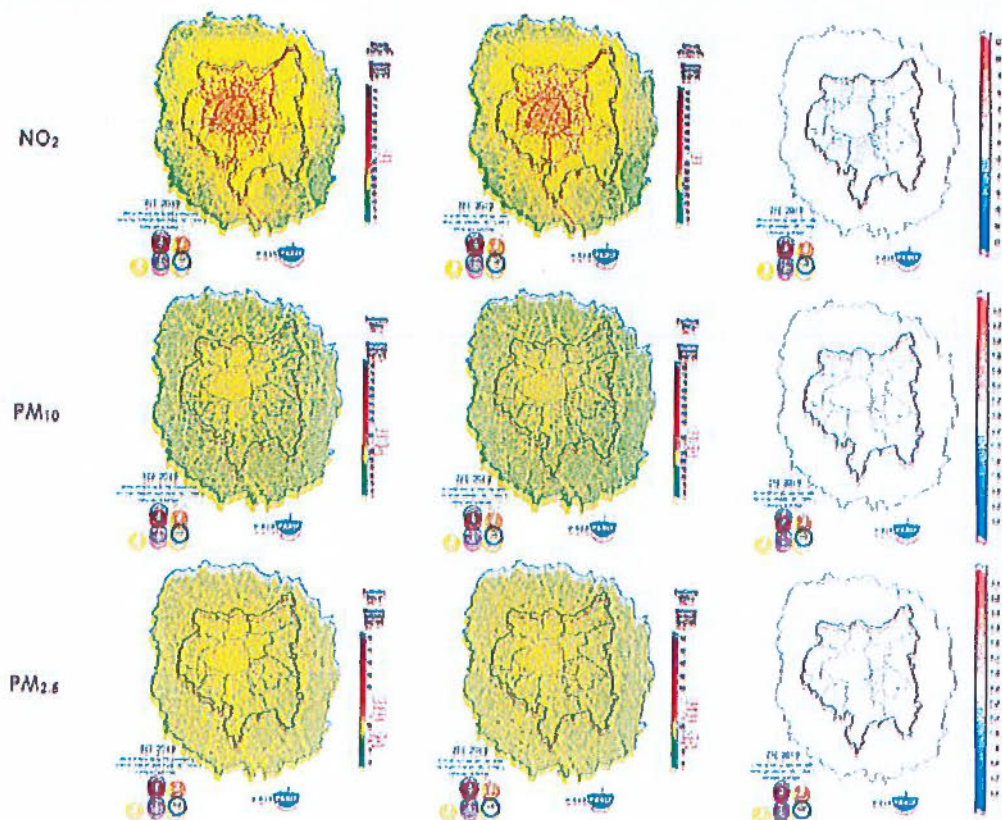


Figure 24 : Cartographies des niveaux annuels (en µg/m³) de NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} dans le périmètre de la francienne pour la situation de référence (à gauche) et le scénario A de ZFE métropolitaine (au milieu) et différences de concentrations entre le scénario A et la situation de référence (à droite). *Nota bene* : les échelles des écarts sont différentes.

Une restriction de la circulation des véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » au sein de l'intra A86 entraîne le renouvellement modéré du parc technologique, ce qui induit une légère diminution par rapport au cas de référence des niveaux de NO₂ au sein de la ZFE (hors Paris, la restriction de circulation de ces véhicules étant effective en juillet 2017) : 1 µg/m³ en moyenne et jusqu'à 3,5 µg/m³ en proximité du trafic routier. En dehors du périmètre Intra A86, c'est surtout le long des axes routiers que la baisse de concentration est observée, du fait du renouvellement des véhicules en lien avec la ZFE (i.e. avec une origine et/ou une destination dans la ZFE, ou encore en transit par la ZFE).

5.2. Indicateurs d'exposition

5.2.1. Exposition de la population

Afin d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de la ZFE, une estimation de la population exposée aux différentes concentrations de polluants atmosphériques a été réalisée.

5.2.1.1. Exposition de la population par classe de concentration

Les cartographies des concentrations, croisées avec les données de population spatialisées à haute résolution, permettent d'estimer le nombre d'habitants¹⁴ potentiellement exposés suivant les différentes classes de concentrations. Ces estimations sont réalisées pour le cas de référence et le scénario A de ZFE.

La Figure 25 présente le nombre d'habitants résidant dans Paris et dans la Métropole du Grand Paris potentiellement exposés à la pollution atmosphérique en fonction des concentrations de dioxyde d'azote en 2019 pour le cas de référence et le scénario A de ZFE.

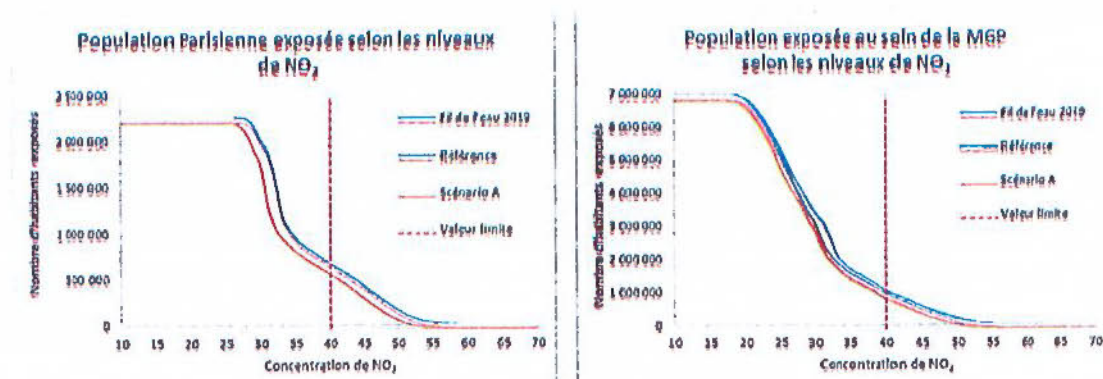


Figure 25 : Nombre d'habitants résidant à Paris (à gauche), et dans la Métropole du Grand Paris (à droite), selon les concentrations de NO₂. La valeur limite réglementaire d'exposition en NO₂ en moyenne annuelle (40 µg/m³) est représentée en pointillés rouges.

¹⁴ Les données de population résidente sont produites par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU).

Dans Paris, la courbe du scénario A est confondue avec celle de la situation de référence, signifiant qu'il n'y a pas de gains en termes d'exposition de la population dans la Capitale. Ceci est cohérent avec l'existence de la ZCR parisienne mise en place précédemment.

À l'échelle de la MGP, les deux courbes sont assez proches, ce qui traduit des gains limités en ce qui concerne le nombre de personnes exposées au dioxyde d'azote NO₂ pour la population métropolitaine.

La courbe d'exposition relative au « Fil de l'eau » 2019 (i.e. situation en 2019 sans mise en place d'une ZCR parisienne) permet de mettre en évidence les gains en nombre d'habitants exposés liés à la mise en œuvre de la ZFE parisienne puis métropolitaine. La différence entre la courbe « Fil de l'eau » 2019 et les autres courbes met en évidence les gains en nombre d'habitants exposés acquis grâce à la mise en œuvre de ces mesures.

Ainsi, dans la situation « Fil de l'eau » 2019, environ 3 400 000 habitants de la Métropole sont exposés à des niveaux d'au moins 30 µg/m³ de NO₂. Presque 500 000 personnes en moins sont exposées à ces niveaux avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE. Dans Paris, avec la mise en place de cette mesure, la concentration minimale en NO₂ à laquelle est soumise la quasi-totalité des habitants est de 26 µg/m³, contre 28 µg/m³ dans le cas du « Fil de l'eau » 2019.

Concernant les particules (PM₁₀ et PM_{2,5}), les gains en population exposée sont moins importants que pour le NO₂. En effet, tant pour les PM₁₀ que pour les PM_{2,5}, les courbes du scénario ZFE et de la situation de référence sont quasiment superposées (Figure 26). Les figures concernant la population parisienne ne sont pas présentées, le scénario A de ZFE métropolitaine n'apportant pas de gains significatifs sur la population exposée en PM₁₀ et PM_{2,5}.

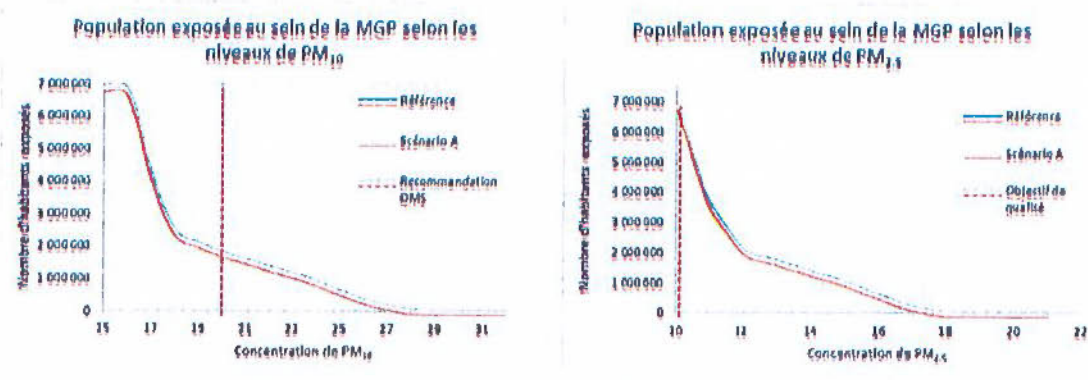


Figure 26 : Nombre d'habitants résidant dans la Métropole du Grand Paris (MGP) exposée selon les concentrations de PM₁₀ (à gauche) et de PM_{2,5} (à droite). La recommandation de l'OMS concernant les concentrations de particules PM₁₀ en moyenne annuelle (20 µg/m³, à gauche) et l'objectif de qualité relatif aux concentrations de particules PM_{2,5} en moyenne annuelle (10 µg/m³, à droite) sont représentés en pointillés rouges.

Dans les graphes ci-dessus, les valeurs indiquées en pointillés rouges correspondent à des niveaux recommandés par l'OMS, en lien avec la protection de la santé humaine, et non pas aux valeurs limites réglementaires françaises, celles-ci étant respectées en niveau de fond sur le territoire francilien. Les valeurs préconisées par l'OMS, largement inférieures aux réglementaires, sont les concentrations en-dessous desquelles aucun effet nuisible n'est observé sur la santé et l'environnement.

5.2.1.2. Exposition de la population au-delà des normes

Afin d'illustrer les gains d'exposition des Métropolitains, une comparaison aux normes en vigueur est réalisée. Les résultats sont présentés de la manière suivante (cf. figure ci-dessous) : le nombre de personnes exposées dans la zone concernée pour la situation de référence est représenté par le total (barres orange et grise) ; le gain de population exposée dans la zone suite à la mise en place du scénario de ZFE est figuré en orange.

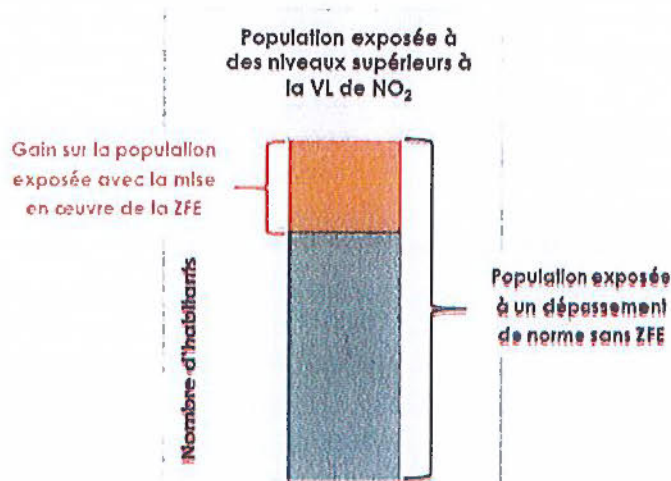


Figure 27 ; Présentation de l'indicateur de population exposée à des dépassements de la valeur limite (VL) annuelle en NO₂ pour la situation de référence et gain sur la population engendré par la mise en œuvre du scénario de ZFE.

Pour le **dioxyde d'azote**, dont la valeur limite annuelle est fixée à 40 µg/m³, le gain sur la population exposée dû à la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine est d'environ 40 000 personnes au sein de la MGP (Figure 28). Le gain étant quasi nul dans Paris, du fait de l'existence de la ZCR parisienne, il concerne plus précisément **40 000 personnes dans la MGP hors Paris**. Ainsi, rapporté au **nombre d'habitants exposés au sein de cette zone, le gain relatif est de 15 %**.

La population exposée à des dépassements de la valeur limite en NO₂ à l'échelle de l'Île-de-France, et les gains apportés par le dispositif évalué sont les mêmes que ceux concernant la population au sein de la MGP. Cela signifie que l'intégralité de la population francilienne potentiellement exposée à des concentrations au-dessus des normes réside au sein du périmètre métropolitain, soit dans la zone urbaine dense continue.

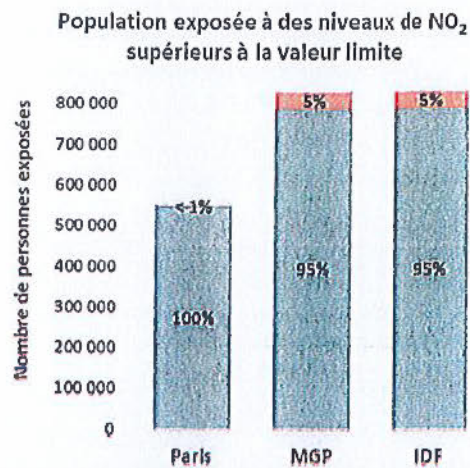


Figure 28 : Indicateurs de population exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle en NO₂ (40 µg/m³) résidant à Paris (à gauche), dans la Métropole du Grand Paris (MGP) (au milieu), et à l'échelle de la région (à droite)

La Figure 29 illustre les baisses de population exposée au sein de la MGP, à des dépassements de la valeur limite relative au dioxyde d'azote NO₂, au regard de la situation « Fil de l'eau » 2019 (si aucune mesure de restriction du trafic routier n'avait été mise en place). Le scénario de référence, permettant un gain de 11%, intègre la ZCR parisienne. **Le scénario A de ZFE permettrait de baisser de 16 % le nombre de personnes exposées à des niveaux de NO₂ supérieurs à la valeur limite au sein de la MGP, soit environ 150 000 personnes.**

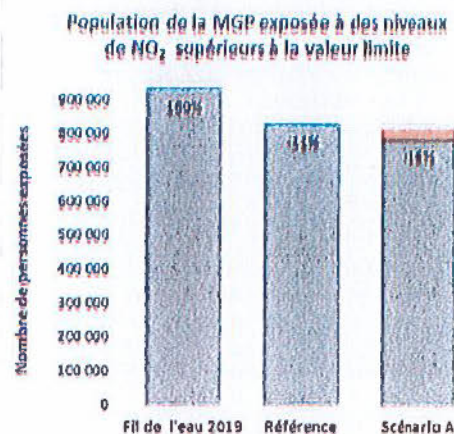


Figure 29 : Indicateurs de population exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle en NO₂ (40 µg/m³) au sein de la MGP, par rapport au « Fil de l'eau » 2019.

Concernant **les particules PM₁₀**, il est estimé dans le cadre de cette étude prospective, que la quasi-totalité de la population francilienne est exposée à des concentrations moyennes annuelles inférieures à la valeur limite annuelle de 40 µg/m³ et à l'objectif de qualité de 30 µg/m³. Le seuil choisi pour évaluer les gains d'exposition aux particules PM₁₀ est celui de 20 µg/m³ en moyenne

annuelle, préconisé par l’OMS¹⁵. De même pour les **PM_{2,5}**, la valeur limite annuelle de 25 µg/m³ et la valeur cible de 20 µg/m³ sont respectées pour l’ensemble de la population francilienne. La valeur retenue pour estimer les gains est l’objectif de qualité de 10 µg/m³ correspondant à la préconisation émise par l’OMS.

Au regard de ces seuils, les gains en nombre d’habitants exposés aux particules PM₁₀ et PM_{2,5}, au sein de Paris, de la MGP et de l’ensemble de l’Ile de France, illustrés en Figure 30, sont très limités pour la mise en place du scénario A de ZFE métropolitaine. Ils atteignent 2 % de la population exposée à des dépassements au sein de la MGP pour les PM_{2,5}. Du fait du nombre important d’habitants soumis à des dépassements de l’objectif de qualité pour les PM_{2,5}, cela représente environ 60 000 personnes.

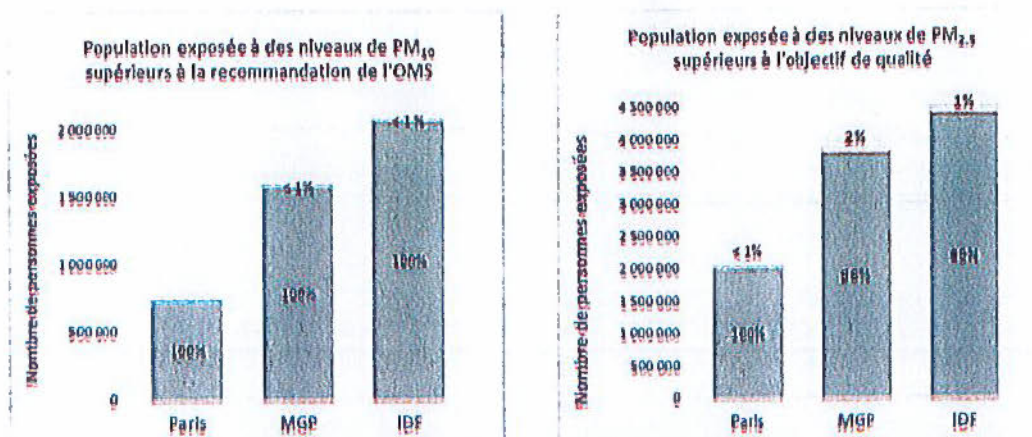


Figure 30 : Indicateurs de population exposée à des dépassements de la recommandation de l’OMS de 20 µg/m³ en moyenne annuelle de PM₁₀ (à gauche) et à l’objectif de qualité de 10 µg/m³ en moyenne annuelle de PM_{2,5} (à droite) pour Paris, MGP et à l’échelle de la région.

Les gains relatifs à l’exposition aux particules PM₁₀ et PM_{2,5} du fait de la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine sont limités en comparaison de ceux évalués pour le dioxyde d’azote NO₂. Cela est lié d’une part aux gains moindres obtenus pour les particules sur les émissions et les concentrations dans l’air, d’autre part au fait que les gains d’exposition aux particules sont évalués par rapport à des seuils plus contraignants que pour le dioxyde d’azote NO₂ et concernent ainsi plus de personnes exposées. En effet, en NO₂, le nombre de personnes en dépassement dans la situation de référence est d’environ 830 000, contre 2 000 000 en PM₁₀ et 4 500 000 en PM_{2,5}, soit presque de 5,5 fois plus de Franciliens.

5.2.2. Qualité de l’air au droit des axes routiers

L’évolution du parc technologique du fait de la mise en œuvre de la ZFE engendre une diminution des concentrations en situation de fond et plus encore à proximité du trafic routier. Les teneurs de **dioxyde d’azote** modélisées à proximité immédiate du réseau routier permettent de mettre en relief l’influence de la mise en œuvre d’une ZFE au plus près des émissions du trafic routier, en bordure de voirie.

¹⁵ L’OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande des niveaux d’exposition (concentrations et durées) au-dessous desquels il n’a pas été observé d’effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation.

La Figure 31 illustre le pourcentage de voirie à Paris, au sein de la MGP et dans la région Ile de France dont les concentrations sont supérieures à la valeur limite définie pour le NO₂ pour la situation de référence et le scénario A de ZFE métropolitaine.

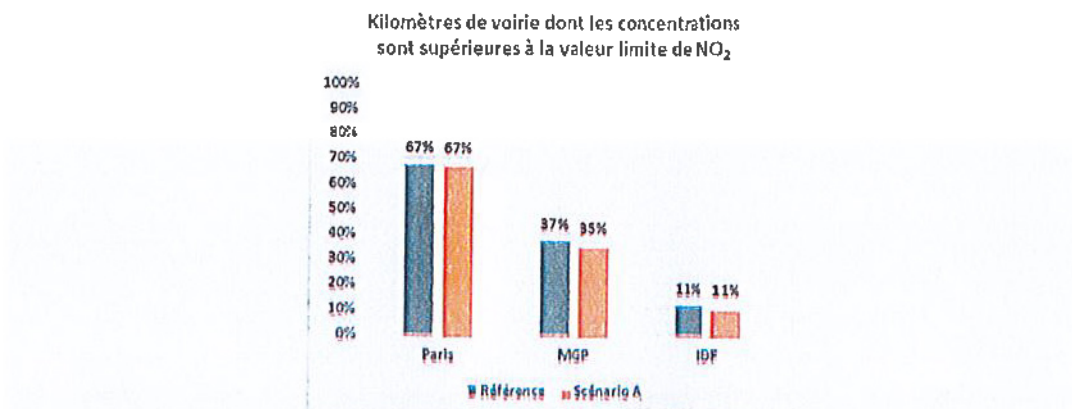


Figure 31 : Pourcentage de kilomètres de voirie exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle en NO₂ à Paris (à gauche), dans la Métropole du Grand Paris (au milieu) et à l'échelle de la région (à droite)

Le gain en NO₂ apporté en proximité du trafic par la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine est limité. Il est au maximum de 2 % au sein de la MGP, plus précisément dans la zone intra A86 hors Paris puisque la situation dans Paris n'évolue pas entre le cas de référence et le scénario A de ZFE métropolitaine, les conditions de circulation y étant identiques.

Concernant les **particules PM₁₀ et PM_{2,5}**, au regard des recommandations de l'OMS (respectivement de 20 µg/m³ et 10 µg/m³), la situation en proximité immédiate du trafic n'évolue que peu. Presque 90 % du réseau routier métropolitain modélisé est en dépassement en PM_{2,5} et 70 % en PM₁₀.

6. RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Les tableaux suivants présentent de façon synthétique les indicateurs obtenus pour le scénario A de ZFE métropolitaine, et pour la situation de référence (incluant la ZCR parisienne de niveau « Crit'Air 5 »).

Emissions de polluants		ZFE (intra A86)				Hors ZFE			
		NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	CO ₂	NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	CO ₂
Référence	Emission (tonnes)	8 900	830	560	3 715 000	27 400	2 800	1 950	11 155 000
Scénario A	Emission (tonnes)	8 600	800	550	3 700 000	27 000	2 800	1 900	11 150 000
	Baisses (%)	3%	2%	3%	1%	2%	1%	1%	< 1%

Population exposée		MGP	IDF
Référence	Nombre d'habitants	830 000	830 000
Scénario A	Nombre d'habitants	790 000	790 000
	Baisses (%)	5%	5%

Figure 32 : Tableau de synthèse des émissions liées au trafic routier et de l'exposition de la population selon le scénario de ZFE métropolitaine étudié

L'étude menée par Airparif s'inscrit dans le cadre du projet « Villes Respirables en cinq ans » piloté par la Métropole du Grand Paris (MGP), et auquel participent sept collectivités territoriales : la Ville de Paris, les Établissements Publics Territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre et les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Elle démontre qu'un dispositif tel que la ZFE métropolitaine permet d'améliorer la qualité du parc technologique circulant, de baisser les émissions de polluants, les concentrations de polluants atmosphériques et l'exposition de la population.

Les effets estimés pour le scénario A de ZFE métropolitaine sont positifs mais limités, et principalement localisés dans le périmètre de mise en œuvre de la ZFE (intra A86). Pour ce scénario, des impacts positifs sont également évalués au-delà de ce périmètre. Les gains estimés du scénario A de ZFE métropolitaine sont essentiellement hors Paris, la ZCR parisienne étant actuellement en place.

Les gains apportés par la mise en œuvre d'une ZFE métropolitaine sur les différents indicateurs sont plus conséquents pour le dioxyde d'azote¹⁶ que pour les particules PM_{2,5} et PM₁₀. Cela provient essentiellement du fait que la contribution du trafic routier aux émissions régionales de NO_x est plus importante que pour les particules. Ainsi, les actions prises pour réduire les émissions de NO_x ont proportionnellement plus d'impact sur les niveaux de dioxyde d'azote que sur ceux de particules.

Par conséquent, des actions complémentaires seront nécessaires, y compris sur d'autres secteurs émetteurs que le trafic routier, pour faire baisser les niveaux en-deçà des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé sur les particules.

¹⁶ Oxydes d'azote dans le cas des émissions.

Le scénario A de ZFE présenté dans ce rapport est l'un des trois scénarios de restriction étudiés par Airparif dans le cadre du projet « Villes respirables en cinq ans ». Les deux autres scénarios étudiés, de niveau de restriction plus élevé en termes de catégorie Crit'Air, pour une même échéance, présentaient **des gains plus importants en émissions, en concentrations et en exposition**. La mise en œuvre du scénario A de ZFE à l'échelle métropolitaine, positive pour la qualité de l'air, permet **d'initier un changement de comportement des Franciliens quant à leur(s) mode(s) de déplacements** et doit être vue comme la **première étape d'un dispositif progressif**.

Les gains ont été évalués en considérant l'état « actuel » au lancement de l'étude (i.e. une restriction de circulation des véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » dans Paris) comme état de référence. Or, la Mairie de Paris prévoit d'étendre la restriction de circulation aux véhicules « Crit'Air 4 » dans Paris en juillet 2019. Ainsi, **les gains réellement apportés par le dispositif global (ZFE parisienne « Crit'Air 4 » et ZFE métropolitaine « Crit'Air 5 ») seront supérieurs à ceux estimés dans cette étude**.

ANNEXES

Annexe 1

Classification des véhicules selon la nomenclature Crit'Air

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR
Électrique	Véhicules électriques et hydrogène			
1	Véhicules gaz Véhicules hybrides rechargeables			

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO					
		VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR	
		Diesel	Essence	Diesel	Essence	Diesel	Essence
1	EURO 4 À partir du : 1 ^{er} janvier 2017 pour les motocycles 1 ^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	-	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014
2	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO VI À partir du 1 ^{er} janvier 2014	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013
3	EURO 2 du 1 ^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2005	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2005	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013	EURO III et IV du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2009
4	Pas de norme tout type du 1 ^{er} juin 2000 au 30 juin 2004	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO IV du 1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2009	-
5	-	EURO 2 du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO 2 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2000	-	EURO III du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2006	-
Non classés	Pas de norme tout type Jusqu'au 31 mai 2000	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001

Tableau 2. Classification des véhicules selon la nomenclature Crit'Air – Arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318.2 du code de la route

Annexe 2

Description du modèle développé pour la reconstitution des concentrations en proximité du trafic

Il s'agit d'un modèle statistique construit à partir des résultats des modèles ADMS (modèle de dispersion atmosphérique) et HEAVEN (modèle de calcul des émissions du trafic routier) calculés dans le cadre de l'étude ZBE de la Mairie de Paris¹⁷. Ce jeu de données a servi d'entraînement au modèle pour reconstituer les gains en concentrations attendus lors de la mise en place de la ZFE.

Les concentrations sont reconstituées par régressions linéaires, en chaque maille du domaine. Le modèle permet de reconstituer les concentrations :

- pour les mailles directement influencées par le trafic (i.e. lorsque qu'un brin de route traverse la maille)
- pour les mailles influencées par le trafic (i.e. lorsqu'une route se situe à moins de 300 m).

Pour les premières, la régression linéaire est faite directement entre des différences en émissions et des différences en concentrations. Les différences, en émissions comme en concentrations, sont le résultat d'un scénario ZFE auquel est soustrait le scénario fil de l'eau. Elles permettent de reconstituer les gains en concentrations attendus par la mise en place de la ZFE, pour chaque scénario étudié, par rapport au scénario de référence. Le calcul de l'écart type permet de reconstituer les concentrations en y associant un intervalle de confiance (Figure 33).

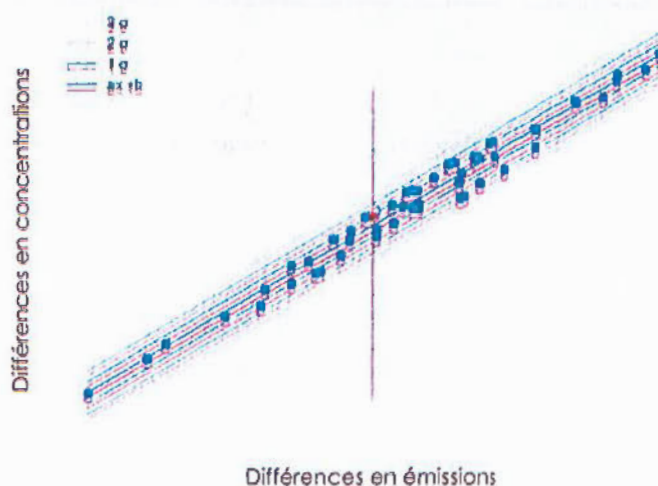


Figure 33 : Exemple de régression linéaire sur une maille de proximité au trafic. Le point rouge est la différence en concentration que le modèle cherche à reconstituer à partir de la différence en émissions connue (ligne rouge). Les points bleus sont les scénarios ayant servi à l'entraînement du modèle. Les différentes lignes violettes parallèles à la régression linéaire représentent les intervalles de confiance associés à la prédiction du modèle pour la maille considérée.

Concernant les mailles influencées, leurs émissions de trafic étant nulles, il n'est pas possible de faire un lien direct entre les données de concentration attendues et les données d'émissions de la maille. Un autre maillage, plus large, a été utilisé (Figure 34). Il permet d'avoir au moins un brin de route dans chaque maille, et donc une valeur en émissions.

¹⁷ Rapport Airparif, « Zone à Basses Émissions dans l'agglomération parisienne », mars 2018
http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/Rapport_ZBE_2016-2019_070518.pdf

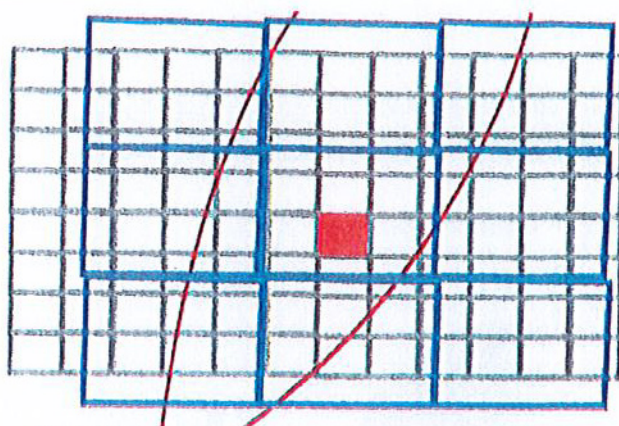


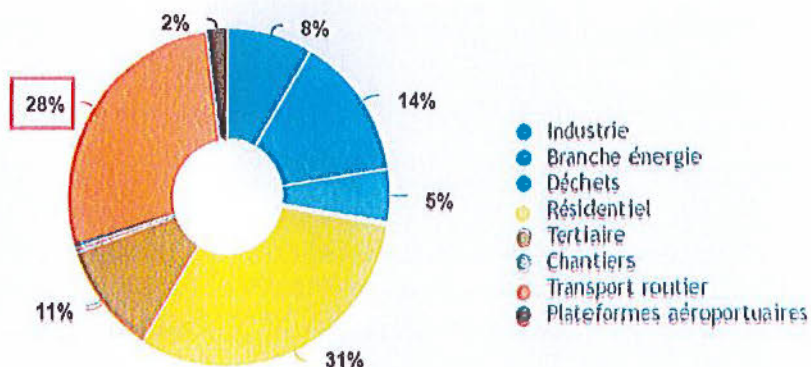
Figure 34 : Illustration du traitement des mailles influencées.

Dans l'exemple de la figure ci-dessus, pour déterminer les gains en concentrations | les émissions considérées sont celles de la maille bleue incluant la maille rouge. La régression linéaire est effectuée sur la maille bleue centrale et les huit mailles adjacentes. On obtient ainsi neufs facteurs à partir desquels est reconstitué le gain en concentrations de la maille rouge. Un intervalle de confiance est également déterminé par le calcul des écarts types.

Annexe 3

Émissions primaires de CO₂ par secteurs d'activité sur la Métropole du Grand Paris et détail des contributions au sein du trafic routier

CO₂ - Métropole du Grand Paris

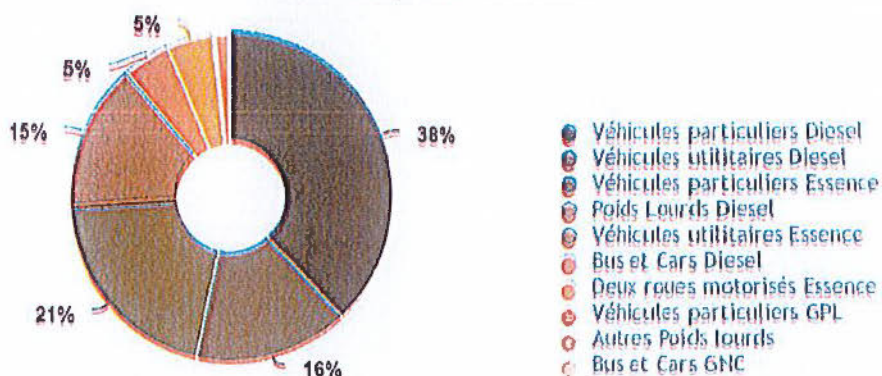


AIRPARIF DECEMBRE 2018

a) Contribution par secteur d'activité

Répartition des émissions - CO₂

2015 - Métropole du Grand Paris



AIRPARIF DECEMBRE 2018

b) Contribution des différents véhicules

Annexe 4

Éléments méthodologiques relatifs à la modélisation de l'impact de la ZBE sur le trafic routier (source DRIEA)

L'étude de trafic réalisée par la DRIEA comporte trois objectifs :

- Fournir des résultats en termes de trafic exploitables par Airparif pour estimer les impacts des scénarios sur la qualité de l'air ;
- Estimer l'impact des scénarios sur les volumes de reports modaux de la route vers les transports en commun ;
- Analyser l'impact des scénarios sur les volumes et les conditions de trafic afin de mettre en avant d'éventuels risques de recharge du réseau à l'extérieur des périmètres (report de trafic).

Modèle de déplacements utilisé

La modélisation des déplacements est faite à l'aide du modèle régional MODUS de déplacements de la DRIEA. Ce modèle représente une moyenne horaire des déplacements en heure de pointe. Il repose sur des hypothèses de répartition de la population et des emplois dans la région, qui sont, dans le cadre de cette étude, des hypothèses aux horizons 2015 et 2020 transmises par le STIF en 2015.

Le modèle de déplacements de la DRIEA représente cartographiquement les charges présentes et futures des arcs routiers et des lignes de transports en commun de la région (plusieurs dizaines de milliers au total). Il peut faire ces projections à différents horizons temporels, prenant en compte les évolutions du réseau routier, les projets de transports en commun (métro, tramways, trains, RER, bus) et les développements de logements et de zones d'activités sur environ 1300 zones géographiques couvrant toute la région.

Pour l'étude de la zone à basses émissions, le modèle a été affiné en décrivant le parc automobile parisien et le parc automobile régional hors Paris, et en distinguant les déplacements concernés par les restrictions de circulation dans Paris.

Réseaux routier et de transports en commun

L'étude d'impact de la zone à basses émissions prend en compte la description du réseau de transport en commun ainsi que son évolution de 2015 à 2020.

Le réseau routier considéré correspond à une description mise à jour entre 2007 et 2013 pour la région francilienne, à l'exception du réseau routier parisien dont la description est plus moderne et correspond à sa situation en 2015.

Les projets affectant le réseau routier entre 2015 et 2020 (dont notamment la piétonisation de la voie sur berge rive droite, et les différents projets routiers à Paris) ne sont pas pris en compte dans l'étude.

Les scénarios de zone à basses émissions

Trois hypothèses majeures concernant la mise en place de la mesure et son impact sur le trafic routier ont été prises en compte dans cette étude pour chaque étape de la ZBE :

- le taux de renouvellement du parc automobile. Après concertation avec les différents partenaires, celui-ci a été fixé à 70%, uniquement pour les flux de véhicules concernés par la ZBE et ayant leur origine et/ou leur destination dans la ZBE. Les véhicules en transit dans la ZBE (qui n'ont ni leur origine de déplacement ni leur destination dans la ZBE) ne sont pas renouvelés du fait de l'instauration de la mesure ; on suppose qu'un itinéraire ou un mode de déplacement alternatif est choisi pour les déplacements concernés.
- La délimitation géographique de la ZBE. Le choix d'inclure le Boulevard Périphérique (BP) dans ces modélisations permet de rendre compte, dans un premier temps, de l'impact d'un

scénario relativement contraignant sur le trafic par rapport à un scénario excluant le BP. Ainsi, les résultats obtenus permettent d'obtenir un majorant de l'impact d'une restriction de circulation excluant le BP.

- Le groupe de véhicules concernés par les restrictions de circulation.

Annexe 5

Sources de données relatives au parc technologique

Le CITEPA produit chaque année un état du parc technologique de l'année N-2 au niveau national. Ce parc présente les contributions au trafic routier français de chaque type de véhicule pour 3 typologies d'axes (urbain, route et autoroute). Ce parc de référence est utilisé d'une part par le CITEPA pour le calcul des émissions du trafic routier à l'échelle française mais aussi par la plupart des AASQA pour la construction des inventaires des émissions régionaux. Par ailleurs, le CITEPA propose la déclinaison prospective de ce parc avec une méthodologie cohérente.

Cette source de données présente les avantages d'être mise à jour annuellement aussi bien pour les années passées que pour les projections et constitue l'une des références pour le calcul des émissions aux échelles nationale et régionale. Cependant les parcs locaux peuvent sensiblement différer des parcs nationaux que ce soit sur la répartition des véhicules (parc statique) que sur leur usage (parc roulant).

L'IFSTTAR produit également des parcs technologiques à l'échelle nationale avec un niveau de précision (types de véhicules et d'axes) comparables à ceux du CITEPA. Ces données constituent également une référence au niveau français et alimentent l'outil de calcul des émissions HBEFA. Ces parcs existent également pour des états prospectifs. De la même manière que les parcs CITEPA, ces données nationales nécessitent d'être adaptées pour la description d'un parc local tel que celui de Paris.

Par ailleurs, l'IFSTTAR a piloté le projet de recherche ZAPARC dont un but était d'améliorer la connaissance des parcs automobiles dans l'agglomération parisienne afin d'évaluer l'impact des scénarios de réduction de la pollution de l'air. Pour cela, des observations vidéos du trafic routier ont été réalisées en 2013 et ont permis d'échantillonner près de 560 000 véhicules sur 9 sites répartis à Paris, sur le boulevard périphérique, dans le département des Hauts-de-Seine ainsi que dans le département de la Seine-Saint-Denis sur des périodes d'observation allant de 2 à 10 jours. Les résultats de cette étude permettent donc de dresser directement des parcs aux échelles de Paris, du Boulevard Périphérique et de la banlieue parisienne.

En novembre 2014, la Mairie de Paris a fait réaliser une enquête plaques sur des points représentatifs de la circulation de Paris intra-muros et du Boulevard Périphérique. Près de 35 000 relevés de plaques exploitables ont été effectués manuellement et les caractéristiques des véhicules ont été déterminées après un rapprochement avec la base de données des certificats d'immatriculations, communément appelés « cartes grises ». Lors du relevé des plaques, la silhouette du véhicule a également été notée afin d'être validée après le travail de comparaison avec les données « cartes grises ». Le mode opératoire de cette enquête consistait à relever les plaques d'immatriculation à l'arrière des véhicules afin de caractériser également les deux-roues motorisés. Cette méthodologie n'était cependant pas adaptée à la caractérisation des camions car les semi-remorques disposent d'une plaque spécifique à l'arrière de la remorque et d'une plaque spécifique à l'avant du tracteur. Par conséquent, le relevé de plaques à l'arrière ne permet pas de caractériser les puissances et normes euro associées au tracteur des semi-remorques. Par ailleurs, aucun transport en commun n'a été relevé lors de cette étude. En conclusion, cette « enquête plaques » permet de disposer une bonne photographie du parc technologique parisien pour les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires et les deux-roues motorisés. La caractérisation des poids lourds et des bus dans Paris doit cependant faire appel à une autre source de données.

Dans le cadre de cette étude, Ile-de-France Mobilités a fourni les répartitions moyennes par norme euro des flottes de bus RATP et OPTILE de 2004 à 2014. Des éléments prospectifs liés au programme

de renouvellement des bus et aux objectifs internes d'hybridation, de passage au gaz naturel et d'électrification des lignes de bus ont également été étudiés.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Axes routiers modélisés de la ZFE métropolitaine (en rouge) dans le périmètre délimité par l'autoroute urbaine A86	11
Figure 2 : Exemple du principe de modélisation des résultats de cartographie de la qualité de l'air (c) issus de croisement de la modélisation des niveaux de fond (a) et de l'impact issu du trafic routier (b).....	12
Figure 3 : Nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m ³ en moyenne journalière pour les particules PM ₁₀ sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.	16
Figure 4 : Concentration moyenne annuelle de particules PM ₁₀ sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.....	17
Figure 5 : Concentration moyenne annuelle de particules PM _{2,5} sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.....	18
Figure 6 : Concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote (NO ₂) sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.	19
Figure 7 : Concentration moyenne annuelle de benzène sur l'Île de France (à gauche) et zoom sur la MGP (à droite) pour l'année 2017.	20
Figure 8 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions d'oxydes d'azote (NO _x en équivalent NO ₂) dans la MGP pour l'année 2015.	21
Figure 9 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions primaires de particules (PM ₁₀) dans la MGP pour l'année 2015.....	22
Figure 10 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions primaires de particules (PM _{2,5}) dans la MGP pour l'année 2015.	23
Figure 11 : Contribution par secteur d'activité (a) et détail des contributions au sein du trafic routier (b) aux émissions primaires de COVNM dans la MGP pour l'année 2015.....	24
Figure 12 : Réseau routier pris en compte pour le calcul des émissions liées au trafic routier (Source : DRIEA – traitement et image Airparif).....	25
Figure 13 : Profils mensuels (a) et hebdomadaires (b) du trafic routier, par zone (Paris intramuros, Bd Périphérique, Autoroutes et Routes).Source : Airparif d'après données DRIEA, DIRIF et Mairie de Paris.	26
Figure 14 : Parc roulant appliqué les jours ouvrés (JO) sur les axes parisiens selon les heures de la journée.	27
Figure 15 : Parcs technologiques parisiens par type de véhicules, selon la classification Crit'Air, pour l'année 2014.	29
Figure 16 : Parcs technologiques hors Paris par type de véhicules, selon la classification Crit'Air, pour l'année 2014.	30

Figure 17 : Part des véhicules.kilomètres à Paris (à gauche) et dans l'intra A86 hors Paris (à droite), dans la situation de référence (en haut) et dans le cas du scénario A (en bas).	31
Figure 18 : Part des véhicules.kilomètres potentiellement touchés à Paris et au sein de la ZFE, hors Paris, par la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.....	33
Figure 19 : Gains en émissions et part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE métropolitaine, avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.....	34
Figure 20 : Gains en émissions et part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE hors Paris, avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.	35
Figure 21 : Gains en émissions et part des kilomètres parcourus par les véhicules concernés par les restrictions de circulation, en dehors de la ZFE, avec la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine.	36
Figure 22 : Ratio entre les gains en émissions attendus avec la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine (scénario A) et la part des kilomètres concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE et au dehors de celle-ci.	37
Figure 23 : Ratio entre les gains en émissions de CO ₂ attendus avec la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine (scénario A) et la part des kilomètres concernés par les restrictions de circulation, au sein de la ZFE et au dehors de celle-ci.	38
Figure 24 : Cartographies des niveaux annuels (en µg/m ³) de NO ₂ , PM ₁₀ et PM _{2.5} dans le périmètre de la Francilienne pour la situation de référence (à gauche) et le scénario A de ZFE métropolitaine (au milieu) et différences de concentrations entre le scénario A et la situation de référence (à droite). Nota bene : les échelles des écarts sont différentes.	40
Figure 25 : Nombre d'habitants résidant à Paris (à gauche), et dans la Métropole du Grand Paris (à droite), selon les concentrations de NO ₂ . La valeur limite réglementaire d'exposition en NO ₂ en moyenne annuelle (40 µg/m ³) est représentée en pointillés rouges.	41
Figure 26 : Nombre d'habitants résidant dans la Métropole du Grand Paris (MGP) exposée selon les concentrations de PM ₁₀ (à gauche) et de PM _{2.5} (à droite). La recommandation de l'OMS concernant les concentrations de particules PM ₁₀ en moyenne annuelle (20 µg/m ³ , à gauche) et l'objectif de qualité relatif aux concentrations de particules PM _{2.5} en moyenne annuelle (10 µg/m ³ , à droite) sont représentés en pointillés rouges.	42
Figure 27 : Présentation de l'indicateur de population exposée à des dépassements de la valeur limite (VL) annuelle en NO ₂ pour la situation de référence et gain sur la population engendré par la mise en œuvre du scénario de ZFE.	43
Figure 28 : Indicateurs de population exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle en NO ₂ (40 µg/m ³) résidant à Paris (à gauche), dans la Métropole du Grand Paris (MGP) (au milieu), et à l'échelle de la région (à droite)	44
Figure 29 : Indicateurs de population exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle en NO ₂ (40 µg/m ³) au sein de la MGP, par rapport au « Fil de l'eau » 2019.....	44

Figure 30 : Indicateurs de population exposée à des dépassements de la recommandation de l'OMS de 20 µg/m ³ en moyenne annuelle de PM ₁₀ (à gauche) et à l'objectif de qualité de 10 µg/m ³ en moyenne annuelle de PM _{2.5} (à droite) pour Paris, MGP et à l'échelle de la région.	45
Figure 31 : Pourcentage de kilomètres de voirie exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle en NO ₂ à Paris (à gauche), dans la Métropole du Grand Paris (au milieu) et à l'échelle de la région (à droite)	46
Figure 32 : Tableau de synthèse des émissions liées au trafic routier et de l'exposition de la population selon le scénario de ZFE métropolitaine étudié	47
Figure 33 : Exemple de régression linéaire sur une maille de proximité au trafic. Le point rouge est la différence en concentration que le modèle cherche à reconstituer à partir de la différence en émissions connue (ligne rouge). Les points bleus sont les scénarios ayant servi à l'entraînement du modèle. Les différentes lignes violettes parallèles à la régression linéaire représentent les intervalles de confiance associés à la prédiction du modèle pour la maille considérée.....	50
Figure 34 : Illustration du traitement des mailles influencées.	51



ZONE A FAIBLES EMISSIONS MÉTROPOLITAINE - RESTRICTION DES VÉHICULES NON CLASSÉS ET CRIT'AIR 5 EN 2019

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

**Éléments mis à disposition en vue de la consultation
préalable conformément à l'article 2213-4-1 du CGCT**

Décembre 2018

Pour nous contacter

AIRPARIF - Surveillance de la Qualité de l'Air en Île-de-France

7 rue Crillon 75004 PARIS - Téléphone 01.44.59.47.64 - Site www.airparif.fr

La Métropole du Grand Paris est lauréate avec sept collectivités territoriales partenaires (les Établissements Publics Territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre, les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et la Ville de Paris), de l'appel à projets « Villes Respirables en cinq ans » lancé par l'État. L'objectif est de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour reconquérir la qualité de l'air, et garantir un air sain aux populations. Parmi ces mesures, figure la **création d'une zone de faibles émissions (ZFE) à l'échelle métropolitaine**, conformément à ce qui est prévu par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile-de-France, qui indique que la ZFE est une des mesures les plus efficaces de lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier.

Dans ce cadre, et conformément à son programme stratégique de surveillance 2016-2021, Airparif a accompagné la Métropole du Grand Paris et ses partenaires pour réaliser une évaluation prospective de l'impact sur la qualité de l'air de son projet de ZFE. Les scénarios suivants de restriction de la circulation sur un périmètre Intra A86 (A86 exclue) ont été évalués :

Zone Intra A86	CRIT'Air	Véhicules concernés	
		Semaine (hors jours fériés) 8h00-20h00	7/7 8h00-20h00
Scénario A juillet 2019			
Scénario B juillet 2019			
Scénario C juillet 2019			

Tableau 1 : Modalités des scénarios étudiés pour la mise en œuvre d'une ZFE métropolitaine selon les niveaux de restriction. VP = véhicules particuliers, VUL = véhicules utilitaires légers, PL = poids lourds, TC = bus et cars, 2RM = deux roues motorisés

La présente note présente les résultats relatifs au scénario A (encadré en rouge sur le tableau ci-dessus), proposé en vue de la consultation préalable à sa mise en œuvre, conformément à l'article 2213-4-1 du CGCT.

L'étude a permis d'évaluer l'impact attendu des modifications de la circulation dans et autour de la Métropole du Grand Paris sur les émissions de polluants atmosphériques liées au trafic routier (NO_x, particules PM₁₀ et PM_{2,5}) et l'exposition à la pollution atmosphérique de la population francilienne. Cet impact est évalué relativement à une situation de référence en juillet 2019, qui prend en compte la mise en œuvre de la ZCR parisienne (niveau de restriction Crit'Air 5 dans Paris, hors Boulevard Périphérique).

Les travaux d'évaluation reposent sur des scénarios d'évolution du trafic routier produits par les services de l'état (DRIEA). Le périmètre de l'étude correspond à la région Ile-de-France afin de tenir compte d'éventuels impacts en dehors du territoire de la Métropole du Grand Paris. Airparif s'est appuyée sur ses outils de modélisation des émissions du trafic routier et de la qualité de l'air, qui utilisent des bases de données et méthodologies de référence au niveau européen.

Des noms différents pour des dispositifs identiques

Zone à Circulation Restreinte (ZCR), Zone à Basses Émissions (ZBE), Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA)...

Ces acronymes désignent des dispositifs équivalents dont l'objectif est de diminuer les impacts du trafic routier sur la qualité de l'air en accélérant le processus de renouvellement du parc technologique. En anglais, ce sont toutes des LEZ (Low Emission Zones) qui existent dans 230 villes en Europe !

Leur mise en œuvre s'appuie sur un classement des véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques. Les dispositifs les plus récents s'appuient sur l'arrêté du 21 juin 2016, qui a instauré la nomenclature des vignettes Crit'Air.

Zones à Faibles Émissions

Une population métropolitaine exposée à des niveaux de pollution au-delà des valeurs limites

Le bilan régional dressé par Airparif sur la qualité de l'air montre que la zone dense est particulièrement exposée. Les concentrations de **dioxyde d'azote (NO₂)** les plus élevées y sont mesurées au cœur de la Métropole du Grand Paris et à proximité des principaux axes routiers. Ce polluant enregistre d'importants **dépassements de la valeur limite annuelle** (concentrations jusqu'à deux fois supérieures au seuil réglementaire). En 2017, **près d'1,3 million d'habitants sont exposés à des niveaux au-dessus de la valeur limite, soit environ 20% de la population métropolitaine**. Au sein de l'agglomération et à proximité du trafic routier, **les niveaux en particules PM₁₀ dépassent également les seuils réglementaires**.

Concernant les **PM_{2,5} et le benzène**, la valeur limite annuelle est respectée sur la totalité de la Métropole du Grand Paris en 2017. Cependant, **des efforts restent à faire pour respecter l'objectif de qualité** ; pour le benzène, **les principaux axes routiers** enregistrent des teneurs annuelles supérieures à ces valeurs, et **75 000 habitants de la Métropole sont concernés par ces dépassements**. Pour les particules PM_{2,5}, la totalité du territoire de la MGP et de ses habitants sont concernés par un dépassement de l'objectif de qualité en 2017.

Une contribution importante du trafic routier aux émissions polluantes

Le **trafic routier** représente le principal secteur contributeur aux émissions d'oxydes d'azote (NO_x) avec **54 % des émissions métropolitaines**.

Après le secteur « résidentiel » (chauffage et production d'eau chaude sanitaire), qui représente respectivement 38 % et 49 % des émissions de **particules PM₁₀ et PM_{2,5}**, le trafic routier contribue de manière importante à ces émissions avec environ 30 % des émissions de la Métropole.

Le trafic routier est également contributeur aux émissions de **COVNM** (composés organiques volatils non méthaniques) à hauteur de 12 % dans la Métropole (le secteur résidentiel étant responsable à hauteur de 45% de émissions de COVNM métropolitaines, et l'industrie représentant 25% de ces émissions). Les COVNM regroupent plusieurs centaines d'espèces qui sont recensées pour leur

impact sur la santé (telle que le benzène) ou comme précurseurs impliqués dans la formation de l'ozone. Les émissions de COVNM proviennent principalement des véhicules fonctionnant à l'essence (dont majoritairement les deux roues motorisés), tandis que les particules et les oxydes d'azote sont principalement émis par les véhicules diesel, même si l'évolution des normes Euro tend à réduire les écarts entre les émissions de ces différentes motorisations.

Concernant le **dioxyde de carbone (CO₂)**, principal gaz à effet de serre, le trafic routier contribue à hauteur de **près d'un tiers des émissions** directes métropolitaines, tout comme le secteur résidentiel.

Au regard de sa contribution aux émissions métropolitaines de polluants atmosphériques, **réduire ou agir sur les émissions du trafic routier s'avère être un levier d'action efficace pour diminuer les concentrations de polluants atmosphériques et donc l'exposition de la population francilienne.**

Impact de la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine sur les émissions de polluants atmosphériques et de GES

Dans la Métropole du Grand Paris

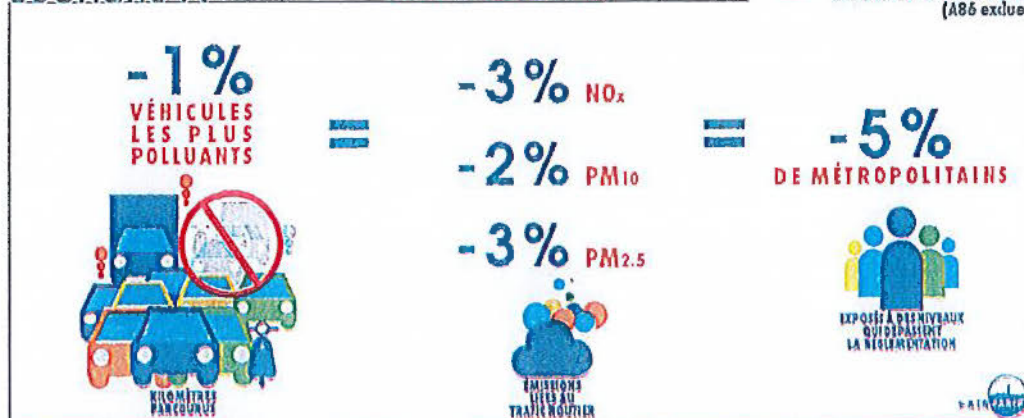
Le scénario A de ZFE métropolitaine, dont la mise en œuvre est projetée en juillet 2019, restreint la circulation des **véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » dans le périmètre Intra A86, A86 exclue**, du lundi au vendredi, de 8h à 20h¹. L'impact de ce scénario est estimé par comparaison à la situation de référence, qui correspond au « Fil de l'eau » 2019 (i.e. évolution tendancielle du parc roulant) avec la mise en œuvre de la ZCR parisienne pour les véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 »².

Dans le périmètre Intra A86, A86 exclue, la mise en œuvre du scénario A de ZFE métropolitaine touche **1 % des kilomètres parcourus**. Les gains en émissions sont de **3 % pour les NO_x, 2 % pour les particules PM₁₀ et 3 % pour les PM_{2.5}**. Le nombre d'habitants de la Métropole exposés à des niveaux supérieurs aux valeurs limites diminue de 5 %.

Du fait de la mise en œuvre depuis juillet 2017 de la ZCR parisienne avec un niveau de restriction « Crit'Air 5 », les véhicules « Non classés » et « Crit'Air 5 » voient déjà leur circulation restreinte dans Paris.

¹ Pour les poids-lourds, bus et cars, l'interdiction est effective tous les jours de la semaine.

² Les gains ont été évalués en considérant l'état « actuel » au lancement de l'étude (i.e. une restriction de circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » dans Paris) comme état de référence. Or, la Mairie de Paris prévoit d'étendre la restriction de circulation aux véhicules « Crit'Air 4 » dans Paris en juillet 2019. Ainsi, **les gains réellement apportés par le dispositif global (ZFE parisienne « Crit'Air 4 » et ZFE métropolitaine « Crit'Air 5 ») seront supérieurs à ceux estimés dans cette étude.**



Les gains en émissions se traduisent en **gains sur les concentrations de polluants** :

- Le long des axes routiers du fait des gains sur les émissions du trafic routier,
- Mais également en situation de fond, loin des voies de circulation.

L'impact de la mise en œuvre en 2019 de la première étape de ZFE métropolitaine (scénario A) est **positif au regard des kilomètres parcourus par les véhicules les plus anciens, mais limité**. Elle permet d'initier un **changement de comportement des Franciliens quant à leur(s) mode(s) de déplacements** et doit être vue comme la **première étape d'un dispositif progressif**.

En dehors la Métropole du Grand Paris

La ZFE concerne le périmètre Intra A86, mais la **zone d'impact associée à sa mise en place s'étend sur un territoire plus large** compte-tenu à la fois d'éventuels effets de report du trafic routier et du renouvellement du parc technologique également en dehors de la ZFE. En effet, les véhicules moins polluants circulant dans la ZFE émettront également moins de polluants lorsqu'ils circuleront en dehors de la ZFE. Le renouvellement du parc technologique concerne donc des ménages et entreprises également hors du périmètre de l'A86.

L'étude a montré que la mise en œuvre de la ZFE métropolitaine entraîne une **diminution des émissions en dehors de la MGP**. Cependant, celle-ci y est **moins importante qu'au sein de la Métropole**, les véhicules les plus anciens et les plus polluants pouvant y circuler s'ils ne sont pas en lien avec la ZFE métropolitaine.

Ainsi, pour le scénario A, moins de 1 % des kilomètres parcourus par les véhicules circulant en dehors de la MGP sont concernés par la restriction. La diminution des émissions issues du trafic routier est estimée à 2 % des émissions d'oxydes d'azote, 1 % des émissions de particules PM₁₀ et 1 % des émissions de particules fines PM_{2.5}.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

La mise en œuvre de la ZFE métropolitaine entraîne des effets positifs à la fois pour les polluants locaux et les gaz à effet de serre. L'efficacité de la ZFE est toutefois moindre pour le dioxyde de carbone. Le gain sur les émissions est de l'ordre de 1 % dans la Métropole pour le scénario A de ZFE métropolitaine.

Synthèse

Les effets estimés en matière d'amélioration de la qualité de l'air pour le scénario A de ZFE métropolitaine sont positifs mais limités, et principalement localisés dans le périmètre de mise en œuvre de la ZFE (intra A86). Des impacts positifs sont néanmoins également évalués au-delà de ce périmètre dès le scénario A.

Les gains apportés par la mise en œuvre d'une ZFE métropolitaine sur les différents indicateurs sont plus importants pour le dioxyde d'azote³ que pour les particules PM_{2,5} et PM₁₀. Cela provient essentiellement du fait que la contribution du trafic routier aux émissions régionales de NO_x est plus importante que pour les particules.

Par conséquent, des actions complémentaires seront nécessaires pour faire baisser les niveaux franciliens de particules en-deçà des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, et notamment le passage rapide à des niveaux de restriction touchant davantage de véhicules, mais aussi à des actions réduisant les autres sources de pollution comme le chauffage résidentiel.

³Oxydes d'azote dans le cas des émissions.

Parc roulant concerné par la mise en œuvre d'une restriction de circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » dans le périmètre intra A86 en juillet 2019

Ce document présente une estimation de l'impact de la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine restreignant la circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » à l'horizon juillet 2019 sur la part des véhicules roulants dans la zone intra A86.

Cette évaluation est fondée d'une part sur les données de parc roulant et d'autre part sur les perspectives d'évolution du parc technologique.

Parc roulant

Dans les modélisations mises en œuvre pour l'évaluation prospective de l'impact d'une ZFE métropolitaine, le parc roulant distingue les véhicules circulant selon 5 types : véhicules particuliers (VP), véhicules utilitaires légers (VUL), poids lourds (PL), transport en commun (TC) et véhicules deux roues motorisés (2RM). Il est spécifique à un type de route (urbain, boulevard périphérique, route et autoroute) et varie selon le type de jour (jour ouvré, samedi/veille de jour férié et dimanche/jour férié) et les heures de la journée. Il est construit sur la base de données de comptages du système informatisé de recueil de données (SIREDO) fournies par la DIRIF et d'enquêtes réalisées par la Ville de Paris (enquête « PIM » - Paris Intramuros - et « Corridor » pour le Boulevard Périphérique).

Parc technologique

Les émissions de polluants atmosphériques varient en fonction des véhicules. La définition du parc technologique, décomposition du parc roulant en termes de carburant, de norme Euro et de puissance du moteur, permet ainsi de calculer précisément les émissions associées au trafic routier. Les données de « l'enquête plaques » réalisée en 2014 par la Mairie de Paris ont été exploitées par Airparif pour caractériser le parc technologique parisien, et les données du projet de recherche ZaParc ont permis de renseigner le parc technologique en petite couronne. De plus, ce parc technologique est adapté à partir des données du Centre Interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) qui fournit les parcs nationaux et leurs projections temporelles par années.

Impact de la mise en œuvre d'une ZFE restreignant la circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » sur le parc roulant

Selon l'enquête réalisée en novembre 2014 (données les plus récentes disponibles), le trafic motorisé au sein de la ZFE est constitué de 72 % de VP, 13 % de VUL, 10 % de 2RM, 4 % de PL et presque 1 % de TC.

Les tableaux ci-dessous présentent les pourcentages de véhicules concernés par la mise en œuvre d'une ZFE restreignant la circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 », selon la nomenclature Crit'Air et la motorisation, à l'horizon juillet 2019, au sein de la zone concernée par les restrictions.

Les véhicules particuliers

À l'horizon juillet 2019, l'interdiction de circulation des véhicules de catégories « Non Classés » et « Crit'Air 5 » concernerait 0,8 % des kilomètres parcourus par les véhicules particuliers au sein de la ZFE.

VP	NC	5	4	3	2	1	Total
Diesel	0.1%	0.6%	5.1%	10.8%	40.7%	-	57.3%
Électrique	-	-	-	-	-	3.1%	3.1%
Essence	0.1%	-	-	4.1%	4.3%	30.4%	39.0%
GPI	-	-	-	-	-	0.6%	0.6%
GNV	-	-	-	-	-	0.0%	0.0%
Total	0.2%	0.6%	5.1%	15.0%	45.0%	34.1%	100%

Tableau 1 : Répartition des kilomètres réalisés par les véhicules particuliers circulant dans l'intra A86 à l'horizon juillet 2019, selon les catégories Crit'Air et la motorisation

Les véhicules utilitaires légers

Concernant les véhicules utilitaires légers circulant dans la ZFE métropolitaine, 0,9 % d'entre eux seraient affectés par l'entrée en vigueur d'une ZFE restreignant la circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 ».

VUL	NC	5	4	3	2	1	Total
Diesel	0.3%	0.6%	7.6%	31.9%	57.2%	-	97.6%
Électrique	-	-	-	-	-	0.3%	0.3%
Essence	0.0%	-	-	0.2%	0.3%	1.5%	2.0%
Total	0.3%	0.6%	7.6%	32.1%	57.6%	1.8%	100%

Tableau 2 : Répartition des kilomètres réalisés par les véhicules utilitaires légers circulant dans l'intra A86 à l'horizon juillet 2019, selon les catégories Crit'Air et la motorisation. Le total des parts de véhicules diffère légèrement de 100, du fait des arrondis.

Les deux-roues motorisés

Les deux-roues motorisés ne sont pas concernés par la catégorie « Crit'Air 5 ». À l'horizon juillet 2019, les deux-roues motorisés « Non Classés » seraient concernés par la mesure à hauteur de 0,4 % des kilomètres réalisés.

2RM	NC	5	4	3	2	1	Total
Essence	0.4%	-	0.5%	11.8%	57.9%	29.4%	100%

Tableau 3 : Répartition des kilomètres réalisés par les véhicules deux-roues motorisés circulant dans l'intra A86 à l'horizon juillet 2019, selon les catégories Crit'Air et la motorisation

Les poids lourds

3,6 % de la flotte de poids lourds circulant dans le ZFE serait concernée par l'interdiction des véhicules de catégories Non classé et Crit'Air 5 au sein de l'intra A86, A86 exclue.

PL	NC	5	4	3	2	1	Total
Diesel	0.8%	2.8%	11.1%	22.3%	61.5%	-	98.5%
Electrique	-	-	-	-	-	0.4%	0.4%
GNV	-	-	-	-	-	1.1%	1.1%
Total	0.8%	2.8%	11.1%	22.3%	61.5%	1.5%	100%

Tableau 4 ; Répartition des kilomètres réalisés par les véhicules poids lourds circulant dans l'intra A86 à l'horizon juillet 2019, selon les catégories Crit'Air et la motorisation

Les transports en commun

La mise en œuvre d'une ZFE restreignant la circulation des véhicules « Non Classés » et « Crit'Air 5 » concernerait également 3,6 % des véhicules de catégories bus et cars circulant dans la ZFE métropolitaine.

TC	NC	5	4	3	2	1	Total
Diesel	0.9%	2.7%	10.7%	24.1%	54.4%	-	92.9%
Electrique	-	-	-	-	-	3.9%	3.9%
GNV	-	-	-	-	-	3.2%	3.2%
Total	0.9%	2.7%	10.7%	24.1%	54.4%	7.1%	100%

Tableau 5 ; Répartition des kilomètres réalisés par les véhicules de transports en commun (bus et autocars) circulant dans l'intra A86 à l'horizon juillet 2019, selon les catégories Crit'Air et la motorisation

BAGIAN KE-11 : KUALITAS AIR										
No	Nama	Kategori	Kategori			Kategori			Kategori	Kategori
			1	2	3	4	5	6		
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	

WALIKOTA

1. Untuk keperluan ini, setiap orang yang melakukan pelanggaran sebagaimana dimaksud dalam Peraturan Walikota ini, akan dikenakan sanksi administratif berupa teguran lisan, teguran tertulis, denda administratif, dan/atau sanksi administratif lainnya yang diatur dalam Peraturan Walikota ini.

2. Untuk keperluan ini, setiap orang yang melakukan pelanggaran sebagaimana dimaksud dalam Peraturan Walikota ini, akan dikenakan sanksi administratif berupa teguran lisan, teguran tertulis, denda administratif, dan/atau sanksi administratif lainnya yang diatur dalam Peraturan Walikota ini.

3. Untuk keperluan ini, setiap orang yang melakukan pelanggaran sebagaimana dimaksud dalam Peraturan Walikota ini, akan dikenakan sanksi administratif berupa teguran lisan, teguran tertulis, denda administratif, dan/atau sanksi administratif lainnya yang diatur dalam Peraturan Walikota ini.

4. Untuk keperluan ini, setiap orang yang melakukan pelanggaran sebagaimana dimaksud dalam Peraturan Walikota ini, akan dikenakan sanksi administratif berupa teguran lisan, teguran tertulis, denda administratif, dan/atau sanksi administratif lainnya yang diatur dalam Peraturan Walikota ini.

5. Untuk keperluan ini, setiap orang yang melakukan pelanggaran sebagaimana dimaksud dalam Peraturan Walikota ini, akan dikenakan sanksi administratif berupa teguran lisan, teguran tertulis, denda administratif, dan/atau sanksi administratif lainnya yang diatur dalam Peraturan Walikota ini.

ORGANISME DE CRÉDIT MUTUEL								
N°	NOM	N° de compte	MONTANTS			TENDANCES		
			Montants	Moyenne	Écart	Montants	Moyenne	Écart
1	Banque de France	20000	10000	10000	0	10000	10000	0
2	Caisse d'Épargne	10000	5000	5000	0	5000	5000	0
3	Crédit Agricole	30000	15000	15000	0	15000	15000	0
4	Banque Paribas	40000	20000	20000	0	20000	20000	0
5	Société Générale	50000	25000	25000	0	25000	25000	0
6	Banque de Paris	60000	30000	30000	0	30000	30000	0
7	Crédit Lyonnais	70000	35000	35000	0	35000	35000	0
8	Banque de Savoie	80000	40000	40000	0	40000	40000	0
9	Crédit de France	90000	45000	45000	0	45000	45000	0
10	Banque de l'Est	100000	50000	50000	0	50000	50000	0
11	Crédit de Normandie	110000	55000	55000	0	55000	55000	0
12	Banque de Bretagne	120000	60000	60000	0	60000	60000	0
13	Crédit de l'Alsace	130000	65000	65000	0	65000	65000	0
14	Banque de la Vallée	140000	70000	70000	0	70000	70000	0
15	Crédit de la Région	150000	75000	75000	0	75000	75000	0
16	Banque de la Loire	160000	80000	80000	0	80000	80000	0
17	Crédit de la Bretagne	170000	85000	85000	0	85000	85000	0
18	Banque de la Normandie	180000	90000	90000	0	90000	90000	0
19	Crédit de la Vallée	190000	95000	95000	0	95000	95000	0
20	Banque de la Région	200000	100000	100000	0	100000	100000	0

AIR PARIS

Le présent document est à destination des clients de l'organisme de crédit mutuel et n'est pas destiné à être utilisé en tant que support de négociation de produits financiers. Ce document est le produit d'un processus interne de l'organisme de crédit mutuel et n'est pas destiné à être utilisé en tant que support de négociation de produits financiers.

Le présent document est à destination des clients de l'organisme de crédit mutuel et n'est pas destiné à être utilisé en tant que support de négociation de produits financiers. Ce document est le produit d'un processus interne de l'organisme de crédit mutuel et n'est pas destiné à être utilisé en tant que support de négociation de produits financiers.

Le présent document est à destination des clients de l'organisme de crédit mutuel et n'est pas destiné à être utilisé en tant que support de négociation de produits financiers. Ce document est le produit d'un processus interne de l'organisme de crédit mutuel et n'est pas destiné à être utilisé en tant que support de négociation de produits financiers.

Code	Description	DISAGGREGATION DES ACTIVITES						M21-1A (Mg/m3)	M21-1B (Mg/m3)
		M21-1A (Mg/m3)	M21-1B (Mg/m3)	M21-1C (Mg/m3)	M21-1D (Mg/m3)	M21-1E (Mg/m3)	M21-1F (Mg/m3)		
0000	Total	100	100	100	100	100	100	100	
0001	0000	100	100	100	100	100	100	100	
0002	0001	100	100	100	100	100	100	100	
0003	0002	100	100	100	100	100	100	100	
0004	0003	100	100	100	100	100	100	100	
0005	0004	100	100	100	100	100	100	100	
0006	0005	100	100	100	100	100	100	100	
0007	0006	100	100	100	100	100	100	100	
0008	0007	100	100	100	100	100	100	100	
0009	0008	100	100	100	100	100	100	100	
0010	0009	100	100	100	100	100	100	100	
0011	0010	100	100	100	100	100	100	100	
0012	0011	100	100	100	100	100	100	100	
0013	0012	100	100	100	100	100	100	100	
0014	0013	100	100	100	100	100	100	100	
0015	0014	100	100	100	100	100	100	100	
0016	0015	100	100	100	100	100	100	100	
0017	0016	100	100	100	100	100	100	100	
0018	0017	100	100	100	100	100	100	100	
0019	0018	100	100	100	100	100	100	100	
0020	0019	100	100	100	100	100	100	100	
0021	0020	100	100	100	100	100	100	100	
0022	0021	100	100	100	100	100	100	100	
0023	0022	100	100	100	100	100	100	100	
0024	0023	100	100	100	100	100	100	100	
0025	0024	100	100	100	100	100	100	100	
0026	0025	100	100	100	100	100	100	100	
0027	0026	100	100	100	100	100	100	100	
0028	0027	100	100	100	100	100	100	100	
0029	0028	100	100	100	100	100	100	100	
0030	0029	100	100	100	100	100	100	100	
0031	0030	100	100	100	100	100	100	100	
0032	0031	100	100	100	100	100	100	100	
0033	0032	100	100	100	100	100	100	100	
0034	0033	100	100	100	100	100	100	100	
0035	0034	100	100	100	100	100	100	100	
0036	0035	100	100	100	100	100	100	100	
0037	0036	100	100	100	100	100	100	100	
0038	0037	100	100	100	100	100	100	100	
0039	0038	100	100	100	100	100	100	100	
0040	0039	100	100	100	100	100	100	100	
0041	0040	100	100	100	100	100	100	100	
0042	0041	100	100	100	100	100	100	100	
0043	0042	100	100	100	100	100	100	100	
0044	0043	100	100	100	100	100	100	100	
0045	0044	100	100	100	100	100	100	100	
0046	0045	100	100	100	100	100	100	100	
0047	0046	100	100	100	100	100	100	100	
0048	0047	100	100	100	100	100	100	100	
0049	0048	100	100	100	100	100	100	100	
0050	0049	100	100	100	100	100	100	100	
0051	0050	100	100	100	100	100	100	100	
0052	0051	100	100	100	100	100	100	100	
0053	0052	100	100	100	100	100	100	100	
0054	0053	100	100	100	100	100	100	100	
0055	0054	100	100	100	100	100	100	100	
0056	0055	100	100	100	100	100	100	100	
0057	0056	100	100	100	100	100	100	100	
0058	0057	100	100	100	100	100	100	100	
0059	0058	100	100	100	100	100	100	100	
0060	0059	100	100	100	100	100	100	100	
0061	0060	100	100	100	100	100	100	100	
0062	0061	100	100	100	100	100	100	100	
0063	0062	100	100	100	100	100	100	100	
0064	0063	100	100	100	100	100	100	100	
0065	0064	100	100	100	100	100	100	100	
0066	0065	100	100	100	100	100	100	100	
0067	0066	100	100	100	100	100	100	100	
0068	0067	100	100	100	100	100	100	100	
0069	0068	100	100	100	100	100	100	100	
0070	0069	100	100	100	100	100	100	100	
0071	0070	100	100	100	100	100	100	100	
0072	0071	100	100	100	100	100	100	100	
0073	0072	100	100	100	100	100	100	100	
0074	0073	100	100	100	100	100	100	100	
0075	0074	100	100	100	100	100	100	100	
0076	0075	100	100	100	100	100	100	100	
0077	0076	100	100	100	100	100	100	100	
0078	0077	100	100	100	100	100	100	100	
0079	0078	100	100	100	100	100	100	100	
0080	0079	100	100	100	100	100	100	100	
0081	0080	100	100	100	100	100	100	100	
0082	0081	100	100	100	100	100	100	100	
0083	0082	100	100	100	100	100	100	100	
0084	0083	100	100	100	100	100	100	100	
0085	0084	100	100	100	100	100	100	100	
0086	0085	100	100	100	100	100	100	100	
0087	0086	100	100	100	100	100	100	100	
0088	0087	100	100	100	100	100	100	100	
0089	0088	100	100	100	100	100	100	100	
0090	0089	100	100	100	100	100	100	100	
0091	0090	100	100	100	100	100	100	100	
0092	0091	100	100	100	100	100	100	100	
0093	0092	100	100	100	100	100	100	100	
0094	0093	100	100	100	100	100	100	100	
0095	0094	100	100	100	100	100	100	100	
0096	0095	100	100	100	100	100	100	100	
0097	0096	100	100	100	100	100	100	100	
0098	0097	100	100	100	100	100	100	100	
0099	0098	100	100	100	100	100	100	100	
0100	0099	100	100	100	100	100	100	100	

CAIR PARIS

Le présent document est le fruit d'un travail de concertation et de dialogue entre les membres du CAIR Paris. Il est le résultat d'un processus de concertation et de dialogue qui a permis de définir les orientations stratégiques de l'association pour la période 2020-2025.

Le CAIR Paris est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir la culture, l'éducation et la formation des jeunes par le biais de la musique et de la danse. Elle agit en faveur de la jeunesse et de la culture.

Le CAIR Paris est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir la culture, l'éducation et la formation des jeunes par le biais de la musique et de la danse. Elle agit en faveur de la jeunesse et de la culture.

Category	Sub-Category	Economic Indicators						Total GDP	Per Capita GDP
		Q1-10	Q2-10	Q3-10	Q4-10	Q1-11	Q2-11		
Total GDP		1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	
Industry		300	300	300	300	300	300	300	
Services		400	400	400	400	400	400	400	
Government		300	300	300	300	300	300	300	
Construction		100	100	100	100	100	100	100	
Transportation		50	50	50	50	50	50	50	
Information		20	20	20	20	20	20	20	
Health		10	10	10	10	10	10	10	
Education		10	10	10	10	10	10	10	
Other		10	10	10	10	10	10	10	



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019

Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 106/2019

SEANCE DU LUNDI 24 JUN 2019

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DES HALLES ET MARCHES FORAINS

VU le Code de la Commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-1, L 1411-4, R 1411-1,

VU le rapport annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du lundi 17 juin 2019,

CONSIDERANT que le recours à la délégation de service public pour l'exploitation de ce service présente des avantages majeurs pour la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Approuve le principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de son service des halles et marchés forains.

Article 2 : Retient pour le contrat une durée de douze (12) ans.

Article 3 : Approuve le rapport ci-annexé présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Article 5 : Si l'intérêt général le justifie, la Commune peut à tout moment et sans conséquence, revenir sur le choix du recours à la délégation de service public et opter pour un autre mode de gestion.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 6 voix contre ; 12 abstentions

Vu et annexé à ma délibération n° 106/2019
en date du 24 juin 2019

de Villejuif



HALLES ET MARCHES FORAINS DE VILLEJUIF

Mai 2019

Rapport relatif au choix du mode de gestion pour le Service
« Halles et marchés forains » de la Ville et propositions des
caractéristiques principales du contrat en cas de DSP

Introduction

- ❑ La Ville de Villejuif dispose de 3 marchés alimentaires :
 - Le marché Eugène VARLIN (place de la Paix) qui se tient les mercredis et samedis matins ;
 - Le marché Auguste DELAUNE qui se tient les mardis, jeudis et dimanches matins ;
 - Le marché Léo LAGRANGE qui se tient les vendredis toute la journée et dimanches matins.
- ❑ Ces marchés ont été mis en délégation auprès de la Société « Les Fils de Mme Géraud » depuis le 1er janvier 2014 pour une durée initiale de 6 ans.
- ❑ En vue de la fin du contrat, il est nécessaire de procéder au choix du nouveau mode de gestion. En conséquence, le présent rapport a pour objet d'exposer le choix du futur mode de gestion. Une présentation du service et une comparaison des modes de gestions envisageables seront effectuées successivement avant de conclure par le choix du mode de gestion pour l'exploitation de service de la Ville.
- ❑ Plan du rapport :
 - Présentation du service → p.3
 - Présentation des différents modes de gestion → p.9
 - Analyse comparative des modes de gestion → p.14
 - Caractéristiques principales du contrat → p.20

1. Présentation du service

2. Présentation des différentes modes de gestion

3. Analyse comparative des modes de gestion

4. Caractéristiques principales du contrat

Répartition actuelle des prestations Délégataire / Ville

4

Le Délégataire assure à titre principal :

- les missions du Placier (placement des commerçants, gestion des déballages et emballages, perception des droits de place, gestion administrative des abonnements...);
- la mise à disposition des abris mobiles, leur montage et démontage ;
- le nettoyage des marchés ;
- le financement de la collecte et du traitement des déchets ;
- l'entretien (« locatif ») des Halles et des équipements des marchés ;
- la refacturation des fluides aux commerçants ;
- la gestion des animations sur les marchés ;
- l'organisation des commissions trimestrielles des marchés.

La Ville a actuellement à sa charge pour sa part la gestion des gros travaux d'entretien et de renouvellement, ainsi que sur le clôt et le couvert.

Grille tarifaire actuelle

5

Les tarifs sont les suivants.

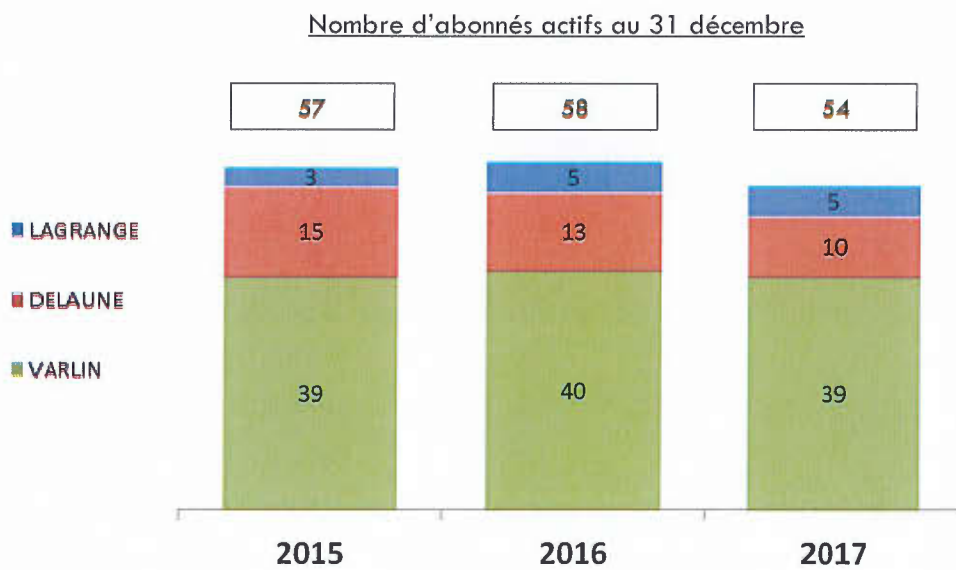
Grille tarifaire applicable

3 - TARIF (HT) (pour une profondeur maximale de 2 m)	<u>Delaune</u>	<u>Niemeyer</u>	<u>Varlin</u>
	1,77%	1,77%	1,77%
Droits de place :			
<u>Place couverte</u> , par place de 2 mètres de façade :			
la première	3,22 €	2,22 €	4,25 €
la deuxième	3,69 €	2,52 €	4,88 €
la troisième	4,73 €	3,03 €	6,24 €
la quatrième	5,88 €	4,32 €	7,78 €
la cinquième et les suivantes	7,66 €	6,18 €	10,13 €
<u>Place découverte</u> , par mètre linéaire de façade :			
pour chacun des 4 premiers mètres	1,14 €	0,82 €	1,49 €
pour chacun des 4 mètres suivants	1,87 €	1,05 €	1,80 €
pour chaque mètre en sus des 8 premiers	1,49 €	1,28 €	2,01 €
<u>Place formant encadrement</u> , supplément de	1,47 €	1,49 €	1,96 €
<u>Commerçants non abonnés</u>			
supplément par mètre linéaire de façade marchande	1,16 €	1,18 €	1,55 €
<u>Taxe de nettoyage</u> (pour une profondeur maximale de 2 m)			
supplément par mètre linéaire de façade marchande	0,25 €	0,28 €	0,32 €
sac supplémentaire	0,94 €	0,98 €	1,28 €
<u>Droits de matériel</u>			
Table ou rebord, l'unité	0,94 €	0,96 €	1,26 €
Tréteau, l'unité	0,32 €	0,34 €	0,43 €
<u>Droits de déchargement</u>			
Par véhicule automobile :			
Jusqu'à 2 T 5 en charge	1,03 €	1,05 €	1,38 €
au-dessus de 2 T 5 en charge	1,47 €	1,49 €	1,98 €
Par voiture à bras, brouette, poussette, remorque de cycle ou de moto.....	0,31 €	0,33 €	0,41 €
<u>Droits de resserre</u>			
Les Commerçants faisant en permanence à l'intérieur des Marchés des installations spéciales ou du matériel personnel autre que des tables, mais tels qu'étagères, billots, planchers, crochets, tringles, pancartes publicitaires, etc... paieront un droit de resserre calculé au mètre linéaire de façade ou par objet si celui-ci a moins d'un mètre, au prix journalier du mètre de			
	0,20 €	0,19 €	0,24 €
<u>Redevance d'animation et de publicité</u>			
par commerçant abonné ou non et par séance	1,93 €	2,02 €	2,02 €

Rapport sur le choix du mode de gestion – Halles et marchés de Villejuif

Nombre d'abonnements (années 2015 à 2017)

- 54 abonnements étaient recensés en 2017.
- Varlin regroupe ~72% des abonnements.

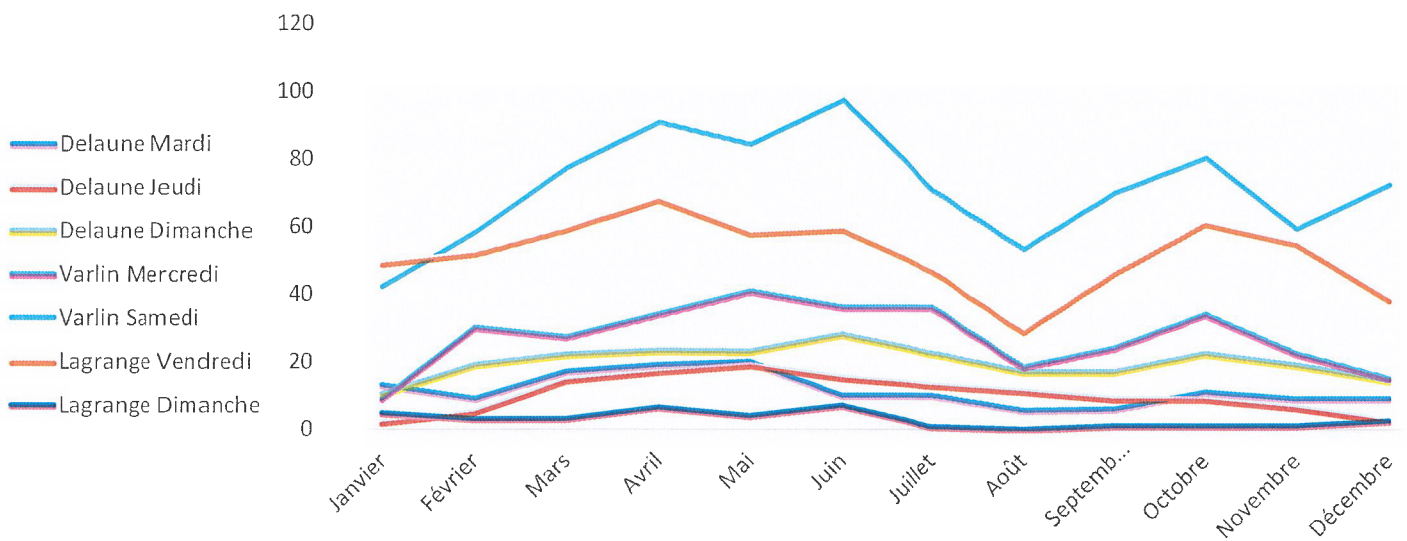


Présences mensuelles des volants (sur l'année 2017)

7

- ❑ D'après le Délégué, le nombre de volants présents sur l'année 2017 est de 2 335 volants tous marchés confondus (soit une moyenne de 6 à 7 commerçants volants présents / séance de marché).
- ❑ La présence des volants est toutefois variable d'un marché à l'autre (cf. graphique ci-après).

Evolution mensuelle de la présence des casuels (2017)



Données chiffrées du service

8

- Sur les années 2014 à 2017, les recettes, charges et rémunération déclarées par le Déléguataire sont celles indiquées dans le tableau ci-après.
- La ligne « budget global d'exploitation » correspondant à des charges calculées sur la base du compte d'exploitation prévisionnel (attaché au contrat actuel), le montant réel des charges n'est pas nécessairement celui indiqué ce qui peut avoir un impact sur le résultat aujourd'hui présenté comme déficitaire.

CARE*

En K€

	CARE 2014	CARE 2015	CARE 2016	CARE 2017	Ecart 16/17	TMCA**
Total Produits	380	385	379	375	-5	-0,5%
Abonnés	326	333	332	335	3	0,9%
Casuels	55	52	47	40	-7	-10,0%
Total Charges	396	400	440	399	-41	0,2%
Redevance	30	30	30	30	0	0,0%
Enlèvement et traitement des ordures	126	126	163	107	-56	-5,3%
Budget global d'exploitation	234	236	238	242	3	1,1%
Frais financiers sur report	0	2	4	7	3	0,0%
Impayés	3	1	1	10	9	48,9%
Dotation aux amortissements	3	5	4	3	-1	-0,9%
Résultat avant IS	-16	-14	-61	-24	36	15,3%

*Compte annuel de résultat de l'exploitation

**Taux moyen de croissance annuelle

Rapport sur le choix du mode de gestion – Halles et marchés de Villejuif

1. Présentation du service

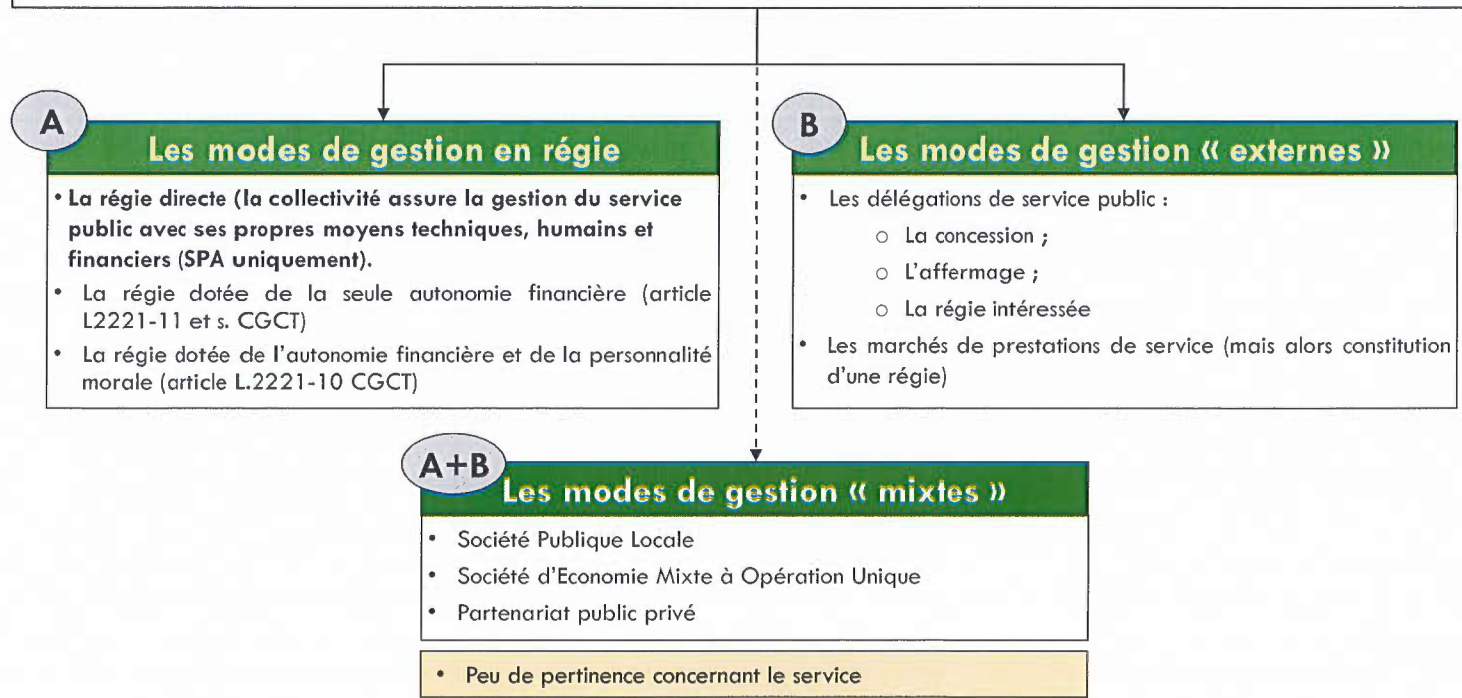
2. Présentation des différentes modes de gestion

3. Analyse comparative des modes de gestion

4. Caractéristiques principales du contrat

Présentation des modes de gestion

- ❑ De manière constante, le juge administratif rappelle que les collectivités territoriales disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour choisir le mode de gestion (public ou privé) des services publics.
- ❑ La Ville peut donc choisir de les gérer selon plusieurs modes :



Régie directe avec ou sans marché(s) publics(s)

11

- Trois critères principaux caractérisent le service en régie directe :
 - il n'a pas de personnalité juridique propre. C'est la Collectivité qui est titulaire des droits et obligations nés de son activité ;
 - il dépend directement de la Collectivité : le Maire est responsable de son fonctionnement ;
 - il n'a pas d'autonomie au plan financier : le budget de la Collectivité regroupe recettes et dépenses du service.
- La régie directe est un service à part entière de la Collectivité : création par délibération de l'assemblée délibérante, absence d'organe propre et de personnalité morale, application des règles de la comptabilité publique, tarifs fixés par délibération de l'assemblée délibérante.
- Ce mode de gestion convient dès lors que la Ville est en capacité d'assurer l'ensemble des besoins attendant au service. Le plus souvent, les capacités limitées des Villes tant sur le plan des moyens humains que des moyens matériels conduisent à préférer une forme mixte (régie directe + prestations de service).

Exploitation en régie assortie de marchés publics - 2 organisations possibles

Découpage du service en plusieurs « lots » d'exploitation (MP annuels ou pluriannuels)

- Avantages pour la collectivité :
 - Mise en concurrence régulière sur différents lots → Recherche du meilleur coût pour l'utilisateur.
 - Pas de gestion en direct du service.
- Inconvénients pour la collectivité :
 - Conservation de la responsabilité du service sans prise directe sur l'exploitation.
 - Nécessité de disposer en interne d'un personnel pluridisciplinaire pour contrôler la réalisation des prestations, suivre les procédures d'A.O.,...
 - Prestataires travaillant dans une logique court terme avec des risques de baisse de qualité de service et de dilution de la chaîne de responsabilité entre les équipes intervenant sur l'exploitation.

Recours à un seul prestataire pour l'ensemble du service (« quasi DSP »)

- Avantages pour la collectivité :
 - Remise en concurrence régulière du prestataire grâce à des contrats de courte durée.
 - Pas de gestion en direct du service
- Inconvénients pour la collectivité :
 - Conservation de la responsabilité du service sans prise directe sur l'exploitation.
 - Risque de baisse de qualité de service : logique court terme du prestataire, dont la présence est régulièrement remise en cause ; rémunération forfaitaire du prestataire, qui ne peut être indexée sur le résultat de l'exploitation.
 - Capacité de « faire de la productivité » plus limitée

Régie dotée de l'autonomie financière ayant ou pas la personnalité morale

12

- Si la collectivité ne souhaite pas assurer la gestion du service public avec ses propres moyens techniques, humains et financiers mais avec un organe dédié ayant ou pas une personnalité morale, elle peut opter pour :
 - la régie dotée de la seule autonomie financière (articles L2221-11 et s. CGCT)
 - la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale (article L.2221-10 CGCT)
- Un certain nombre de dispositions prévues par l'article R.2221-1 et s. du CGCT sont communes à ces deux formes de régie.

Dispositions communes aux régies à personnalité morale et autonomie financière (i) et aux régies dotées de la seule autonomie financière (ii)

- **Création par une délibération du conseil municipal qui fixe les statuts de la régie et le montant de la dotation initiale** (R.2221-1). La dotation initiale représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèce effectués par la collectivité locale de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition. La dotation s'accroît ensuite des apports ultérieurs, des dons et des subventions et des réserves (R.2221-15). La fin de la régie s'effectue de même par une délibération du conseil Municipal (R.2221-16 et -17) ;
- **Organes de gestion** (R.2221-2 et -3) : 1 président; 1 directeur ; 1 conseil d'administration en régie à personnalité morale et autonomie financière / 1 conseil d'exploitation en régie dotée de la seule autonomie financière.
- **Statuts** (R.2221-4) : ils fixent les règles générales d'organisation du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation (nombre de membres, durée des fonctions, mode de renouvellement, quorum,...) ;
- Les **membres des conseils d'administration et des conseils d'exploitation** sont désignés par le conseil municipal sur proposition du Maire (R.2221-5). Leur nombre ne peut être inférieur à 3 (R.2221-4) et les élus du conseil municipal doivent détenir la majorité des sièges (R.2221-6). Les membres des conseils, sont soumis à un régime d'incompatibilité des fonctions (R.2221-8).
- Le **président** est élu par le conseil d'administration ou le conseil d'exploitation parmi ses membres. Il doit réunir le conseil au moins tous les trois mois et arrêter l'ordre du jour des réunions. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix (R.2221-9).
- Le **directeur** est, soumis à un régime d'incompatibilité des fonctions et mandats (R.2221-11). Il ne peut exercer certains mandats électifs (sénateur, député,...) ni être membre du conseil d'administration ou du conseil d'exploitation de la régie. Il assure le fonctionnement des services de la régie.

Les délégations de service public

13

- ☐ Une autre solution pour gérer un service « Halle et marchés forains » réside dans la possibilité de le déléguer à un exploitant. Dans ce cas, la Ville devra conclure une délégation de service public (qui entre dans le champ plus large des concessions de service). A ce titre, 3 organisations des délégations de service public sont possibles : la régie intéressée, l'affermage et la concession.

Exploitation en délégation de service public 3 organisations possibles

Le contrat de régie intéressée	Le contrat d'affermage	Le contrat de concession « pure »
<ul style="list-style-type: none"> • Définition : le régisseur exploite le service pour le compte de la collectivité moyennant une rémunération calculée sur le chiffre d'affaires réalisé, fréquemment complétée par une prime de productivité et éventuellement par une fraction du bénéfice. Ces éléments de rémunération sont versés par la collectivité elle-même à son régisseur intéressé. • Avantages pour la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise accrue du service : contrôle permanent et étroit sur les charges du régisseur qui ne perçoit pas les recettes directement auprès des usagers • Inconvénients pour la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> • Lourdeur du contrôle + création d'une régie de recettes et avances • Coût de fonctionnement élevé pour la collectivité • Pas (peu) de transfert des risques sur les recettes • Type contractuel moins répandu : faible retour d'expérience / peu de jurisprudence 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition : le fermier exploite le service à ses risques et périls. Les ouvrages nécessaires à l'exploitation lui sont remis par la collectivité en début de contrat. Il perçoit auprès des usagers une part fermière, qui le rémunère de sa prestation, et une part reversée à la collectivité, celle-ci continuant d'assurer la réalisation des ouvrages de 1^{er} établissement, de modernisation et d'extension du service. • Avantages pour la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> • La collectivité n'a ni la responsabilité de l'exploitation, ni celle du renouvellement à l'identique des ouvrages. • Grande «souplesse» contractuelle : possibilité d'inscrire au contrat un programme d'investissements, des objectifs d'amélioration,... • Inconvénients pour la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'assurer un contrôle technique, juridique et économique poussé du délégataire 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition : le concessionnaire finance, réalise et exploite les équipements (y compris de premier établissement) à ses risques et périls. Il perçoit directement les recettes auprès des usagers. • A noter : lorsque les ouvrages du service sont déjà constitués au démarrage d'un contrat de DSP et que l'on met simplement à la charge du délégataire le financement d'opérations d'investissement ciblées, on parlera alors d'affermage avec «lots concessifs». • Avantages pour la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> • La collectivité délègue la responsabilité de l'exploitation au délégataire dont l'intérêt financier est directement lié à la réussite et à la performance commerciale et d'exploitation du service. • La collectivité n'apporte aucun moyen financier. Le tarif est lissé sur la durée contractuelle pour permettre la rémunération de l'investissement initial du concessionnaire. • Inconvénients pour la collectivité : Nécessité d'assurer un contrôle technique, juridique et économique poussé du délégataire
<ul style="list-style-type: none"> • Peu de pertinence du fait de difficultés de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de pertinence dans la mesure où des travaux sont prévus 	

Rapport sur le choix du mode de gestion – Halles et marchés de Villejuif

1. Présentation du service

2. Présentation des différentes modes de gestion

3. Analyse comparative des modes de gestion

4. Caractéristiques principales du contrat

Comparaison proposée

15

1/ Modes régie

- Pour rappel, les différents types de régie à considérer sont les suivants :
 - la régie directe intégrale,
 - la régie directe avec prestations de service (nettoyage, évacuation des déchets...),
 - la régie directe avec marché public intégral,
 - la régie dotée de l'autonomie financière,
 - la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
- Etant donné la taille du service et les moyens nécessaires à son exploitation, la création d'un organe spécifique ne s'avérerait pas rentable économiquement.
- La possibilité par ailleurs d'une mise en régie avec prestation de service intégrale ne présente pas suffisamment d'avantages par rapport à la délégation de service public pour être préférée, En effet, confier à un prestataire unique l'intégralité du marché supposerait d'effectuer une mise en concurrence type marché public avec une faculté de négociation moindre que celle prévue dans la passation d'une délégation de service public.
- **Si l'exploitation en régie devait être retenue, la mise en place d'une régie directe (celle où la collectivité assure la gestion du service public en utilisant directement ses propres moyens techniques, humains et financiers), avec possibilité de conclure des marchés publics pour certains besoins précis, serait alors préconisée.**

2/ Modes gestion déléguée

- **Si l'exploitation en DSP devait être retenue le choix d'une concession (délégant l'exploitation et l'investissement) est privilégié car ce type de DSP paraît répondre au mieux aux besoins du service de la Ville.**

Avantages des modes de gestion Régie / Délégation de service public (1/2)

16

- Une comparaison objective des deux modes de gestion n'est pas aisée, car il s'agit de deux systèmes bâtis autour de principes économiques très différents.
- La gestion directe est un système de gestion purement local, puisque toutes les fonctions sont assurées au niveau de la collectivité elle-même. Au contraire la gestion déléguée permet de réaliser certaines fonctions par des structures spécialisées et regroupées au niveau régional ou national.
- Sont présentés ci-après les avantages principaux de chacun des deux grands modes de gestion (régie avec ou sans prestation de services et délégation de service public).

AVANTAGES DE LA GESTION EN REGIE



- Maîtrise de la décision et de la gestion quotidienne du service ;
- Contrôle des activités ;
- Ajustement annuel des tarifs facilité ;
- Absence de rémunération particulière (strict équilibre charges / recettes) ;
- Pas de nécessité de mettre en œuvre un contrôle poussé afin d'assurer le suivi permanent de l'opérateur tiers.

Avantages des modes de gestion Régie / Délégation de service public (2/2)

17

AVANTAGES DE LA GESTION DELEGUEE



- Exploitation aux risques et périls du délégataire : transfert des risques d'exploitation, risques juridiques et risques économiques ;
- Possibilité de mutualisation des moyens humains et matériels et de massification des achats (contrats cadres) permettant de réduire les coûts ;
- Accès à une expertise pointue sur le plan technique et juridique (veille assurée) et à un savoir-faire professionnel ;
- Capacité à gérer le service dans son plein potentiel dès les premiers mois du contrat
- Réactivité en matière de gestion de crises ;
- Souplesse dans la libre définition du projet de contrat (prévision de clauses de révision, de clauses de pénalités...) ;
- Incitation du délégataire à développer le service de manière optimale (pour maximiser les recettes et en conséquence sa rémunération) ;
- Contrôle de l'exécution des prestations à l'aide du rapport annuel remis par le délégataire chaque année avant le 1^{er} juin (obligation légale).

Pour note : les avantages précédemment exposés peuvent globalement être considérés également comme étant les inconvénients de l'autre mode de gestion.

Simulation financière – Comparaison Régie-DSP

18

- La simulation est réalisée sur la base du compte 2017 transmis par le Délégué et d'estimations (sur la base d'ordres de grandeur correspondant aux habitudes connues du secteur).
- Sur le plan économique, les deux modes aboutissent à des niveaux de résultat pour le service 10 K€ plus intéressants en DSP.

Comparaison régie/DSP sur une année

CARE (chiffres en K€)	Source	Gestion déléguée (DSP)	Gestion directe (régie directe)	Commentaires
Droits de place abonnés	RAD 2017	335	318	En DSP : la perception des recettes étant le cœur de métier des entreprises spécialisées du secteur + recherches de nouveaux commerçants pour compléter les marchés (-5% des recettes de droit de place en régie)
Droits de place volants	RAD 2017	40	38	
TOTAL Recettes du service		375	356	
Enlèvement et traitement des ordures	RAD 2017	107	107	/
Budget global d'exploitation (personnel, entretiens, achats, assurances, impôts, divers)	Niveau de charges estimé (cf. commentaire)	202	212	L'estimation en DSP (après mise en concurrence) comprend les ordres de grandeurs suivants : 100 K€ de personnel (17h de personnel / séance à 16 € l'heure), 20 K€ (x2) d'entretien des Halles, 15 K€ d'entretien des autres équipements, 10 K€ d'impôts et assurances, 37 K€ de frais généraux (10% des recettes). +5% en régie du fait de la massification grâce aux accords cadre en DSP, de l'utilisation d'ateliers, à la mutualisation des équipes dans les sociétés délégataires et d'une performance moindre de la régie sur les 1ères années.
Frais financiers sur report	% résultat	0	0	Sans objet (applicable uniquement si déficit)
Impayés	RAD 2017	10	10	/
Dotations aux amortissements	RAD 2017	3	3	/
Rémunération du Délégué	% recettes	19	0	Résultat du Délégué estimé à 5% des recettes (correspond aux habitudes du secteur)
TOTAL Charges du service		341	332	*Si le résultat est négatif il s'agit d'une contribution de la Ville, s'il est positif, il s'agit soit de la marge dégagée par la Ville dans le cas d'une régie, soit de la redevance versée par le Délégué dans le cadre d'une DSP
Résultat du service*		34	24	

Rapport sur le choix du mode de gestion – Halles et marchés de Villejuif

Conclusion - Proposition du mode de gestion

19

- Si la régie est intéressante dans la mesure où elle permet à la Collectivité de maîtriser directement l'ensemble du service, la Ville doit toutefois en assumer la responsabilité pleine et entière (juridique, relative aux ressources humaines et aux grèves, commerciale, financière...). En DSP, bien que la maîtrise du service soit moindre, la Collectivité continue à disposer de son rôle de contrôle du service (au travers du rapport annuel, de contrôles sur place...). Une rédaction précise et adéquate du contrat de DSP permet en outre de protéger la Collectivité et de l'assurer du maintien d'un niveau élevé de qualité sur son service.
- La DSP a l'avantage de permettre à la Ville de disposer d'une qualité importante de service à un coût maîtrisé (et ce malgré la rémunération à prévoir pour le Délégué) grâce à la capacité des Délégués de :
 - Dynamiser l'offre commerciale,
 - Mutualiser leurs équipes et services supports sur plusieurs services,
 - Massifier leurs achats grâce aux accords cadres dont ils bénéficient,
 - Utiliser un atelier qui leur permet notamment de réparer à moindre coût le matériel de couverture.
- Les Délégués du secteur, ayant fait de cette activité leur cœur de métier, sont en mesure d'assurer une perception de recettes optimisée, de supporter le risque d'exploitation de l'activité marché forain, d'assurer une gestion professionnelle fondée sur l'expérience et d'intervenir efficacement grâce à leur système de communication et d'organisation pour régler tous les incidents de parcours.
- En conséquence, eu égard à la dimension du service des Halles et marchés forains de la Ville, il apparaît que la mise en œuvre d'une est moins intéressante que la délégation de service public.
- Compte tenu des objectifs d'exploitation poursuivis par la Ville et de la « balance » Avantages / Inconvénients présentée ci-avant, la délégation de service public apparaît donc être le meilleur mode de gestion pour le service de la Ville.**

1. Présentation du service

2. Présentation des différentes modes de gestion

3. Analyse comparative des modes de gestion

4. Caractéristiques principales du contrat

Compétences et ressources nécessaires

21

- Rappel des étapes clés du service et des compétences nécessaires à l'exploitation du service halles et marchés (sur la base du périmètre actuellement défini).

Étapes clés du service public	Ressources matérielles	Ressources humaines
Placement des commerçants, perception, surveillance des opérations	Facturière, téléphone, extranet de gestion	1 à 2 placiers a minima (+ formation d'un placier suppléant pour les semaines de congés du placier) pour 7 séances / semaine Disponibilité du personnel le Week-End
Développement du marché, renouvellement des commerçants partants ...	Base de données commerciales, campagne de communication vers les commerçants	1 personne (2h par semaine)
Suivi de la facturation des droits de place	Ordinateur avec logiciel de facturation, renseignement des tableaux de bord...	1 à 2 personnes (suivi = 3-4h / semaine)
Promotion / animation commerciale	Outils de communication	1 personne (1h par semaine)
Nettoyage des sanitaires et marchés	Produits d'entretien, matériel mécanisé de nettoyage	1 agent sanitaire (jusqu'à 5h par séance) + 4 agents (2h /agent /séance /marché)
Gestion des déchets	BOM	1-2 personnes 2-3h par marché
Montage, démontage et transports des abris mobiles	Matériel de manutention, abris mobiles, bâches, conteneurs	2 agents (1,5h / agent et / séance → pour le montage et pour le démontage)
Entretien et maintenance de la halle et des équipements	Produits d'entretien, outillage	1 agent de maintenance/sous-traitance (intervention ponctuelle sur chaque marché)
Travail administratif et suivi du marché (suivi de la conformité des installations des commerçants...)	Ordinateur	1 personne (1 à 2h par semaine)

Rapport sur le choix du mode de gestion – Halles et marchés de Villejuif

Proposition et caractéristiques du futur contrat – Clauses générales (1/2)

22

Objet du contrat

Gestion du service public marché forain.

Régime des responsabilités – continuité de service

Le délégataire gère le service à ses risques et périls. Il est responsable du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service.

Le délégataire a l'obligation de couvrir ses responsabilités par la souscription d'une ou plusieurs polices d'assurance de responsabilité civile, de dommages aux biens et/ou à l'environnement.

La Collectivité doit remettre au délégataire les installations nécessaires à la gestion du service délégué.

Durée du contrat

Le Code de la Commande publique rappelle que pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat n'excède pas le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat.

Travaux du délégataire

Le délégataire devra assurer notamment les travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement des équipements (y compris mise en conformité aux règles de sécurité, hors modification de la réglementation).

Les éventuels travaux d'aménagement et d'équipement de premier établissement, le renouvellement du génie civil seraient à la charge de la collectivité hormis le programme de travaux confié au Délégué

Dispositions tarifaires et fiscales

Les tarifs prévus doivent figurer dans le contrat.

Dans le cadre de la DSP, la tarification doit respecter le principe de l'égalité entre les usagers. La discrimination peut être admise à condition que les usagers ne soient pas placés dans la même situation par rapport au service public.

La tarification doit obéir à une cohérence économique et sociale.

Les clauses fiscales doivent être précisées dans le contrat.

Proposition et caractéristiques du futur contrat – Clauses générales (2/2)

23

Equilibre du contrat

Le contrat qui confère la gestion d'un service public à un délégataire doit être équilibré entre ce dernier et la Collectivité.

Pour maintenir l'équilibre du contrat, la Collectivité délégante doit pouvoir contrôler son exécution à travers le prix et la qualité du service rendu à l'utilisateur. De même, en contrepartie des obligations qui lui sont assignées dans le cahier des charges, le délégataire doit percevoir une juste rémunération, qui constitue l'équilibre financier. Ce dernier est enfin garanti par le principe de mutabilité des contrats (révisions périodiques des formules économiques du contrat).

Gestion usagers et facturation

L'une des caractéristiques essentielles de la Délégation de Service Public est la place importante qu'occupe l'utilisateur dans ce mode de gestion. Dans ce type de contrat, les rapports sont en effet triangulaires.

Garantie et révision

Dans le cadre de la délégation de service public, la Collectivité délégante a le droit d'appliquer des pénalités en cas de non-respect, par le délégataire, des obligations résultant du cahier des charges. Ces sanctions peuvent être pécuniaires, coercitives et résolutoires.

La révision du contrat, quant à elle, intervient dans l'hypothèse de modifications du périmètre de l'affermage. Elle peut aussi intervenir dans le cas où l'économie du contrat l'exigerait.

Compte rendu d'activité

Le délégataire, dans le cadre d'une gestion déléguée, fournit des comptes rendus annuels selon les prescriptions de la loi. Ces documents sont de deux ordres : les rapports d'activités et les comptes rendus financiers. Ils permettent le contrôle du délégataire et assurent la transparence de la gestion.

Critères de qualité

La qualité est l'un des éléments qui caractérise la délégation de service public. Ainsi, le délégataire devrait non seulement préciser mais aussi justifier les moyens employés pour assurer un service de qualité. Matériellement, il devrait disposer de locaux, de personnel spécialisé, de matériel adéquat. En outre, il devrait mettre en place des indicateurs de performance, qui devraient être simples, pertinents, significatifs.

Développement durable

La thématique du développement durable devra avoir une place dans le cadre du service. Les candidats devront être en capacité de s'engager à ce titre.

Rapport sur le choix du mode de gestion – Halles et marchés de Villejuif

Proposition et caractéristiques du futur contrat – Clauses particulières

24

- Le périmètre commercial :**
 - Il sera étudié la possibilité de supprimer ou modifier une séance du marché Delaune,
 - Le reste du périmètre (temporel comme géographique) des marchés demeurerait inchangé,
- Les **prestations du délégataire** dans le projet de contrat qui serait transmis aux candidats dans le cadre de la procédure DSP sont a minima les suivantes :
 - La gestion de l'offre commerciale (développement commercial, placement, perception des droits de place, animations...),
 - La surveillance du regroupement des déchets par les commerçants dans les containers / zones prévus à cet effet, le nettoyage des sanitaires,
 - Le balayage / nettoyage du marché (avec plan délimitant précisant les zones de balayage / nettoyage),
 - L'entretien des équipements mis à disposition par la Ville (Halle : éclairage, prises, armoires électriques... Extérieur : douilles, bornes d'alimentation éventuellement...),
 - Le déplacement des commerçants dans le cadre de la réalisation des travaux de la Halle Varlin,
 - La refacturation des fluides (électricité sur tous les marchés et eaux sur les marchés couverts) aux commerçants,
 - L'évacuation et l'élimination des déchets.
- Investissements** : il sera étudié la possibilité de mettre à la charge du Déléguataire un programme de travaux sur les marchés (principalement sur la Halle Varlin) pour un montant (estimé a minima) à 290 K€ HT.
- Aspects financiers :**
 - Le choix de la grille tarifaire demeure un choix souverain de la Collectivité. Si une modification de la grille est souhaitée par la Ville, il conviendra de l'indiquer dans le DCE afin que les candidats puissent transmettre des offres sur cette base.
 - La redevance à verser à la Collectivité sera décidé en cours de procédure.
- Durée** : cf. page suivante.

Proposition et caractéristiques du futur contrat – Durée du contrat

25

- Dans la mesure où le résultat du service serait excédentaire de 34 K€ (d'après la simulation réalisée p.18), celui-ci permettrait de constituer l'annuité qui couvrirait le financement des travaux à la charge du Délégué. La durée envisageable pourrait aller jusqu'à :
 - **12 ans** pour couvrir le financement du montant estimé a minima de 290 K€ HT (les annuités générées seraient cohérentes avec ce que permettrait l'économie contractuelle - cf. ci-dessous).
- Ainsi, il est proposé d'interroger les candidats sur une durée de 12 ans.

Estimation des durées envisageables en fonction des annuités de travaux qui seraient mis à la charge du Délégué

Capital (€ HT)	290 000 €
Taux de financement estimé (5% fixe estimé)	5%
Annuité générée	32 719 €
Durée possible (en années)	12,0

Estimation de la valeur du contrat – Procédure formalisée / non-formalisée (1/2)

26

- L'article R3114-2 du Code de la commande publique impose de recourir à une procédure dite « formalisée » (avec contraintes de procédure et de publicité supplémentaires à respecter) au dessus d'un seuil de :

➤ 5 548 000 €

- Il convient à ce stade d'estimer la valeur du contrat à venir.
 Pour une année, il est possible de considérer que les recettes projetées sont comparables à celles de l'année 2017;

En K€

CARE 2017

Total Produits	375
Abonnés	335
Casuels	40

- Sur 12 ans, ce chiffre d'affaires serait, sur la base de calcul présenté ci-avant, égal à 4 500 K€.
 Ainsi, le recours à la procédure formalisée ne serait pas imposé.

Estimation de la valeur du contrat – Procédure formalisée / non-formalisée (2/2)

27

- Différence entre la procédure « formalisée » et la procédure « non-formalisée » pour les contrats de DSP « marchés forains » :

Procédure « formalisée »	Procédure « non-formalisée »
Avis de concession : - Sur le modèle « européen » - Publication au BOAMP (ou dans un JAL), au JOUE et dans une publication spécialisée	Avis de concession : - Sur le modèle « français » - Publication au BOAMP (ou dans un JAL)
Délai minimum de réception des candidatures de 30 jours à compter de la date d'envoi de l'avis de concession (25 jours si envoi électronique)	← Aucune obligation à ce titre
Délai minimum de réception des offres (22 jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à présenter une offre (17 jours si envoi électronique)	← Aucune obligation à ce titre
Obligation de publier et hiérarchiser les critères d'attribution	← Aucune obligation à ce titre
Information des candidats évincés sur les motifs de rejet de la candidature et de l'offre, le nom de l'attributaire et les motifs de choix	← Aucune obligation à ce titre
Délai de « standstill » (suspension de signature du contrat) à respecter durant 16 jours (11 jours en cas de notification électronique)	← Aucune obligation à ce titre
Obligation de publier un avis d'attribution	← Aucune obligation à ce titre
Obligation de traçabilité de la procédure	← Aucune obligation à ce titre



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 24/06/2019

Le Maire



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 107/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : CESSION AU PROFIT DU GROUPE D'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE DE DIVERSES PROPRIÉTÉS SITUÉES À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU l'estimation de France Domaine,

VU la délibération n° 90/2018 du Conseil municipal du 21 juin 2018, décidant l'acquisition, auprès du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94), au prix des comptes conventionnels, des propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne), dans le périmètre d'études "Quatre communes" (opérations 422- 437- 469),

VU la délibération n° 91/2018 du Conseil municipal du 21 juin 2018, validant le principe de la cession au profit du Groupe d'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE des propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne), ci-après désignées au prix global de 3.000.000 euros H.T. (TROIS MILLIONS D'EUROS H.T.) :

19, rue Edouard Tremblay - parcelles BF 87, 91 et 102.

5, impasse Corneille - parcelles 39 et 141 pour 1/3 des droits indivis.

95, avenue de Stalingrad - parcelles 139 et 141 pour 1/3 des droits indivis.

VU l'acte d'acquisition en date des 27 et 28 novembre 2018,

CONSIDÉRANT que le Groupe d'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE a pour projet de développer sur ce secteur de la commune un programme immobilier comprenant des logements collectifs et individuels en accession et en social, des bureaux et un cinéma multiplex sur une surface de terrain d'environ 2.500 m², incluant les propriétés que la Commune avait pour projet d'acquérir auprès du SAF 94,

CONSIDÉRANT que le Groupe d'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE a formulé une proposition de rachat pour ces propriétés supérieure à celle de ses concurrents et que pour permettre au promoteur de finaliser son projet, le Conseil municipal a validé lors de sa séance du 21 juin 2018 le principe de la cession au promoteur,

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui la Commune est devenue propriétaire de ces biens et qu'il convient donc de délibérer sur la finalisation de la cession de ces propriétés au profit du promoteur et sur la validation des conditions financières de vente validées par France Domaine,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide la cession au profit du Groupe d'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE (ou à toute personne morale s'y substituant) des propriétés ci-après désignées situées à Villejuif (Val-de-Marne) :

- 19, rue Edouard Tremblay - parcelles BF 87, 91 et 102.
- 5, impasse Corneille - parcelles BF 39 et 141 pour 1/3 des droits indivis.
- 95, avenue de Stalingrad - parcelles BF 139 et 141 pour 1/3 des droits indivis.

ARTICLE 2 : Confirme l'appartenance au domaine privé communal et la cessibilité des propriétés précitées situées à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrées section BF numéros 87, 91, 102, 39, 139 et 141 pour 2/3 indivis, en raison de leur non affectation au domaine public ou à l'usage public.

ARTICLE 3 : Cette cession interviendra au prix global de 3.000.000 euros HT pour la commune de Villejuif (TROIS MILLIONS D'EUROS H.T.), TVA en sus à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 4 : La recette est inscrite au budget de l'année 2019 - chapitre 024.


ARTICLE 5 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de cette opération seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

ARTICLE 6 : Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 7 : Le Groupe d'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE est autorisé à effectuer ou faire effectuer sur les biens communaux toutes les opérations préalables, diagnostics et études de sol nécessaires à la réalisation du projet, sous réserves d'en informer la Collectivité et les occupants des sites au moins huit jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 8 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
Madame la Trésorière de la Commune,
Monsieur le Directeur du Groupe d'EIFPAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 14 voix contre ; 2 abstentions

Département :
Val de Marne

Commune :
VILLEJUIF

Section : BF
Feuille : 000 BF 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/04/2019
(fuseau horaire de Paris)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION
Vu et annexé à ma délibération n° 107/2019
en date du 24 Juin 2019

Le Maire de Villejuif

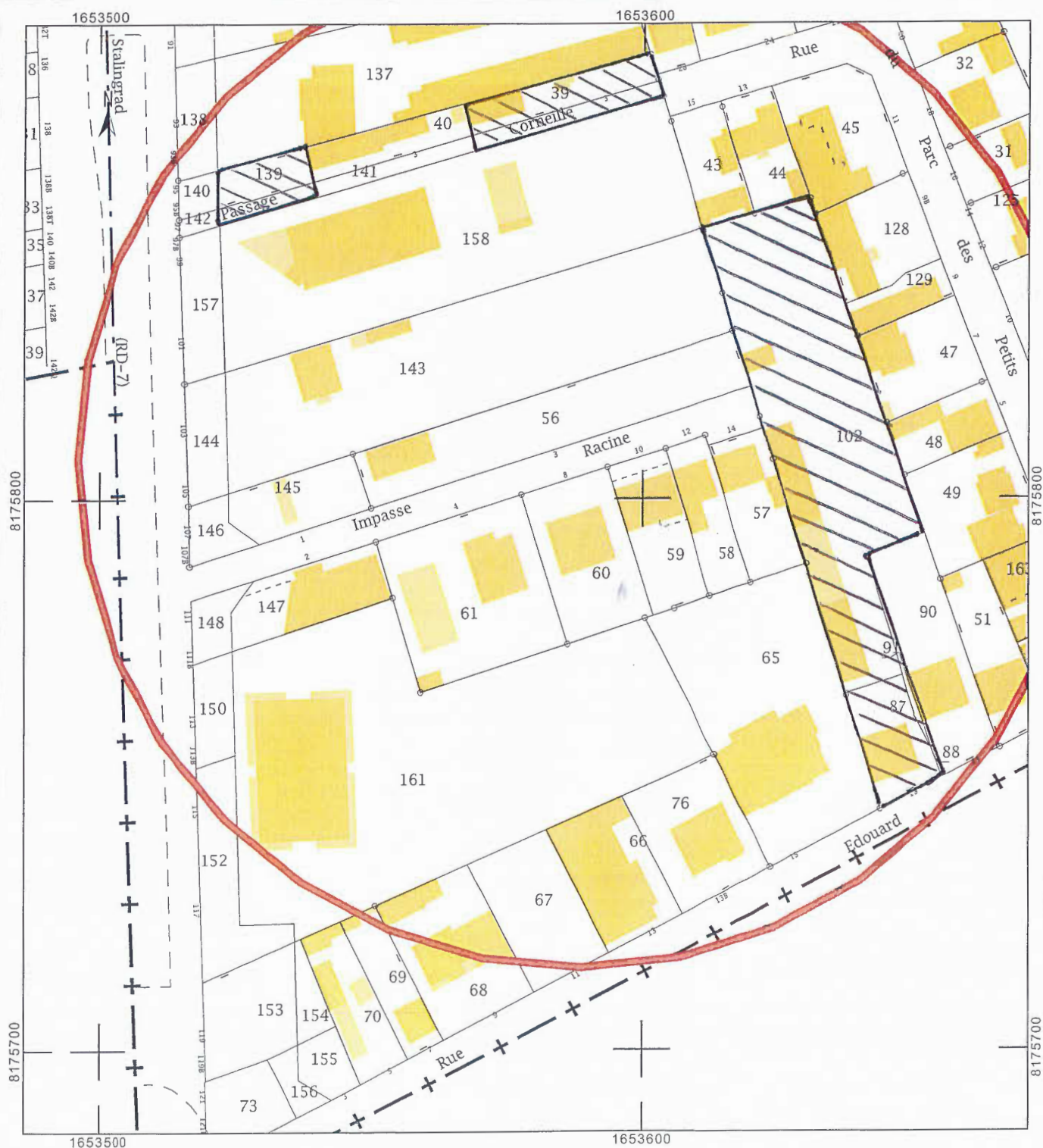


Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF de CRETEIL
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 37 85 -fax
cdfif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

OBJET : CESSIION AU PROFIT DU GROUPE D'EIFFAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE DE DIVERSES PROPRIÉTÉS SITUÉES À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE).



Le 14/05/2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE

Pôle Gestion publique

Service : Pôle d'Évaluation Domaniale

Adresse : 1, place du Général Billotte - 94040 CRETEIL Cedex

Téléphone : 01 43 99 38 00

Fax : 01 43 99 37 81

La Directrice Départementale des Finances publiques

à

Mairie de Villejuif

Direction de l'Aménagement Urbain – Service Études,
Développement Urbain et Foncier

94 807 VILLEJUIF Cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Franz LISSOSSI

Mail : dfip94.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr

Courriel : franz.lissossi1@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. : 2019-042V0332

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : DROITS À CONSTRUIRE

ADRESSE DU BIEN : 19 RUE EDOUARD TREMBLAY / 1-5 PASSAGE CORNEILLE / 95 AVENUE DE STALINGRAD –
VILLEJUIF

VALEUR VÉNALE : 3 075 000 € /HT

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mairie de Villejuif

Mme Agnès BARRIERE
(A-BARRIERE@villejuif.fr)

2 – Date de consultation

: 28/03/2019

Date de réception

: 02/04/2019

Date de visite

:

Date de constitution du dossier « en état »

: 23/04/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Avis domanial sur les conditions financières de cession de terrains situés 19 rue Edouard Tremblay, 1-5 passage Corneille et 95 avenue de Stalingrad à Villejuif

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Descriptif du bien évalué : Section BF n° 39, 87, 91, 102, 139 et 141 pour une contenance de 2 300 m²

La commune de Villejuif envisage la cession globale de parcelles afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier.

Ce projet développe un programme de constructions de 5 100,94 m² de SDP, répartis comme suit :

- 29 logements en accession représentant 2 248,89 m² SDP,
- 17 logements collectifs sociaux représentant 994,20 m² SDP
- 7 maisons «1 accession représentant 696,63 m² SDP
- des commerces représentant 1 161,22 m² SDP

Le montant envisagé de la cession est de 3 000 000 €/HT.

Vu et annexé à ma délibération n° 107/2019
en date du 24 Juin 2019

Le Maire de Villejuif



5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom des propriétaire : Mairie de Villejuif
- Situation d'occupation : Libre d'occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zones UA et UC du PLU approuvé le 16/12/2015.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE PAR COMPARAISON

La commune de Villejuif envisage de céder les biens et souhaitent préalablement obtenir l'avis du Domaine sur les conditions financières de la transaction :

Après enquête et sous réserve des informations fournies, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale du bien peut être estimée à 3 075 000 €.

Le montant envisagé de la transaction, à savoir 3 000 000 €, n'appelle pas d'observation particulière.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des Finances Publiques déléguée,


Christophe MOREAU
Administrateur Général des Finances Publiques



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019

Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 108/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE 54, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE), CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 45

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU l'estimation de France Domaine,

VU la délibération du Conseil municipal n°61/2017 du 10 juillet 2017, approuvant la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL et la Commune de Villejuif pour un projet immobilier situé 54, avenue de la République à Villejuif sur la parcelle cadastrée AC numéro 27,

VU la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) en date du 10 juillet 2017,

CONSIDÉRANT que la Société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC numéro 45 d'une superficie de 1.753 m², située 54, avenue de la République, issue des divisions successives de la parcelle AC numéro 27,

CONSIDÉRANT que selon les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial, la Société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL s'est engagée à céder à la Commune de Villejuif, à l'euro symbolique, une parcelle de terrain de 1.753 m² pour permettre la réalisation d'un gymnase,

CONSIDÉRANT qu'il convient pour poursuivre cette opération et permettre la signature des actes qui en découlent, que le Conseil municipal valide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC numéro 45 auprès de la Société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide l'acquisition à l'euro symbolique, auprès la Société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL (ou auprès de toute personne morale s'y substituant), de la parcelle de terrain située 54, avenue de la République à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AC numéro 45 pour 1.753 m².

ARTICLE 2 : Dit que cette dépense sera inscrite au budget communal de l'année en cours, chapitre 20.

ARTICLE 3 : Dit que tous les droits et émoluments liés à cette transaction seront à la charge de la Commune.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL.
- Madame la Trésorière de la Commune.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 32 voix pour ; 10 abstentions

Le Maire de Villejuif



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE

Pôle Gestion publique

Service : Division France Domaine

Adresse : 1, place du Général Billotte - 94040 CRETEIL Cedex

Téléphone : 01 43 99 38 00

Fax : 01 43 99 37 81

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Franz LISSOSI

Téléphone : 01.43.99.36.77

Courriel : franz.lissosi1@dgftp.finances.gouv.fr

Réf. : 2019-042V0501

Le 11/06/2019

La Directrice Départementale des Finances publiques

à

Mairie de Villejuif

Hôtel de Ville – Esplanade Pierre-Yves-Cosnier

Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Service des Affaires Foncières

94 807 VILLEJUIF Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : 54 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE – VILLEJUIF

VALEUR VÉNALE : 595 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Villejuif

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme Agnès BARRIERE
(A-BARRIERE@villejuif.fr)

2 – Date de consultation

: 13/05/2019

Date de réception

: 16/05/2019

Date de visite

:

Date de constitution du dossier « en état »

:

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Avis domanial sur la valeur vénale d'une emprise à détacher d'une parcelle plus grande située 54 avenue de la République à Villejuif

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Descriptif du bien évalué : Section AC n° 27 pour une contenance totale de 1 753 m²

Emprise de 1 753 m² à détacher d'une parcelle plus grande et à acquérir auprès d'un promoteur immobilier.

La commune de Villejuif envisage la construction d'un équipement public municipal, à savoir un gymnase.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Hôpital Paul Guiraud
- Situation d'occupation : Libre d'occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UB du PLU approuvé le 16/12/2015.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE : PAR COMPARAISON

La commune de Villejuif envisage d'acquiescer le bien et souhaite préalablement obtenir l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien :

Après enquête et sous réserve des informations fournies, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale du bien peut être estimée à 595 000 €.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

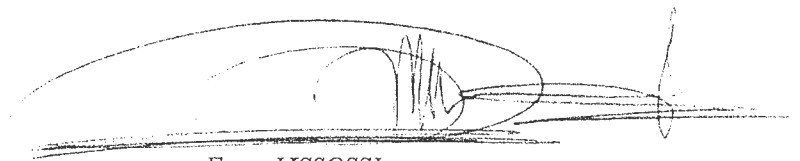
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,



Franz LISSOSI

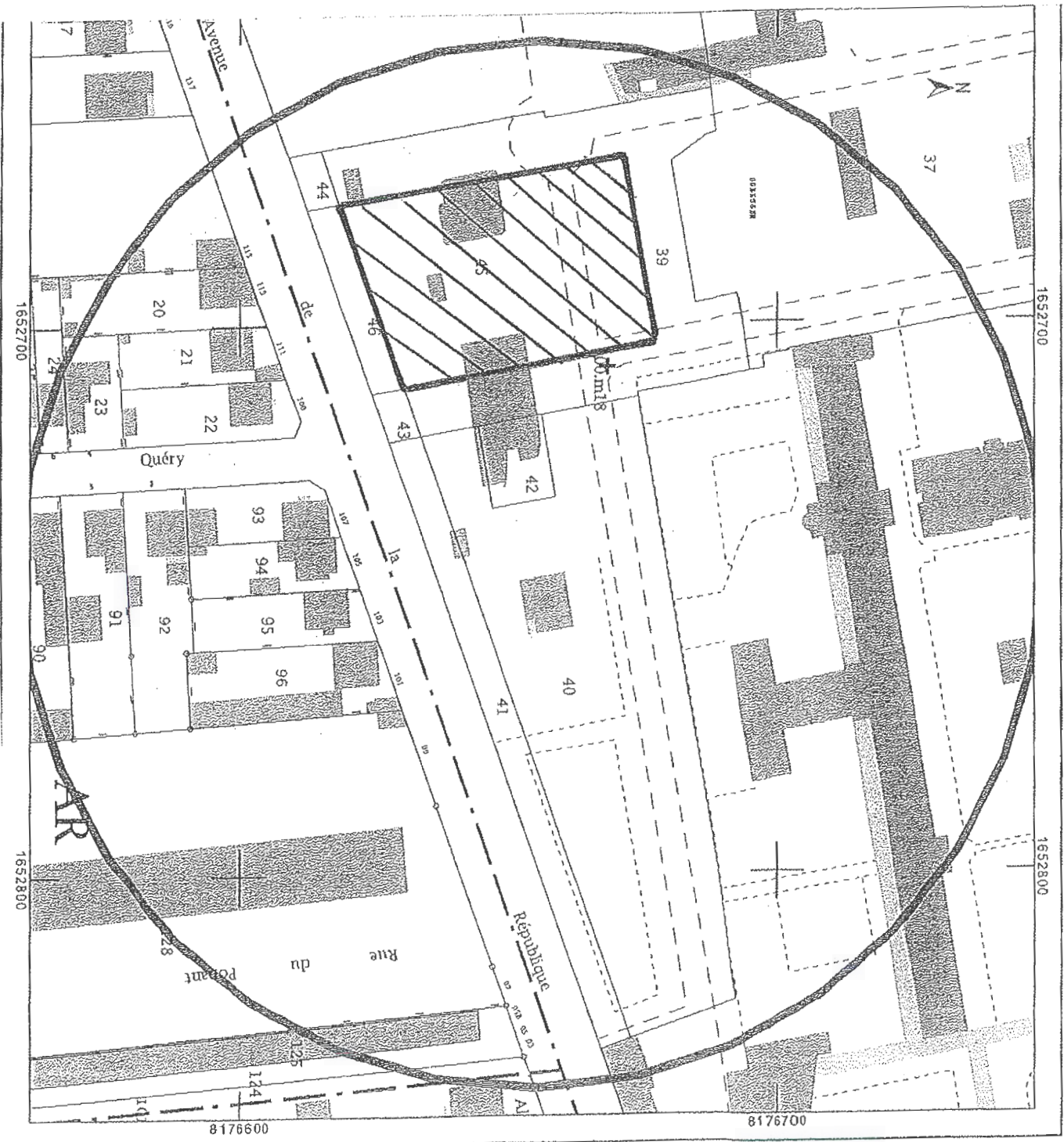
Inspecteur des Finances Publiques

Vu et annexé à ma délibération n° 108/2019
en date du 24 Juin 2019

Le Maire de Villejuif



OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE 54, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE), CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 45.





République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 109/2019

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE VILLEJUIF ET LA SAS FAUBOURG IMMOBILIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le plan annexé,

VU la délibération n° 12/2018 du 20 février 2018, décidant l'acquisition, auprès de Grand Paris Aménagement, de la parcelle cadastrée section Q numéro 66, située boulevard Maxime Gorki à Villejuif,

VU le protocole d'accord annexé,

CONSIDÉRANT que la SAS FAUBOURG IMMOBILIER a pour projet de réaliser un programme immobilier mixte sur les parcelles cadastrées section Q numéros 66, 67 et 68, situées à 7, boulevard Maxime Gorki à Villejuif,

CONSIDÉRANT que la Commune de Villejuif souhaite réaliser un parvis d'accès au nouveau groupe scolaire SIMONE VEIL sur une portion de la parcelle Q numéro 68, située 7, boulevard Maxime Gorki à Villejuif,

CONSIDÉRANT que ni la SAS FAUBOURG IMMOBILIER ni la Commune n'ont acquis à ce jour le foncier essentiel à leur projet et qu'il convient de signer un protocole d'accord dans lequel elles s'engagent, après acquisition, à se céder mutuellement le foncier nécessaire à leurs projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le protocole d'accord entre la Commune de Villejuif et la SAS FAUBOURG IMMOBILIER (*ou substituée*) relatif au projet de cession de parcelles cadastrées section Q numéros 66 et 68 pour partie, situées à Villejuif, boulevard Maxime Gorki.

ARTICLE 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
• Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

- La SAS FAUBOURG IMMOBILIER.
- Madame la Trésorière de la Commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 34 voix pour ; 2 voix contre ; 6 abstentions

PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE LA COMMUNE DE VILLEJUIF ET LA SAS FAUBOURG IMMOBILIER

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La COMMUNE DE VILLEJUIF, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département du Val-de-Marne, domiciliée en son hôtel de Ville, esplanade Pierre-Yves Cosnier 94807 Villejuif cedex, identifiée au SIREN sous le numéro 219.400.769,

Représentée par son maire en exercice, Monsieur Franck LE BOHELLEC, agissant en vertu de la délibération n° 34/2014 du Conseil municipal du 5 avril 2014, transmise en Préfecture pour le contrôle de légalité et affichée le 6 mai 2014, et ayant reçu délégation de pouvoir du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales aux termes de la délibération n° 39/2014 du Conseil municipal du 29 avril 2014, transmise en préfecture pour le contrôle de légalité le 7 mai 2014 et affichée dès le 6 mai 2014.

Ci-après dénommée "LA COMMUNE",

D'UNE PART,

Et,

LA SOCIÉTÉ FAUBOURG IMMOBILIER, société civile immobilière, au capital de 3.000 euros, ayant son siège social 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris 75008, représentée par Monsieur Paul LAFARGUE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en sa qualité de gérant statutaire de la société SCI FI VILLEJUIF ;

Ci-après désignée "LE PROMOTEUR",

D'AUTRE PART,

SITUATION :

La SAS FAUBOURG IMMOBILIER a déposé le 11 janvier 2019 un permis de construire pour la réalisation d'un programme de 35 logements collectifs, un local SPIC, un local commercial, et un parc de stationnement de 35 places, sur les parcelles cadastrées section Q numéros 66, 67 et 68, situées 5 à 7, boulevard Maxime Gorki à Villejuif.

Les parcelles cadastrées section Q numéro 67 et 68 appartiennent à un tiers avec lequel LE PROMOTEUR a signé une promesse de vente sous conditions suspensives notamment de l'obtention d'un permis de construire expresse autorisant la démolition de l'existant définitif et de la commercialisation d'une partie du programme immobilier.

La parcelle cadastrée section Q numéro 66 doit être acquise prochainement par LA COMMUNE.

La Commune de Villejuif réalise actuellement la construction du nouveau groupe scolaire SIMONE VEIL, dont l'accès se fera à partir du boulevard Maxime Gorki via un parvis public à créer sur l'actuelle parcelle Q numéro 68.

Le présent protocole porte sur les cessions de parcelles à intervenir entre les deux parties pour permettre la réalisation des deux projets susmentionnés, après qu'elles soient devenues propriétaires du foncier concerné.

Vu et annexé à ma délibération n° 109/2019
en date du 24 juin 2019

Le Maire de Villejuif



ACCEPTATION DU PROTOCOLE

LE PROMOTEUR s'engage à céder à LA COMMUNE une parcelle de terrain de 153 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance cadastrée section Q numéro 68, située à Villejuif 7, boulevard Maxime Gorki, conformément au plan joint en annexe, au prix de 99.450 euros HT, auquel s'ajoutera éventuellement la TVA.

LA COMMUNE s'engage à céder au PROMOTEUR la parcelle cadastrée section Q numéro 66 d'une superficie de 39 m² au prix de 99.450 euros HT, auquel s'ajoutera éventuellement la TVA.

Il est ici précisé que ces cessions devront être concomitantes.

Le présent protocole s'appliquera sous réserves que les parties acquièrent respectivement les parcelles cadastrées section Q numéros 66, 67 et 68.

En outre, il sera annexé au permis de construire déposé le 11 janvier 2019 par la SAS FAUBOURG IMMOBILIER.

Pour l'exécution du présent protocole et de ses suites, les parties font élection de domicile :

- La Commune de Villejuif, en son hôtel de Ville, esplanade Pierre-Yves Cosnier 94800 VILLEJUIF.
- La SAS FAUBOURG IMMOBILIER, en son siège social 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris 75008.

Fait à Villejuif (Val-de-Marne), en deux exemplaires originaux, le

Pour la Commune de Villejuif,
Son Maire en exercice,
Conseiller régional d'Ile-de-France,
FRANCK LE BOHELLEC

Pour la SAS FAUBOURG IMMOBILIER,
MONSIEUR PAUL LAFARGUE



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 111/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADPATEE POUR LA RESERVATION DE 20 PLACES EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1-3° alinéa et R2123-4

VU la délibération n° 033/2019 en date du 1^{er} avril 2019 adoptant le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du Val de Marne, et la ville Villejuif pour le financement d'un montant estimé à 3 200 € par berceau jusqu'en 2021,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir l'offre d'accueil et de diversifier les modes d'accueil Petite Enfance de la Ville de Villejuif.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise le lancement de la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1-3° alinéa et R2123-4 du code des marchés publics, pour la réservation de places d'accueil petite enfance en crèche privée pour 20 berceaux.

ARTICLE 2 : Dit que le montant du marché est estimé annuellement entre 220 000 € et 240 000 €, soit entre 880 000 € et 960 000 € sur quatre ans.

ARTICLE 3 : Dit que la durée du marché est de quatre (4) ans à compter du 14 janvier 2020.

ARTICLE 4 : Dit que les dépenses seront imputées au budget communal aux chapitres 011.

ARTICLE 5 : Autorise M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires aux marchés à intervenir et toutes les pièces afférentes.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 5 voix contre ; 9 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 112/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LE REAMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de procéder au réaménagement des espaces publics de la médiathèque Elsa Triolet et d'engager la première phase d'intervention au rez-de-chaussée par un renouvellement de tous les mobiliers et des assises, le coût de l'opération s'établissant à 73 376 € HT (88 051 € TTC),

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, peut participer financièrement à l'accompagnement de cette opération d'aménagement en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 30 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de «*la construction d'équipements culturels*»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux le plus élevé possible pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la médiathèque Elsa triolet.

Article 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 / 2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 113/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES COLLECTIONS POUR LES PULP

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour l'acquisition de nouvelles collections afin de doter les «PULP» (Petite unité de Lecture Publique), le montant d'acquisition s'établissant à 11 946 € HT (254 335 € TTC),

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, peut participer financièrement au soutien de cette opération d'acquisition de nouvelles collections en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 40 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de «l'acquisition du fonds initial d'une nouvelle bibliothèque»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition de nouvelles collections pour les PULP.

Article 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.

A blue circular official stamp of the Mayor of Ville de Marne-la-Vallée is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

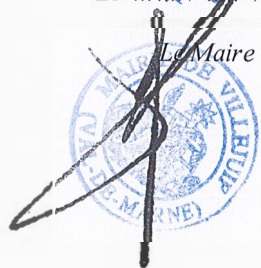
www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 06 / 2019

Le Maire



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 114/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET DU CLUB HOUSE DE FOOTBALL DU STADE KARL MARX

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour la construction d'une halle des sports, comprenant des vestiaires et un «*Club house*» destinés aux sportifs pratiquant le football au stade Karl Marx, dont le coût opération s'établit à 6 237 329 € HT (7 484 795 € TTC),

CONSIDÉRANT que la Fédération Française de Football peut participer financièrement à la construction de vestiaires en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 20 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération pour un montant de subvention plafonné à 20 000 €,

CONSIDÉRANT que la Fédération Française de Football peut participer financièrement à la construction d'un «*Club house*» en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 30 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération pour un montant de subvention plafonné à 20 000 €,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du dispositif «*Le Fonds d'Aide au Football Amateur*» (FAFA),

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, une subvention au taux le plus élevé possible pour la construction des vestiaires de football du stade Karl Marx.

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football, une subvention au taux le plus élevé possible pour la construction du «*Club house*» de football du stade Karl Marx.

Article 3 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 4 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 37 voix pour ; 3 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 115/2019

SEANCE DU 24 JUN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ET LOCAUX DE FOOTBALL DU STADE KARL MARX

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour la construction d'une halle des sports, comprenant des vestiaires et des locaux destinés aux sportifs pratiquant le football au stade Karl Marx, dont le coût opération s'établit à 6 237 329 € HT (7 484 795 € TTC),

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, peut participer financièrement à la construction de vestiaires en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 40 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de «*l'aide au développement des équipements sportifs de proximité*»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux le plus élevé possible pour la construction des vestiaires de football du stade Karl Marx.

Article 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 38 voix pour ; 2 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02 / 07 2019



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 116/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA COUVERTURE DES TERRAINS DE TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF GUY BONIFACE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour la construction d'une couverture des terrains de tennis du complexe sportif Guy Boniface dont le montant des travaux s'établit à 375 000 € HT (450 000 € TTC),

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, peut participer financièrement à la couverture d'équipements sportifs extérieurs en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 20 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération,


CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de «*l'aide au développement des équipements sportifs de proximité*»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux le plus élevé possible pour la construction de la couverture des terrains de tennis du complexe sportif Guy Boniface.

Article 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 36 voix pour ; 4 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019
Le Maire

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 117/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS DU COMPLEXE SPORTIF GUY BONIFACE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour la réalisation des travaux de réfection de deux terrains de tennis du complexe sportif Guy Boniface dont le montant des travaux s'établit à 75 000 € HT (90 000 € TTC),

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, peut participer financièrement à la réhabilitation d'un équipement sportif extérieur en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 15 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de «l'aide au développement des équipements sportifs de proximité»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux le plus élevé possible pour les travaux de réfection des deux terrains de tennis du complexe sportif Guy Boniface.

Article 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 38 voix pour ; 2 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 02/07/2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT à partir de 23h16

Mme BOYER à partir de 23h51

Mme GANDAIS à partir de 00h25

Mme YAPO à partir de 01h09

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 118/2019

SEANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN MULTI ACTIVITES DU STADE GABRIEL THIBAUT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour la réalisation de travaux de réfection du terrain multi activités du stade Gabriel Thibault et son réaménagement en City stade d'un coût d'opération qui s'établit à 125 000 € HT (150 000 TTC),

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, peut participer financièrement à la réhabilitation d'un équipement sportif extérieur en octroyant au porteur de projet une subvention pouvant atteindre 50 % de la part éligible des coûts hors taxes de l'opération,


CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de «*l'aide au développement des équipements sportifs de proximité*»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux le plus élevé possible pour les travaux de réfection du terrain multi activité du stade Gabriel Thibault.

Article 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous actes et pièces annexes afférents à cette demande.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 38 voix pour ; 2 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 24 juin 2019

Le 24/06/2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (départ à 19h32, retour à 19h44 ; départ définitif à 23h48), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (départ à 00h07), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET (départ à 20h09, retour à 21h09), Mme YAPO (départ à 01h09), Mme BERTON (départ à 20h33, retour à 20h50), M. YEBOUET, Mme ESCLANGON (arrivée à 20h21), M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (départ à 00h25), M. HAREL (départ à 23h16), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (départ à 23h50), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme BOYER (départ à 23h06), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. BULCOURT

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUKRETA	par M. BOUNEGTA
M. MOSTACCI	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
Mme PIDRON	par M. GRIVOT
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL
Mme TIJERAS-THIAUCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme CORDILLOT
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. GABORIT	par M. HAREL
M. GIRARD	par Mme LEYDIER
Mme ESCLANGON	par M. CARVALHO jusqu'à 20h21
Mme LOUDIÈRE	par M. DUCCELLIER de 19h32 à 19h44
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVALIER de 20h09 à 21h09
Mme BERTON	par M. CAPORUSSO de 20h33 à 20h50
Mme BOYER	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE à partir de 23h06
M. HAREL	par M. LIPIETZ à partir de 23h16
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER à partir de 23h48
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. STAGNETTO à partir de 23h51
Mme CASEL	par Mme OUCHARD à partir de 00h07

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN

M. GABORIT *à partir de 23h16*

Mme BOYER *à partir de 23h51*

Mme GANDAIS *à partir de 00h25*

Mme YAPO *à partir de 01h09*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M.BOUNEGTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

VŒU N° 1

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

OBJET : VŒU DÉPOSÉ PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

M. Guillaume BULCOURT, Mme Anne-Lise BOYER, Mme Claudine CORDILLOT, Mme Sandra DA SILVA PEREIRA, Mme Natalie GANDAIS, M. Dominique GIRARD, Mme Isabelle NICOL, M. Jean-François HAREL, Mme Mamilla KADRI, M. Gilles LAFON, Mme Monique LAMBERT-DAUVERGNE, Mme Anne-Gaëlle LEYDIER, M. Alain LIPIETZ, M. Paulo FERREIRA NUNES, M. Franck PERILLAT-BOTTONET, M. Patrick STAGNETTO, Mme Sophie TAILLE-POLIAN, Mme Monique TIJERAS, M. Philippe VIDAL

Le logement représente le poste le plus important dans le budget des ménages, notamment en 1^{ère} couronne Parisienne, et tout particulièrement à Villejuif sous l'attractivité spéculative autour des futures gares du Grand Paris, couplée à la politique municipale spéculative effrénée conduite sur le logement.

Folies spéculatives à Villejuif illustrées par la progression moyenne du prix de l'immobilier de **15% en un an** (source : Le monde 18 mai 2019) sur notre commune.

La hausse incessante des loyers est un réel problème et contraint bon nombre de Villejuifois(es), et leurs enfants, à se loger toujours plus loin de leurs travail ou de leur ville d'origine.

Considérant la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi Elan, et notamment son article 140, de la possibilité d'encadrer les loyers sous certaines conditions.


Considérant que l'article 49 permet la mise en œuvre du dispositif d'encadrement du niveau des loyers par arrêté préfectoral, à titre expérimental et à la demande des établissements publics de coopération intercommunale.

Considérant le vœu adopté par l'assemblée territoriale du Grand-Orly Seine Bièvre lors de sa séance du 18 novembre 2018 fixant la mise en place de ce dispositif, en fonction du souhait de chaque commune.

Considérant la consultation lancée le 8 avril 2019 par le président de l'EPT GOSB auprès des 24 villes du territoire sur la mise en œuvre du dispositif, avant un passage en comité Territorial.

Considérant le refus du maire de Villejuif lors de la séance du conseil municipal du 20 mai dernier de se conformer à l'article L 2121-29 alinéa 4 du CGCT ainsi qu'à l'article 6 de notre Règlement Intérieur, octroyant aux élus du conseil municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

En vue de la délibération à venir de l'assemblée territoriale, le conseil municipal de Villejuif demande à ce que le Président du Grand-Orly Seine Bièvre porte la demande auprès du Préfet du Val-de-Marne d'un arrêté d'encadrement des loyers sur la commune de Villejuif.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 17 voix pour ; 22 abstentions